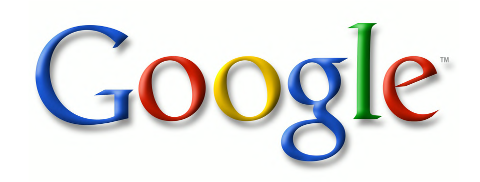
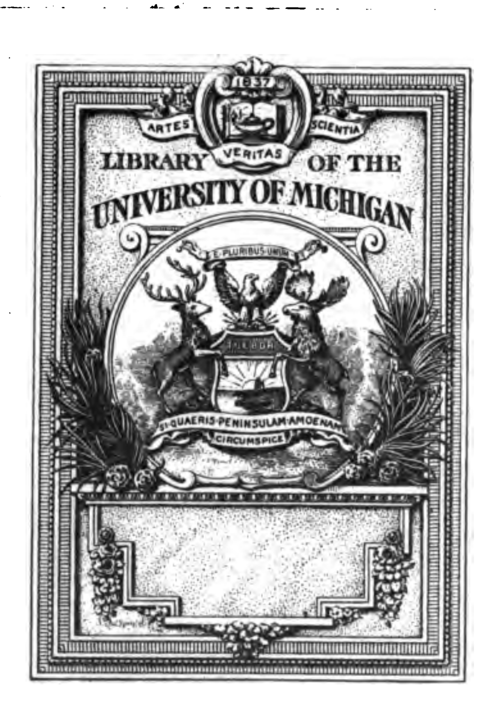



BUHR A
a39015 01809662 1b


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LA PRUSSE
ET L'AUTRICHE
DEPUIS SADOWA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études et Essais, Hachette, 1 vol. in-12.............. 3 fr. 50

Questions contemporaines, A. Lacroix et Verboeckhoven, 1 vol. in-12.................................... 3 fr. 50

Les Nibelungen et les Eddas, id., 2 vol. in-12........... 7 fr.

L'Économie rurale de la Belgique, id., 1 vol. in-12.... 3 fr. 50

L'Économie rurale de la Néerlande, id., 1 vol. in-12.. 3 fr. 50

Études d'économie rurale. La Suisse et la Lombardie, id., 1 vol. in-12.................................... 3 fr.

Le Marché monétaire depuis cinquante ans, Guillaumin, 1 vol. in-8°.................................... 5 fr.

11154 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LA PRUSSE
ET L'AUTRICHE

DEPUIS SADOWA

PAR

ÉMILE DE LAVELEYE

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
BOULEVARD St-GERMAIN, 79

1870

LA PRUSSE ET L'AUTRICHE

DEPUIS LA GUERRE DE 1866

VI

LA HONGRIE, SES INSTITUTIONS ET SON AVENIR.

Pour constituer avec des populations d'origine et de langue différentes un état capable de résister aux causes intérieures et extérieures de dislocation, il y a deux moyens. Le premier consiste à plier ces populations sous la main du pouvoir central, à leur ôter leurs institutions anciennes, à détruire jusqu'au souvenir de leur passé, à les déshabituer de leur idiome particulier, à effacer tout ce qui les distingue les unes des autres, et à leur imposer au contraire les mêmes lois, les mêmes idées, les mêmes usages et jusqu'aux mêmes goûts, à les faire surtout participer aux bienfaits des mêmes progrès, en leur inspirant ainsi l'amour et l'orgueil de la patrie commune. Tel est le procédé qui a réussi en France d'une façon

plus complète que partout ailleurs, l'ancien régime ayant fondé l'unité, et la Révolution l'ayant fait chérir, adorer, peut-on dire, jusqu'au fanatisme. Le second procédé est tout l'opposé du premier : il consiste à respecter les traits distinctifs des races diverses, leurs lois, leurs coutumes, à leur laisser le droit de se gouverner elles-mêmes en toute liberté et de suivre la voie où les porte leur génie, à favoriser le plein épanouissement de leurs facultés, de leur langue, de leur littérature, de leur richesse, afin que, se sentant sous ce régime plus heureuses qu'elles ne le seraient ailleurs, toutes soient portées à rester unies et à défendre avec dévouement un état qui leur prête de la force, sans rien enlever à leur indépendance. C'est de cette façon que s'est constituée en Suisse, par l'union de trois groupes d'hommes parlant l'allemand, le français et l'italien, une fédération à laquelle le patriotisme de tous ses habitants donne une force extraordinaire de cohésion et de résistance.

Dans le premier cas, les éléments de la nation qu'il s'agit de fonder sont, pour ainsi dire, broyés d'abord pour être ensuite jetés dans le même moule; dans le second, ils sont conservés, fortifiés, afin que de leur union volontaire se forme un faisceau d'autant plus solide que chacun des associés est plus puissant et plus satisfait. Le pre-

mier procédé a toujours été employé par les monarques absolus, le second est le seul qui convienne aux peuples libres; — mais jusqu'à présent ni l'un ni l'autre n'a réussi en Autriche.

Quand le pouvoir central a voulu autrefois fusionner les différentes races de l'empire, il a échoué, parce qu'au lieu du progrès il leur apportait un régime plus dur, plus intolérant, plus despotique, plus ruineux et moins glorieux que celui des anciennes institutions provinciales. Lorsque récemment il a voulu essayer d'un autre système, en rattachant les différents groupes de populations par le lien peu serré d'une fédération, qui aurait laissé à chaque race la liberté de se gouverner elle-même, il a encore échoué, parce que la plus puissante de ces nationalités, la Hongrie, n'a pas voulu accepter l'union fédérale. C'est ainsi, nous l'avons vu, qu'on a été réduit à subir une organisation politique très-imparfaite appelée *dualisme*, et à prendre parmi les différentes formes que le dualisme peut offrir la plus incommode, la moins maniable, la plus exposée aux difficultés et aux conflits, c'est-à-dire à choisir la plus imparfaite des solutions, et à établir ce mauvais mécanisme de la pire façon.

Tous les autres peuples de l'empire et même la plupart des étrangers qui se sont occupés des affaires autrichiennes ont vivement reproché aux

Hongrois leur résistance obstinée, qui a mené à un résultat dont personne n'est satisfait, pas même ceux qui l'ont imposé. Il est possible que les Hongrois aient eu tort de repousser la constitution que leur offrait M. de Schmerling. Ils auraient probablement mieux fait encore de se rallier au fédéralisme que proposait le ministère Belcredi. En tout cas, il paraît certain, et nous essayerons de le prouver, que le plus pressant intérêt de la Hongrie est de s'unir aux autres parties de l'Autriche par un lien plus intime que celui qui existe maintenant. Il n'en est pas moins vrai cependant que c'est à l'indomptable opposition des Hongrois que les autres races de l'empire autrichien, les Allemands comme les Slaves, doivent la liberté dont ils jouissent aujourd'hui. Si les magyars n'avaient pas réclamé, avec une fermeté que rien n'a lassée, leur constitution et les lois de 1848, s'il ne s'était pas rencontré un homme, unissant à l'ardent patriotisme de ses concitoyens les plus hautes qualités du légiste et de l'homme d'État, pour donner à cette revendication d'un peuple ulcéré et belliqueux le caractère irréprochable d'une poursuite judiciaire.

La Bohême, la Croatie, la Gallicie, tous les pays cisleithans, seraient encore courbés sous un régime despotique qui ne trouverait que trop d'excuses dans les inextricables difficultés où l'empire

est engagé. Voilà ce que ne devraient pas oublier ceux qui poursuivent les Hongrois de leur haine[1] et de leurs malédictions.

Une statue sera, dit-on, élevée à Deák sur la place du Couronnement, à Pesth, comme pendant à celle de Széchenyi. Tous les peuples de l'empire devraient y apporter leur obole ; car, si l'ancien régime est tombé en Autriche, c'est à Deák et à son parti qu'on le doit, et si jamais le despotisme pouvait renaître, ce ne serait que le jour où la Hongrie aurait succombé sous la force des armes, car elle a stipulé dans l'*Ausgleich* que les pays cisleithans seraient dotés du régime consti-

1. Il est difficile d'imaginer à quel degré la plupart des Slaves et des Féodaux portent ce sentiment. Il faudrait pour cela lire les ournaux qui se publient à Agram et à Prague, ou mieux encore causer avec quelque partisan des idées panslavistes, féodales ou ultramontaines. Discutant un jour avec un écrivain renommé, d'esprit très-fin, nullement violent, que l'âge et l'habitude du professorat semblaient devoir conduire à la modération, j'en vins à parler du courage des Hongrois comme d'une qualité qu'au moins on ne leur contesterait pas; ses yeux s'allumèrent, sa bouche frémit, il se leva indigné, et, se promenant dans sa chambre, s'écria : « Du courage ! les Magyars n'en ont jamais eu que pour attaquer l'Autriche, et encore c'est qu'ils étaient soutenus par les Turcs. Ce ne sont que des Mongols de la pire espèce, et nous n'aurons de repos que quand ils seront renvoyés en Asie avec leurs cousins du Bosphore. » Il poursuivit longtemps encore cette philippique où l'histoire, invoquée avec plus de passion encore que d'érudition, fournissait les faits d'un acte d'accusation accablant. Rien n'aveugle autant que les animosités de race, parce qu'elles viennent du sang et tiennent de l'instinct animal.

tutionnel, et que son union avec eux était à ce prix.

Mais pourquoi, dira-t-on, les Hongrois n'ont-ils pas voulu accepter un régime politique plus conforme aux vœux de tous, aux exigences de la raison et aux maximes de l'expérience? Pourquoi ont-ils imposé ce dualisme, dont personne ne nie les imperfections? C'est parce que les Hongrois n'aimaient pas les Allemands d'au delà de la Leitha qui représentaient un gouvernement oppresseur, et qu'ils se défiaient d'eux. Tous les voyageurs de notre temps et du siècle dernier ont constaté cette défiance et cette hostilité. C'est ce sentiment très-enraciné, très-fort et universel qui a fait échouer toute tentative de fusion ou d'union intime. Soit, pourrait-on ajouter, mais ce sentiment lui même d'où provient-il? Est-il raisonnable, est-il du moins justifié? A ces questions, l'étude du caractère et de l'histoire des magyars peut seule répondre. Nous en présenterons donc une rapide esquisse. Qui ne connaît pas ces faits ne peut rien comprendre à ce qui se passe maintenant en Autriche, ni rien prévoir de ce qui suivra.

Je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'histoire qui montre mieux que celle de la Hongrie l'héroïsme que peut inspirer l'amour de la patrie et de l'indépendance. Elle mériterait d'être enseignée partout, afin d'apprendre à la jeunesse combien la

conquête de la liberté coûte d'efforts persévérants, de sanglants sacrifices, et de quelles grandes choses est capable une nation faite pour en jouir. Tandis que tous les autres pays, sans excepter même l'Angleterre, ont subi pendant un temps le despotisme, jamais les Hongrois ne s'y sont résignés. Toujours ils ont eu l'âme assez haute pour aimer la liberté plus que le repos, l'aisance, la vie même, et le bras assez fort pour repousser ceux qui prétendaient la leur ravir. Dès le jour où ils ont décerné la couronne de saint Étienne aux Habsbourg, ceux-ci ont tout fait pour les soumettre à leur pouvoir arbitraire. Plus d'une fois dans cette lutte, qui a duré trois siècles, les Hongrois ont été défaits, ils n'ont jamais été domptés. Soit par la force des armes, soit par la résistance légale, ils ont toujours fini par imposer au souverain le respect de leurs droits héréditaires.

La plupart des autres peuples n'ont point su préserver leur liberté des entreprises de leurs rois, appuyés seulement sur l'armée et les fonctionnaires; les Magyars ont défendu la leur contre une dynastie entourée du prestige de la dignité impériale et disposant des forces de dix royaumes. Dans un temps où certaines nations se soumettaient au pouvoir absolu comme on se courbe sous l'inéluctable nécessité d'une loi physique, il est salutaire de rappeler l'exemple

de ceux qui ont cru que le pire des maux est la servitude. A cet effet je ne connais rien qui vaille les annales de la Hongrie, sauf celles des Pays-Bas à l'époque où ils s'affranchirent de l'inquisition romaine et du despotisme espagnol. La résistance des Hollandais a été peut-être plus héroïque dans ses actes, plus pure dans ses motifs, plus glorieuse dans ses résultats; celle des Hongrois a duré plus longtemps et n'a pas été moins persévérante. Voulez-vous inspirer aux hommes l'amour de la liberté, parlez-leur sans cesse des peuples qui ont su la conquérir ou la garder, et cessez de leur vanter les capitaines fameux, les grands conquérants et les rois-soleils, César, Napoléon et Louis XIV.

§ 1

N'est-il pas étrange que l'équilibre des peuples européens, si fiers de leur origine âryenne, dépende des résolutions d'une petite tribu de race jaune, dont les plus proches parents sont les hommes les plus grossiers de notre continent, les Lapons? Rien n'est plus vrai pourtant, car, sans le concours des Hongrois, l'Autriche ne peut ni faire la guerre, ni contracter une alliance, ni même continuer à subsister, et le démembre-

ment de l'empire des Habsbourg amènerait sans doute tout un remaniement de la carte de l'Europe.

Les Magyars appartiennent, nul ne le conteste, au groupe des peuples tartares ou touraniens qui, bien des siècles avant notre ère, habitaient les plateaux de l'Asie centrale et étaient engagés contre les populations de l'Iran dans des guerres perpétuelles dont les antiques traditions mazdéennes ont conservé le souvenir. Ils sortent de la même souche que les Finnois, les Turcs et les nomades de la Tartarie indépendante. Par ses racines, par sa syntaxe, par son génie, leur langue n'a aucun rapport avec les dialectes indo-germaniques[1]. Elle fait partie des idiomes que les linguistes ont appelés *agglutinatifs* et qui sont parlés par la race jaune. On croit déjà la reconnaître dans les inscriptions cunéiformes trilingues de la Médie; mais, si les Hongrois ont conservé dans leur langage la marque irrécusable de leur descendance touranienne, ils ont perdu presque com-

1. Voyez entre autres ouvrages les travaux de M. L. Ludvigh *Des Sources historiques des Annales hongroises* (Revue trimestrielle de Belgique, tome XXXVII, et les étymologies magyares dans la *Libre Recherche*, Revue publiée à Bruxelles par M. Pascal Duprat. Année 1858. Mlle Ludvigh a traduit en allemand la partie de ce livre qui concerne l'Autriche et la Hongrie sous le titre de *Die österreich-ungarische Monarchie nach dem Kriege von* 1866.

plétement les caractères physiques du type tartare. Ils ne ressemblent pas du tout au portrait que Jornandès a tracé de leurs ancêtres, les Huns. Ils n'ont plus la pommette saillante et les yeux relevés vers les tempes, traits distinctifs de la race jaune. C'est à peine si leurs cheveux noirs, leurs yeux bruns pleins d'éclairs et leur teint un peu basané rappellent encore une origine asiatique. Ils ressemblent aux Basques, ce peuple mystérieux qu'on ne sait à quel groupe rattacher, et qui, par l'intermédiaire des Finnois, aurait peut-être quelque lien de famille éloigné avec les Magyars. Pour expliquer le type que ceux-ci nous offrent aujourd'hui, il faut admettre que dans leurs veines coule une forte proportion de sang âryen emprunté aux populations slaves, qui occupaient, avant eux, le territoire qu'ils ont conquis. Les Russes aussi proviennent incontestablement d'un croisement de Touraniens et de Slaves, mais chez eux il a produit des résultats différents. Ils ont les cheveux blonds, la peau blanche et les yeux clairs des Slaves, le nez un peu aplati et la pommette saillante des Tartares, tandis que les Hongrois tiennent de ceux-ci leur idiome et leur teint, de ceux-là la coupe du visage.

Rien n'est plus difficile que de décrire les qualités intellectuelles et morales d'un peuple. Je ne l'essayerai pas pour les Hongrois. Il y a cepen-

dant quelques traits dans leur caractère qu'il est bon de noter, parce qu'ils peuvent avoir une grande influence sur la marche des événements aux bords du Danube.

Ce qui frappe chez les Magyars, c'est la force de la volonté. Dans leurs poursuites, ils déploient une persistance que rien ne lasse, une passion que les obstacles même enflamment. La politique, c'est-à-dire tout ce qui intéresse la grandeur et l'avenir de leur race, voilà l'objet constant de leurs pensées. Depuis le magnat dans son château, jusqu'au pâtre de la Puszta et au chasseur des Karpates, j'ai trouvé en Hongrie les hommes de toutes les classes vivement, ardemment occupés de l'intérêt public. Comme tous les gens passionnés, ils ne voient les choses que par un côté, ils poussent leurs opinions jusqu'aux dernières conséquences. Ils sont exclusifs, *einseitig*, comme disent les Allemands, très-différents en cela de ces derniers, qui, à force de considérer les objets sous toutes leurs faces, voient en tout le bien et le mal, et restent immobiles, ne sachant quel parti prendre. Les Hongrois n'aperçoivent guère que ce qui est conforme à leurs désirs; pour ce qui les contrarie, ils sont aveugles. De cette manière de voir étroite, mais vigoureuse, dérive la chaleur de leur éloquence, remarquable non moins par la rigueur des déductions que par l'éclat tout

oriental des images. Leur patriotisme est plus exalté que celui des peuples occidentaux, ce qui ne serait pas un mal, s'ils ne poussaient l'orgueil national jusqu'à considérer avec un dédain peu justifié les autres races avec lesquelles ils vivent, les Allemands, les Slaves et les Valaques. A leurs yeux, nul ne vaut un Magyar, et nul pays n'est comparable à la Hongrie. *Extra Hungariam non est vita*, disait leur ancien proverbe latin. « Si la terre est la coiffure du bon Dieu, ajoute un dicton populaire, la Hongrie en est le plumet. »

Il y a peut-être des peuples qui entendent mieux la liberté et qui en font un meilleur usage; je ne pense pas qu'il s'en trouve qui l'aiment davantage. Le Hongrois a une telle horreur de la sujétion qu'il supporte à peine la règle. La vue seule d'un fonctionnaire, d'un représentant de la police qu'il n'aurait pas contribué à élire, l'irrite. Tandis que l'Américain ne s'insurge que contre l'arbitraire et s'incline devant la loi, l'ombre seule de l'autorité suffit pour effaroucher le Magyar. La liberté est plutôt pour lui l'indépendance du moyen âge, qui consiste à faire tout ce qu'on veut, que le droit de participer à la confection des lois et de n'obéir qu'à elles ; mais, si les Hongrois comprennent moins bien que les Anglo-Saxons quelles sont les limites de la liberté, ils sont aussi disposés qu'eux à tout sacrifier pour la défendre



ou la reconquérir. En cela, ils diffèrent beaucoup du bourgeois contemporain, résigné à tout subir, pourvu qu'on lui laisse ses écus, ses plaisirs et le repos. Comme les chevaliers d'autrefois, qu'il s'agisse de satisfaire une vanité puérile ou de servir une grande cause, ils donneront sans compter, tantôt comme Esterhazy, afin de l'emporter à un congrès sur tous les autres diplomates par le luxe extravagant de ses costumes, tantôt comme Széchenyi, pour encourager les travaux utiles qui doivent enrichir la patrie. Singulier composé, ils tiennent à la fois des Anglais et des Orientaux, des derniers sans doute par l'influence de la race, des premiers par celle des institutions. « Nation fière et généreuse, a dit très-bien Voltaire, l'appui de ses souverains et le fléau de ses tyrans! »

Dans leurs luttes de partis, ils observent une discipline qui étonne chez un peuple aussi ardent. Tous ceux d'une opinion s'imprègnent des mêmes idées, parlent de la même façon [1] et marchent dans le même sens. Il en résulte une force immense qu'on ne peut ni assez louer quand elle est consacrée à la défense d'une juste cause, ni assez redouter quand elle est mise au service d'une idée fausse. De même que l'unanimité de la

1. C'est ce que remarque entre autres un voyageur anglais, judicieux observateur, M. Charles Boner, auteur d'un livre très-bien fait, *Transylvania.*

résistance à l'arbitraire a sauvé la Hongrie, de même l'unanimité des efforts pour assujettir les autres races l'a exposée et l'expose encore aux plus sérieux périls.

Le Hongrois a horreur du travail, dit-on. J'ai entendu répéter la même accusation contre bien des peuples, et néanmoins j'ai toujours vu que l'homme est laborieux dès qu'il est assuré de recueillir le fruit de ses sueurs. En Hongrie, la corvée, la dîme, les charges féodales et surtout la manière de cultiver le sol devaient nécessairement produire des habitudes de nonchalance et d'oisiveté. Nul ne songeait à amasser des richesses par l'épargne, parce que chacun, dans sa position, vivait joyeusement au milieu de l'abondance de toutes choses, sans se préoccuper du lendemain et sans viser à s'élever dans l'échelle sociale. La poursuite de l'argent, la chasse au dollar, qui enfièvre l'Américain, ce type par excellence de l'homme moderne, était inconnue au bord du Danube et de la Theiss, où l'on continuait à mener l'existence insouciante de l'ancien temps. Tout cela change déjà : les chemins de fer auront bientôt converti le magnat en homme d'affaires et le pâtre de l'Alföld en ouvrier européen.

En somme, les Hongrois sont une fière race[1]

1. J'ai toujours été frappé de l'air de fierté et de noblesse des Magyars de toutes les conditions. Ils se sentent faits pour le com-

au physique et au moral, belle, vigoureuse, bien nourrie de graisse et de bon froment, buvant du vin sans en abuser, vivant sous un climat extrême, dans un air sec qui donne à la chair la dureté du marbre, aux membres l'élégance et la force, et qui les préserve de ces humeurs lymphatiques qu'engendrent les brouillards du nord. Ils sont pleins d'orgueil, avides de domination, dévoués à leur pays jusqu'à la mort, prodigues, braves, enthousiastes, très-susceptibles, ombrageux même et avec cela très-fins politiques, admirablement préparés à vivre libres par leurs institutions et par leur histoire, comme nous allons le faire voir. Quels que soient au reste ses défauts, un peuple qui a produit un type de patricien comme Széchenyi, un type de parlementaire libéral comme Deák, un type de tribun révolutionnaire comme Kossuth, n'est certes inférieur à aucun autre, car je n'en vois guère qui, dans chacune de ces catégories, puisse se vanter d'avoir des représentants, des *representive men*, comme dirait

mandement. Les paysans, même quand ils embrassent la main de leur seigneur, suivant l'ancienne coutume féodale, le font sans bassesse et avec une certaine grâce cavalière. Les maîtres d'école n'ont pas cet air humble, fatigué, ce visage pâli, cette démarche incertaine, qui les caractérisent ailleurs. Avec leur barbe noire, leurs yeux brillants, leurs redingotes à brandebourgs, leurs pantalons collants et leurs bottes hautes, ils ont un aspect martial qui impose. On dirait des hussards prêts à se remettre en selle.

Emerson, supérieurs à ceux que je viens de nommer.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur le passé de la Hongrie; nous verrons ainsi comment s'est formé ce caractère si remarquable du Magyar, d'où proviennent ses antipathies contre les Autrichiens, son orgueil national, ses désirs de domination et de grandeur.

La Pannonie, c'est-à-dire la Hongrie actuelle, fut primitivement occupée par les Illyriens, peuplade thraco-slave à laquelle se mêlèrent plus tard les débris des bandes gauloises et celtes de Sigovèse et de Bellovèse. Les Jazigues, Slaves purs, habitaient les Karpathes. Les tribus germaniques des Goths et des Gépides avaient conquis le pays, quand apparut la race jaune, les Huns d'abord, plus tard, après la mort d'Attila, les Avares, qui, de 550 à 800, firent trembler toute l'Europe, et dont la domination, sous le khan Bayan, s'étendit jusqu'en Thuringe et en Italie. Charlemagne les vainquit, les soumit et fit de leur territoire un margraviat. Vers 620, des peuplades slaves, les Croates et les Serbes, descendues des Karpathes, s'étaient emparées de la région qu'occupent maintenant la Croatie, la Dalmatie, la Serbie et la Bosnie. Les Bulgares, tribu hunnique, habitaient, aux bords de la mer Noire, la province qui porte encore leur nom.

Un prince slave, Swatopluk, était parvenu à grouper sous son autorité ces populations si mêlées et à fonder une sorte d'empire connu sous le nom de Grande-Moravie, lorsque arriva de l'Orient un nouvel essaim de race jaune. C'étaient les Magyars, dont Constantin Porphyrogénète avait déjà parlé en les nommant Μαζαροὶ et en disant qu'ils étaient fixés au nord des Palus-Mœotides. Avant de commencer leurs migrations, ils avaient habité jusqu'au septième siècle les environs de l'Altaï, à côté des Turcs, autre branche de la famille touranienne qu'ils devaient rencontrer plus tard aux bords du Danube, mais le sabre à la main, chacun de ces deux peuples représentant deux cultes différents, empruntés, l'un aux Juifs, l'autre aux Arabes, c'est-à-dire à deux rameaux de la race sémitique. Vers la fin du neuvième siècle, Arpad, élevé sur le bouclier, conduit d'abord ses bandes en Transylvanie ; ensuite, à la tête de 200000 guerriers, il bat Swatopluk et s'empare du territoire qui fut appelé Hongrie, soit du nom de la ville de Hunvàr ou Ungvàr, forteresse des Huns, soit directement de Hunnie, pays des Huns[1]. Les Magyars nous sont représentés avec les mêmes caractères physiques que les

1. Les Hongrois appellent leur pays Magyarorszàg, c'est-à-dire Magyarie.

Huns, petits de taille, bruns de peau, l'aspect effrayant, les yeux noirs et enfoncés, les cheveux rasés devant, braves, tirant fort bien de l'arc, et toujours à cheval, mais féroces, mangeant le cœur de l'ennemi tué dans le combat.

Pendant un siècle, sous les successeurs d'Arpad, ils continuent à mener l'existence de barbares à moitié nomades, ravageant toute l'Allemagne, où ils tuent Léopold, duc de Bavière en 906, pénétrant jusqu'en Italie, où ils battent Bérenger, et rentrant dans leurs vastes plaines, tout fiers de leurs exploits et chargés de butin. Étienne, leur premier roi (997), les convertit au christianisme, et reçut du pape Sylvestre II, en reconnaissance des services rendus à la foi, la fameuse couronne et le titre d'apostolique, porté encore aujourd'hui par l'empereur d'Autriche en sa qualité de roi de Hongrie. Étienne donna au pays des lois excellentes toujours invoquées, fit régner l'ordre et favorisa les progrès de la civilisation. Sous ses successeurs immédiats, la division du pays en comitats indépendants les uns des autres, les droits des villes qui se fondent, l'intervention législative des diètes, les lois civiles et ecclésiastiques, en un mot toute l'organisation politique du pays se fixa telle à peu près qu'elle est restée jusqu'à nos jours.

Avec Coloman recommencent les conquêtes

(1095) ; ce roi, dont le souvenir est cher aux Hongrois et dont ils aiment à porter le nom, Kalmàn, réunit définitivement à ses États la Croatie, puis la Dalmatie, en en chassant les Normands, qu'il poursuivit en Italie jusque dans la Pouille. Il se fit couronner roi de Croatie et de Dalmatie à Zara-Vecchia. Étienne II (1114-1131) repousse les attaques de l'empire grec, chasse les Vénitiens de Zara et soumet les Russes, qui reconnaissent la suzeraineté de la Hongrie. Déjà un fils de saint Étienne prenait le titre de *dux Ruisorum*, et au couronnement de Bela IV, Daniel Romanowitz menait même le cheval du roi en signe de vasselage. Bela II, successeur d'Étienne II (1131-1141), conquit la Bosnie. Sous Bela IV (1173-1196, la Gallicie invoqua une intervention hongroise, et depuis lors les rois de Hongrie ont pris le titre de roi de Gallicie et de Lodomérie. C'est même en invoquant ces droits que l'Autriche coopéra au partage de la Pologne.

André II (1205) fit la guerre aux Russes, puis prit part à la croisade, et rapporta de Palestine le titre de roi de Jérusalem, qu'ont porté ses successeurs, et qui figure encore parmi ceux de l'empereur d'Autriche. André avait mécontenté les nobles par ses prodigalités et par ses mesures arbitraires. Ils le forcèrent à reconnaître leurs anciens priviléges et lui arrachèrent des conces-

sions nouvelles. Ratifiées à la diète de 1231 et ré digées en trente-un articles, elles constituèrent le pacte fondamental, la *Bulla aurea*[1], qui donnait à la Hongrie la constitution la plus libre du continent. Elle n'est pas sans rapport avec la grande-charte que les Anglais imposèrent à Jean sans Terre vers la même époque; mais elle assurait aux nobles des prérogatives bien plus étendues. Elle les autorisait, pour le cas où celles-ci seraient violées, à résister, même par la force, c'est-à-dire à recourir à ce que la constitution française de 1793 appelait le premier des droits et le plus sacré des devoirs, l'insurrection.

Sous Bela IV, une nouvelle invasion de la race jaune pénétra en Europe, aussi terrible, mais plus passagère que celle des Huns. C'étaient les Tartares de Gengis-Khan. Ils écrasèrent l'armée hongroise, qui les attendait à la descente des Karpathes, puis se répandirent dans le pays, qu'ils transformèrent en désert, car ils saccagaient, pillaient et brûlaient tout sur leur passage. Bela IV parvint néanmoins à organiser une forte armée, qu'il employa d'abord à soumettre la Bosnie, la Gallicie, la Bulgarie et même la Styrie, enlevée à Frédéric d'Autriche, qui perdit la vie dans la ba-

1. La bulle récemment retrouvée à Venise consacre encore plus de libertés que celles contenues dans le livre de lois, sur lequel les rois prêtaient serment, le jour de leur couronnement.

taille. Quand les Mongols reparurent, les Hongrois étaient prêts à les recevoir; ils leur tuèrent, dit-on, 30000 hommes et les rejetèrent dans les steppes de la mer Noire. Il est remarquable que ce soit à un peuple de race touranienne qu'il ait été réservé de repousser les invasions des deux essaims du même sang qui menaçaient l'Europe, les Mongols et les Turcs. Avec André III, en 1301, s'éteignit la dynastie d'Arpad. André III est le premier roi qui, avant son couronnement, ait été obligé de souscrire le diplôme d'inauguration rappelant les droits de la nation, et depuis lors tous ses successeurs ont été tenus d'accomplir la même cérémonie.

C'est sous les deux rois de la maison d'Anjou de Naples que la Hongrie atteignit l'apogée de sa sa puissance et de sa prospérité. Le règne de Charles-Robert et de son fils Louis Ier occupe presque tout le quatorzième siècle, de 1301 à 1380. Par leurs victoires, dont les populations annexées n'avaient pas à se plaindre, ils soumirent à la couronne de Hongrie, outre tout son territoire actuel, la Valachie, la Serbie, la Bulgarie, la Bosnie, la Dalmatie, de façon à donner au royaume danubien les limites naturelles de la mer Noire à l'est, de l'Adriatique à l'ouest, du Balkan au sud et des Karpathes au nord. Les Slaves méridionaux, les Valaques et les Hongrois étaient ainsi réunis et

formaient un faisceau assez puissant pour résister à leurs ennemis extérieurs.

Les princes angevins comprirent admirablement que, pour développer les richesses de ce magnifique territoire, il fallait favoriser le commerce, l'industrie, l'émancipation des classes laborieuses et la diffusion des lumières. Ils améliorèrent le système monétaire, établirent des marchés libres, accordèrent des priviléges aux marchands. Ils affranchirent les paysans qui s'étaient distingués sur le champ de bataille, les enrôlèrent avec les nobles sous le drapeau des *banderi*, et reconnurent à tous le droit de s'établir où ils voulaient. Ils bornèrent aux affaires ecclésiastiques l'intervention des papes, qui prétendaient exercer les prérogatives de la suzeraineté sur le royaume de saint Étienne. Partout surgirent, comme par enchantement, des villes florissantes, gouvernées librement par des magistrats élus. Le commerce des ports de l'Adriatique avec l'Orient prit une grande extension. Louis confirma toutes les libertés inscrites dans la *Bulle d'or* d'André II, et y ajouta vingt-cinq articles nouveaux. Il réforma les lois civiles et pénales, fit régner l'ordre, mit un terme aux guerres féodales des nobles entre eux. A Grosswardein et dans d'autres villes, des écoles supérieures furent fondées; une académie fleurit à Funfkirchen. Le château de Vicegrad, où

les rois angevins s'étaient fixés, était renommé dans toute l'Europe pour la richesse de sa bibliothèque d'anciens manuscrits, pour la beauté de ses jardins, de ses terrasses, de ses jets d'eau, de ses statues de bronze. La population augmentait rapidement, les besoins de la civilisation naissaient, et l'industrie ou le commerce parvenait à les satisfaire. Le bien-être, la richesse même, se répandaient; la culture des lettres et des arts faisait de la Hongrie le siége de la première renaissance. Aucun état contemporain n'était aussi étendu, aussi peuplé, aussi redoutable. Voilà l'époque de grandeur et de gloire dont le souvenir ne s'efface pas de l'esprit des Hongrois, et qu'ils voudraient ressusciter aujourd'hui. Ce sont ces réminiscences qui entretiennent leur orgueil et nourrissent leurs vastes ambitions.

Louis Ier, justement surnommé le grand, étant mort sans enfant mâle, sa fille Marie, proclamée reine, apporta la couronne de saint Étienne aux mains de l'empereur Sigismond, prince faible qui, absorbé par les affaires de l'Allemagne, négligea complétement celles de la Hongrie.

A partir de ce moment les Hongrois commencèrent à comprendre qu'il n'est pas bon pour eux que leur souverain se mêle trop de ce qui se passe en Allemagne. Plus tard, l'élection de l'archiduc Albert d'Autriche fut l'origine d'une suite de

guerres civiles et de dissensions intérieures dont les Vénitiens et les Turcs profitèrent, les uns pour s'emparer de la Dalmatie, les autres pour envahir les provinces situées au sud du Danube.

Les deux Hunyadi, par une série d'exploits qui rappellent l'épopée, parvinrent à arrêter pendant quelque temps les progrès des Ottomans. Jean Hunyadi, d'abord ban de Serbie, puis voïvode de Transylvanie, proclamé gouverneur du royaume pendant la minorité du roi Ladislas, fit reculer les Turcs; aidé du moine franciscain Capistran, il leur reprit même Belgrade. Mathias, son fils, surnommé Corvinus, parce que la famille Hunyadi portait un corbeau dans ses armes, fut élu roi après la mort de Ladislas, qui avait voulu le faire périr. De 1457 à 1490, le règne de Mathias fut pour la Hongrie une dernière période de force et de splendeur qui rappela les beaux jours des rois angevins[1]. Après lui vinrent le faible Wladislas, roi de Bohême, puis son fils Louis, vaincu et tué dans la funeste bataille de Mohacs, qui ouvrit la Hongrie aux Turcs, et dont la date, 29 août 1526, est encore pour tout bon Hongrois un jour de deuil national. Deux archevêques, cinq évêques,

1. Le peuple même se souvient encore qu'avec Mathias ont fini les temps heureux de la Hongrie. Un proverbe souvent répété dit: *Meghalt Mátyás király, oda van az igazsag;* « le roi Mathias mort, la justice a disparu. »

cinq cents magnats et trente mille soldats succombèrent.

C'est après ce désastre que Ferdinand d'Autriche fut investi de la couronne de saint Étienne, qui ne devait plus sortir de sa famille. Il avait épousé Anne, la sœur du roi Louis. Marie d'Autriche, veuve de ce roi et sœur de Ferdinand, employa toute son influence pour faire élire celui-ci. Il fut élu en effet dans une diète réunie à Presbourg ; une autre diète assemblée à Stuhlweissembourg nomma Zapolya voïvode de Transylvanie. C'était une sage inspiration d'appeler les Habsbourg sur le trône de Hongrie, et, s'ils s'étaient dévoués à leur mission, comme les Corvin et les Anjou, ils auraient sauvé ce beau pays de la domination musulmane. Malheureusement, absorbés par les poursuites de leur ambition en Allemagne et champions de l'Église romaine, ils se servirent des forces dont ils disposaient pour infliger aux fiers Magyars le despotisme et l'orthodoxie catholique. Entre les Hongrois, jaloux de leur indépendance, et les princes autrichiens, élevés par les jésuites et ne voyant de gouvernement que là où régnait l'unité de la foi et du commandement, c'est-à-dire l'ordre comme dans un couvent, la lutte était inévitable. Pour défendre leurs droits violés, les Hongrois allèrent jusqu'à s'allier avec leurs ennemis séculaires, les Turcs. On leur en a fait

un reproche : c'est à tort. Cela prouve seulement que la domination des Autrichiens était plus dure que celle des Ottomans. Ceux-ci en effet se contentaient de leur imposer un tribut. Les Autrichiens ou plutôt les Italiens ultramontains, qui représentaient l'empereur, attaquaient leurs libertés, surtout la plus précieuse de toutes, la liberté de conscience. Or il est honorable pour un peuple de tenir plus à ses croyances qu'à ses biens.

Pendant un siècle, la Hongrie offre le plus affligeant spectacle. Elle est ravagée tour à tour par les Allemands et par les Turcs. A chaque nouvelle tentative pour imposer de force le catholicisme et le pouvoir absolu répond une nouvelle et plus formidable insurrection. Chaque fois celle-ci finit par triompher; mais avec chaque nouvel empereur c'est à recommencer. Ni Ferdinand, ni son successeur Maximilien ne parvinrent à se rendre maîtres de toute la Hongrie. Zapolya, puis son fils Jean-Sigismond, se maintinrent en possession de la Transylvanie et d'une partie des comitats du nord. Les Turcs s'étaient emparés de Bude. Ils occupaient toute la partie méridionale du pays, et allaient assiéger et brûler les villes que se disputaient les Autrichiens et les Hongrois; en 1525, ils s'avancèrent jusque sous les murs de Vienne.

Bientôt les dissensions religieuses vinrent se

mêler à la guerre des races. Dès 1526, le protestantisme avait pénétré en Hongrie. Il y fit des progrès rapides. Basé sur l'examen individuel et sur la discussion, ce culte devait convenir à un peuple habitué à se gouverner dans ses libres assemblées et hostile par instinct au joug de l'autorité. Toutes les familles de magnats, sauf trois, adoptèrent, assure-t-on, les idées nouvelles. Depuis lors et aujourd'hui encore la confession helvétique est appelée la religion magyare. Sous l'empereur Rodolphe, les jésuites, précédemment expulsés, reprirent pied dans le pays. En 1586, ils s'établirent dans le monastère de Thurocz. Aussitôt les persécutions commencèrent, dirigées par Pethó, archevêque de Kalocza, et par le comte Belgiojoso, gouverneur de la Hongrie. Les églises furent enlevées aux réformés, leurs pasteurs chassés ou égorgés, leurs écoles fermées, leurs biens confisqués. Pour mettre un terme à ces odieuses violations des franchises nationales, Bocskay lève l'étendard de la révolte, et, sorti de la Transylvanie, entraîne la noblesse de tous les comitats à sa suite. L'empereur est obligé de céder. Par la pacification de Vienne (1606), il accorde aux protestants le libre exercice de leur culte, et reconnaît Bocskay comme prince de Transylvanie.

Sous l'empereur Mathias, les jésuites revinrent plus nombreux. Ils établirent des colléges à Raab,

à Presbourg, une université à Turnau. Les persécutions religieuses recommencèrent; contrairement aux priviléges du pays, des soldats allemands occupaient les forteresses, et des emplois étaient donnés à des étrangers. Quand le sombre et fanatique Ferdinand II arrive au trône en 1619, une nouvelle insurrection éclate. Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, la dirige. Il s'allie avec la Bohême, soulevée pour la défense de ses droits, et s'avance jusque près de Vienne. Les Bohémiens sont écrasés à la bataille de la Montagne-Blanche; mais l'empereur, ne pouvant vaincre les Hongrois, est obligé de subir leurs conditions à la paix de 1620.

Sous Ferdinand III, nouvelles persécutions et violation constante de tous les priviléges consacrés par la constitution hongroise. C'est encore de la Transylvanie, cette forteresse de l'indépendance nationale, que vient le salut. George Rákóczy pénètre en Hongrie à la tête de 20 000 hommes, et arrache à l'empereur, serré de près par les Suédois, la paix de Linz en 1645.

Léopold Ier, élevé par le jésuite Eberhard Neidhard, voulut en finir avec les incessantes rébellions de la Hongrie, et il se promit d'y établir le pouvoir absolu et l'unité de la foi[1]. Ses armées,

1. On attribue souvent à Léopold ce mot atroce : *faciam Hungariam captivam, postea mendicam, deinde catholicam.* C'est le

sous Montecuculli, dirigées contre les Turcs, occupent la Hongrie, qui, ravagée tour à tour par les Ottomans et par les impériaux, se transformait en désert. Le désespoir et le désir de recouvrer l'indépendance s'emparèrent de tous les cœurs. Une vaste conspiration se prépara; les magnats les plus illustres et les plus puissants en faisaient partie, le palatin Vesselenyi, Zrinyi, Frangepan, François Rákóczy, Tökoli. Elle fut découverte, et ceux dont on put s'emparer furent mis à mort. Profitant du moment où la Hongrie se trouvait privée de ses chefs naturels, Léopold déclara dans la diète de 1671 qu'il la « possédait par droit de conquête, » et « en vertu de sa puissance absolue » il décréta une contribution pour nourrir

cardinal-archevêque de Gran, Kolanitz, qui l'a prononcé dans une réunion de grands dignitaires hongrois tenue au Burg à Vienne, où ils devaient proclamer solennellement que la Hongrie renonçait à ses priviléges, reconnus anarchiques et incompatibles avec un bon gouvernement. Tous les Hongrois, même le palatin Esterhazy, avaient été séduits par les promesses de la cour et par l'éloquence des révérends pères Gabriel et Palm. Le succès semblait assuré; mais Széchenyi, archevêque de Kalocza, osa résister au nom des droits héréditaires de son pays. Le sentiment national se réveilla soudain jusque chez ces magnats gagnés d'avance. Nul n'osa répondre aux patriotiques paroles de Széchenyi, et le complot si habilement ourdi échoua. Cet exemple montre une fois de plus que chez les Magyars l'amour de la patrie l'emporte même sur les calculs de l'ambition ou de la cupidité. (Voyez *Histoire des révolutions de la Hongrie*, par l'abbé Brenner, la Haye, 1739.)

ses soldats. Il s'efforça aussi d'extirper le protestantisme, qui nourrissait l'esprit d'indépendance des Magyars. Des bandes armées, accompagnées de missionnaires, parcoururent tous le pays. Ceux qui refusaient de rentrer dans le giron de l'église étaient jetés en prison, ou périssaient dans des supplices si horribles que la plume se refuse à les retracer. Aux tortures inventées par l'inquisition et appliquées précédemment par le duc d'Albe aux Pays-Bas, on en ajouta d'autres empruntées aux Turcs. Quand on était fatigué de brûler, on empalait.

En présence de tant d'atrocités, la Hongrie se souleva de nouveau. D'abord des bandes de partisans se forment dans les comitats protestants du nord. Bientôt elles se constituent en armée régulière qui bat les impériaux, après qu'un jeune héros de vingt et un ans, Émeric Tököli, est venu se mettre à leur tête. Quand la conspiration de Frangepan fut découverte, le jeune Émeric, déguisé en servante polonaise, se sauva du château où son père venait de mourir les armes à la main. Il était d'une beauté accomplie, grand, robuste, d'une adresse et d'une bravoure merveilleuses, aguerri par les plus dures épreuves, animé du plus violent ressentiment contre les oppresseurs de sa patrie. De 1666 à 1682, il tint la campagne, et finit par rejeter les Autrichiens hors de

la Hongrie ; puis, allié aux Turcs, il s'avança jusqu'à Vienne lors du fameux siége auquel la victoire de Sobieski mit fin. Les Turcs complétement battus et refoulés au sud du Danube, Tököli se vit peu à peu abandonné des siens, et alla mourir en exil. Sa femme Hélène, célèbre aussi par sa beauté et son courage, fille de Zrinyi et veuve de Rákóczy I[er], tint longtemps encore dans son château fort de Munkács, qu'elle ne rendit qu'après une capitulation honorable. Tous ces héroïques personnages semblent vous transporter en pleine épopée.

La Hongrie, vaincue, fut de nouveau livrée aux bourreaux, excités et dirigés par le général Caraffa, un Napolitain, et par deux jésuites, le P. Peritzhof et le P. Kellio. C'était le moment où en France Louis XIV commençait les dragonnades. Un épisode de cette période de réaction sanglante laissa une impression profonde. A Éperies, Caraffa avait fait élever un vaste échafaud où l'on pouvait torturer et exécuter plusieurs victimes à la fois. De février jusqu'à la fin d'octobre 1687, chaque jour plusieurs malheureux périrent dans les supplices. C'est ce que l'on a appelé le *théâtre d'Éperies*. La terreur fut si grande que la diète de 1687 accorda l'indigénat à l'ordre des jésuites, et qu'elle renonça au fameux droit d'insurrection accordé par la charte d'André II.

Le découragement ne dura pas longtemps. Dès 1701, la Hongrie était encore soulevée. Elle mit à sa tête François Rákóczy, fils de cette Hélène Zrinyi qui était maintenant veuve de Tököli. La bravoure, la vigueur, le patriotisme de sa mère et de tous ses ancêtres revivaient dans ce jeune homme, qui pendant son exil à Paris avait étudié la tactique militaire auprès du maréchal de Villars. Élu voïvode de Transylvanie, il réunit une puissante armée qu'il conduit jusque sous les murs de Vienne. Il fait proclamer par la diète la déchéance des Habsbourg; mais Joseph Ier, qui avait succédé à Léopold, ayant promis de rétablir la Hongrie dans tous ses droits et de respecter la liberté de conscience, la paix de Szathmár fut conclue en 1711. Rákóczy refusa d'accepter l'amnistie, perdit ses immenses propriétés et se réfugia en France, où il rendit populaires le costume et le nom hongrois. On lui attribue la musique de la fameuse marche de Rákóczy si longtemps proscrite, la *Marseillaise* hongroise, qui réveille toujours au cœur du Magyar l'amour des combats et de la liberté.

Depuis cette époque, la constitution hongroise fut respectée. Dans son impatience du progrès, Joseph II voulut l'abolir en supprimant l'antique organisation des comitats et en remplaçant dans l'administration la langue hongroise par l'alle-

mand. La résistance obstinée de toute la Hongrie allait oboutir à une nouvelle insurrection, lorsqu'il jugea prudent de mettre à néant tous ses décrets et de restituer la couronne de saint Étienne, qu'il avait fait transporter à Vienne.

Les événements de 1848 sont trop présents au souvenir de chacun pour que nous ayons besoin de les rappeler. Ils reproduisent exactement la marche des révolutions du dix-septième siècle. La Hongrie veut transformer ses franchises du moyen âge en libertés modernes. La cour de Vienne, prise au dépourvu par les révolutions européennes, consent aux réformes; mais bientôt, appuyée sur les Slaves du sud, qu'elle jette sur les Magyars, elle retire ses concessions. Comme au temps des Tököli et des Rákóczy, les impériaux sont vaincus; mais, plutôt que d'accepter la liberté, l'Autriche appelle les Russes à son secours. Aujourd'hui seulement on peut apprécier combien cela était insensé. C'était évidemment désigner aux Slaves comme leur sauveur et leur maître naturel le Tsar, qui était, lui, dans son rôle en écrasant les Magyars, seuls capables de maintenir l'Autriche et de faire équilibre à la Russie sur le Danube. L'Europe n'a pas assez compris alors que le cabinet de Vienne se suicidait, en compromettant dans l'Orient les intérêts de la civilisation occidentale. La Hongrie fut vaincue; mais par sa résistance

pacifique, par son inébranlable fidélité à ses droits héréditaires, elle a reconquis enfin en 1867 sa constitution, modifiée par les lois de 1848, conformément aux besoins d'une société du dix-neuvième siècle.

Cette rapide esquisse historique suffit pour expliquer les sentiments qui règnent en Hongrie : l'orgueil national exalté parfois au delà de toute mesure, la haine farouche du despotisme et de l'ultramontanisme, l'animosité contre les Autrichiens, qui trop souvent ont représenté ces deux fléaux, et l'opposition exagérée, hargneuse, parfois puérile, à tout ce qui semble, si peu que ce soit, devoir porter atteinte à l'indépendance magyare.

Tant que la Hongrie a vécu sous des souverains qui ont respecté ses libertés, elle a été puissante, elle a régné en souveraine dans tout le bassin du Danube. Quand les Habsbourg ont voulu introduire le pouvoir absolu à la façon de l'Espagne et l'unité de la foi suivant le vœu de Rome, les Magyars les ont forcés à reculer par une série de six formidables insurrections toujours victorieuses; mais ils ne l'ont emporté qu'en perdant la moitié de leurs provinces, enlevées par les Turcs, et la moitié de leur population, tuée par les impériaux sur les échafauds ou sur les champs de bataille. Lorsqu'on voyage en Hongrie, on s'étonne de ne pas rencontrer d'anciens monuments dans des villes d'anti-

que renommée; c'est que toutes ont été plusieurs fois prises d'assaut et brûlées pendant ces épouvantables luttes.

Certes il serait déraisonnable de la part de la Hongrie actuelle de garder à l'Autriche régénérée rancune des griefs d'autrefois; mais des ressentiments enracinés par des siècles d'hostilité dans le cœur de toute une nation ne s'effacent pas en un jour, et il serait imprudent d'agir comme s'ils n'avaient point laissé de traces. S'il y a des peuples qui oublient les enseignements de leur histoire, ce ne sont pas les Magyars. Leurs historiens sont très-lus, et tous leurs écrivains semblent se faire un devoir de traiter au moins l'une ou l'autre partie de leurs annales. La lutte de la Hongrie contre la maison d'Autriche ressemble beaucoup à celle de la Bretagne contre les rois de France. Les Bretons ont défendu avec une indomptable constance leur ancienne constitution contre les usurpations sans cesse renouvelées du pouvoir central; invoquant le texte des traités, barricadés derrière leurs priviléges, et repoussant toute innovation comme un attentat à leurs libertés, ils se sont montrés dévoués au principe monarchique, mais plus dévoués encore aux droits de leur province, pour lesquels au besoin ils prennent les armes. Les Hongrois ont fait de même, mais entre les deux pays il y a une différence qui est capitale

et qui a décidé de tout : tandis que les Magyars, dès longtemps ouverts à l'esprit nouveau, ont combattu contre un pouvoir intolérant, les Bretons, ultramontains jusqu'au fond du cœur, n'ont jamais résisté avec plus d'énergie au pouvoir royal que quand il leur apportait les principes modernes. Les uns ont succombé, et aujourd'hui les autres triomphent. Il en est toujours ainsi. Ceux qui s'attachent à des idées dont la séve est épuisée en prennent la contagieuse faiblesse; ils ne les sauvent pas, et ils se perdent.

Il faut voir maintenant comment les institutions, et non le sang ou la race, ont implanté dans le cœur des Hongrois cet indomptable amour de l'indépendance qui éclate dans leur histoire.

§ 2

C'est le 8 juin 1867, en assistant au couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie, que j'ai cru comprendre pour la première fois la constitution politique de ce pays. Cette cérémonie, dont rien ailleurs ne donne l'idée, résume son histoire et fait défiler sous vos yeux le tableau vivant de toutes ses institutions. Comme l'Angleterre, la Hongrie a cet avantage trop peu apprécié de pouvoir donner pour enca-

drement aux choses contemporaines un cérémonial qui date de huit siècles, et de rattacher ainsi par un lien symbolique les conquêtes de l'esprit nouveau aux souvenirs du passé. Quand on assiste à la procession de la reine d'Angleterre allant ouvrir ou fermer le Parlement, et qu'on voit cet antique carrosse, aux lourdes dorures, traîné par huit chevaux et accompagné par des hallebardiers en costume du temps de Henri VIII, si gros, si bien nourris qu'on les appelle *beefeaters*, on ne peut s'empêcher de trouver ces vieilleries assez puériles ; mais, en y réfléchissant, on comprend qu'elles représentent la tradition. Or la tradition, pour les familles comme pour les peuples, est une force qu'il ne faut point dédaigner. Heureux les peuples qui dans leurs traditions trouvent la liberté, et qui, pour jouir de leurs droits naturels, ne sont pas forcés de s'insurger contre leur droit historique !

Le couronnement n'est ni pour le roi ni pour la Hongrie une vaine cérémonie. C'est seulement par le couronnement que l'héritier du trône est investi de l'autorité royale, en vertu de la maxine *non est rex nisi coronatus*. Or, avant de recevoir la couronne, il doit jurer de respecter les droits du peuple inscrits dans les anciens traités et capitulations. C'est comme la consécration du pacte conclu entre la nation et le souverain. C'est aussi la

preuve que le pouvoir de celui-ci n'est pas absolu et ne peut s'exercer que dans les limites tracées par la constitution. Après la défaite de la Hongrie en 1849, les vainqueurs avaient prétendu la traiter en province conquise, en pays qui par la révolte a perdu ses anciennes franchises; mais les Magyars, grâce à leur résistance légale, grâce aussi, faut-il le rappeler? à la journée de Sadowa, avaient obtenu de l'empereur la reconnaissance de leur droit historique. Le couronnement signifiait donc que la Hongrie rentrait en possession de son indépendance, de ses institutions, de ses lois, si longtemps contestées. Elles avait reconquis ses libertés, non plus comme au temps de Bethlen, de Tököli, de Rákóczy, sur les champs de bataille et par les armes, mais dans le sein de son parlement, par l'éloquence de ses hommes d'État et la fermeté de ses députés.

A Bude-Pesth, le 8 juin 1867, dès cinq heures du matin, le canon annonça la solennité, qui commençait de bonne heure parce qu'elle devait durer longtemps. Le soleil s'était levé splendide dans un ciel sans nuages. Des banderoles aux trois couleurs nationales décoraient toutes les maisons. Le drapeau de 1848 flottait de nouveau sur cette cité où le général Haynau l'avait noyé dans le sang. Une foule joyeuse et parée remplissait les rues, se dirigeant vers les quais du Danube : c'é-

tait là que devait passer le cortége royal. Dans cette foule, on distinguait sans peine des hommes et des femmes appartenant à ces races diverses qui vivent ici côte à côte, sans se mêler, depuis mille ans, tous reconnaissables à leur costume et aux traits de leur visage, — les Magyars, vêtus comme des hussards, l'œil brillant, la démarche assurée et l'air conquérant, — les Valaques avec leurs longs cheveux, leurs yeux veloutés, doux et mélancoliques, couverts uniformément d'une épaisse étoffe de laine blanche serrée par des courroies autour de la jambe, ressemblant encore aux statues des prisonniers daces de l'arc de Constantin, — les Slovaques, le visage caché sous d'énormes chapeaux de feutre, habillés d'une sorte de bure brune en lambeaux, — les Serbes au nez d'aigle, au regard intelligent, aux traits anguleux, — les femmes croates avec leur chemise de chanvre brodée de charmants dessins en laine rouge, — les Zingari, laissant voir à travers les trous de leurs haillons la peau lisse et basanée du paria hindou; — puis d'autres enfants de l'Asie, des Juifs en grand nombre appartenant à toutes les classes de la société, mais portant dans leurs traits la marque irrécusable de leur origine orientale, — des paysans allemands, des Saxons, comme on les appelle, avec leurs yeux bleus et leurs cheveux blonds, grands, forts et lourds au

milieu de tous ces autres types plus légers et plus fins, — enfin des pâtres de la Puszta, des Czikos, des Ruthènes, des Szeklers, des Hayduques, des Kumans, des variétés de race à n'en pas finir, toutes signalées par quelque particularité.

A l'aspect de ces différences si tranchées, on comprenait combien il est difficile de trouver des institutions qui conviennent également à tant de nationalités séparées par la langue, les mœurs et d'implacables animosités. Quel contraste aussi entre ces hommes primitifs encore vêtus comme leurs ancêtres de l'époque romaine et ces magnats qui, avec les envoyés des pays étrangers, se rendent à Bude, dans leurs splendides équipages, pour assister aux cérémonies du couronnement! Celles-ci ont commencé à sept heures dans la cathédrale. Le clergé y joue le rôle principal, car il s'agit de remettre la couronne apostolique de saint Étienne. L'archevêque de Kalocza s'avance vers l'archevêque de Gran, primat de la Hongrie, et dit en lui présentant le roi : *Postulat sancta mater Ecclesia catholica ut præsentem serenissimum Franciscum Josephum ad dignitatem Hungariæ regis sublevetis;* « l'Église demande que vous éleviez le sérénissime François-Joseph, ici présent, à la dignité de roi de Hongrie. » Le primat répond : « Savez-vous s'il mérite cette dignité et s'il la remplira utilement? » *Scitis illum dignum et utilem esse ad*

hanc dignitatem? L'archevêque de Kalocza réplique : *Et novimus et credimus;* « nous le savons et nous le croyons. Le roi s'étend alors à plat devant l'autel, la face dans la poussière. Le primat lit les litanies, et avec la crosse fait trois fois le signe de la croix sur le dos du souverain prosterné. Après l'avoir relevé et lui avoir oint l'épaule de l'huile consacrée, il le revêt du manteau d'or brodé vers l'an 1000 par la reine Gisèle, et qui ne peut être réparé que par des mains royales. La messe dite, il lui remet le glaive. Le comte Andrássy, qui, comme premier ministre, remplit les fonctions de palatin, pose sur la tête du roi la fameuse couronne de saint Étienne, vénérable relique à laquelle les Hongrois ont voué un culte et dont l'histoire est tout une épopée[1]. Les deux

1. Ce précieux insigne est formé de deux couronnes. La première fut envoyée de Rome par le pape Sylvestre II au roi Étienne. La seconde fut donnée au roi Geysa en 1072 par l'empereur d'Orient Phokas, en reconnaissance de la magnanimité avec laquelle le prince hongrois avait traité les Grecs, après la prise de Belgrade. Sur la couronne byzantine se trouvent deux inscriptions; l'une porte : *Michael in Christo fidelis, rex Romanorum;* l'autre : *Geobitz fidelis rex Turkias,* ce qui prouve qu'à cette époque on considérait encore les Hongrois comme un peuple d'origine turque. Nous ne pouvons rappeler ici les épisodes extraordinaires qui signalent l'histoire de la couronne de saint Étienne. Ce serait refaire l'histoire de Hongrie. L'un des plus remarquables est la façon vraiment merveilleuse dont elle a été retrouvée en 1853. En 1848, Kossuth, connaissant tout le pres-

archevêques conduisent enfin le souverain, désormais reconnu, à son trône, qu'entourent les magnats représentant les pays annexes, *partes adnexæ*, dont les noms méritent de fixer l'attention. Ce sont : la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, la Lodomérie, la Galicie, la Bosnie, la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie et la Transylvanie. L'enthousiasme des assistants éclate en *eljen* (vivat). L'indépendance de la Hongrie est consacrée, elle a son roi. La reine est couronnée aussi avec le même cérémonial.

Bientôt le cortége royal se forme et descend les rampes qui conduisent aux bords du Danube. Il passe le pont suspendu sous une voûte de drapeaux tricolores, et débouche sur les quais de Pesth. Après avoir juré devant le peuple fidélité

tige qui y était attaché, l'avait fait transporter à Debreczin. Après la capitulation de Világos, elle disparut et nul ne savait ce qu'elle était devenue. M. de Karger, major de l'armée autrichienne, apprit que Kossuth l'avait emportée avec lui jusqu'à Orsova, et il s'imagina qu'elle devait être cachée dans les environs. Il les visita pendant des mois avec l'attention d'un Indien des prairies cherchant la trace d'un ennemi. Enfin, au bord du ruisseau la Czerna, non loin de la frontière valaque, il remarqua certains arbres qui avaient été taillés d'une manière inusitée. Il fit creuser le sol, et dans une prairie marécageuse il trouva un coffre de fer renfermant en effet tous les insignes royaux auxquels les Magyars rattachent la grandeur de leur patrie. On prétend, il est vrai, qu'il avait reçu certaines révélations qui le mirent sur la trace.

à la Constitution, le roi s'avance vers la place qui porte son nom. Là s'élève un petit monticule formé avec de la terre apportée des cinquante comitats du royaume : il représente le sol sacré de la patrie.

Le tableau qui s'offrait aux regards en ce moment était fait pour remuer le cœur même d'un étranger. La situation de Pesth est admirable. Vers les quais, la jeune capitale a un aspect grandiose, presque théâtral, s'accordant parfaitement avec la cérémonie, qui ressemblait à une magnifique représentation scénique. Le Danube, fleuve immense déjà, auprès duquel la Seine n'est qu'un ruisseau, roule ses flots rapides vers l'orient. Un pont suspendu, qu'on doit à la persévérance de Széchenyi, le franchit avec des piles de granit et des câbles de fer qui ont un caractère de hardiesse et de force que n'atteint, je crois, en Europe, aucune construction de ce genre. Sur l'autre rive s'élève en amphithéâtre Bude, couronné de ses vieux murs et du palais du roi. Le tombeau du derviche et les dômes surbaissés des bains turcs rappellent le règne du croissant. Le fort du Bloksberg domine de haut les deux cités assises à ses pieds. D'un côté la montagne se redresse en gradins sur lesquels s'accrochent les petites maisons des vignerons qui cultivent le vin noir et capiteux appelé *Sang des Turcs;* de l'autre, elle

précipite à pic dans le fleuve ses rochers sombres et déchirés. Au delà s'ouvre vers l'est la plaine sans limites de l'Alfold, semblable aux steppes asiatiques. Vers l'ouest au contraire, le paysage est riant et animé. Une chaîne bleuâtre ferme l'horizon; les collines plus voisines sont couvertes de vignobles, et plusieurs îles, disparaissant sous les grands arbres qui les ombragent, ressemblent à des bosquets flottant sur les eaux.

Tel est le décor; voici maintenant la scène qui s'y déroule. Le cortége royal s'avance lentement. Tous ceux qui le composent sont à cheval. D'abord apparaissent les délégués des comitats; ils portent le costume hongrois dans toute sa grâce et toute sa splendeur, la botte et le pantalon collant, la veste courte, couverte de passementeries, le dolman attaché à l'épaule, la toque de fourrure ou de velours ornée d'une aigrette ou d'une plume d'aigle. Chaque comitat se distingue par une combinaison différente de couleurs. Voici des cavaliers au pantalon gris avec le dolman en velours bleu garni de peau de cygne; en voilà d'autres en culotte noire avec le manteau en velours grenat bordé de martre ; quelques-uns ont choisi du velours vert et de l'hermine. On ne peut songer à décrire ici tous ces costumes qui auraient ravi un peintre, tant ils présentaient d'harmonie dans les couleurs, d'élégance et de

fierté dans la coupe. Après les délégués des comitats arrivent les magnats. Ils ont emprunté aux époques de grandeur de la Hongrie les vêtements et les armes que portaient leurs vaillants ancêtres. L'un est couvert d'une cotte de mailles en argent, l'autre a fixé à son épaule, par une agrafe de diamants, une peau de léopard, un troisième brandit la masse d'armes qui jadis assommait les Turcs. Les chevaux disparaissent sous des caparaçons de drap d'or et d'argent; les manteaux, les armes, les toques, les brides, le harnachement, tout ruisselle de pierreries. Plus d'une famille, dit-on, s'est mise à la gêne pour être dignement représentée en ce jour de fête nationale. Quand la cavalcade débouche du pont, on dirait un fleuve d'or fondu roulant des pierres précieuses, tant tout cela renvoie au soleil de reflets éblouissants. Les noms historiques de la Hongrie défilent sous nos yeux : Palfy, Karoly, Erdödy, Festetics, Maylath, Bethlen, Waldstein, la nombreuse tribu des Zichy, où l'on distingue le comte Edmond avec sa grande barbe fauve en éventail, modèle achevé des preux d'autrefois; les deux fils du *grand comte*, Odon et Bela Széchenyi, le dernier, type élégant de la beauté magyare. Les Batthiànyi seuls manquent; ils portent encore le deuil du 6 octobre 1849. Ce cortége est comme une vision du moyen âge ressuscité; il faudrait

tout un chant de poëme héroïque pour énumérer et décrire ceux qui le composent. En le voyant passer sous mes yeux éblouis, je pensais à la description de l'arrivée des Burgondes à la cour d'Attila dans l'épopée des Nibelungen. Ce sont bien les descendants des Huns que je vois, et le lieu de la scène est le même. Les évêques aussi, avec leurs mitres et leurs chasubles étincelantes, sont à cheval comme à la bataille de Mohacs, où ils mouraient pour la patrie.

Enfin paraît le roi François-Joseph, la couronne de saint Étienne au front, le manteau d'or de Gisèle sur les épaules, le glaive de justice à la main, monté sur un magnifique cheval dont la robe merveilleuse a la teinte de la fleur du pêcher. Il s'élance vers le monticule; en trois bonds, il est au sommet, et là le royal cavalier, faisant dresser quatre fois le fier animal sur ses jarrets, fend l'air de son épée dans la direction du nord, du sud, de l'orient et du couchant, pour montrer que, de quelque côté de l'horizon que l'ennemi arrive, il saura le repousser. Ce jeune souverain sur ce cheval bondissant était bien l'image de la royauté antique et de ce peuple vaillant dont toute l'existence n'a été qu'un long combat. Nous ne sommes plus au dix-neuvième siècle, nous revoilà en l'an 900, et c'est Arpad qui, élu par ses rudes guerriers, s'est élancé sur le mont pannonien. Toute la foule

est ivre de joie et d'enthousiasme; les pleurs coulent, les mouchoirs s'agitent et les cris mille fois répétés d'*eljen*, auxquels se mêlent les salves de l'artillerie, éclatent et se répondent des deux bords du Danube.

Dans les États où aucun lien ne rattache les générations actuelles au passé, cette cérémonie ne serait qu'une splendide mascarade historique. Ici tout ce cérémonial, qui s'est répété depuis mille ans au couronnement de cinquante rois, est la mise en scène symbolique de l'histoire nationale. Remarquez d'ailleurs que bien des choses anciennes répondent ici au besoin de la société moderne. Si les pays annexes sont représentés, c'est qu'ils ont conservé une existence indépendante qui réclame l'adoption du lien fédéral; si les comitats ont des délégués portant leurs couleurs, c'est que la centralisation ne les a pas broyés sous la commune uniformité. Les magnats, qui sont les pairs du royaume, au lieu de porter lunettes et béquilles, montent des chevaux fougueux, le sabre au côté, comme les compagnons de Hunyadi et de Corvin. N'est-ce pas l'application la plus complète de ce principe démocratique en vertu duquel tous les citoyens doivent être à la fois législateurs et soldats, exercés à la discussion et au combat, forts du bras et de la tête, capables de parler au *forum* et de se battre sur le champ de bataille?

Qu'on n'oublie pas ceci : les institutions du moyen âge ne consacraient pas l'égalité ; mais, créées par des conquérants qui jouissaient de l'indépendance des races barbares, elles consacraient la liberté, une liberté si grande qu'elle aboutissait parfois à l'anarchie. Aussi les peuples qui ont su défendre leurs institutions anciennes contre les attaques de la réaction absolutiste et cléricale qui s'est appesantie sur l'Europe au seizième siècle, n'ont qu'à y introduire aujourd'hui l'égalité, pour avoir une constitution politique qui réponde aux nécessités de notre temps. Voilà précisément ce qu'a fait la Hongrie, comme nous allons le voir.

Le fondement de l'état en Hongrie est le comitat. Le comitat ressemble bien plus au canton suisse qu'au comté anglais ou au département français. Les comitats, au nombre de cinquante, forment autant de provinces indépendantes s'administrant elles-mêmes, se prétendant complétement autonomes et constituant une sorte de confédération. Leur situation n'a jamais été très-nettement définie, soit par les coutumes anciennes, soit par les lois de 1848, qui ne leur ont donné qu'une organisation provisoire. Celle-ci reste en vigueur parce qu'on n'ose toucher à cette matière délicate, qui réveille toutes les susceptibilités de l'instinct d'indépendance des Magyars.

La division en comitats remonte, dit-on, à Charlemagne, qui les a introduits après avoir soumis les Avares; mais c'est seulement à la fin du douzième siècle que le roi Bela leur donna une constitution régulière qui depuis lors n'a plus subi de grands changements. Toutes les affaires sans exception, travaux publics, finances, administration, justice, étaient réglées par une assemblée qui se réunissait tous les trois mois et qui élisait tous les fonctionnaires pour trois ans, sauf le comte suprême (*obergespan* en allemand, *föispan* en hongrois). Le comte suprême, nommé par le souverain, était l'unique représentant du pouvoir central. Il ne pouvait s'opposer à aucune résolution, son autorité légale était presque nulle; mais son influence personnelle était souvent très grande, parce que le gouvernement choisissait toujours le personnage le plus important de la province. Avaient le droit de paraître à l'assemblée trimestrielle : les nobles, les délégués des petites villes, les ministres des cultes et les personnes exerçant une fonction libérale (*honoratiores*), enfin les veuves, c'est-à-dire en réalité tous les citoyens, car les roturiers et les paysans n'étaient pas considérés comme tels. Les villes royales, comme les bourgs incorporés en Angleterre, ne faisaient point partie du comitat et s'administraient aussi elles-mêmes d'une façon complétement indépendante

par leurs magistrats, élus sans aucune intervention du pouvoir royal.

Pour rendre la justice, l'assemblée du comitat nommait, toujours pour trois ans, un juge suprême et des juges ordinaires qui ne pouvaient prononcer aucun jugement, ni au civil ni au criminel, qu'avec le concours des jurés (*jurati assessores*). Les affaires allaient en appel d'abord à la cour royale, puis à la cour septemvirale. Le fiscal et son substitut remplissaient les fonctions de ministère public. Le notaire suprême et le sous-notaire tenaient les procès-verbaux et les correspondances. C'étaient eux, en somme, qui, avec leurs employés, expédiaient toute la besogne administrative.

La perception des impôts et les dépenses publiques étaient confiées à des receveurs généraux et à des caissiers élus également par l'assemblée générale. Celle-ci n'avait pas le droit d'opposer son *veto* à une loi votée par la diète, mais elle en prenait connaissance, et comme il fallait recourir aux magistrats provinciaux pour lui donner force exécutive, si l'opinion était hostile à la loi nouvelle, celle-ci demeurait lettre morte. Quant aux rescrits et ordonnances du souverain, le comitat a toujours exercé le droit d'en discuter la légalité, et quand il les jugeait contraires aux lois, ce qui arrivait inévitablement lorsqu'il ne les approuvait

pas, il présentait ses observations au roi, et en attendant se refusait à les appliquer. En réalité, le pouvoir central, n'ayant pas de fonctionnaires à lui dans les provinces, ne parvenait à se faire obéir que quand il était appuyé par la majorité. Les comitats se communiquaient leurs résolutions, leurs projets de réforme, leurs griefs contre le gouvernement, et formaient ainsi une opinion publique toujours en éveil, toujours prête à repousser la moindre atteinte aux droits héréditaires de la nation[1].

1. Je citerai comme exemple des remontrances que ces assemblées provinciales adressaient au souverain un extrait de celles qui furent adoptées en 1793 par les comitats d'Abaujvár et de Bihár, lorsque le gouvernement voulut entraver la liberté de la presse. Ces considérations, rédigées en latin, il y a près d'un siècle, au pied des Karpathes, forment un piquant contraste avec les discours que l'on entend aujourd'hui. « Oui, sire, dit la congrégation d'Abaujvár, nous voyons dans l'édit récent une atteinte à la liberté de la presse, que nous considérons, avec la grande majorité de notre nation et avec les hommes les plus éclairés de l'Europe, comme la seule garantie de la liberté politique et civile ; mais, puisqu'il faut démontrer une fois de plus que cette liberté fait partie intégrante de notre constitution, qu'il nous soit permis de rappeler que, récemment, les états du royaume ont chargé une commission de faire un travail pour perfectionner le système de l'éducation nationale et de la publicité. Comment se peut-il qu'aujourd'hui encore, à la fin du XVIIIe siècle, il nous faille élever la voix pour défendre cette précieuse liberté? Les raisons qu'on peut faire valoir en sa faveur ne sont-elles pas connues de tout le monde? Si l'on veut savoir ce que le genre humain doit à l'imprimerie et à la liberté de la presse, que l'on considère ce que furent les peuples jadis, et ce

Dans les réunions trimestrielles, les nobles paraissaient en costume national, le sabre au côté, et discutaient en latin. Il n'était pas rare, quand le débat excitait les passions, qu'on en vînt à échanger autre chose que des arguments ; mais un banquet terminait la session et apaisait les querelles. Les convives faisaient assaut d'éloquence, cette fois en langue magyare. Les vins généreux coulaient à flots ; c'étaient des fêtes

qu'ils sont aujourd'hui. Si l'Angleterre peut encore se glorifier de sa liberté, si le Danemark et la Suède renaissent et marchent à pas rapides dans la voie de la civilisation, si l'Allemagne est devenue le foyer de la philosophie, des sciences et des arts, si la Saxe prospère, si les États de l'Amérique du Nord offrent le modèle de la meilleure organisation civile et politique, et si d'un autre côté les Orientaux, nos voisins, sont encore livrés à une barbarie indigne de l'humanité, si privés des bienfaits de la civilisation, ils rampent sous un despotisme avilissant, c'est que les uns ont joui de la liberté de la presse et des lumières qui en résultent, tandis que les autres, en la repoussant, ont amené la triste situation où ils se trouvent. » La congrégation de Bihár, après des observations du même genre, invoque, comme toujours en Hongrie, le droit historique. « Non-seulement on ne voit dans nos lois aucune trace du droit que pourrait avoir l'autorité royale de réglementer ce qui concerne l'imprimerie, mais au contraire l'article 24 de l'année 1553 porte clairement que le roi doit recourir aux états pour soumettre l'imprimerie à certaines règles, et que les états du royaume doivent eux-mêmes maintenir la liberté de la presse. » Il faut avouer qu'un pays qui peut invoquer en faveur de cette liberté tant contestée une loi du XVIe siècle jouit d'un avantage peu commun. Les extraits que nous venons de citer suffisent pour faire connaître cet esprit politique de la Hongrie, où l'amour de la liberté et le goût de l'opposition s'appuient sur le culte des précédents.

chères au patriotisme et qui faisaient des débats politiques un élément de l'existence journalière. Les voyageurs étrangers qui y étaient invités parlent avec enthousiasme de ces festins où éclataient les qualités séduisantes des Hongrois, leur hospitalité, leur courtoisie, leurs manières chevaleresques et leur brillante élocution.

Au premier abord, on croirait que l'organisation des comitats hongrois ressemble beaucoup à celle des pays d'états en France; mais l'esprit qui donnait à ces formes politiques force et vie était complétement différent. D'abord la Hongrie n'a point passé par le régime féodal. Tandis qu'ailleurs le souverain et les hauts dignitaires, ducs, comtes, marquis, transformaient ce qui n'était qu'une charge en un titre héréditaire emportant la propriété du territoire dont ils n'étaient d'abord que les administrateurs à vie, en Hongrie la dignité royale et celle de *föispan* conservaient le caractère de fonction, et ainsi l'unité nationale était maintenue et échappait au morcellement féodal. La souveraineté, au lieu d'être émiettée en mille parcelles aux mains des grands vassaux, continuait d'être exercée directement par les hommes libres, et trouvait dans la diète la représentation et l'organe de son indivisible unité. Pour constituer l'état moderne, il n'a donc pas fallu investir ici la royauté d'un pouvoir absolu,

ni sacrifier les libertés antiques afin de briser les résistances de la féodalité.

En France, par haine de l'aristocratie et de ses priviléges iniques, la classe moyenne a favorisé longtemps l'établissement graduel du despotisme, et l'égalité ne s'est établie qu'aux dépens de la liberté. Le peuple a permis à Richelieu et à Louis XIV de supprimer les états provinciaux ou de les asservir, parce que ces états ne représentaient que les privilégiés. En Hongrie, toute la classe moyenne faisait partie de l'assemblée du comitat. En effet, on y voyait paraître tous ceux qui avaient fait des études d'un degré supérieur, les ministres du culte et la classe très-nombreuse de la petite noblesse ; or celle-ci comprenait non-seulement ceux qui avaient quelque propriété foncière, fût-ce, comme on disait en hongrois, « une maison et quatre pruniers, » mais même des gens fort pauvres qui, ne possédant rien, vivaient de leur travail et formaient la partie remuante du corps électoral. Dans certains districts indépendants, chez les Kumans, les Jazigues et les Hayduques, tous les citoyens sans exception avaient le droit de se rendre à l'assemblée, parce que tous étaient nobles, la race conquise ayant laissé la place libre aux conquérants. Tout ce qu'il y avait d'énergique dans la nation prenait ainsi une part active à l'administration des affaires. De là vient cet esprit dé-

mocratique ou républicain, si l'on veut, qui n'a cessé de régner dans ce pays. Même quand la diète centrale ne se réunissait plus, la vie politique était entretenue dans les comitats, qui étaient les forteresses de la liberté, et d'où partait toujours le signal de la résistance aux usurpations des souverains.

La haute aristocratie hongroise ne ressemblait nullement à celle de l'ancien régime en France. Vivant dans ses terres, qu'elle faisait toujours valoir elle-même, son bien-être dépendait de la prospérité générale du pays. Éloignée de la cour, elle n'attendait rien de la faveur royale. Il s'en est suivi qu'elle n'avait qu'à consulter ses propres intérêts pour défendre ceux de la patrie; aussi sont-ce les plus grandes familles qui ont toujours conduit les insurrections nationales. Pour prendre part à l'administration publique dans le comitat, les magnats étaient obligés d'apprendre le latin, de s'occuper d'affaires judiciaires, administratives, financières. Ils prenaient ainsi l'esprit des légistes, qui ailleurs a miné l'aristocratie. Ils n'avaient rien de ces oisifs, modèles d'élégance, de frivolité et de corruption, qui vivaient à Versailles d'aumônes achetées au prix du servilisme devenu un art; c'étaient des gentilshommes campagnards comme les anciens *squires* anglais, parfois grossiers, violents, batailleurs, grands chasseurs et

grands buveurs, mais capables de conduire une ferme, d'élever du bétail, de siéger dans un tribunal et de discuter les affaires du canton, pointilleux à l'excès sur le droit historique, toujours occupés de politique, habitués à la vie parlementaire et assez résignés à l'égalité, puisqu'ils étaient obligés de discuter avec de pauvres hères vêtus de peau de mouton, mais assis sur les mêmes bancs qu'eux, et dont la voix valait la leur, puisqu'ils étaient nobles. Ils n'étaient pas meilleurs que les seigneurs des autres pays pour leurs paysans attachés à la glèbe; mais quand l'heure de l'émancipation est venue, ils l'ont acceptée, parce que, comme en Angleterre, le souffle de la liberté pénétrait à tel point tout le corps politique, que le patricien le plus obstiné ne pouvait en méconnaître les exigences.

Une autre circonstance encore a contribué à faire produire de bons résultats aux institutions locales de la Hongrie. Loin de favoriser le despotisme, la religion et ses ministres en ont été ordinairement les adversaires. La Réforme, en introduisant les assemblées générales de tous les fidèles, l'élection des pasteurs et la discussion publique des intérêts du troupeau, a fortifié les habitudes de *self-government*[1], et même le clergé ca-

1. Voyez la *Hongrie et ses institutions* par Ludvigh.

tholique séculier s'est montré souvent indocile aux suggestions des jésuites et de l'esprit ultramontain. Aujourd'hui encore ce n'est qu'en Hongrie qu'on peut voir ce clergé aimer mieux sa patrie que Rome, et se refuser à y jeter le trouble, comme en Autriche, pour venger les griefs du pape. Tandis qu'en France, en Italie, en Portugal, en Belgique, en Hollande, dans le canton de Berne, partout enfin, il est prêt à sacrifier à ses rancunes contre les idées modernes non-seulement les libertés, mais l'indépendance nationale, tandis qu'en Angleterre un laïque, un lord, animé du même esprit, proclame hautement qu'il est papiste avant d'être Anglais, en Hongrie il s'est trouvé un prêtre, Mgr Haynald, maintenant archevêque de Kalocza, qui a subi l'exil et la défaveur de la cour romaine plutôt que de trahir l'indépendance de sa patrie.

Ces assemblées comitales administrent toutes les affaires par leurs magistrats électifs, gardiennes jalouses des anciens priviléges et en même temps très-ouvertes à toutes les idées démocratiques, avec leurs discussions souvent tumultueuses, leurs élections orageuses, leur opposition frondeuse à toute ingérence quelconque de l'autorité royale, pour tout dire en un mot, ces clubs trimestriels prétendant exercer la souveraineté, devaient causer à la cour de Vienne une profonde

antipathie. Pour qui ne voit l'ordre que dans l'obéissance passive, c'était évidemment l'image de l'anarchie. Aussi essaya-t-elle par un travail persévérant de restreindre les attributions des comitats et surtout de brider leur goût d'opposition. Ce n'est qu'après 1850 qu'elle y réussit, en suspendant leurs réunions et en nommant des receveurs royaux pour percevoir les contributions. Aujourd'hui l'organisation du comitat est réglée par la loi provisoire de 1848.

Comme le nombre des électeurs a beaucoup augmenté et que les priviléges de la noblesse ont été abolis, il a fallu remplacer l'ancienne assemblée par une députation permanente (*stabile Ausschuss*) très-nombreuse, nommée par les électeurs et exerçant tous les droits de l'ancienne assemblée. Le même esprit d'opposition parfois anarchique règne dans ces députations, comme on peut le voir de temps à autre par leurs résolutions[1]. Quand celles-ci sont illégales, le ministère les déclare nulles et procède à la dissolution des députations, qui doivent alors être réélues.

On attend toujours une loi nouvelle qui doit

1. En voici un exemple récent (1868). Le comitat de Comorn a résolu de ne pas obéir au rescrit « illégal » du ministère hongrois concernant les travaux préliminaires pour le recrutement, mais en se décidant, pour des motifs d'opportunité, à dresser la listes des jeunes gens qui font partie de la levée de l'année.

réorganiser toutes les institutions provinciales et communales, et l'on prétend qu'elle accroîtra la part d'action du pouvoir central. Il se peut qu'il soit nécessaire d'étendre celle-ci pour augmenter la force de cohésion du pays. Cependant il faut se garder, pour deux motifs, de trop sacrifier à l'amour de l'uniformité administrative : d'abord pour un motif de prudence, car restreindre les droits des comitats serait jeter dans le pays un germe de mécontentement qu'exploiteraient les partisans des révolutions violentes; en second lieu, qu'on ne l'oublie pas, il faut mesurer l'excellence des institutions non à la régularité avec laquelle elles fonctionnent, mais à l'action qu'elles exercent sur la trempe des caractères. *Malo periculosam libertatem quam tranquillam servitutem*, disait un magnat, et il n'avait pas tort. Il faut craindre, en poursuivant l'ordre avec une sollicitude pédantesque, de tuer la spontanéité des individus, sans laquelle rien de grand ne se fait.

Le régime en vigueur aux États-Unis n'est qu'anarchie pure en comparaison de cette admirable tranquillité que M. de Metternich avait fait régner dans l'empire qu'il administrait, et pourtant ce régime anarchique a produit le peuple le plus vigoureux, le plus puissant, le plus riche de l'univers, tandis que ce repos patriarcal a tellement affaibli l'Autriche qu'il a fallu la plus rare habi-

leté pour la préserver d'une dissolution finale. Que les partisans de la centralisation administrative réfléchissent sur l'enseignement qui ressort de l'histoire de la Hongrie. Si elle a défendu ses libertés pendant trois siècles avec un héroïsme qui n'a pas été surpassé, c'est parce que tous les hommes libres les pratiquaient et en sentaient ainsi les avantages.

Des droits inscrits dans une charte, mais dont nul ne fait usage, seront sacrifiés dès la première alarme. Il ne sert de rien de les graver, même avec du sang, sur les tables de la loi, c'est dans les mœurs de chaque jour qu'il faut les faire pénétrer. Voulez-vous former un peuple qui jamais ne se résigne au pouvoir arbitraire, faites que celui-ci ne puisse s'implanter sans troubler toutes les habitudes nationales. En Hongrie, le despotisme, pour s'établir, devait supprimer les institutions du comitat, et toucher à celles-ci, c'était bouleverser toute la vie publique, frapper tous les citoyens au cœur. C'est pourquoi on les a nommées avec raison le boulevard des libertés hongroises.

Les villes formaient et forment encore des espèces de républiques démocratiques, indépendantes du pouvoir central et administrant tous leurs intérêts par l'intermédiaire de magistrats élus. Ces municipalités exercent les mêmes droits que

les comités; les personnes et les biens, dans les limites de leur territoire, sont soumis à leur juridiction civile et pénale. Le bourgmestre, les membres du conseil municipal, le représentant du ministère public, l'archiviste, le préposé à l'enregistrement, l'ingénieur, le pharmacien et le médecin, le caissier, en un mot, tous les chefs de service sont nommés directement par les électeurs. C'est une organisation qui ressemble au régime des communes aux États-Unis.

Les conseils communaux sont très-nombreux. Dans les villes de 12 000 habitants, ils comptent au minimum 30 membres. Dès que la population dépasse 1500 âmes, on ajoute un représentant de plus par chaque fraction de 200 habitants en sus de ce chiffre. Les grandes villes ont 159 représentants pour 30 000 habitants et un représentant en plus pour chaque fraction de 800 habitants. Ainsi une ville de 100 000 âmes aurait 244 conseillers. Avec 200 000 âmes, elle en aurait 344. Ce nombre si considérable d'élus pour gérer les affaires d'une cité choque certainement nos idées. Il provient des anciennes coutumes hongroises, qui accordaient à tout homme libre sa part d'influence dans la gestion des intérêts publics, et il a ses avantages. Plus il y aura d'hommes exerçant des fonctions publiques, plus les aptitudes politiques de la nation se développeront, plus par consé-

quent elle deviendra capable de se gouverner elle-même. Les lois de 1848, qui déjà visaient à établir une plus grande uniformité, ont néanmoins laissé aux districts des Kumans, des Jazigues et des Hayduques leurs antiques constitutions, fondées sur la participation de tous à l'administration publique. C'est la démocratie comme la Grèce l'a connue, et comme Rousseau l'a rêvée.

Au-dessus des institutions provinciales et municipales, l'unité de la nation est représentée par la diète, qui seule a le droit de faire, de concert avec le souverain, des lois partout exécutables. Dans les premiers temps, l'assemblée nationale était formée de tous les nobles, réunis dans quelque grande plaine, comme une armée prête à marcher au combat. Des tentes étaient dressées, les seigneurs à cheval, revêtus de leurs armes, discutaient en plein air. C'était dans la plaine de Rakó — aujourd'hui le champ de courses — que ces réunions avaient ordinairement lieu. La dernière assemblée de ce genre précéda de peu de temps la fatale bataille de Mohacs.

Sous Ferdinand I[er], vers 1575, la diète se divisa en deux chambres, ou tables, la table des magnats et la table des députés. Ceux-ci représentaient les comitats. L'assemblée comitale donnait à ses délégués des instructions pour voter dans un sens déterminé, c'est-à-dire un mandat impé-

ratif, et chaque comitat, non chaque représentant, avait un vote. Au moyen âge, le mandat impératif et révocable était la règle dans tous les états généraux. Cela était conforme aux idées germaniques; la province formait un corps politique indépendant, une personne civile. Cette personne civile faisait connaître sa volonté par un mandataire, comme maintenant un État exprime la sienne par ses ambassadeurs. Le principe des constitutions modernes, en vertu duquel le député représente tout le pays et vote conformément à sa conviction en vue du bien général, supprime avec raison ce *liberum veto* des provinces au profit de l'unité nationale.

La première Chambre se compose aujourd'hui des suprêmes comtes ou gouverneurs des comitats, des évêques, des magnats, princes, comtes ou barons[1] et de tous leurs fils majeurs, de façon que le nombre des pairs est illimité. Cela nous paraît bizarre aussi, mais s'explique par le fait qu'autrefois les magnats entraient à la diète de par leur droit individuel. Le nombre des membres de la chambre haute qui se rendent aux

1. La Hongrie, dans les temps anciens, ne connaissait pas de titres héréditaires, mais seulement des titres résultant des fonctions que l'on occupait. Ce sont les autrichiens qui ont introduit ceux de comte, de prince, de baron pour lesquels la langue hongroise n'a pas de mots.

séances n'est jamais très-considérable, et beaucoup de ceux qui ont droit d'y siéger se font élire à la chambre basse.

D'après les lois de 1848, le nombre des députés des villes et des comitats s'élève à 446 pour la Hongrie et les *partes adnexæ*, Transylvanie, Croatie, Slavonie, etc. Les comitats sont divisés en circonscriptions électorales dont chacune ne nomme qu'un député. Le droit de voter n'appartient pas à tous les citoyens ; mais, pour en jouir, il suffit soit d'être propriétaire d'une maison valant 300 florins ou d'un quart de *session* équivalant à 4 ou 5 hectares de terre, soit d'exercer une industrie ou un métier avec l'aide d'un compagnon, soit d'appartenir aux classes instruites, avocats, médecins, apothicaires, pasteurs, maîtres d'école, artistes, ingénieurs, soit d'avoir été précédemment électeur. Les journaliers sont donc seuls exclus, et le dernier paragraphe de ces lois de 1848 a été adopté pour ne pas repousser du scrutin les nobles sans fortune qui y avaient été admis jusque-là.

Le nombre des paysans qui jouissent du suffrage est très-grand, parce que la plupart possèdent une partie du sol jadis soumise à la corvée, aujourd'hui affranchie. Un corps électoral ainsi composé est porté à pousser à l'extrême les traits distinctifs du caractère magyar, l'orgueil national,

la haine de l'Autrichien, l'opposition au pouvoir central. Il est héroïque, mais ombrageux. Prêt à tout sacrifier pour la grandeur du pays, plein d'illusions sur sa force réelle, il compromettra, à l'occasion, sa sécurité par défaut de prudence et de ménagements. L'esprit républicain est dans son sang ; il est chez lui une tradition historique, et par suite le parti hostile au gouvernement pourra toujours compter sur un assez fort appui. Ce qu'il faut en conclure, c'est que le ministère, quel qu'il soit, doit éviter de blesser les susceptibilités nationales par des tentatives de compression qui rappelleraient celles qui ont suivi 1850.

La puissance du roi a toujours été en Hongrie strictement limitée par les capitulations qu'on lui imposait lors de son avénement. Ces actes, qui formaient la constitution du pays, ont été recueillis par un jurisconsulte fameux du seizième siècle, Verböczi, dans un ouvrage encore souvent invoqué aujourd'hui, le *Jus tripartitum.* La liberté individuelle était garantie : nul ne pouvait être arrêté, sauf le cas de flagrant délit, à moins d'avoir été cité régulièrement et condamné par le juge, *nisi primo citatus et ordine judiciario convictus;* c'était exactement le fameux *habeas corpus* des Anglais. Le droit de paix et de guerre, que la révolution française voulait réserver aux Chambres, comme vient de le montrer M. Marc Dufraise dans un

livre écrit avec savoir et talent, le souverain ne pouvait l'exercer en Hongrie que du consentement de la diète; il est vrai que d'ordinaire les rois parvenaient à s'en passer. Le principe de la responsabilité des agents du pouvoir, cette garantie essentielle des droits du citoyen, auquel en Angleterre on attache tant de prix et dont aucun régime n'a jamais songé à doter la France, était consacré par la loi hongroise. « Sa Majesté le roi est tenu de répondre devant la justice ordinaire de tout dommage illégalement occasionné par ses agents. »

Aujourd'hui encore on a vu des ministres contester aux Chambres le droit de refuser les subsides et revendiquer pour le souverain celui de lever des impôts non votés. C'est ce que les Hongrois n'ont admis en aucun temps. Jamais ils n'ont consenti à ce que la couronne perçût aucun revenu qui ne fût pas accordé par la diète. Les lois à ce sujet étaient si rigoureuses que quiconque donnait au souverain la moindre somme était déclaré infâme, parjure et déchu de ses droits[1]. Cette

1. Le voyageur anglais Townson, qui parcourait la Hongrie en 1793 et qui a écrit ses observations en trois volumes des plus intéressants, cite un exemple vraiment incroyable de l'application de ces lois. Dans les pressants besoins de la guerre de 1791, deux nobles avaient ouvert une souscription pour venir en aide à leur souverain, l'empereur t roi. Ils furent dégradés et déclarés in-

sévérité avait pour but de contraindre le roi à s'adresser aux Chambres, et de le placer dans la dépendance de celle-ci par ses besoins d'argent. Je ne crois pas que la législation d'aucun peuple contienne un acte de défiance aussi dur envers la royauté. Les Hongrois avaient bien compris où gît le vrai ressort du régime constitutionnel.

Comme garantie à toutes ces précautions se trouvait inscrit dans les lois avec une incroyable précision ce droit redoutable,—dernière ressource des peuples opprimés,—qui a été exercé plus souvent que reconnu, et qui a donné lieu à de si longs débats en Angleterre sous Jacques II, je veux parler du droit d'insurrection, consacré par André II en des termes qui méritent d'être rapportés. « Si nous ou nos successeurs voulions violer les dispositions de cette constitution, les évêques et les nobles de ce pays, tous et individuellement, auront à jamais la libre faculté de résister à nous et à nos successeurs, sans pouvoir être accusés d'infidélité. » Cet article 31 fut juré par tous les rois jusqu'à Léopold, qui, victorieux en 1687, le fit rayer du recueil des lois ; mais il demeura inscrit

fâmes en vertu d'un article de la loi de 1504 reproduisant une autre loi de 1222 qui portait : « Quiconque offre au roi, sous quelque prétexte que ce soit, une contribution ou subside, contrairement aux antiques libertés du royaume, sera déchu de la noblesse en punition de son parjure. »

au fond des cœurs, et, comme on sait, il n'y resta pas lettre morte.

Ces libres institutions, qui donnaient tant de pouvoir à la nation et si peu au gouvernement, n'étaient point particulières à la Hongrie. M. de Tocqueville nous dit dans son livre sur *l'Ancien régime et la Révolution* que, plus il étudiait le moyen âge, plus il était frappé de la similitude qui existait entre les lois des différents peuples de l'Europe à cette époque. Partout, en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, le souverain ne pouvait introduire de lois nouvelles ni lever des impôts, sans le consentement des états, et quand ceux-ci ne parvenaient pas à obtenir le redressement d'un abus contraire à leurs franchises, ils refusaient les subsides. Entre le souverain et la nation, il y avait contrat; si le premier le violait, l'autre pouvait refuser l'obéissance. On se rappelle le fier serment des Aragonais disant à leur roi: « Nous qui, réunis, valons et pouvons plus que vous, jurons d'obéir aux conditions ci-dessus exprimées. Sinon, non. »

Quand, à la fin du moyen âge, la royauté acquit plus de force, elle l'employa à briser les institutions provinciales, qui lui étaient odieuses, parce qu'elles entravaient son action. Celles-ci périrent en Espagne sous Charles-Quint, en France sous Richelieu, en Prusse sous le grand Électeur,

et, là où elles continuèrent à subsister, elles ne furent plus qu'une vaine ombre, parce que l'armée permanente, aux mains du souverain, lui permettait de les supprimer à son gré : elles ne vivaient donc que par tolérance et à la condition de ne pas offrir de résistances sérieuses. En Hongrie, elles conservèrent et leurs formes et leur puissance, parce que la nation, toujours armée et belliqueuse comme aux temps héroïques, eut le bras assez fort pour repousser toutes les attaques du pouvoir. Par une double exception, ce pays échappa et à la féodalité, qui ailleurs fractionna l'unité nationale, et au despotisme administratif, qui, pour la rétablir, anéantit toutes les libertés locales. Montesquieu, a-t-on dit, a retrouvé les titres que le genre humain avait perdus : les Hongrois ont conservé les leurs.

Chez les anciens Germains, ou, pour mieux dire, chez tous les peuples primitifs, on trouve un régime très-semblable à celui que réclament aujourd'hui les nations modernes, — assemblées délibérantes de tous les hommes libres, élection des chefs et des magistrats, la paix et la guerre décidées par le peuple lui-même, la liberté individuelle complète, nul ne pouvant être jugé que par ses pairs et nul ne devant un service ou un impôt sans y avoir consenti. C'est précisément ce régime que les compagnons d'Arpad ont établi en

leur barbarie native, et qui, à peine modifié par leurs descendants, a été pratiqué sans interruption jusqu'à ce jour. On l'a dit avec raison, c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est récent.

Quand on songe à ce brillant passé des Magyars, on est porté à rechercher avec une sympathique curiosité quel sera leur avenir. Ce redoutable mouvement des peuples qui tendent à se réunir par grandes nationalités les menace, on ne peut se le dissimuler, d'un sérieux danger. Ils ont un grand malheur: ils sont trop peu nombreux. Ils ne sont que 5 millions, et ce petit groupe de Touraniens est enclavé entre deux masses énormes de 50 millions d'Allemands d'un côté, de 70 millions de Slaves de l'autre. D'origine, de mœurs, de langue, ils sont très-différents les uns des autres et ne peuvent se fondre avec eux. Ils n'aiment point leurs puissants voisins et n'en sont pas aimés. Ils se croient supérieurs aux Allemands et aux Slaves, lesquels à leur tour se croient supérieurs aux Hongrois. De ce conflit de prétentions rivales naissent mille difficultés. En ce moment, les Hongrois triomphent; ils sont les maîtres de l'empire, on fait tout pour les satisfaire. Les Allemands se résignent, et les Croates sont assez sages pour accepter la main que les Magyars leur offrent pleine de libertés et de concessions; mais

le travail profond des nationalités en formation se poursuit sourdement, et avant peu il faudra compter avec les Slaves. Qu'adviendra-t-il alors des Hongrois? Il est certain dès maintenant qu'ils cesseront un jour d'être la race dominante. Il dépend d'eux, je crois, de ne point devenir une race asservie.

Pour échapper à ce péril, il faut qu'ils se décident à faire deux choses que jusqu'à présent ils ont toujours repoussées. Ils doivent d'une part s'appuyer sur les Allemands, s'inspirer de leur civilisation et s'unir plus intimement à ceux de l'Autriche par un lien fédéral; d'autre part, ils doivent aider, autant qu'ils le peuvent, les Slaves du sud à développer leur langue, leur littérature, tous les éléments de force et de grandeur que ceux ci possèdent. Il fut un temps où on a pu espérer peut-être les *magyariser*. Ce temps est passé. L'esprit national est éveillé; il ne sera plus étouffé, et il acquerra sans cesse une force plus grande. Les Serbes, les Croates aspirent à s'unir à leurs frères des provinces turques. Cette espérance, rien ne pourra l'arracher de leur cœur, et elle finira par se réaliser, comme se réalise tout ce qu'un peuple veut avec passion et persévérance. Puisque l'union des Slaves du sud est inévitable, qu'elle s'accomplisse non malgré les Hongrois, mais par leur concours; que la future nationalité

leur soit reconnaissante et non ennemie. Jusqu'à ce jour, les Magyars ont fait précisément le contraire de ce que commande leur évident intérêt : ils se sont efforcés de se séparer des Allemands et de comprimer les Slaves. C'est manifestement préparer leur ruine.

Il y a en Hongrie trois partis. Ce qui les divise, c'est le point de savoir par quels liens la Hongrie sera unie à l'Autriche. Le parti modéré, guidé par Deàk, Eötvos et Andràssy, défend l'union telle qu'elle est établie maintenant. Le parti avancé, qui a pour chefs Tisza et Ghiczy, n'admet que l'union personnelle, mais il déclare qu'il ne poursuivra son but que par la voie constitutionnelle. Enfin le parti extrême, qui se rallie au nom de Kossuth, veut que la Hongrie se sépare complétement de l'Autriche, et que, s'unissant aux Valaques, aux Serbes et aux Bulgares, elle constitue la confédération danubienne. Le premier de ces partis est formé de tous les hommes capables d'apprécier la situation actuelle, car il est très-clair qu'il est le seul qui puisse sauver la Hongrie d'une nouvelle convulsion où elle aurait tout à perdre et rien à gagner ; mais le parti extrême a pour lui deux sentiments dont il est difficile d'apprécier toute l'énergie, la haine de l'Autrichien et l'instinct démocratique. Aucun de ces partis ne veut ou du moins n'ose dire qu'il veuille d'une union fédérale

avec les Allemands. Cependant les Hongrois ont plus besoin des Allemands que les Allemands des Hongrois. Si l'empire venait à se démembrer, les Allemands pourraient se rattacher à la grande confédération germanique ; les Hongrois seraient livrés seuls aux Valaques et aux Slaves, avant d'avoir pu faire oublier à ceux-ci d'anciennes et mortelles rancunes.

La seconde partie du programme de Kossuth[1] est juste. Oui, la Hongrie doit se rattacher toutes les provinces qui étaient jadis unies sous le sceptre des d'Anjou et des Hunyade. L'histoire ici est l'expression d'une nécessité géographique et d'un grand intérêt européen; mais ce n'est point par la conquête qu'elle peut commander aujourd'hui sur le Danube, c'est par la libre adhésion des populations, et pour l'obtenir il n'est qu'un moyen, c'est de satisfaire les Slaves habitant le royaume à tel point qu'ils deviennent un centre d'attraction pour ceux qui ne l'habitent pas. Ici également la forme fédérative serait de rigueur, car des races si diverses ne se soumettraient pas

1. Kossuth, ayant été élu à Funfkirchen, a refusé d'occuper son siége, quoique la diète ait validé son élection. Dans les circonstances difficiles où se trouve la Hongrie, à peine échappée d'un long asservissemennt, cette attitude est très-regrettable. Quand on a la liberté pour faire prévaloir ses opinions, tout appel à la force est coupable.

aux règlements uniformes d'une administration centralisée. Que la Hongrie ne prétende donc pas s'attacher la Croatie par un lien serré ; il aurait trop peu d'élasticité pour embrasser les provinces qu'il s'agit d'attirer. Les Magyars ne doivent pas l'oublier, le jour peut venir où, englobés dans un État en majorité slave, ils seraient les premiers à réclamer une large part d'indépendance. La prudence commande de ne jamais faire pour les autres des lois qu'on n'accepterait pas pour soi-même.

Je suis convaincu qu'il dépend des Hongrois de rendre à leur patrie les limites qu'elle a eues au temps de sa splendeur. Seulement ils ne doivent rien demander aux conquêtes de la force, ni aux violences des révolutions ; ils doivent tout attendre des lentes influences de la civilisation. Ils sont les aînés des peuples du Bas-Danube, ils ont plus d'expérience en politique, plus de discipline, plus de lumières, plus de puissance ; qu'ils ne se fassent pas de ces avantages un titre à la domination, qu'au contraire ils y trouvent l'obligation d'élever jusqu'à eux ceux qui sont restés en arrière. S'ils savent la comprendre, leur mission est belle et leur vaudra la reconnaissance de l'Europe. Placés entre les Slaves du sud et les Germains, il faut qu'ils servent d'intermédiaires entre ces deux branches de la famille âryenne, qu'ils

tendent une main aux Allemands, l'autre aux Serbes et aux Croates, et qu'ils contribuent à faire pénétrer au delà de la Drave et du Danube les lumières de l'Occident.

Les Magyars ont raison de chercher dans leur histoire un idéal de grandeur. Ce n'est qu'en poursuivant un grand dessein que les peuples comme les individus s'élèvent, parce que c'est ainsi seulement qu'ils cherchent à fortifier leurs bonnes qualités et à corriger leurs mauvaises; mais les Hongrois ont tort de vouloir l'atteindre par les moyens qui ont réussi autrefois. Notre temps en réclame d'autres. Il faut qu'ils fondent un État si libre et si prospère qu'il soit à la fois glorieux et avantageux d'en faire partie. Cela leur serait facile. Pour devenir riches, ils n'ont qu'à travailler et à épargner, car ils possèdent le plus fertile territoire de l'Europe. Pour rester libres, ils n'ont qu'à se préserver des révolutions violentes. Sous ce rapport, ils ont, nous l'avons vu, des avantages que leur envient la plupart des peuples du continent. Tandis que ceux-ci ne trouvent dans leur passé que la servitude, ils y trouvent, eux, la liberté, de sorte que le droit historique et le droit rationnel, qui ailleurs se combattent, ici s'accordent et se prêtent mutuellement des forces.

Quand les idées modernes, longtemps écartées, pénétrèrent enfin en France au dix-huitième siè-

cle, a nation, enflammée par les gens de lettres et les philosophes, ne trouva dans ses institutions religieuses et politiques que priviléges et despotisme, et elle voulut tout raser pour tout rebâtir sur le plan que traçait la raison; or l'édifice ne s'achève point, parce que les fondations, à peine commencées, sont à chaque moment renversées et déplacées. La Hongrie, plus heureuse, a hérité d'une constitution séculaire, vénérée par chacun et qui garantit tous les droits. La pratique ininterrompue depuis mille ans du régime parlementaire a créé chez elle des traditions précieuses que rien ne remplace. La noblesse, qui presque partout alliée au clergé, est un puissant obstacle au progrès, s'y montre ici plutôt favorable, comme en Angleterre, et ne forme pas du moins de parti rétrograde. Les hommes des champs et de l'atelier sont vigoureux, bien nourris, belliqueux, habiles à manier le sabre et à guider un cheval; il s'ensuit que nulle part le système des milices et de l'armement général comme en Suisse ne donnerait une armée plus redoutable, à moindres frais. L'instinct démocratique est très-général; mais il est tempéré par un grand tact politique, et l'habitude d'invoquer en tout les précédents historiques fait contre-poids au goût des chimères et au besoin d'aventures. A côté de domaines immenses, que du reste le partage égal entre les

enfants divise sans cesse, se trouvent un grand nombre de petites propriétés, complétement affranchies par la révolution de 1848, que le paysan possède et cultive. Les oisifs sont rares, parce que les magnats font eux-mêmes valoir leurs terres. Il n'y a guère de populations qui ne vivent que de l'industrie, et, si le pays est encore pauvre, faute de richesses accumulées, la misère y est au moins très-rare. Les éléments d'une révolution sociale prochaine, si nombreux dans l'Occident, n'existent donc pas ici.

En résumé, la condition politique et sociale de la Hongrie est plus saine que celle de la France ou de l'Angleterre. Comme l'Angleterre, elle a les habitudes de la liberté et en même temps elle a évité cette effrayante concentration de la propriété en quelques mains dont les Anglais commencent à entrevoir le péril; comme la France, elle a le bonheur d'être un peuple de propriétaires tout en étant mieux préparée à se gouverner elle-même. Les Magyars pourraient par conséquent compter sur un glorieux avenir, continuation des époques de splendeur dont ils ont joui au moyen âge, sans le danger qui résulte de l'hostilité des races. Cette question est si grave qu'elle réclame une étude spéciale.

VII

LES NATIONALITÉS EN HONGRIE ET LES SLAVES DU SUD.

§ 1

Ce n'est pas, je l'avoue, sans une vive émotion que j'aborde la question des nationalités. Je suis convaincu qu'elle favorisera en définitive le progrès de la civilisation ; elle me remplit néanmoins d'inquiétudes et parfois d'angoisses. Vous qui me lisez, moi qui écris ces lignes, nous tous habitants du continent européen, d'un moment à l'autre elle peut nous saisir, nous entraîner dans quelque formidable bouleversement et changer profondément notre destinée. Elle vient à peine de naître, de prendre un nom, et déjà elle a renversé vingt trônes et dérangé tout l'ancien équilibre. Elle enflamme le cœur de nos contemporains d'une passion aussi ardente que les idées

religieuses l'ont fait au quinzième siècle, et, comme celles-ci, elle changera la face du monde. C'ést elle qui a affranchi la Grèce et constitué l'Italie, qui prépare l'unité de l'Allemagne, agite les populations de l'Autriche et de la Turquie, et qui, sous la forme du pangermanisme et du panslavisme, effraye l'imagination. Elle se rit des traités, met à néant les droits historiques, jette le désarroi dans la diplomatie, ébranle toutes les situations, alarme tous les intérêts, et demain peut-être déchaînera la guerre maudite, convertira ces plaines où murissent aujourd'hui de riches moissons en un champ de carnage, et lancera les uns sur les autres, comme des bêtes de proie, des peuples que le facile échange de leurs idées et de leurs produits devrait unir dans un lien fraternel.

On prétend que Napoléon a dit : « Le gouvernement qui le premier lèvera le drapeau des nationalités et s'en constituera le défenseur dominera l'Europe. » Espérons que le temps approche où il n'y aura plus en Europe que des peuples indépendants et libres, et que l'ère des Césars touche à sa fin ; mais, cela est certain, quiconque se met au service du principe nouveau réussit, et qui le combat succombe. On l'a bien vu en 1866. Comme tous les grands mouvements qui puisent leur force dans le vœu des multitudes, ce prin-

cipe porte en avant ceux qui le secondent; il les grandit et leur assure la victoire. On peut le maudire, l'appeler une folie, comme l'a fait M. Thiers: rien n'en retarde la marche; tout ce qui arrive tourne à son avantage et affaiblit ses ennemis. Essayez-vous de le comprimer, c'est alors seulement qu'il acquiert toute sa puissance et étend partout son empire. Plus on fait d'efforts pour le dompter, plus sa violence s'accroît. C'est le fait des révolutions générales; rien ne peut les arrêter, et toute résistance les précipite.

La question religieuse et la question sociale ne sont pas moins redoutables que celle des nationalités, et elles sont bien autrement difficiles à résoudre, mais leur travail est plus souterrain; il échappe à nos yeux et ne nous menace pas de troubles aussi apparents, aussi prochains.

Que signifient ces deux mots vagues et peu corrects : « question des nationalités? » On entend par là ce mouvement qui porte certaines populations ayant la même origine et la même langue, mais faisant partie d'États différents, à se réunir de façon à constituer un seul corps politique, une seule nation.

Quand les divers essaims qui ont peuplé notre continent y sont entrés, — Ibères, Gaels, Hellènes, Germains, Slaves, — les hommes qui les compo-

saient étaient réunis par la conformité de l'idiome, des mœurs, des traditions, de l'origine. Pour tous les peuples à l'état primitif, l'identité de race est la base de l'unité politique. Il en est ainsi, par exemple, chez les tribus d'Indiens de l'Amérique du Nord ; mais dès que les hommes s'attachent au sol par la propriété et par la culture, les guerres, les conquêtes, les émigrations rassemblent sur un même territoire des populations de races différentes ou répartissent entre des souverains différents des populations du même sang. Cela s'est produit partout autrefois en Asie et en Europe. Aujourd'hui, dans certaines contrées, les hommes parlant le même idiome veulent se réunir suivant leurs affinités ethnographiques. Les souverains ou les peuples dont ce bouleversement menace l'intégrité territoriale ou la prépondérance politique ne s'y résignent pas; ils y opposent des objections d'abord, des baïonnettes ensuite, et enfin des canons, s'il le faut. Voilà ce que c'est que la question des nationalités.

L'état de choses que les partisans des nationalités veulent changer existe depuis longtemps : comment se fait-il que cette question surgisse précisément lorsque les relations des peuples deviennent plus intimes, et qu'elle s'aggrave au moment où le sentiment du cosmopolitisme universel va réunir les races diverses en une vaste fédération?

Comment dans certains pays le sentiment national devient-il si farouche qu'il aspire à l'isolement, quand presque partout les particularités nationales s'effacent sous le vernis uniforme de la civilisation européenne? Les causes de ces faits contradictoires ne sont rien moins que les plus nobles conquêtes et les plus grands principes dont s'enorgueillit l'époque moderne, — l'égalité de tous, la souveraineté populaire, le régime constitutionnel et parlementaire, les découvertes de la science, la diffusion des lumières, la culture de la philologie et des lettres. Le mouvement des nationalités a donc ses racines dans ce qui constitue le caractère distinctif des sociétés actuelles, et il tire sa force justement de ce qui fait la leur. Il en résulte que, pour l'arrêter, il faudrait arrêter aussi tout progrès et ramener les peuples à l'ancien régime. Ce point mérite d'être éclairci.

Tant que le territoire d'un pays est considéré comme le domaine d'un souverain, il importe peu que ses habitants appartiennent ou non à la même race. Ils doivent tous obéissance au même maître : voilà ce qui constitue l'unité de l'État. La volonté du roi, faisant tout marcher, communique au corps politique une cohésion suffisante et lui imprime une même direction; mais qu'on vienne à proclamer la souveraineté du peuple, et tout change. L'État existe, non plus pour la gloire

du souverain, mais pour le bonheur des citoyens. Si ceux-ci s'y trouvent mal parce qu'ils ne peuvent s'entendre entre eux, faute d'une langue commune et d'intérêts identiques, qui a le droit de les empêcher de se séparer et de se joindre chacun au groupe vers lequel l'attirent les affinités de race? Partout où les anciens gouvernements n'auront point su donner à des sujets d'origine différente du bonheur ou au moins de la gloire, la proclamation de la souveraineté du peuple fera naître la question des nationalités et menacera l'État de dislocation.

Sous le régime absolu, pourvu que le peuple paye, se fasse tuer et se taise, tout est à merveille. Que dans le pays dix races diverses parlent vingt dialectes différents, qu'importe? c'est la force, non la parole, qui est le ressort de la machine. Donnez une constitution et introduisez le régime parlementaire, aussitôt la question de la langue devient capitale. En adoptez-vous une pour traiter les affaires, les nationalités qui parlent les autres se déclarent opprimées, sacrifiées : la lutte commence.

Supposez un propriétaire possédant plusieurs fermes : ceux qui les occupent, fussent-ils les uns Russes, les autres Allemands, d'autres enfin Italiens, il n'en résulte aucun inconvénient tant que ce propriétaire peut diriger à son gré les travaux

qu'il faut exécuter dans le canton; mais que ces fermiers prétendent les régler eux-mêmes après une délibération en commun, comment y parviendront-ils, s'ils ne se comprennent pas et ne veulent pas se servir d'une langue étrangère que tous entendent également?

On prétend que M. de Metternich repoussait toute constitution pour l'Autriche plus encore par crainte du réveil des nationalités que par horreur de la liberté. « Mes peuples, disait l'empereur François II à l'ambassadeur français, sont étrangers les uns aux autres, et c'est tant mieux. Ils ne prennent pas les mêmes maladies en même temps. En France, quand la fièvre vient, elle vous prend tous le même jour. Je mets des Hongrois en Italie et des Italiens en Hongrie. Chacun garde son voisin. Ils ne se comprennent pas et se détestent. De leurs antipathies naît l'ordre, et de leurs haines réciproques la paix générale. » Le système était ingénieux, mais il ne pouvait se pratiquer que dans les ténèbres. La lumière s'est faite; à la suite des révolutions et des défaites, la liberté et le régime parlementaire se sont imposés; immédiatement la lutte des nationalités a commencé.

Les savants sont venus donner à cette lutte toute l'âpreté de systèmes aux prises. Jadis on était au roi de France ou au roi d'Espagne. Un potentat

avait-il envie d'une province pour s'arrondir, il l'achetait ou la prenait après y avoir tout brûlé et saccagé ; une princesse se mariait-elle, elle recevait une cité en dot. Les contrats de mariage et les testaments des princes décidaient de la nationalité des peuples. En ce siècle-ci encore, Napoléon taillait empires et royaumes en plein drap dans les territoires européens, sans s'inquiéter des races, qu'il divisait ou unissait, non d'après leurs affinités, mais d'après ses convenances. Au traité de Vienne, on se cédait entre souverains un appoint de quelques cent mille âmes aussi simplement que s'il se fût agi de têtes de bétail.

Depuis lors les savants, par la philologie et la mythologie comparées, ont reconstitué la physionomie des grandes races, et c'est de par la grammaire et le dictionnaire qu'il faut aujourd'hui refondre les États. Les recherches de la science sont devenues la passion des foules, et la découverte d'un vieux manuscrit est un événement national. Latins, Roumains, Germains et Slaves sont en présence, et prétendent refaire la carte de l'Europe d'après les frontières des langues. Les congrès linguistiques et ethnographiques leur ont fourni leurs cris de guerre.

La diffusion des lumières et de l'aisance, la culture des lettres, ont fortifié, généralisé le sentiment que la proclamation des droits naturels et

les recherches scientifiques avaient fait naître. Tant que les hommes vivent dans l'ignorance et dans la misère, attachés au sillon qu'ils fécondent pour autrui, nul ne s'inquiète du patois qu'ils parlent. Eux-mêmes ne portent pas les yeux au delà de leur canton, et ignorent si d'autres populations ont même langue, même origine, mêmes mœurs et mêmes griefs. De sentiment national, il n'y a nulle trace : ils paraissent même incapables de l'éprouver jamais. Que le bœuf qui pâture dans mes prairies soit né dans le Durham, dans le Cotentin ou dans la Frise, à coup sûr il n'en sait rien, et je ne m'en inquiète que pour savoir s'il engraisse vite et se vendra bien. Mais voilà que des écoles se fondent, les gens de la campagne et de l'atelier apprennent à lire, à compter, à connaître même les limites des États et la répartition des populations. A côté d'eux, quelque enthousiaste s'éprend de leur patois dédaigné, en recherche les origines, le polit, le cultive, et s'en sert pour écrire des vers ou publier un journal. Le journal se lit, la chanson ailée pénètre partout, le peuple ravi l'écoute avec transport, car elle sort de ses entrailles et ce n'est plus l'idiome détesté de ses maîtres ; elle lui parle de ses souffrances, de son passé, de la gloire des aïeux, de sa puissance d'autrefois, des grandeurs que l'avenir lui réserve. Il apprend qu'il appartient à une race

qui compte 10, 20, 30 millions d'âmes. Unis, ils seraient forts, libres, riches, redoutables : pourquoi eux aussi n'auraient-ils pas leur place au soleil et leur territoire indépendant? Le littérateur, le prêtre, sortis de la foule, entretiennent, attisent ces aspirations, et voilà une nationalité debout qu'il faut satisfaire ou exterminer, il n'y a point de milieu.

Dans une province habitée par des brutes, fondez des écoles, établissez un chemin de fer et tolérez une imprimerie, vingt ans après le sentiment national est né; au bout de deux générations, il fait explosion, si on tente de le comprimer. C'est en s'éclairant que l'homme prend conscience de lui-même et arrive à vouloir se diriger librement. Il en est de même pour les peuples. Sont-ils plongés dans l'ignorance, ils se laissent conduire même par des étrangers. Acquièrent-ils des lumières, ils ne supportent plus ces maîtres et prétendent marcher affranchis de toute tutelle vers l'accomplissement de leurs destinées. C'est ainsi que la question des nationalités naît du progrès même de la civilisation.

On a dit que c'est un mouvement factice, entretenu naguère par les menées des révolutionnaires italiens, aujourd'hui par les intrigues de la Prusse et de la Russie. Pour trouver une réfutation complète de cette appréciation superficielle, il faut

lire l'étude où M. le baron Eötvös montre par quels liens profonds cette agitation des races se rattache aux grands mouvements historiques qui transforment nos sociétés depuis l'avénement du christianisme et surtout depuis la Réforme[1]. Quoique cette question alarme ses compatriotes et les trouve parfois hostiles et même injustes, l'éminent écrivain hongrois a dit ce qu'il croyait être vrai avec une hauteur de vues et une vigueur de raisonnement auxquelles on ne résiste pas.

Si ce mouvement des nationalités sort ainsi du progrès même de la civilisation contemporaine, s'ensuit-il qu'il démembrera tout État qui contient des populations de langue différente, pour aboutir à la constitution d'énormes agglomérations fondées uniquement sur les affinités ethnographiques? Je ne le crois pas. Il ne soulèvera que les peuples arriéres, mal gouvernés et opprimés. Les peuples avancés de notre Occident ont dépassé le moment où pour base de l'association on ne veut que la communauté de race. Ils sont déjà si engagés dans les idées cosmopolites que la passion ardente qui anime le jeunes nations de l'O-

1. *Die Nationalitäten frage von Josef Freiherrn von Eötvös, aus dem ungarischen Manuscripte ubersetz*, von Dr Max Falk, Pesth, 1865. (*La Question des nationalités traduite du manuscrit hongrois de M. Joseph d'Eötvös*, par M. Max Falk.)

rient en voie de formation leur est à peine intelligible.

A mesure que la culture d'un peuple s'élève, l'identité d'idiome et de sang exerce sur lui moins d'empire, et la sympathie morale en exerce davantage. Au-dessus des nationalités ethnographiques, il y a les nationalités politiques, *électives*, peut-on dire, ayant leurs racines dans l'amour de la liberté, dans le culte d'un passé glorieux, dans l'accord des intérêts, dans la similitude des mœurs, des idées, de tout ce qui fait la vie intellectuelle. La Suisse avec ses Allemands, ses Français et ses Italiens, la Belgique avec ses Flamands et ses Wallons, en offrent de frappants exemples. Les nationalités électives sont plus dignes de respect, car elles reposent sur l'esprit ; les autres n'ont pour raison d'être que les affinités de sang et d'origine. Interrogez-vous : avec qui aimeriez-vous mieux vous associer ? Avec des gens grossiers, mais de même race que vous, ou avec des hommes d'esprit partageant vos goûts et vos habitudes ? Avec ceux-ci sans doute. Les peuples éclairés ne concluront pas autrement.

Rien n'arrêtera les conquêtes de la démocratie, car elle a pour invincibles véhicules l'imprimerie, qui distribue également partout les connaissances, et la vapeur, qui répand le bien-être. Mais le mouvement démocratique, qui jette l'Orient dans

les luttes de race, porte l'Occident vers le cosmopolitisme. Tandis qu'aux bords du Danube et de la Moldeau les Slaves se soulèvent contre les Germains, les Hongrois et les Turcs, aux bords du Léman et de la Tamise, les délégués des différents peuples s'entendent pour conspirer contre les détenteurs du pouvoir ou du capital, à quelque race qu'ils appartiennent. L'ennemi, ce n'est pas l'étranger, c'est le maître.

Le sentiment national s'exalte jusqu'à la fureur quand au nom de l'égalité il s'insurge contre la prépondérance de la race gouvernante ; mais l'égalité est-elle établie et le sentiment national satisfait, toute rancune s'oublie, la fraternité cosmopolite lui succède.

Les autres forces en œuvre dans nos sociétés actuelles agissent de la même façon que la démocratie : en faveur du sentiment national d'abord, en faveur du cosmopolitisme ensuite. Un chemin de fer construit dans un pays neuf fera naître le premier de ces sentiments, parce qu'il éveillera les populations et contribuera ainsi à leur donner la conscience de leur individualité ; plus tard il développera le second, parce qu'il les mettra en relation d'idées et d'affaires avec les autres peuples.

Le mouvement des nationalités n'est donc qu'une phase, qu'un *moment* du progrès de la

civilisation, et je crois que les peuples de l'Europe occidentale l'ont déjà franchi. Comme il a ses racines dans les faits du passé : communauté de race, d'origine, d'histoire, de souvenirs archéologiques, il n'exercera d'action profonde que sur les États qui sont encore attardés dans les situations créées par le moyen âge. Ceux où règnent les idées et les intérêts modernes n'en seront probablement pas ébranlés. Ailleurs il aura des effets révolutionnaires peut-être, mais bienfaisants en tous cas : révolutionnaires, car il se peut qu'il bouleverse violemment les divisions territoriales actuelles; bienfaisants, parce qu'il pousse les races encore engourdies à sortir de leur sommeil, à se relever, à cultiver leur langue, leur littérature, à développer toutes les aptitudes dont elles sont douées, à travailler pour mettre en valeur les richesses du sol qu'elles occupent, afin de se placer au niveau des nations les plus avancées.

A la vue des races jeunes demandant leur place au cercle des familles humaines, je conçois qu'on s'alarme, non qu'on maudisse. Telle semble être la destinée de notre espèce ; elle ne marche en avant que par des routes qu'elle trempe de son sang, et les plus fécondes révolutions ne se sont accomplies qu'au prix des plus douloureux ébranlements ; voyez l'établissement du christianisme,

la Réforme, la Révolution française et récemment l'abolition de l'esclavage. Pourtant de notre temps, la raison prenant plus d'empire, le recours à la force devient moins nécessaire; espérons qu'elle sera inutile pour résoudre la question des nationalités. Les deux États que celle-ci menace surtout sont la Turquie et l'Autriche. C'est en Autriche que nous allons l'étudier, en commençant par ce qui concerne les Slaves méridionaux.

§ 2

On prétend qu'on trouve en Autriche vingt nationalités différentes et dix-huit idiomes. Ces nombres donnent lieu à d'interminables discussions, car en ethnographie on n'est pas plus d'accord sur la classification des races qu'on ne l'est en botanique sur celle des espèces et des genres. Le fait est qu'en visitant l'Empire-royaume on rencontre, sans pousser les distinctions à l'extrême, des Allemands, des Italiens, des Hongrois, des Tchèques, des Polonais, des Ruthènes, des Slovaques, des Slovènes, des Croates, des Serbes, des Bulgares, des Kumans, des Jazigues, des Szeklers, des Uscoques, des Shkipétars, des Saxons-Flamands, des Roumains, des Arméniens, des Schokatzes, des Wendes, des Grecs, des Tchiganes, des Juifs, des Morlaques, des Wallons et

jusqu'à des Français, colonies perdues dans le Banat. Voilà certes une collection assez riche des variétés de l'espèce humaine. Il y a de quoi ravir le philologue et désespérer le politique. Un Mezzofanti y trouverait son compte, mais on conçoit que M. de Beust n'y trouve point le sien. Il n'est guère possible que le souverain s'entretienne jamais avec tous ses sujets en leur dialecte national. Les officiers autrichiens doivent être polyglottes, car lorsque l'avancement les fait entrer dans un régiment de nationalité différente, il faut qu'ils en apprennent l'idiome, et une partie de leur existence se passe à étudier sans cesse des grammaires nouvelles. Aux environs de Temeswar, un propriétaire me disait qu'il avait absolument besoin de connaître cinq langues : le latin pour les anciennes pièces officielles, l'allemand pour ses relations avec Vienne, le hongrois pour prendre la parole dans la diète, enfin le valaque et le serbe pour donner des ordres à ses ouvriers.

Charles V prétendait qu'un homme en vaut quatre quand il sait quatre langues. A ce compte, l'Autriche devrait être bien puissante, car c'est le moins que sachent beaucoup de ses habitants. Il n'y a pas jusqu'aux billets de banque qui ne portent témoignage de la multiplicité des dialectes en usage dans l'empire. Sur ces chiffons qui, valant 10 kreutzers (25 centimes), remplacent la

petite monnaie, on s'est donné la peine de graver une inscription en huit langues différentes accompagnée de cette devise : *Viribus unitis*, par l'union des forces, laquelle semble une cruelle ironie en présence des discordes actuelles.

L'Autriche forme un assemblage bariolé de groupes ethnographiques qui ne se sont pas mêlés, comme en France, de façon à constituer une seule nation ayant le sentiment d'une patrie commune. Chacun est attaché à sa province, nul ne l'est à l'empire. Vous trouvez des Hongrois, des Croates, des Tchèques acharnés, mais pas d'Autrichiens. J'ai été souvent surpris d'entendre dans la bouche de maint officier l'amour de la nationalité parler plus haut que le dévouement à l'État. Chaque race, chaque tribu a vécu dans son canton, séparée des voisins par la langue, les mœurs, les droits particuliers. Ce qui fusionne les hommes d'origine différente, ce sont les lumières, les échanges, les révolutions ; or le gouvernement des Habsbourg a maintenu ses sujets dans les ténèbres, dans l'isolement et dans l'inertie. L'art de bien vivre était seul partout en honneur. Aussi l'unité de l'empire ne se manifeste-t-elle que par la façon dont on déjeune, dîne et se couche, qui est la même de Bodenbach à Trieste et de Feldkirch à Cronstadt.

Nous n'avons pas à étudier les nombreuses et

intéressantes tribus qui peuplent l'Autriche. Il nous importe seulement de connaître les grandes races qui peuvent exercer une influence sur la marche des événements. Ce sont les Allemands, au nombre de 8 millions ; les Magyars, au nombre de 5 ou 6 millions ; les Slaves, de 15 millions, et les Roumains, de 3 millions. Les Slaves du nord et du sud sont donc aussi nombreux à eux seuls que les trois autres races ensemble, et l'on comprend comment Joseph II a pu songer un momeut à faire de ses États un empire slave.

Pour se rendre compte de la situation géographique que ces races occupent, il suffit de jeter un regard sur une de ces cartes ethnographiques, rares encore en France, mais qu'on trouve déjà partout en Allemagne. C'est un signe du temps où nous vivons. Jadis le tableau des divisions politiques suffisait : aujourd'hui, depuis qu'un nouvel élément est entré en jeu, celui des races est indispensable. L'homme d'État qui ne l'aurait pas dans son cabinet serait comme un joueur d'échecs qui voudrait faire la partie sans échiquier. J'ai sous les yeux une petite carte publiée par Kiepert à Berlin, et ayant pour titre *Völker-und-Sprachen-Karte von Oesterreich*, carte ethnographique et linguistique de l'Autriche[1].

1. Pour compléter l'étude ethnographique de l'Autriche, il

Quand je l'ai aperçue à Vienne pour la pre mière fois, elle m'a causé, je l'avoue, une vive émotion, tant mon ignorance de ces choses était complète. Pendant mon voyage, elle ne m'a pas quitté, et m'a donné la clef de plus d'un problème. Voici ce que l'on y voit.

Les Allemands occupent à l'ouest le Tyrol non italien, les deux duchés d'Autriche, la Styrie, les cantons extérieurs de la Bohême, où déjà ils se mêlent avec les Tchèques, et la Carinthie, où les Slovènes sont à peu près en nombre égal ; puis apparaissent, comme des îles perdues au milieu des mers de populations différentes, les colonies allemandes fondées à différentes époques en Moravie, en Hongrie, dans les comitats de Zala, de Somogy, de Pesth, de Sohl, dans le Banat, et surtout en Transylvanie, où elles forment encore un groupe important et compacte. Les Roumains s'étendent sur un territoire grand environ comme l'Italie, très-bien arrondi, mais sans limites naturelles, embrassant la Transylvanie, une lisière de la Hongrie, la Moldo-Valachie et la Bessarabie russe. Ils sont en tout 8 millions. Les Magyars,

faut lire l'intéressant ouvrage de M. le D[r] A. Ficker, secrétaire ministériel de l'empire : *Les populations de la monarchie autrichienne* (*Bevölkerung der Oesterreichischen Monarchie*), et les beaux travaux du baron de Czörnig. On y trouve une série de tableaux et de cartes indiquant la proportion relative de chaque race dans la population des diverses provinces.

pressés entre les trois autres races, sont groupés sur la vaste plaine qui se déroule des deux côtés de la Theiss et à l'ouest du Danube entre la Raab et la Save. Leur nombre ne dépasse pas 5 millions.

Les Slaves enfin dominent sur d'énormes espaces. Tirez une ligne qui, partant de l'Adriatique vers Monfalcone, à l'ouest de Trieste, remonte vers le nord avec l'Isonzo, suit alors la Drave, la Mur, la Drave encore et le Danube jusqu'à la mer Noire : au-dessous de cette ligne, en Autriche, la Carniole, l'Istrie, une partie de la Carinthie et de la Styrie, la Croatie, la Dalmatie, la Slavonie, ensuite la Bosnie, la Serbie, la Bulgarie, la Roumélie, c'est-à-dire presque toute la Turquie d'Europe, voilà ce qui appartient aux Slaves méridionaux. Ils touchent aux frontières du Lombard-Vénitien, qu'ils ébrèchent même vers l'est d'Udine. Tous les beaux ports de la côte dalmate, depuis Trieste jusqu'à Antivari, sont à eux, et d'autre part ils approchent de Constantinople. Les Slaves du nord commencent à Pilsen, vers les montagnes du Böhmer-Wald, c'est-à-dire aux frontières de la Franconie, prennent ensuite tout le centre de la Bohême, la Moravie, la Gallicie, débordent au delà des Karpathes en Hongrie, où ils occupent tous les comitats du nord, et enfin, suivant la rivière Sereth et le Dniester comme limite méridionale, arrivent à la mer Noire vers Odessa. La race slave, appuyée

sur la masse de l'empire russe, s'avance ainsi jusqu'au centre de l'Europe, embrassant entre ses deux bras étendus vers l'Occident, les Valaques, les Hongrois et les Allemands de l'Autriche. Sur la carte, cela fait l'effet de deux puissantes mandibules d'une mâchoire ouverte, mais à moitié refermée déjà. C'est une des douleurs des slavomanes que les Magyars soient venus séparer comme par un coin les Slovaques et les Tchèques des Slovènes et des Croates, rompant ainsi la continuité du territoire slave. Les Magyars, de leur côté, ne demanderaient pas mieux que de se voir serrés d'un peu moins près par les deux branches de cette famille trop nombreuse ; mais les événements en ont décidé autrement. C'est à la sagesse des hommes de tirer parti des situations créées par l'histoire.

Maintenant que nous connaissons la force relative des principales nationalités de l'Autriche et les positions qu'elles occupent, abordons l'examen des différends qui les divisent, et voyons d'abord la question croate.

§ 3

Le mouvement national des Slaves du sud est né d'une réaction contre le mouvement national des Magyars, de même que celui-ci est né de la

réaction contre les tentatives de germanisation des Habsbourg. Porter atteinte à la langue d'un peuple, c'est l'offenser dans ce qu'il a de plus sensible. Il souffrira qu'on le décime à la guerre, non qu'on le dénationalise. Qu'un conquérant le conduise à la boucherie, il le lui pardonne; mais qu'un souverain, pour l'élever à une culture plus haute, lui en impose l'idiome, il se soulève en fureur et le renverse.

Le mouvement linguistique magyar ne date que du siècle dernier. Afin de mettre plus d'unité dans l'administration de son empire polyglotte, l'empereur Joseph II s'efforça, au moyen des écoles, de faire apprendre l'allemand à tous ses peuples. Les Hongrois, prêts à la révolte, se mirent, comme manifestation antiallemande, à cultiver leur langue, jusque-là très-négligée, attendu que toutes les affaires publiques se traitaient en latin et que les gens aisés ne lisaient guère que l'allemand et le français. Tout mouvement national est accompagné d'un réveil littéraire, d'abord parce que c'est ainsi qu'une race s'affirme en face de l'étranger, et ensuite parce que c'est par des écrits et des poésies qu'on répand une idée nouvelle. A la fin du dix-huitième siècle, toute une pléiade d'écrivains et de poëtes surgit en Hongrie. Nicolas Révai publie des travaux importants sur la grammaire et les antiquités hongroises; Cso-

konay compose les premières poésies populaires en dehors de toute imitation classique ; François Kazinczy fonde en 1791 le premier théâtre hongrois, traduit en sa langue maternelle les principaux chefs-d'œuvre des langues étrangères, et mérite que son anniversaire, célébré en 1855, devienne une fête nationale. Plus tard, Alexandre Kisfaludy, le Pétrarque hongrois, — Michel Vörösmarty, l'orgueil de sa patrie, le poëte de ses gloires antiques, dont le peuple, sur la proposition de Deák, a adopté la veuve, — Erdélyi, qui s'est donné pour mission de réunir les chants populaires des Magyars, — Petöfi, le poëte inspiré de la liberté et de la révolution, — Arany, dont les poëmes, d'une touchante simplicité, ont pénétré jusqu'au fond des campagnes et ont été accueillis avec enthousiasme même par les Serbes, les Slovaques et les Polonais, — des historiens comme Horvàth, des romanciers comme Jòsika et Jòkay, des publicistes comme Eötövs, une foule d'autres écrivains encore, ont permis à la Hongrie d'affirmer qu'elle aussi avait une littérature nationale. Une même inspiration animait tous ses écrits, l'amour de la patrie et la haine du despotisme étranger. L'écrivain Sealsfield fait à ce sujet une remarque très-juste. « La poésie hongroise se distingue pour moi, dit-il, de celle des Allemands en ceci qu'elle est plutôt l'expression de la

nation que celle des individus. » Quand, en effet, une même passion possède tous les cœurs, il est naturel qu'avec plus ou moins de talent les écrivains émettent des idées semblables. Pour donner un centre à l'évolution littéraire, une académie fut fondée en 1827 par l'initiative privée, et les magnats y apportèrent leur souscription avec cette générosité tout anglo-saxonne qui ne connaît point de bornes quand il s'agit de l'intérêt public. Esterhazy donna 80 000 francs, Karolyi 125 000, Batthiany 150 000, Széchenyi 160 000.

Tant que les Magyars se contentèrent de fortifier leur propre nationalité et de la défendre contre les empiétements du germanisme, ils n'excitèrent que les sympathies des autres races, aussi hostiles qu'eux à la centralisation du gouvernement autrichien. Comme le remarque M. Etövös, dans toute l'histoire de Hongrie il n'y a pas de traces de rivalités nationales. Toutes les races défendaient la patrie commune ; les Hunyadi étaient Roumains, les Zrinyi, Croates. Les difficultés surgirent quand on commença de faire usage du Hongrois au sein de la diète. Au moyen âge, la lange officielle avait été le latin, et elle l'était restée parce que, en sa qualité de langue morte, elle avait cet avantage de n'humilier aucun des idiomes vivants. Les affaires se traitant en latin, même dans les assemblées des comitats, le hon-

grois, le croate, le roumain, restaient à l'état de patois, sur le pied d'une parfaite égalité ; mais, si l'on se servait désormais du magyar, ce dialecte devenait langue dominante, et tout le monde était tenu de l'apprendre, ou n'avait plus qu'à se taire. Les Slaves, les Roumains, ne connaissant que leur langue maternelle, étaient frappés d'incapacité politique.

La proposition d'employer désormais le hongrois fut faite pour la première fois à la diète de 1830. Le mouvement national des Slaves du sud se dessina aussitôt. Les circonstances, il est vrai, y poussaient. L'affranchissement de la Grèce, les questions de race bruyamment débattues par les savants allemands, les idées démocratiques répandues dans toute l'Europe par la révolution de juillet, avaient préparé le réveil de ce qu'on appelait alors l'illyrisme, parce que le siége de l'agitation était dans les anciennes provinces illyriennes constituées par Napoléon. Un journal croate parut en 1835 sous le nom de *Novine Horvatzke*. Une association de patriotes slavophiles s'était formée pour relever l'idiome maternel, le purifier, le cultiver. Ils adoptèrent pour langue littéraire le dialecte classique de Raguse, qui florissait dès le quatorzième siècle, et avait servi à la composition de tragédies, de poëmes, d'idylles, dont bien peu ont échappé au tremblement de terre de 1667.

Une société de lecture fut établie à Agram. De nombreux écrivains se firent un devoir patriotique de publier des brochures et des livres sur tous les sujets qui pouvaient intéresser leurs compatriotes. Le ban protégeait ce réveil littéraire et le gouvernement autrichien ne s'y montrait pas hostile, car il espérait y trouver, conformément à sa politique traditionnelle, un moyen de contenir les Magyars. A la tête du mouvement illyrien se trouvaient deux hommes distingués, le comte Janco Draskowitch, riche magnat qui voulait défendre les traditions provinciales et l'autonomie du pays, et le poëte Louis Gay, dont les espérances étaient plus vastes, et qui songeait à reconstituer l'empire serbe[1].

En 1843, la diète hongroise, ouverte par l'empereur François en personne, décida que la langue magyare devait être exclusivement employée à l'avenir non-seulement dans la diète, dans les comitats, dans les cours de justice, mais même dans les affaires communales et ecclésiastiques, comme l'enregistrement des actes de l'état civil, par exemple. Cette décision excita l'indignation de toutes les populations slaves du royaume. Déjà

1. On relira encore avec le plus grand intérêt les articles que M. Cyprien Robert a publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* sur le mouvement illyrien (livraisons du 1er novembre 1844 et du 1er novembre 184[illegible]).

Kollár, le poëte slovaque, avait proclamé l'idéal du panslavisme. Les Magyars, non contents de défendre leur nationalité contre les Allemands, prétendaient l'imposer aux races voisines. Eux, qui n'avaient à aucun prix voulu se laisser germaniser, prétendaient maintenant magyariser tous les autres.

A la diète de 1847, une nouvelle loi fut proposée, plus rigoureuse encore que la précédente : elle rendait le magyar obligatoire dans toutes les écoles du royaume, même dans celles des contrées slaves. Les Croates pouvaient se servir du latin pendant six ans encore; après ce délai, le hongrois était la seule langue autorisée; quant à l'illyrien, il était proscrit absolument de tout emploi public. Les libéraux hongrois se montraient sur ce point les plus intolérants de tous. A leurs yeux, les patriotes slaves étaient des traîtres qui voulaient démembrer la patrie, et ils pensaient sincèrement que le seul moyen de déjouer leurs coupables menées était d'imposer à tous une langue commune, destinée à augmenter la force de cohésion de l'état. Ils ne comprenaient pas que rien n'est plus dangereux pour un pays que d'y faire naître des partis ayant un intérêt supérieur au maintien de l'unité nationale. Les Slaves étaient attachés à la Hongrie par les souvenirs du passé, mais ils l'étaient bien plus à leur nationalité.

C'était un étrange aveuglement et une grande imprudence que de les forcer à choisir entre leur patrie et leur race. Quelques-uns le comprenaient parfaitement, entre autres Széchenyi. « Nous autres Magyars, disait-il, dans notre folie, nous méconnaissons les Slaves et tout ce qu'ils font en faveur de leur nationalité, parce que nous croyons que leur seul but est de se détacher de la couronne de saint Étienne. Je crois pouvoir affirmer que nous écrasons l'enthousiasme des Slaves d'une façon brutale, avec une sévérité tout orientale, avec une injustice vraiment asiatique. Cela est-il noble, chevaleresque, et cela peut-il bien finir ? »

En 1848, au moment où la diète voulait imposer aux Croates, à défaut du hongrois, l'usage du latin, le comte Louis Batthianyi, le chef de l'opposition, s'écria au milieu des rumeurs hostiles des galeries : « N'est-il pas contraire à toute bonne politique, au sens commun, à tout principe d'équité, de forcer les Croates à faire usage d'une langue morte au lieu de la leur? Ce serait un acte de tyrannie dont l'histoire n'offre pas d'exemple. Des conquérants ont pu imposer aux vaincus leur propre idiome, mais jamais nation n'a été forcée de se servir d'une langue morte. Notre nationalité existe, c'est un fait; ce qu'il faut développer, c'est notre constitution, nos libertés. Sachons nous concilier l'affection de nos frères de la Croatie, et ils

réuniront leurs efforts aux nôtres pour assurer la régénération de notre patrie commune. » Ces sages avis ne furent pas écoutés. Les ultra-magyars poussèrent les Slaves à bout par une série de mesures vexatoires, mises en vigueur de 1843 à 1848, afin d'imposer partout l'emploi de leur idiome[1].

On sait comment l'Autriche tira parti de la haine violente que ces mesures firent naître au

1. Le comte J. Maylath, dans son *Histoire d'Autriche*, parle dans les termes suivants de ces procédés aussi impolitiques qu'injustes : « La situation du pays était aggravée par la triste lutte des idiomes. On voulut tout d'un coup transformer en Magyars 6 millions d'habitants appartenant à d'autres races S'agissait-il d'un débat d'argent, les tribunaux refusaient de prononcer, si les comptes n'avaient pas été tenus en hongrois. Les pétitions rédigées en allemand ou en slave n'étaient pas même reçues, et les lettres officielles des comitats croates étaient renvoyées, si les adresses étaient écrites en latin. Toutes les inscriptions de mariage, de naissance, de décès, devaient être conçues en hongrois, même dans les communes où nul ne comprenait cette langue. Quand des extraits des registres de paroisse étaient demandés pour servir à l'étranger, il était interdit d'y joindre une traduction, même à la demande des intéressés. Les pasteurs étaient obligés de prêcher en hongrois un dimanche sur trois, que les troupeaux le comprissent ou non. Jusque dans les districts exclusivement slaves, les enfants devaient apprendre par cœur le cathéchisme en hongrois. Des prédicateurs magyars étaient imposés aux communes, et celui qui réclamait était battu sous prétexte que la dignité de la nation était compromise. Ces injustices irritaient profondément les pauvres Slovaques, et nul parmi les magnats ne prenait leur parti, sauf le comte Stéphan Széchenyi et moi. »

cœur des Slovaques, des Croates et des Roumains. La guerre de Hongrie de 1849 fut réellement une guerre de langues. La diète hongroise finit par comprendre qu'il fallait se concilier l'appui de tous les habitants du royaume et à la veille de se dissoudre, à l'approche des armées russes, elle proclama le principe de l'égalité des droits de toutes les races (*Gleichberechtigung*).

Quel était le programme des Slaves du sud ? Dans quel espoir avaient-ils pris les armes pour repousser les Magyars au prix du plus pur de leur sang? Il est facile de répondre à ces questions, car les vœux de ces populations ont été nettement exprimés dans des pièces officielles. Dès la fin de mars 1848, au moment où le mouvement révolutionnaire faisait le tour de l'Europe, une nombreuse réunion de délégués des trois royaumes de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie eut lieu à Agram; elle formula ses demandes, qui furent soumises à l'empereur; puis la diète, ouverte au mois de juin, exposa les conditions de l'accord à conclure avec la Hongrie. Voici le résumé de ces importants documents[1].

1. J'ai trouvé le premier dans le *blue book* concernant les affaires de Hongrie déposé au parlement anglais le 15 août 1850, le second dans un recueil allemand contenant les principales pièces officielles du débat hongro-croate : *Aktenstücke zur Geschichte des Kroatisch-Slavonish Landtages, herausgegeben von*

Pour former le royaume triunitaire, à la Croatie et à la Slavonie doit se joindre la Dalmatie, car ce royaume, dès les premiers temps du moyen âge, complétait l'unité territoriale des deux autres. Plusieurs des anciens rois de Hongrie ont été couronnés en Dalmatie; le ban faisait des donations dans ce pays; c'est en vertu de ces anciens droits que l'Autriche a obtenu cette province, déjà conquise en 1814 par les régiments croates; enfin le diplôme du couronnement de l'empereur de 1830 reconnaît l'unité du royaume triunitaire. L'île de Mur, habitée exclusivement par des Slaves, le territoire des régiments-frontières croates et slavons, le district littoral de Fiume et de Buccari, seront incorporés définitivement au royaume triple et un, dont ils ont originairement fait partie. Ce royaume pourra s'adjoindre par un lien fédéral la voïvodie serbe, et entretenir des relations officielles avec les districts slaves de la Carinthie, de la Carniole et de l'Istrie. Si les parties de l'ancienne Croatie qui sont actuellement soumises à la Turquie faisaient retour à la cou-

Stephan Pejakovic. On peut lire aussi sur ce sujet plusieurs études très-bien faites, entre autres *Ueber das Selbstbestimmungsrecht der Konigreichen Dalmatien, Croatien und Slavonien*, von F. von Pretócki; — *die Kroatische Frage*, Agram, 1867; — *Politische Rückblicke in Bezug auf Kroatien*, von Emeric Bogovic; — *die Gleichberechtigung*, von J. Praus.

ronne de saint Étienne, elles seraient aussi annexées au royaume triple et un.

La nature du lien qui réunit ce royaume à la Hongrie est un sujet extrêmement délicat, sur lequel Croates et Magyars épuisent toutes les recherches de l'érudition et toutes les subtilités de l'interprétation juridique. Les Hongrois prétendent que la Croatie fait partie intégrante du royaume de saint Étienne. Les Croates soutiennent que leur pays est un territoire indépendant, réuni à la Hongrie par un lien fédéral. L'historien Horvàth ayant dit que la Croatie était une province acquise par droit de conquête, ce mot suffit pour irriter tous les Slaves du sud et provoquer une foule de réponses indignées. Voici ce qui paraît résulter de ces débats.

La Croatie n'a pas été conquise par la force des armes. En 1102, Koloman, roi de Hongrie, voulant étendre ses frontières jusqu'à l'Adriatique, entra en Croatie avec une forte armée. Les Croates, au lieu de se défendre, envoyèrent au roi une députation de douze chefs choisis dans leurs douze tribus, et un traité fut conclu qui, tout en reconnaissant la suzeraineté de Koloman, assurait au pays une complète indépendance pour l'administration de ses propres intérêts. Le lien entre les deux pays était d'abord fort lâche; mais par suite des progrès de la centralisation, qui eurent lieu

ici comme partout en Europe, il se resserra sans cesse. Plusieurs rois de Hongrie se firent couronner à Agram; la Croatie avait une monnaie à elle, les *marturinas*, et des lois spéciales inscrites comme telles dans le *corpus juris;* son ban était investi d'une autorité indépendante et presque souveraine; la pragmatique sanction fut acceptée par la diète croate trois ans avant que celle de Hongrie ne l'eût ratifiée. A partir du quinzième siècle, des députés croates vont, il est vrai, siéger à la diète hongroise; mais les lois votées à Presbourg doivent être ratifiées par la diète d'Agram. Ce n'est qu'en 1790 et 1791 que des lois portent qu'à l'avenir les levées d'hommes et de contributions pour la Croatie seront décidées au sein de la diète hongroise, tout en formant néanmoins un chapitre spécial. Ces impôts devaient être perçus par des agents croates. La Croatie n'envoyait à la diète hongroise, dans la chambre basse, que deux représentants; mais les chapitres, les trois comitats slavons, les villes royales et le district de Tiropola y avaient aussi leurs députés. Dans la chambre haute siégeaient le ban, qui, parmi les hauts fonctionnaires de la couronne de Hongrie, occupait le troisième rang, les évêques, les *obergespäne* et les magnats croates.

On voit que la nature du lien qui unissait les deux pays est très-difficile à déterminer. C'est un

lien complexe et mal défini comme il en existait beaucoup au moyen âge. Ailleurs la question eût présenté peu d'importance ; ici elle en avait beaucoup, parce que, les Hongrois se plaçant sur le terrain historique pour lutter contre Vienne, c'était précisément sur ce même terrain que les Croates se retranchaient pour repousser les usurpations des Magyars. Lors du vote des malheureuses lois proscrivant l'emploi de la langue slave, le député croate Ossegovitch contesta énergiquement à la diète le droit de légiférer sur une pareille matière, et de toute façon il avait raison.

En 1848, le programme de la diète d'Agram demanda que toutes les affaires fussent décidées par elle, sauf ce qui concernait l'armée, les finances générales et les affaires étrangères, matières réservées à un parlement central. Le ban serait élu par la diète et installé par l'empereur; ce vice-roi administrerait par l'entremise d'un conseil responsable. La langue croate deviendrait l'idiome officiel, et tout fonctionnaire serait tenu de la connaître. Les troupes croates résideraient seules dans le pays; elles ne pourraient être appelées hors des frontières qu'en cas de guerre. L'évêque deviendrait archevêque et la cour d'appel cour suprême, afin que les affaires ecclésiastiques et judiciaires fussent toutes décidées en dernier

ressort dans l'intérieur du royaume. Le droit constitutionnel, criminel et commercial devrait être commun avec la Hongrie. Des députés seraient envoyés aux deux chambres de la diète hongroise, mais les lois qu'on y voterait ne seraient exécutoires qu'après avoir été ratifiées par la diète d'Agram. La grande assemblée non officielle du 13 mars 1848 avait réclamé en outre la consécration de toutes ces libertés auxquelles aspirent les peuples modernes, liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, libertés communales, le jury, la responsabilité des juges, l'égalité de tous devant la loi et une garde nationale.

En résumé, ce que les Croates voulaient obtenir des Hongrois, c'était exactement la situation que la Hongrie vient de conquérir vis-à-vis de l'Autriche ; mais pour eux ce n'était là qu'un premier pas, qu'un moyen d'arriver à réaliser de bien plus vastes espérances. Ils ne songeaient à rien moins qu'à réunir un jour en un seul État toutes les populations slaves du sud soumises actuellement à l'Autriche et à la Turquie, c'est-à-dire de ressusciter l'empire serbe de Douchan le Grand. Aussi cessa-t-on de donner au mouvement national le nom d'illyrien, qui, par les souvenirs romains qu'il réveillait, pouvait offenser les Bulgares et les Serbes, et on adopta celui de

yougo-slave, c'est-à-dire slave méridional, le mot *youg* signifiant le sud.

Peu de temps après, Jellachich donnait le signal de la guerre civile, et lançait sur les Magyars les Slaves des régiments frontières, dont on exploitait les haines aveugles et l'obéissance passive. Les Croates furent très-mal récompensés de leur dévouement à l'Autriche. Il est vrai qu'on réunit à la Croatie le littoral de Fiume et même l'île de Mur; mais on ne lui accorda aucune des libertés qu'elle avait réclamées, et le ministère détesté de Bach leur enleva même l'autonomie, que ses anciennes institutions locales et son union avec la Hongrie lui avaient toujours garantie. Comme les Croates déçus le répétaient amèrement, on leur donnait pour récompense de leur dévouement le même régime qu'on imposait à la Hongrie en punition de sa révolte. Ils étaient préservés des envahissements des ultra-magyars, mais ils avaient bien plus à se plaindre des tentatives de germanisation de la bureaucratie allemande. L'oppression leur était devenue si insupportable qu'ils saluèrent avec bonheur, eux les soutiens dévoués de l'empire, les défaites de l'armée autrichienne en Italie pendant la campagne de 1859.

En 1861, quand il s'agit d'envoyer des députés au parlement institué par la constitution de février, la diète de Croatie et de Slavonie reprodui-

sit en substance les demandes faites par la diète de 1848; réunion de la Dalmatie et des régiments-frontières et rétablissement des libertés locales; d'un autre côté, elle se déclarait prête à s'entendre avec la Hongrie pour le règlement des affaires communes. Les motifs de discorde étaient si nombreux que l'accord ne s'établit sur aucun point. La diète d'Agram refusa d'envoyer ses députés à Vienne. Malgré un manifeste très-habile et très-sensé adressé aux Croates par Deàk, l'entente avec les Magyars ne s'établit pas. Enfin la Dalmatie opposait à ses frères de Croatie la même résistance que ceux-ci offraient à toute tentative d'arrangement émanée soit de Pesth, soit de Vienne, et elle préférait envoyer ses représentants au parlement de M. de Schmerling plutôt qu'à la diète d'Agram. Cette tentative d'arrangement n'ayant pas abouti, le régime despotique et centralisateur inauguré par M. Bach continua de peser sur la Croatie. Toute l'administration était aux mains d'employés nommés par le gouvernement de Vienne et appuyés par les baïonnettes. L'ancienne organisation des comitats, ce boulevard des libertés, n'était pas plus respectée ici qu'en Hongrie. Les bureaux de la capitale gouvernaient ces contrées, dont ils méconnaissaient les mœurs, les besoins, les apirations. En 1824, on avait été jusqu'à imposer par un rescrit l'em-

ploi de l'allemand dans les écoles de l'enseignement moyen. C'était encore ce système absurde qui avait si mal réussi aux Hongrois et qui consiste à forcer une nation à se servir d'une langue étrangère, qu'elle prend par cela seul en horreur.

Les Croates accueillirent avec faveur les projets de fédéralisme du ministère Belcredi ; mais quand après Sadowa M. de Beust se résigna au dualisme, leur mécontentement ne connut plus de bornes. La diète d'Agram refusa de se faire représenter au couronnement de l'empereur à Pesth et elle fut dissoute. Celle qui fut élue pour la remplacer ne se montra pas animée d'intentions plus conciliantes à l'égard de la Hongrie. A l'époque où je visitais la Croatie, au mois de juin 1867, l'agitation était extrême. Chaque jour quelque incident mettait aux prises les *magyaromanes* et les nationaux.

Les partisans de l'union avec la Hongrie étaient nombreux, non pas à Agram, mais dans le pays ; c'étaient d'abord la plupart des magnats et des grands propriétaires, puis les personnes obéissant à l'influence du pouvoir central, enfin les Italiens de la côte et la grande majorité des habitants des deux villes les plus peuplées et les plus commerçantes, Essek et Warasdin, qui, situées sur les frontières de la Hongrie, entretiennent avec ce pays de nombreuses relations. C'était surtout la question de Fiume qui mettait le feu aux esprits. L'exa-

gération des prétentions opposées la rendait très-difficile à résoudre de façon à contenter les deux partis, et ceux-ci y attachaient une importance extrême.

Fiume est une petite ville maritime de 10 000 âmes, située sur l'Adriatique, au fond du golfe du Quarnero. Le port est assez bon, quoique d'un accès difficile ; mais comme il n'est relié à l'intérieur du pays par aucun chemin de fer, et que derrière la ville s'élève une chaîne de montagnes qui rend les transports très-dispendieux, le commerce ne peut y prendre aucun essor. Les produits de la Hongrie, de la Croatie même, vont à Trieste par la voie ferrée.

Fiume est une ville slave dont le nom originaire est Rieka, c'est-à-dire rivière ; mais une grande partie de la population a été *italianisée* par suite des relations avec Venise, et l'on y parle généralement l'italien. La Hongrie tient énormément à Fiume, parce que c'est le seul point où son territoire aboutisse à la mer [1], et Fiume veut

1. Il nous semble que l'importance que les Hongrois ont attachée à l'annexion de Fiume est tout à fait exagérée. « Il faut nous saisir du littoral, disait Kossuth en 1848, ou nous étouffons. » Sans la mer, entend-on répéter sans cesse, la Hongrie n'a point d'avenir. C'est là une idée tout à fait surannée. Dans les conditions actuelles de l'échange, il n'est point nécessaire qu'un peuple possède lui-même des ports pour faire un grand commerce. Nul pays n'en a relativement un plus considérable que

être incorporée à la Hongrie, d'abord parce que les Italiens ou plutôt les *italianisés* craignent la propagande ultra-slaviste, ensuite parce que la Hongrie est assez puissante pour réunir à son réseau ferré et aux provinces productrices du blé, par un chemin de fer direct, ce port maintenant délaissé. Faudrait-il donc pour cela enlever aux Croates un district complétement enclavé dans leur territoire pour le réunir à la Hongrie, dont il est séparé par toute l'épaisseur de la Croatie?

Jadis le petit canton de Fiume et de Buccari formait, sous le nom de *littus hungaricum*, une annexe de la couronne de saint Étienne, qui était rattachée directement à la Hongrie ; mais après la défaite des Hongrois, en 1849, le gouvernement autrichien, pour récompenser le dévouement des Croates, leur avait accordé le littoral. Après 1866, ceux-ci craignaient qu'il ne leur fût enlevé, et les

la Suisse, laquelle est située à quarante lieues du point d'embarquement le plus rapproché. L'Allemagne, qui a les excellents ports de Hambourg et de Brême, fait venir une partie de ses importations par Rotterdam, Anvers et le Havre. Les expéditions en transit lèvent toutes les difficultés. Grâce aux récents traités, l'Europe, sous le rapport commercial au moins, ne fait déjà plus qu'une fédération, et les négociants, pour exporter les produits, choisissent non les bâtiments nationaux, mais ceux qui naviguent à meilleur marché. Fiume, même réunie à la Croatie, comme l'exige sa situation, n'en restera pas moins ouvert au commerce hongrois, et la Hongrie sera préservée de toute marine militaire.

habitants de Fiume, au contraire, manifestaient par toute sorte de démonstrations leur volonté d'être réunis à la Hongrie. Pour faire comprendre à quel degré la discorde sévissait jusqu'au sein d'une même cité, je citerai un incident qui à cette époque passionnait tout le pays. Les étudiants du gymnase ayant chanté des airs patriotiques croates, l'établissement fut envahi et saccagé par la foule furieuse. Le vice-gespann (sous-préfet) Voncina fit arrêter les fauteurs du désordre. Un commissaire royal nommé directement par la chancellerie intervint et donna l'ordre de cesser toute poursuite. De là une irritation extrême dans tout le camp croate. Pour la contenir, on crut devoir remplacer le ban Socsevitch, considéré comme trop national, par le général saxon Gablenz. La publication du journal ultra-croate le *Pozor* fut suspendue, les fonctionnaires trop hostiles aux Hongrois, révoqués ou remplacés.

Je causai alors avec plusieurs des pèlerins slavophiles qui revenaient du fameux congrès ethnographique de Moscou. Ils étaient indignés de ce qu'ils appelaient d'odieuses persécutions. « Les Magyars, disaient-ils, n'ont qu'un but : nous enlever notre nationalité, notre langue, notre autonomie. Leur nombre diminue : ils ont peu d'enfants, et ils veulent combler les vides qui se font dans leurs rangs en magyarisant les autres

races. Pour y parvenir, ils ne reculeront devant aucun moyen : ils commenceront par la douceur ; mais, si nous résistons, ils auront recours à la violence. Vous connaissez leur résolution de 1848, au moment même où ils se posaient en apôtres de la liberté. En Amérique, Kossuth a répété plusieurs fois dans ses discours qu'il avait commis une grande faute en ménageant trop les Slaves[1]. Nous espérions que l'Autriche nous défendrait. Pour conserver l'unité de l'empire, nous avons versé notre sang à flots. On vous parlera des vingt mille veuves des confins militaires, et ce n'est pas exagéré. Aujourd'hui, après avoir coupé l'empire en deux, on nous livre à la merci de ces mêmes Hongrois qu'on nous a fait égorger

1. Il est possible qu'en Amérique Kossuth ait dit quelques mots dans ce sens en faisant allusion aux excès commis par les régiments-frontières ; mais, pour être juste, il faut constater que dans tous ses discours il s'est montré favorable au développement de la nationalité croate. — « Ce n'est qu'à la condition d'avoir pour voisine une Hongrie libre que les Slaves du sud peuvent espérer un libre développement de leurs individualités nationales, lesquelles nous, Hongrois, nous désirons voir surgir, et auxquelles nous sommes disposés à prêter aide et assistance. La Hongrie est le boulevard de l'Europe contre le panslavisme, mais elle est aussi l'alliée naturelle des nationalités croate, serbe et valaque ; de même, sans une Hongrie libre, jamais la Pologne et la Bohême ne pourront reconquérir leur nationalité perdue » Telles sont les remarquables paroles prononcées par Kossuth en 1858 en Angleterre, et depuis lors en toute circonstance il a exprimé les mêmes idées.

autrefois. On nous accuse d'être partisans de la Russie. Il faut s'entendre : nous ne désirons point du tout être soumis au régime russe ; nous voulons jouir de toutes les libertés modernes, et nous croyons notre pays assez sage pour en faire bon usage. Nous admirons le patriotisme des Hongrois, leur éloquence, leur bravoure ; nous suivons avec intérêt les efforts qu'ils font pour le développement de leur littérature, de leur industrie, de leurs libres institutions. Nous n'oublions pas que, pendant huit siècles, nous avons partagé la même destinée, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Nous sommes toujours prêts à leur tendre une main fraternelle ; néanmoins, s'ils essayent encore de nous ravir notre nationalité, qu'ils prennent garde à eux. Nous sommes un petit peuple, mais nous appartenons à une grande race. Plutôt que de nous laisser enlever notre langue et notre caractère propre, c'est-à-dire ce qui est notre génie, notre sang, notre vie, nous nous jetterions dans les bras de la Russie, cela est vrai, car la liberté politique, nous finirions toujours par la conquérir, tandis qu'une nationalité morte ne ressuscite pas. Il dépend des Magyars de ne point nous pousser à cette extrémité ; qu'ils accordent à Agram ce que Pesth a obtenu de Vienne, et nous serons les défenseurs les plus dévoués de la couronne de saint Étienne. Sinon,

voyez la statue élevée à Jellachich sur la grand'-place de notre capitale Zagreb, qu'à la suite des Allemands vous appelez Agram. Le cheval du ban se dirige vers le nord, et Jellachich, de la pointe de son épée, montre les plaines de la Hongrie. C'est le chemin que suivraient un jour les Slaves du sud, en passant sur le corps des Magyars, pour s'unir à leurs frères du nord. Avec ou contre eux, nous marcherons à l'accomplissement de nos glorieuses destinées. » Les sentiments que ces paroles expriment se sont calmés, sans doute, par suite de la modération et de l'habileté du ministère hongrois, mais elles rendent bien la pensée intime de toute la nation.

Les prêtres étaient et sont encore à la tête du mouvement national. Ils suivent l'impulsion d'un prélat éminent, M. Strossmayer, évêque de Diákovar. Ce personnage est l'homme le plus populaire des trois royaumes; nous avons rencontré son portrait partout. Il s'est dévoué depuis longtemps au développement des lettres nationales. C'est lui qui a dirigé la souscription destinée à fonder une académie à Agram; il a donné lui-même 125 000 francs, et, nommé président de l'institution nouvelle, il a prononcé le jour de l'inauguration, le 31 juillet 1867, un discours où il a exposé en termes éloquents et simples l'idéal des Yougo-Slaves. Il favorise la diffusion de l'in-

struction dans le peuple et l'érection d'écoles, parce qu'il sait que c'est le meilleur moyen de fortifier la nationalité slave.

Les prêtres croates catholiques diffèrent beaucoup de ceux de l'Occident. Ils sont, comme le clergé inférieur hongrois, plus dévoués à leur nationalité qu'à Rome. Ils ont des allures indépendantes et fières. Vêtus d'un pantalon collant avec soutaches, de bottes à la hongroise, d'une redingote serrée à brandebourgs, ils ont un air très-martial. Ils vivent joyeusement et détestent les jésuites. Ils ont demandé, et l'assemblée de 1848 a réclamé aussi pour eux, l'autorisation de dire la messe en langue vulgaire et de se marier. Ils voient à côté d'eux leurs collègues grecs unis, soumis à Rome, avoir femme et enfants comme aux premiers temps de l'Église, et ils ne comprennent pas pourquoi ils ne pourraient faire de même. Le concordat a jeté une teinte de rigorisme sur leur existence facile, qui ne différait guère de celle des laïques. Même les bals qui se donnaient au palais épiscopal ont complétement cessé, au grand regret de la jeunesse élégante d'Agram. En causant avec les différents ecclésiastiques que j'ai rencontrés, j'ai toujours été presque effrayé de l'extrême violence de leurs sentiments patriotiques. « Je leur prêche en vain la modération, me disait avec tristesse et les larmes aux yeux le vé-

nérable évêque d'Agram, M. Haulik; ils ne m'écoutent pas. Mes chanoines même m'abandonnent pour se jeter dans le mouvement. » En 1848, M. Haulik avait défendu avec énergie au sein de la première chambre de la diète de Pesth les droits de la Croatie; en 1867, son origine hongroise, ses admonestations inspirées par la prudence et par l'amour de la patrie commune, suffisaient à le rendre suspect.

La puissance des prêtres est très-grande partout, principalement chez les peuples encore jeunes. Ils sont ses véritables, ses seuls instituteurs, dans toute la force de ce beau mot. Ils entrent dans toutes les demeures; ils y pénètrent à l'instant où les plus graves événements de l'existence, la naissance, le mariage, la mort, attendrissent l'âme humaine; ils ont à parler non de ce qui nous courbe vers la terre, des soucis de la vie matérielle, mais de ce qui nous transporte dans la sphère des idées générales et des intérêts spirituels. Sortis du peuple, ils se servent de sa langue; ils savent quels sont ses préjugés, ses passions, ses vœux; ils connaissent de près chaque famille, et n'ignorent pas quel est le mobile qui doit déterminer ses résolutions. Le poëte lance le mouvement national, l'homme d'État en formule les exigences; mais le prêtre lui conquiert le peuple. C'est pour ce motif que dans ces der-

niers temps, en Autriche, on trouve toujours des évêques à la tête du mouvement des nationalités : en Bohême et en Moravie, les évêques de Prague et de Brünn, mais ceux-ci ultramontains et n'appuyant l'agitation tchèque que pour faire opposition au ministère libéral, en Transylvanie, Tchaguna, évêque du rite grec, travaillant à réveiller les Roumains, enfin Strossmayer entraînant les Yougo-Slaves, sans refuser l'appui de personne, pas même celui des popes serbes.

Le séminaire est en tout pays un centre d'action formidable, parce qu'on y forme des hommes réunissant deux qualités qui s'excluent d'ordinaire, l'obéissance passive d'un caporal de Frédéric II et l'enthousiasme fanatique d'un séide de Mahomet. C'est dans les séminaires que le mouvement des nationalités a puisé cette force d'expansion qui le répand partout dans le bassin du Danube. Heureux les peuples dont les prêtres favorisent les progrès! Ceux à qui manque ce privilége auront bien de la peine à voir leurs vœux s'accomplir. Le despotisme appuyé sur l'Église est un obstacle qu'on ne renverse qu'au prix d'efforts si violents, qu'ils dégoûtent de la liberté toute nation qui n'éprouve pas pour elle cet amour plus fort que la mort, dont parle l'Écriture.

En 1868 des incidents nouveaux ont fait entrer la question croate dans une phase d'apaise-

ment. La diète récalcitrante de 1867 a été dissoute et la loi électorale modifiée par un rescrit royal, contrairement aux droits du pays, disent les Slaves. Le gouvernement n'a pas hésité à faire usage de son influence, et le résultat a été qu'il a obtenu la majorité au sein de la nouvelle assemblée. Seize députés de l'opposition ont déposé une protestation contre les actes illégaux du ministère et se sont retirés ensuite, laissant leurs places vacantes. La diète a nommé une délégation qui, réunie à une autre délégation de la diète hongroise, est enfin arrivée, après une longue élaboration, à un compromis dont la rédaction a été confiée à M. Zuvitch, et qui a été adopté par les deux pays intéressés. Afin de bien établir la parité des droits, le texte de l'*Ausgleich* hongro-croate est écrit dans les deux langues en regard l'une de l'autre. Voici les principales conditions de ce traité. La Croatie conserve sa diète; celle-ci réglera souverainement toutes les affairesqui concernent les pays croates, sauf ce qui est d'intérêt général, l'armée, les douanes, les finances. Pour ces affaires communes, la Croatie envoie 31 députés au parlement de Pesth. Celui-ci doit donner des séances spéciales où les députés croates prennent part à la discussion et au vote. [illegible] est beaucoup meilleur que celui des [illegible] austro-hongroises. Il est plus simp[illegible]

partis peuvent échanger leurs idées de vive voix. C'est presque une organisation fédérale, et on est resté fidèle aux précédents historiques. D'ailleurs le parlement anglais vote aussi des lois, tantôt pour l'Angleterre ou pour l'Irlande seulement. Fiume envoie des députés à Pesth et à Agram. Des revenus de la Croatie, 45 pour 100 sont réservés aux dépenses particulières du pays; le surplus est versé dans la caisse commune. La Hongrie interviendra pour faire obtenir au royaume triunitaire son intégrité territoriale, c'est-à-dire l'annexion des confins militaires et de la Dalmatie.

En résumé, la Croatie occupe vis-à-vis de la Hongrie une position assez semblable à celle que la Hongrie occupe vis-à-vis de l'Autriche. Les Croates ont lieu d'être satisfaits[1]. Les Magyars, si avides de domination autrefois, n'ont reculé aujourd'hui devant aucune concession. Ils ont voulu faire honneur à cette sage parole de Deák disant aux Slaves méridionaux : « Voici un blanc seing,

1. Évidemment tous les partis ne sont point satisfaits. Les patriotes extrêmes se plaignent de ce que la Croatie ne soit plus qu'une province hongroise, contrairement à l'antique maxime : *Regnum regno non præscribit leges.* — La liberté de la presse n'est pas respectée, disent-ils. Le Ban, le baron Rauch, administrateur à la main de fer, fait régner la terreur. C'est toujours le système de Bach. — Telles sont les plaintes; mais sont-elles bien justifiées?

inscrivez-y vos conditions. Nous les acceptons d'avance. Sauf le démembrement du royaume de saint Étienne, auquel nous n'aurions pas le droit de consentir, nous ne refuserons rien. »

§ 4

Pour résoudre la question des nationalités en Hongrie, les Magyars doivent abandonner cet esprit de propagande intolérante au profit de leur langue qui, en 1848, a soulevé contre eux toutes les tribus slaves. Je sais bien que l'intolérance armée du fer et du feu a jadis atteint, en plus d'un pays, le but qu'elle se proposait, mais aujourd'hui elle n'est plus de mise. Tous les hommes de notre temps, même, j'aime à le croire, les partisans de l'inquisition, sont devenus trop humains pour que l'emploi des moyens impitoyables, les seuls qui aboutissent, soit encore possible.

La Hongrie a besoin du dévouement de toutes les races qui habitent son territoire. Si la plus nombreuse de toutes, celle des Slaves, était rejetée par des mesures maladroites dans une hostilité irréconciliable, toute guerre extérieure mettrait l'existence du pays en danger. On a vu ce qu'il en a coûté à l'Autriche d'avoir contre elle la haine des Italiens et l'opposition des Hongrois. Ceux-ci doivent surtout renoncer à imposer leur

langue. Elle a des qualités incomparables, je le veux bien; mais elle est parlée par un trop petit groupe d'hommes, elle est ignorée de l'étranger, et elle ne se rattache par aucun lien aux idiomes indo-germaniques des autres nations européennes : elle est *sine matre et sine sororibus*, comme l'a dit autrefois un écrivain magyar. Ceux de qui elle n'est pas la langue maternelle n'ont donc aucun intérêt à l'apprendre, et il est fort injuste de les y obliger.

Les Hongrois ont attaché, nous semble-t-il, une importance exagérée à ces questions d'idiome. En Belgique, une société de littérature flamande, qui a rendu de grands services à sa cause, avait pris pour devise : *De taal is gansch het volk*, la langue est toute la nation. Cette maxime si énergique n'est vraie qu'au début d'un mouvement national : elle cesse de l'être à mesure qu'un peuple avance. La langue, chose matérielle, simple combinaison de sons, ne doit être qu'un moyen, non un but. Tant qu'elle est le moyen de faire pénétrer l'instruction chez un peuple, de le relever, de l'éclairer, on ne peut faire trop de sacrifices pour la cultiver et en répandre l'emploi ; mais il ne faut pas oublier que le but est la civilisation, c'est-à-dire le bien-être, les lumières, la moralité de tous. Un Chinois qui reconnaîtrait que sa langue maternelle est un mauvais instrument de la

pensée se hâterait d'en changer, s'il était raisonnable. Les Allemands qui émigrent en Amérique parlent bientôt l'anglais, et leurs enfants sont de parfaits *Yankees*. Sont-ils très à plaindre parce qu'ils ont abandonné la langue de Goethe pour celle de Shakespeare ?

Les populations peu nombreuses qui parlent un dialecte particulier comme les Hongrois, les Hollandais, les Danois, ont un désavantage évident : elles sont isolées du mouvement général des esprits, et elles s'en apercevraient bientôt, si la connaissance très-générale de l'allemand et du français ne les rattachait aux autres peuples. Aussi je comprends les efforts tentés de différents côtés pour faire prévaloir les grandes langues littéraires, le français, l'italien, l'anglais, l'allemand et le slave.

Je m'étonne surtout, je l'avoue, quand je les vois proscrire pour assurer l'emploi exclusif et jaloux du dialecte national. C'est là un tort des Hongrois, qui s'explique au reste par la résistance qu'ils ont dû opposer aux empiétements de la cour de Vienne. Luttant contre les Autrichiens, ils ont été entraînés à proscrire leur langue, sauf à la remplacer par le français autrefois, par l'anglais maintenant, depuis que c'est à l'Angleterre qu'il faut demander des exemples de liberté politique.

Aujourd'hui que les Hongrois n'ont plus à com-

battre l'Autriche pour conserver leur indépendance, ils devraient revenir à l'allemand, et l'enseigner même dans toutes les écoles populaires, comme on apprend le français en Hollande et en Allemagne, sans croire qu'on porte atteinte à la nationalité. Presque tous les Hongrois parlent déjà l'allemand. C'est par cette langue qu'ils peuvent entretenir des relations avec le reste de l'empire, avec les autres nationalités, avec la science européenne; il est donc indispensable d'en répandre autant que possible la connaissance approfondie.

Dans son beau livre sur la question des nationalités, le ministre actuel de l'instruction publique, M. Etövös, a bien indiqué, nous semble-t-il, comment il fallait la résoudre dans les limites mêmes de la Hongrie. Il n'admet pas qu'il faille diviser le pays en cantons dévolus à telle ou telle race et dont la langue officielle serait fixée par le parlement. Celui-ci, dit-il avec raison, se rendrait odieux à tous ceux qui se prétendraient sacrifiés. La mesure serait presque inexécutable partout où des populations d'origine différente vivent entremêlées. Mieux vaut abandonner ce point aux décisions des administrations locales. Les comitats, les communes, les différents cultes, choisiront la langue qu'ils voudront. Droit égal pour tous, voilà le principe qu'il faut consacrer,

et dans un pays aussi décentralisé que la Hongrie il est facile de l'appliquer.

La question des idiomes aurait pu se soulever en Suisse et en Belgique, car en Suisse trois langues sont en usage, le français, l'allemand et l'italien, et deux en Belgique, le français et le flamand ou néerlandais. Jusqu'à présent il ne s'est présenté aucun conflit sérieux, précisément parce que la loi laisse chacun libre de faire usage de la langue qu'il préfère. Si l'une ou l'autre avait été rendue obligatoire, si surtout les pouvoirs publics s'étaient efforcés de faire prévaloir l'une d'elles considérée comme langue officielle, les mêmes antagonismes, les mêmes hostilités qu'en Hongrie n'auraient pas manqué de se produire.

A la diète de Pesth, la seule langue dont la loi autorise l'emploi est le hongrois. Cette prescription est impolitique, et, quoi qu'en disent les Magyars, point du tout nécessaire. Proclamez la liberté des idiomes, quel inconvénient en résultera-t-il? Un orateur emploiera l'allemand détesté : soit; mais, tout le monde le comprenant fort bien, la discussion n'en souffrira pas. Quelques-uns s'exprimeront peut-être en serbe ou en roumain, afin de porter leur dialecte à la tribune; mais quiconque aura un but sérieux et voudra agir sur l'assemblée se servira évidemment de l'idiome qu'elle comprend. S'agit-il du procès-

verbal, qu'on prenne un sténographe qui sache le roumain et le serbe, ou deux sténographes, et toute difficulté disparaît. Dans les séances du congrès international des sciences sociales auxquelles j'ai assisté, j'ai entendu parler tour à tour français, italien, allemand, anglais, espagnol et hollandais. Ceux qui ne comprenaient pas étaient libres de ne pas écouter, et il n'y avait pas d'idiome officiel humiliant les autres de ses prérogatives légales. En Belgique, les députés flamands ont le droit de se servir au parlement de leur langue maternelle; mais, comme ils ont l'avantage de parler deux langues qui leur ouvrent l'entrée, l'une du monde latin, l'autre du monde germanique, ils ont le bon goût d'employer celle que comprennent leurs collègues wallons. Proclamez la liberté, supprimez toute exclusion, et cette question, qui a fait couler des flots de sang, qui a failli causer la perte de la Hongrie, se réduira à une simple affaire de courtoisie qui, entre gens comme il faut et éclairés, sera bientôt réglée.

Dans l'arrangement conclu avec la Croatie, les Hongrois ont sagement renoncé à cet esprit de prosélytisme hautain et tracassier qui les a perdus en 1848; mais ce n'est pas assez. Leur intérêt leur commande de favoriser par tous les moyens ce mouvement yougo-slave qu'ils ont tout fait jusqu'à présent pour étouffer. Ils doivent

appuyer les demandes que les Croates adressent à Vienne afin d'obtenir la reconstitution territoriale du royaume triunitaire par l'annexion des confins militaires et de la Dalmatie. Ils doivent contribuer à la fondation à Agram d'une université slave, qui puisse devenir le foyer du progrès littéraire et scientifique de ces contrées, et qui étendra son influence jusqu'au delà de la Save. Il faut aussi qu'ils soutiennent les clergés catholique et grec dans leurs efforts pour acquérir plus d'instruction et plus d'indépendance. C'est en agissant ainsi qu'ils se fortifieront, qu'ils grandiront, qu'ils rendront à leur patrie ses anciennes limites, et qu'ils deviendront véritablement les représentants de la civilisation en Orient.

Plusieurs Hongrois influents et éclairés des deux partis m'ont répondu : « Nous ne désirons aucune extension territoriale, nous avons assez de terres et trop de Slaves. » — Je comprends ce langage : la conquête, en effet, est une idée barbare. Les despotes ont intérêt à s'annexer des provinces nouvelles, parce qu'elles fournissent des soldats à leurs armées et des revenus à leur trésor; mais les nations libres, dès qu'elles ont de bons traités de commerce, n'ont plus rien à gagner à l'agrandissement de leur territoire; les plus petites sont les plus heureuses. Saint-Marin et le val d'Andorre sont les édens de l'Europe. Si donc la

Hongrie pouvait simplement conserver ses limites actuelles, nous n'aurions qu'à l'en féliciter; mais le pourra-t-elle? Non, l'affaissement de l'empire turc et les mouvements des Yougo-Slaves ne le lui permettront pas. L'éternelle question d'Orient la saisira malgré elle. Je crois qu'il est permis d'affirmer que la solution de cette question est entre les mains, non, comme on le répète, de la France, de l'Angleterre ou de la Russie, mais de la Hongrie, et que l'issue qu'elle aura dépendra de la politique suivie à l'égard de la Croatie. Ce point est si important pour l'Europe tout entière qu'il mérite quelques développements.

§ 5

L'empire ottoman tombe. Sa chute est irrémédiable. Elle est lente, mais continue; rien ne l'arrête, les réformes même la précipitent, et ce qui devrait sauver le croissant achève de le perdre. Il y a deux siècles à peine, les Turcs faisaient trembler l'Europe, et lançaient leurs janissaires jusqu'au cœur de notre continent; aujourd'hui, sans l'appui de certaines puissances chrétiennes, ils n'auraient qu'à reprendre le chemin de l'Asie. Leur territoire diminue sans cesse; ils ont perdu successivement la Hongrie, la Transylvanie, la

Grèce, la Moldavie, la Valachie, la Serbie en Europe, et en Afrique, l'Algérie et l'Égypte.

Ce qui est bien plus grave, leur nombre décroît plus rapidement encore que leur territoire. Combien reste-t-il de Turcs en Europe? Une poignée, peut-on dire, 1 million 1/2 en 1861, suivant la Société géographique de Vienne, 1 million suivant d'autres calculs. En Bosnie, il n'y a d'autres Turcs que les fonctionnaires; les mahométans, qu'ont rencontre au nombre de 400 000, sont des Slaves qui ont embrassé autrefois l'islamisme pour échapper aux persécutions des vainqueurs; mais ils n'ont cessé de détester ceux-ci, et ils sont toujours les premiers à se révolter contre eux. Dans la Dobrudja, il y a un groupe compacte d'Osmanlis; il s'en trouve aussi dans quelques villes de la Roumélie et de la Bulgarie, mais ils fondent avec une rapidité qui étonne. Le lieutenant-colonel Peale, consul d'Angleterre en Bulgarie, affirmait en 1864 que dans la partie de cette province au nord du Balkan leur nombre avait diminué de plus de 100 000 en dix ans. A ce compte, avant un demi-siècle, il n'en restera plus du tout.

Le Turc ne manque pas de certaines qualités, et beaucoup de voyageurs le préfèrent au Grec; toutefois il n'a point du tout celles qui font la force des États modernes. Il ne travaille pas et se

multiplie peu. C'est tout le contraire de l'Anglo-Saxon, qui couvre le globe entier de sa progéniture et remue les eaux et la terre, sous toutes les latitudes. Le Turc a horreur du changement et n'aime que le repos; l'Américain ne rêve que progrès et ne se plaît que dans le mouvement; l'immobilité, qui fait le bonheur du premier, tuerait le second. Un *Yankee* a gagné un million de dollars : c'est pour lui, non le moyen de bien vivre, mais une première mise de fonds pour en gagner d'autres. Pourvu que le Turc ait son plat de pilau, il passera la journée à faire le kief. Je ne déciderai pas lequel des deux est le plus sage; néanmoins il est certain que l'un conquerra l'Occident la pioche à la main, tandis que l'autre achèvera de perdre l'Orient le tchibouc aux lèvres. Ce résultat sera amené non par suite d'insurrections armées, mais par l'effet irrésistible des lois économiques.

Qu'adviendra-t-il après? Naguère, quand on n'avait égard qu'aux convoitises des souverains, on parlait de partager l'empire turc entre les grandes puissances. Depuis que les vœux des peuples commencent à se faire entendre, ces plans de partage sont abandonnés. L'Angleterre, qu'on accusait de vouloir s'emparer du Péloponèse ou de Candie, vient de prouver combien elle tient peu à des possessions peuplées de races hostiles,

en donnant à la Grèce les îles Ioniennes enrichies, civilisées sous son excellente administration. La France doit être, semble-t-il, refroidie à l'égard des expéditions lointaines, et l'Algérie offre un champ assez vaste à son activité. Restent la Russie, qui voudrait, dit-on, prendre tout, et l'Autriche, qui affirme ne vouloir rien. Quoi qu'il en soit, les héritiers naturels des Osmanlis sont les populations slaves et grecques, les anciens propriétaires du territoire. Les Slaves sont au nombre de 8 millions environ, les Albanais ou Chkipétars, plus qu'à moitié Slaves aussi, de 1 million et demi, et les Grecs environ 1 million.

Les Yougo-Slaves ont derrière eux un passé qui, par ces effets de mirage dont se consolent les nations opprimées, est devenu l'idéal d'avenir sur lequel se fixent tous les yeux. Dès les temps les plus reculés, même avant la domination romaine, des tribus slaves ou slovènes semblent avoir occupé tout le pays qui s'étend au sud du Danube et de la Drave, depuis les sources de cette rivière jusqu'à la mer Noire [1]. Au septième siècle,

1. Il paraît très-probable que les Thraces de l'antiquité étaient les ancêtres des Yougo-Slaves de nos jours. Hérodote regardait les Thraces comme la nation la plus forte de l'antiquité; il est impossible qu'elle ait disparu sans laisser de traces, et qu'elle ait été remplacée par une autre race, sans que l'histoire nous montre comment. Le nom de *Rätzan*, qu'on donne en Hongrie

les Serbo-Croates, appelés par l'empereur Héraclius, s'y établirent aussi, et par suite de leur caractère belliqueux acquirent une prépondérance complète. De 867 à 889, les deux apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode, les convertirent au christianisme ainsi que les Bulgares. Ces populations continuèrent longtemps à mener leur existence primitive sous l'autorités de chefs élus, les *joupans*. Elles formaient ainsi une foule de petites républiques indépendantes reposant sur la communauté des terres, ce qui est encore à peu près le régime en vigueur dans ce pays. De la joupanie de Zeta, près du lac d'Ochrida, sortit enfin une famille qui eut assez de vigueur et d'esprit de suite pour réunir les autres joupanies sous sa loi. Ce fut celle des Némania. Étienne Némania établit la forme monarchique. Après avoir conquis toute la péninsule jusqu'à la Save et au Danube, sauf le petit territoire conservé par l'empire byzantin, il mourut tsar de l'empire serbe en 1195. Le tsarat de Serbie parvint à l'apogée de sa puissance sous Étienne Douchan, surnommé *Silni*, le Fort. Ce grand homme soumit l'Albanie, la Macédoine, battit les Hongrois, fortifia Belgrade,

aux Serbes et aux Slaves du Sud, ne vient-il pas du mot Thrace? Les anciennes inscriptions et les mots épars dans les livres grecs ne s'expliquent que par le yougo-slave. V. *Moke*, *Histoire des Francs*, I, p. 272.

donna un excellent code de lois à ses peuples, fit régner partout la sécurité, encouragea les arts, et voulut enlever Byzance à ses maîtres dégénérés, afin de défendre, au moyen de ses vaillants guerriers, le Bosphore et toute la péninsule contre les Turcs, déjà établis à Brousse. Après sa mort, survenue en 1356, à un jour de marche de Constantinople, l'anarchie éclata entre les grands vassaux. Le tsar Lazar, trahi par Vouk Brancovitch, perdit la bataille de Kossovo (1389), qui livra l'empire serbe aux Turcs, comme Mohacz devait leur donner la Hongrie.

La défaite de Kossovo a été un malheur immense pour l'Orient. La domination turque a arrêté net le développement de la civilisation yougo-slave, qui au treizième siècle n'était pas inférieure à celle de l'Europe centrale. La Serbie entretenait un commerce important avec l'Italie par ses ports de la côte illyrienne. Des villes florissantes s'étaient élevées là où il ne reste plus aujourd'hui que de misérables hameaux. Des manuscrits, des bijoux, des monnaies, des églises encore debout, prouvent que la culture des arts avait pénétré dans le pays, parcouru dans tous les sens par les marchands étrangers. Les tsars de la dynastie des Némanides épousaient des filles des patriciens de Venise, des rois de Hongrie et des empereurs de Constantinople.

C'est cette antique civilisation serbe que les Yougo-Slaves veulent faire renaître en effaçant toutes les traces du sanglant et lamentable épisode de la domination du croissant. Un travail profond s'accomplit chez toutes ces populations, demeurées courbées sous le joug affaibli mais maladroit et lourd des pachas. Le sentiment national les a réveillées; les mêmes espérances les unissent. Les Bulgares tendent la main aux Serbes, et les indomptables Monténégrins aspirent à se joindre à eux. Malgré certaines nuances de dialecte, tous se comprennent. En Bosnie, les Slaves mahométans tiennent plus à leur race qu'à leur culte, et sont les ennemis les plus impatients des Osmanlis. Le clergé national se dérobe à l'influence démoralisante des évêques phanariotes que la Porte leur impose. Les paysans mêmes se montrent avides d'instruction, et partout où s'établit une école, fût-elle ouverte par les missionnaires américains ou écossais, ils y envoient leurs enfants. Les ballades patriotiques des Serbes sont chantées partout. La culture de la terre est mieux conduite, le goût de l'épargne s'introduit; sans la crainte du fisc, l'aisance suivrait.

Les Bulgares, chez qui un peu de sang touranien se mêle au plus pur sang slave, forment un peuple modèle. Ils sont très-laborieux, très-propres, honnêtes, chastes, persévérants; on ne leur

fait qu'un reproche, c'est d'être trop doux et trop soumis. Le Serbe, comme le Monténégrin, est plus belliqueux, plus avide d'indépendance, plus occupé de politique ; c'est de lui que part l'agitation nationale, dont les flammes contenues agitent toute la péninsule. L'isolement dans lequel vivent ces peuples, par suite de la difficulté des communications, arrête leur progrès et prolonge leur repos ; mais que le chemin de fer récemment concédé[1] de Belgrade à Constantinople, avec em-

1. Cette ligne de chemin de fer vient d'être concédée à une compagnie belge qui a l'intention de pousser activement les travaux. M. J. von Hahn, consul d'Autriche en Grèce, mort récemment, a publié une étude extrêmement instructive sur cette ligne, qui ne peut manquer de devenir l'une des grandes artères du commerce européen. Pour toute l'Europe centrale, ce sera la ligne la plus courte vers Alexandrie et l'Inde. Prolongée jusqu'au Pirée, elle l'emporterait sur Brindisi, même pour un voyageur partant de Londres. Il y a d'Alexandrie au Pirée 511 milles marins, à Salonique 679, à Brindisi 835, à Trieste 1237, à Marseille 1425. Salonique est donc plus rapprochée d'Alexandrie que ne l'est Marseille de 755 milles. Un vapeur faisant environ 10 milles marins à l'heure, la malle arriverait à Salonique 75 heures plus tôt qu'à Marseille, et à Londres, avant qu'elle touche ce dernier port. Avec le prolongement jusqu'au Pirée ou jusqu'à Monembasia dans le Péloponèse, à 482 milles de l'Égypte, l'avantage devient encore bien plus notable. Pour les trajets rapides, il faut gagner la terre le plus tôt possible. L'ouverture de cette magnifique voie, dit M. von Hahn, ferait de Pesth et de Belgrade les principales étapes du commerce avec l'Orient, et rendrait la vie à toute la Turquie d'Europe. Par Constantinople, la mer Noire, le chemin de Tiflis à Poti, en construction, la mer Caspienne, et par une voie ferrée à ouvrir le long du Syr-Daria, en

branchement sur Salonique, se construise, et l'émancipation des Yougo-Slaves de la Turquie, certaine en tout cas, est hâtée d'un demi-siècle. Les étonnants progrès accomplis par la Serbie indépendante dans l'espace de dix ans montrent tout ce que l'on peut attendre de ces populations intelligentes, et le jeune Milan, — élevé au foyer d'un philosophe français dont on regrette la mort prématurée, M. Huet, — ne sera pas moins utile à son pays que l'infortuné prince Michel.

La Hongrie ne peut rester indifférente à ce grand mouvement qui s'accomplit sur sa frontière et qui intéresse à un si haut degré plusieurs de ses provinces; mais que fera-t-elle? S'y montrera-t-elle hostile, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour? Elle ne parviendrait pas à empêcher le triomphe final; elle ne réussirait qu'à s'aliéner ses Slaves à elle, qui n'attendront que l'occasion de se joindre à leurs frères de l'autre côté de la Save, fût-ce avec l'appui de la Russie. Pour éviter cette funeste extrémité, elle sera obligée, malgré elle peut-être, de favoriser le mouvement national des Slaves méridionaux en Croatie d'abord, au delà du Danube ensuite. Serait-elle donc amenée alors à inquiéter le gouvernement turc et

moins de quinze jours on irait aux Indes. Si nous étions aux États-Unis, il ne faudrait pas quatre ans pour réaliser ce rêve.

à pousser ses sujets chrétiens à la révolte? Aucunement. Il suffit de mettre plus à la portée de ceux-ci tous les éléments de la civilisation, l'instruction, les livres, les chemins de fer et les connaissances pratiques qui rendent le travail plus fructueux. Ce qui assure l'affranchissement de ces populations, c'est que leur cause se confond avec celle de la civilisation moderne et qu'il faudrait anéantir celle-ci pour maintenir leur asservissement.

La Hongrie doit abandonner la vieille politique de l'Autriche, qui fut longtemps aussi celle de l'Angleterre, et qui consistait à comprimer le développement des raïas de la Turquie pour éviter la dislocation de l'empire ottoman. Cette politique, à laquelle lord Palmerston et lord Stratford de Redcliffe se sont dévoués avec une énergie et une obstination sans pareilles, est aujourd'hui condamnée par tous les hommes d'État anglais qui savent prévoir l'avenir et par tous les voyageurs anglais qui récemment ont visité cette région. Le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, lord Stanley, résumait naguère de la façon la plus nette les idées qui ne tarderont pas à prévaloir à ce sujet en Angleterre. « Je ne puis m'expliquer que par l'empire qu'exercent d'anciennes traditions diplomatiques la résolution de nos vieux hommes d'État de soutenir toujours les

Turcs, qu'ils aient tort ou raison. Nous nous faisons des ennemis de races qui avant peu domineront en Orient. Je pense que nous arrêtons ainsi le progrès de contrées dont l'amélioration profiterait à nous, qui sommes les grands commerçants du monde, plus qu'à tout autre pays. Il m'est impossible de voir l'avantage actuel ou futur que nous pouvons retirer de notre conduite. »

De ces paroles on peut conclure que dans la question d'Orient la Russie est la seule puissance dont la politique ait été intelligente, suivie, prévoyante, et, pourquoi ne pas le dire? humaine. Elle n'était pas désintéressée, objectera-t-on. Je l'admets; mais en accusant ses visées ambitieuses croit-on effacer le souvenir des services qu'elle a rendus? La Russie envoie aux Serbes, aux Bulgares, aux Bosniaques, aux Monténégrins, des souscriptions pour bâtir des églises et fonder des écoles, des livres pour les bibliothèques, des vases sacrés, des ornements pour la célébration du culte. L'impératrice soutient une école de jeunes filles à Sarayevo; quand les raïas sont victimes de quelque injustice trop criante, l'empereur réclame pour eux. Ainsi donc, tandis que les autres puissances compriment, comme le dit lord Stanley, l'essor des populations yougo-slaves, la Russie le favorise en encourageant tous les progrès de la civi-

lisation. Et l'on s'étonne qu'elles se montrent reconnaissantes envers la Russie, tandis qu'elles se défient de l'Angleterre et de la France, et détestent l'Autriche ! Un enfant a deux protecteurs : l'un le rudoie et le maintient dans l'ignorance, l'autre le caresse, l'instruit et s'efforce d'en faire un homme. Aurez-vous lieu de vous indigner, quand il s'éloignera du premier pour s'attacher au second ? On fait juste ce qu'il faut pour susciter le panslavisme, et quand il apparaît, on le couvre d'injures et de malédictions, ce qui exaspère le mal sans le guérir. Détruisez les causes, et le mal se dissipera.

Si la Hongrie établissait avec la Russie, non une stérile et irritante lutte d'influences à Constantinople, mais une généreuse et féconde rivalité au delà du Danube à qui rendrait aux raïas le plus de services, la Hongrie l'emporterait certainement dans ce concours, dont le prix serait la reconnaissance d'un peuple malheureux et qui ne mérite pas de l'être.

Tout d'abord, elle trouverait un moyen d'action infaillible, irréprochable et prompt dans le développement intellectuel et matériel de la Croatie satisfaite, qui deviendrait un foyer, rayonnant partout où se parle l'illyrien. En second lieu, le plan qui a le plus d'adhérents au sud du Danube est celui qui consiste à fonder une puissante fédéra-

tion par l'union avec les Hongrois et les Moldo-Valaques. En troisième lieu, la proximité, la frontière commune du Danube et de la Save, font naître des nécessités géographiques dont il est impossible de ne pas tenir compte. Enfin, raison plus forte que toutes les autres, la Hongrie représente la liberté, et la Russie le despotisme.

Le génie des Slaves les porte à des institutions républicaines, communistes et fédératives, à des autonomies locales, et si jusqu'à présent ils ont été partout asservis, c'est justement parce qu'ils ont manqué de cohésion. La Russie, au contraire, est le modèle le plus achevé de la centralisation mise au service du despotisme. Aussi quand Pierre le Grand a introduit ce régime dans son empire, l'a-t-il emprunté non aux traditions de la race slave, mais aux exemples des royaumes latins, et c'est au moyen d'Allemands qu'il l'a appliqué et que ses successeurs l'ont maintenu. C'est donc faute d'autres alliés et en oubliant de naturelles antipathies que les Yougo-Slaves se sont tournés vers la Russie. Si la Hongrie leur tendait une main fraternelle, ils l'accepteraient avec bonheur, car ils trouveraient chez elle l'exemple des institutions qui leur conviennent et des libertés auxquelles ils aspirent. Ces populations ont toujours nourri à l'égard de la Russie une défiance instinctive. A Belgrade, je l'ai constaté dans les plus

hautes régions, et il a fallu la politique hostile des puissances occidentales pour la faire mettre momentanément en oubli. Si l'on veut se rappeler le programme des réformes réclamées par la Croatie en 1848, il faudra bien avouer que ce n'est pas précisément le régime moscovite que ce pays demandait.

Mais la Russie ne s'offenserait-elle pas de l'attitude nouvelle que prendrait la Hongrie? Sans doute, si les Magyars voulaient étendre leur influence ou leurs frontières, les armes à la main, à la façon de leurs anciens rois, ils échoueraient probablement; mais qui pourrait leur chercher querelle parce qu'ils donnent toute satisfaction aux Croates et qu'ils travaillent, à côté de la Russie, au triomphe de la cause dont celle-ci s'est constituée le défenseur? Je suis de ceux qui croient qu'un grand avenir est réservé à la Russie, mais point du côté de l'Europe. Il est de l'intérêt de l'humanité, quoi qu'en puissent dire les Anglais, que la Russie s'avance dans les régions inhabitées de la Tartarie, qu'elle féconde le riche bassin de l'Amour, celui du Syr-Daria, même Bokhara, dont elle vient de s'emparer, et le centre du continent asiatique.

Sans s'effrayer du fantôme du panslavisme, sans s'occuper de maintenir le fameux équilibre des puissances, qui bientôt, par la force des choses,

ne sera plus qu'un souvenir historique, et en ne considérant que l'intérêt général de la civilisation, on peut affirmer, je crois, que la Turquie d'Europe ne doit pas tomber aux mains de la Russie. Les nécessités géographiques l'obligeraient de s'annexer aussi la Hongrie et la Roumanie. Il faudrait donc soumettre à un régime autocratique des populations mûres pour la liberté, et étouffer par la force leurs plus légitimes résistances. Il en résulterait une lutte à mort qui ébranlerait l'empire russe, ou qui l'entraînerait à l'application de ces mesures de rigueur sous lesquelles gémit la Pologne. Aux bords du Danube, elle trouverait une Lombardie. Comme pour l'ancienne Autriche, l'extension de son territoire serait une cause de faiblesse pour elle, de ruine pour ses sujets, de deuil pour l'humanité. Si elle veut suivre la trace de sa nouvelle alliée l'Union américaine, qu'elle renvoie comme celle-ci ses soldats dans leurs foyers, que par l'instruction elle réveille l'activité de tous, qu'elle mette en valeur les fertiles déserts de son territoire. Voilà sa mission, et elle ne pourrait la remplir en s'étendant jusqu'au Bosphore. La péninsule transdanubienne aux Yougo-Slaves, telle est la seule solution de la question d'Orient que puissent accepter la France, l'Angleterre, l'Autriche et même la Prusse de M. de Bismarck.

La Hongrie a promis de réclamer pour la Croatie l'adjonction de la Dalmatie, qui maintenant fait partie de la Cisleithanie, et qui envoie ses députés au Reichsrath de Vienne. Si l'Autriche est prévoyante, elle donnera cette satisfaction à la Croatie. Qu'on veuille considérer un moment ce que c'est que la Dalmatie.

La Dalmatie n'est qu'une étroite langue de terre resserrée entre l'Adriatique d'un côté et les montagnes de l'Herzégovine de l'autre, sur une longueur de plus de 80 lieues, avec une largeur de quelques kilomètres à peine. On y compte 400 000 habitants possédant 22 000 chevaux, 20 000 bêtes à cornes et 800 000 moutons. Le total des exportations et des importations monte à une soixantaine de millions de francs. Le climat est délicieux : c'est celui de l'Italie. Des oliviers magnifiques y donnent d'abondantes récoltes. Cette province est un débris de l'ancien tsarat serbe conquis par Venise, défendu par elle contre les Turcs et cédé à l'Autriche en 1815, comme une annexe de la république des doges. Ce qui en fait l'importance, c'est que son littoral profondément découpé, ses innombrables îles, ses ports nombreux, sont peuplés d'une foule de matelots excellents qui montaient autrefois les galères vénitiennes et qui naviguent aujourd'hui sur la marine commerciale et militaire de l'Autriche. Le

fond de la population est slave. La statistique compte 20000 Italiens, et encore sont-ils plutôt Illyriens. On parle italien dans les villes. C'est un héritage de la domination de Venise.

On ne peut le nier, il y a en Dalmatie un parti qui rêve la réunion à l'Italie. Ce même parti existe bien à Trieste, où il se remue beaucoup, et pourtant la réalisation de ses vœux amènerait la ruine de la ville, et n'apporterait aucun avantage sérieux à l'Italie[1]. L'annexion de la Dalmatie au

1. Pendant mon séjour à Trieste (1867), j'assistai à un incident qui peint bien les manifestations *italianissimes* dont cette ville est de temps en temps le théâtre. Une société venait de fonder une de ces brasseries viennoises où l'on se réunit le soir pour boire de la bière et écouter de la musique; mais le chef de l'établissement étant Allemand, les Triestins n'étaient pas venus. Un Italien le remplaçait, et une fête devait signaler son entrée en fonction. Deux orchestres jouaient; l'un, arrivé de Venise, l'autre appartenant à un régiment autrichien. Les *italianissimes* entouraient le premier et applaudissaient avec fureur les airs italiens, en les faisant répéter plusieurs fois de suite. Le parti autrichien, de son côté, applaudissait la musique du régiment. Enfin un certain air italien est bissé dix fois de suite. Un individu se lève et fait entendre un formidable coup de sifflet. Grande rumeur : on veut l'expulser. Cinq jeunes gens se jettent sur lui; mais de son poing terrible il les envoie rouler sous les tables, se rassied tranquillement et commande un verre de bière. Ce calme et cette vigueur herculéenne suffirent à tenir les assaillants en respect. Le consul de Prusse m'apprit que ce hardi champion de l'Autriche était un Prussien. La police vint demander les ordres du colonel. « Que la musique continue, répondit-il avec beaucoup de tact, nous en avons vu bien d'autres en Italie. Ces manifestations n'ont d'autre importance que celle que la compression leur donne. »

royaume italien ne serait pas une combinaison moins désastreuse. Ce n'est certes pas au nom du principe des nationalités qu'on peut la réclamer, puisque la population est serbe. Cette union ne favoriserait aucunement le commerce des ports dalmates, et elle vaudrait à l'Italie la haine implacable de tous les Yougo-Slaves, à qui on enlèverait un littoral qui historiquement leur appartient et qui géographiquement leur est indispensable.

De toute nécessité, la côte dalmate doit être réunie à la Bosnie et au Monténégro. Comme le disait un jour un guide monténégrin à Mme Muir Mackensie, la Dalmatie sans la Bosnie, c'est un visage sans tête, et la Bosnie sans la Dalmatie, c'est une tête sans visage. Faute de communications avec les pays qui s'étendent derrière eux, les ports dalmates, qui portent de si beaux noms, ne sont plus que des bourgs sans importance, complétement déchus de leur ancienne splendeur. Ainsi Raguse, jadis république indépendante, a 6000 habitants, Zara 9000, Sebeniko 6000. Cattaro, situé au fond de la plus belle baie de l'Europe, où des bassins et des docks naturels se creusent de toutes parts, assez vastes pour recevoir la marine tout entière d'un puissant Etat, Cattaro est une bourgade qui a 2078 habitants. Dans beaucoup de ces cités appauvries, des men-

diants habitent les palais des anciens princes du commerce, et le lion de Saint-Marc ouvre encore fièrement ses ailes sur des bâtiments qui tombent en ruine. Cette côte, qui a le malheur de border une province turque, ne reprendra son antique prospérité que le jour où de bonnes routes réuniront ses beaux ports au territoire fertile de l'intérieur, dont la plus détestable administration arrête l'essor.

Ne serait-ce pas faire acte de sagesse et de prévoyance que de permettre l'adjonction de la Dalmatie à la Croatie, conformément à la promesse faite par l'empereur en 1848 et en 1861? Cette province ne s'est pas montrée, il est vrai, très-empressée de répondre aux éloquents appels que la diète d'Agram lui adressait, en invoquant la communauté d'origine; mais, si elle jette un regard sur l'avenir, elle ne tardera pas à voir de quel côté doit la porter son intérêt bien entendu. Réunie à la Cisleithanie, elle ne prospérera pas plus que si elle était annexée au royaume italien. Faisant partie du royaume triunitaire reconstitué, elle entrerait dans le mouvement de la civilisation yougo-slave, elle serait soustraite aux déraisonnables menées des *italianissimes*, et elle attirerait à elle, par la force irrésistible de l'identité des intérêts, de la langue et de l'origine, la Bosnie et l'Herzégovine, qui sont ses naturelles dé-

pendances. Les Monténégrins demandent en vain à Constantinople un accès à la mer qui leur est indispensable. Qu'on leur ouvre, sans restrictions d'aucune sorte, le port de Cattaro transformé en port franc, et on s'assurera la reconnaissance, non-seulement de ces vaillants montagnards, mais de toutes les populations de l'intérieur. La récente insurrection dalmate, provoquée par la nouvelle loi sur le service militaire, prouve qu'il est bien difficile de gouverner de Vienne cette lointaine province. C'est d'Agram que la direction suprême devrait partir.

En résumé, s'il était permis de formuler une conclusion au sujet d'une question aussi complexe, voici ce que l'on pourrait dire à Pesth et aussi à Vienne. Vous renoncez à étouffer le mouvement yougo-slave, puisque vous lui accordez en Croatie, tout ce qu'il réclame. Abandonnez donc complétement la vieille politique autrichienne, et travaillez hardiment à l'émancipation de ces populations si longtemps asservies, mais dont le triomphe définitif est assuré désormais. Vous aurez rendu service au progrès du genre humain, et un jour vous en serez récompensés. Vous aurez l'appui des hommes d'État anglais de la nouvelle école, qui voient très-bien avec lord Stanley la solution qui serait avantageuse au commerce de leur pays. Les peuples de l'Occident vous ap-

plaudiront, car leurs sympathies sont acquises à tout ce qui doit avoir pour résultat l'affranchissement des races encore opprimées. Vous viendrez en aide aux Allemands, qui doivent craindre que la Russie, maîtresse de la péninsule transdanubienne, ne leur enlève un jour la Bohême au nom du même principe qui l'aurait conduite à Constantinople. Vous aurez rendu enfin le plus grand service aux Russes eux-mêmes, en les dispensant de devenir, pour obéir aux ordres d'un gouvernement ambitieux, les tyrans et les bourreaux de peuples qui aspirent à la liberté et qui sont dignes d'en jouir.

Le compromis qui est intervenu entre la Croatie et la Hongrie, et qui est dû à l'inspiration si sage et si prévoyante de Deák et d'Etövös, semble devoir peu intéresser le public, et néanmoins la solution de la question d'Orient y est contenue. Qu'on persiste dans l'aveugle politique trop longtemps suivie par l'Angleterre et l'Autriche, qu'on continue à se montrer hostile aux légitimes aspirations des Slaves méridionaux, et ils se jetteront dans les bras de la Russie, qui, par ambition ou par humanité, ne les repoussera pas. Qu'on accorde, au contraire, à cette race intelligente, patiente, héroïque, l'appui qu'elle mérite, aussitôt elle se retournera vers l'Occident, vers la lumière, vers la liberté, et la question d'Orient, grossie

par l'obstination et la maladresse, se résoudra par les progrès naturels et irrésistibles de la civilisation. Si l'on ne veut pas voir les Russes à Constantinople, il faut encourager les Serbes à Belgrade et donner toute satisfaction aux Croates à Agram.



VIII

DEAK FERENCZ[1].

Dans nos sociétés démocratiques, il n'est plus, dit-on, d'homme, si éminent qu'il soit, qui exerce une influence décisive sur la marche des événements : les peuples obéissent à certains courants d'idées qui les emportent malgré tout. Cette proposition n'est vraie qu'à moitié. Les hommes qui ne sont grands que parce qu'ils disposent d'un grand pouvoir ne sont plus autant qu'autrefois les maîtres de disposer à leur gré du sort de l'hu-

1. Ferencz signifie François. En hongrois, le nom de baptême se met après le nom de famille. J'ai emprunté les éléments de cette esquisse biographique d'abord à deux études publiées, l'une par M. Csengery sous le titre de *Ungarn's Redner und Staatsmänner,* l'autre par un anonyme très-bien renseigné, sous le titre de *Ungarn's Männer der Zeit,* puis aux *blue books* du parlement anglais et enfin aux notes manuscrites qu'a bien voulu me fournir un membre du parlement hongrois, M. Antoine Zichy.

manité ; mais jamais ceux qui représentent un principe de justice n'ont exercé une action plus prompte, plus irrésistible, plus souveraine. Un soldat de fortune, vaincu, exilé, pauvre, sans autre bien que son épée, sort on ne sait d'où, met en fuite des armées, prend des villes au galop de son cheval, conquiert des royaumes, et, constituant l'unité de l'Italie, fonde en Europe un nouvel État de premier ordre. L'histoire, l'épopée même offre-t-elle un spectacle plus extraordinaire et un plus prodigieux changement accompli en moins de temps par un seul homme? Ailleurs, nous avons vu un simple avocat, inconnu en Europe, porté à la tête d'une nation héroïque, par le seul renom de sa vertu dicter les conditions de la reconstitution de l'empire d'Autriche, assurer au descendant de tant d'empereurs la couronne de saint Étienne, et encore aujourd'hui, disposant de la confiance de ses concitoyens, tenir dans ses mains le sort de ce puissant État et en position de jeter ainsi un poids décisif dans la balance en cas de conflagration générale. Cet homme, c'est François Deák. Depuis que l'attention se porte sur les affaires d'Allemagne, on entend sans cesse répéter son nom, et je ne vois guère de citoyen disposant d'une pareille puissance. Il ne sera donc pas sans intérêt de faire connaître sa vie et ses opinions.

§ 1

François Deák naquit le 13 octobre 1803, à Sojtor[1], dans le comitat de Zala. Son père y possédait une propriété rurale qu'il faisait valoir lui-même comme tous les propriétaires hongrois, et dont les produits suffisaient à ses modestes besoins. Les Deák appartenaient à la classe moyenne de la noblesse; ils étaient cependant d'ancienne famille : la mère du fameux Verboczy, l'auteur du *Corpus juris* hongrois, s'appelait Apollonia Deák, de Deakfalva. Ils portaient dans leur écusson un livre et une plume, emblèmes d'aspect peu féodal, mais qui semblait indiquer d'avance d'où devait provenir l'illustration de ce nom, jusqu'à ce jour inconnu à l'histoire. François Deák fit ses humanités, puis étudia le droit à Raab. Il y débuta

1. La plupart des notices publiées en allemand portent que Deák est né à Kehida. Sojtor Kehida et Puszta-Szent-Lászlò étaient trois domaines qui formaient l'ancienne propriété de la famille Deák. Le domaine de Sojtor et la maison où Deák est né appartiennent aujourd'hui à sa sœur, Mme d'Oszterhuber. Deák hérita de Kehida après la mort de son frère Antoine, et il y résidait habituellement jusqu'en 1849. Sa retraite favorite, pendant l'été, est une habitation des champs qu'il a conservée à Szent-Lászlò, près de Sojtor. Sous les ombrages des tilleuls et des ormes, il consacre ses loisirs à la sculpture sur bois, où il réussit, paraît-il, très-bien. Deák a vendu en 1849 sa terre de Kehida au comte Széchenyi.

même comme avocat ; mais, tout en plaidant et en s'initiant aux arcanes de la jurisprudence, il s'occupait avec passion de politique, comme tout le monde en Hongrie à cette époque.

La résistance séculaire et indomptable des Magyars contre les empiétements de la cour de Vienne, suspendue pendant les guerres de Napoléon, venait de se réveiller plus ardente que jamais. Contrairement au texte des anciennes lois hongroises, la diète n'avait plus été convoquée depuis 1811. De 1822 à 1824, le gouvernement, pour éviter de réunir une assemblée dont il craignait les exigences, s'efforça d'obtenir directement des comitats les subsides et les recrues dont il avait besoin. Espérant que les gens dont il aurait comblé les vœux ne lui refuseraient rien, il confirma le droit de vote individuel des innombrables membres de la petite noblesse. Dans le comitat de Zala, il y en avait plus de vingt mille, cultivant la terre de leurs propres mains ou vivant dans un état voisin de l'indigence. Pauvres, mais fiers, ignorants, mais d'autant plus orgueilleux de leur sang magyare, ils formaient la partie la plus remuante de la nation, celle dont l'hostilité contre l'Autriche était la plus enracinée, la plus irréconciliable. En s'adressant directement à eux et en leur accordant ainsi un pouvoir que la constitution n'attribuait qu'à la diète, le gouvernement

commit une de ces fautes auxquelles n'échappent guère les dynasties qui veulent résister aux progrès légitimes de la liberté, même aux dépens de la légalité. Il n'obtint pas ce qu'il désirait : partout des orateurs populaires enflammèrent l'esprit d'opposition. Il fallut bien finir par convoquer la diète.

Quand la diète se réunit en 1825, l'Autriche vit avec effroi se redresser devant elle, sur son propre territoire, dans la ville royale de Presbourg, ces principes de la Révolution, ces aspirations vers l'égalité et la liberté que la Sainte-Alliance et la France du droit divin venaient d'écraser en Italie et en Espagne. Les chambres rédigèrent une proclamation pleine de menaces, et proposèrent de mettre les commissaires royaux en accusation. L'orage ne fut conjuré que par l'intervention conciliante du palatin et par des concessions de la cour de Vienne. L'assemblée de 1825 fut appelée la diète de la renaissance, parce que c'est de là en effet que date en Hongrie le réveil de la vie politique, qui n'a cessé depuis d'acquérir sans cesse plus d'éclat, malgré les revers de 1849 et le régime de compression à outrance dont ils furent suivis.

Le jeune Deák se jeta sans hésiter dans le mouvement libéral qui emportait alors presque tous ses concitoyens. Il prit une part active aux débats

ardents qui ne manquaient pas de s'ouvrir à toutes les réunions de la congrégation du comitat de Zala. Il avait droit d'y assister en sa double qualité de noble et d'avocat. Quatre fois par an se réunissait, comme on sait, au chef-lieu de tous les comitats la congrégation, à laquelle pouvaient prendre part tous les nobles — il y en avait plus de six cent mille dans le royaume, — les personnes remplissant une fonction libérale, comme les ministres du culte, les médecins, les instituteurs, les notaires, les hommes de loi. En temps ordinaire, le nombre des assistants était très-restreint; mais dès qu'une question importante était à l'ordre du jour, il y avait foule, la réunion devenait orageuse, les orateurs parlaient tour à tour au milieu des interruptions ou des applaudissements, et souvent les partis opposés en venaient aux mains. Cette assemblée départementale avait à choisir les fonctionnaires de toutes les catégories, juges, sous-préfets, officiers de police, notaires, et les deux représentants que chacun des cinquante-deux comitats avait le droit d'envoyer à la diète centrale.

Nulle part, sauf peut-être aux États-Unis, l'élection directe ne joue un rôle aussi prédominant qu'en Hongrie. Là véritablement on peut dire que tous les pouvoirs émanent de la nation. Comme les représentants recevaient des instructions,

c'est-à-dire un mandat impératif, la congrégation discutait d'abord toutes les questions que devait aborder ensuite la diète. Elle se transformait alors en un *meeting* à la façon anglaise, ou plutôt en un *club* semblable à ceux que la révolution de 1789 et celle de 1848 ont fait surgir en France. Les chefs de parti et les tribuns populaires, les députés influents et les orateurs de cabaret y prenaient tour à tour la parole, car c'est là en définitive que se décidait la marche des affaires. Qu'un régime aussi ultra-démocratique avec un mécanisme représentatif aussi défectueux n'ait produit que de bons résultats, tant que la main du despotisme ne l'a point faussé, cela fait le plus grand honneur à la nation hongroise et prouve une fois de plus l'action modératrice de la pleine liberté.

Le jeune Deák acquit bientôt dans les assemblées de son comitat une influence que justifiaient la maturité précoce de son esprit et ses profondes connaissances juridiques. Il partageait les idées de l'opposition; il voulait introduire dans l'organisation sociale de la Hongrie ces principes d'égalité et de justice qui sont devenus le patrimoine commun de l'humanité et le premier besoin des peuples civilisés; mais en même temps il était décidé à défendre les antiques libertés de son pays et à faire prévaloir sa langue, ses institutions;

sa nationalité. Il apportait dans les débats une grande clarté d'exposition, une déduction serrée en même temps qu'une extrême modération dans les conclusions. Il savait toujours précisément ce qu'il voulait, et il poursuivait son but avec fermeté et persévérance, ce qui est une grande force partout, dans les réunions nombreuses et populaires plus encore qu'ailleurs. Il ne tarda point à être accepté comme le chef de son parti dans le comitat, et sa fermeté, sa sagesse, le rendaient déjà digne d'aller le représenter au sein de l'assemblée nationale.

De même que la jeunesse grecque se préparait par les luttes de l'arène aux rencontres décisives des champs de bataille, ainsi c'était dans les joutes oratoires des comitats que les jeunes Hongrois qui visaient à diriger les affaires de leur pays, s'exerçaient à l'art si difficile et si noble de la parole, et s'initiaient à la carrière parlementaire. Cette antique institution, qui remonte à plus de mille ans, est encore aujourd'hui la meilleure préparation à la vie publique que puisse posséder un pays libre. C'est à cette école que se sont formés tous les hommes d'État, tous les orateurs de la Hongrie; c'est par cet organe que l'amour de la liberté a pénétré jusque dans les derniers rangs du peuple. Un pays s'enorgueillira en vain de posséder dans sa capitale un parlement éclatant

de lumières et d'éloquence : si dans les provinces il n'y a que des institutions locales privées de vie, d'action et d'indépendance, le régime parlementaire n'aura ni racines dans la nation ni garanties de durée.

Antoine Deák, le frère aîné de François, était député du comitat de Zala à la diète. Son instruction était étendue, son intelligence élevée, mais sa santé se trouvait ébranlée. Se sentant atteint du mal qui devait bientôt l'emporter, il donna sa démission. Comme ses collègues réunis à Presbourg déploraient sa retraite, il leur répondit : « Je vous enverrai à ma place un tout jeune homme qui a plus de savoir et de mérite dans son petit doigt que moi dans toute ma personne. » Il parlait de son frère François, qui fut élu, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans. C'était en 1825.

Le jeune député fut parfaitement accueilli par les chefs de l'opposition. C'étaient dans la chambre haute Széchenyi, le grand comte, et le fameux baron Wesselényi, le géant de la Transylvanie, aussi renommé par sa force herculéenne que par l'audace et la fougue de sa parole tonnante, et dans la chambre basse, Paul Nagy, l'orateur élégant qui avait fait entendre au sein de l'antique salle de Presbourg les accents de l'éloquence moderne. La première fois que Deák parla, Dionys Pázmándy, qui lui répliqua, le félicita sur son

heureux début; mais ce fut seulement dans la diète de 1832 à 1836 que Deák conquit, sans y avoir visé, la position de *leader* de l'opposition. A vrai dire, celle-ci manquait de chef. Paul Nagy, par trop de condescendance envers le gouvernement, avait perdu toute influence et était même devenu suspect; Ragályi avait abandonné le parti du progrès, Kölcsei prononçait d'admirables discours, mais le tact politique lui faisait défaut; Eugène Beöthy et Moriz Szentkirályi ne s'étaient pas encore fait connaître; Bernäth et Pázmándy, malgré leur talent, manquaient d'autorité.

Les qualités qui portèrent naturellement Deák à la tête de son parti n'étaient point de celles qui frappent dès l'abord et commandent l'attention. Ses connaissances ne s'étendaient pas à des matières très-variées; mais il avait étudié à fond les annales de son pays, et surtout les précédents de son histoire parlementaire. Sa parole, dépourvue de cet éclat, de cette pompe orientale familière aux Magyars, éclairait d'une vive lumière tous les sujets, découvrait le côté faible de l'adversaire et le réfutait avec une logique impitoyable. Au sein d'une assemblée portée à l'exagération et aux écarts de la parole, l'enchaînement rigoureux de ses idées et sa modération, qui ne lui faisaient demander que ce qui était immédiatement réalisable, lui assuraient une prépondérance incontes-

tée. Guider un parti d'opposition enclin naturellement à tout pousser à l'extrême, le discipliner, lui donner de la cohésion, la chose n'est nulle part facile ; elle l'est bien moins encore en Hongrie, par suite de l'ardeur du tempérament et de la susceptibilité des amours-propres. Il y parvint néanmoins sans effort, sans nulle habileté calculée, par le seul effet de sa façon de penser et d'agir. Il évitait toujours de blesser la vanité de ses amis et même celle de ses ennemis ; jamais il ne faisait sentir sa supériorité ni ne se portait au premier rang ; il s'efforçait de procurer à ses adhérents l'occasion d'exposer leurs idées et de faire valoir leur mérite. Enfin, quand il exprimait son opinion, il le faisait simplement, avec une sorte de défiance de lui-même et sans vouloir l'imposer aux autres ; tous s'y ralliaient néanmoins, parce qu'ils comprenaient qu'elle était la meilleure à suivre.

La diète de 1832 à 1836 est une des plus importantes de ce siècle pour l'histoire de la Hongrie. D'abord vinrent les débats au sujet des *Gravamina*, c'est-à-dire des griefs que l'opposition élevait à la charge d'un gouvernement qui ne pouvait s'habituer à respecter les antiques priviléges de la nation magyare, et qui, à tout moment, les violait ouvertement ou en méconnaissait l'esprit. La chambre aborda ensuite les projets de réforme sociale. L'opposition demandait l'égalité pour tous

et l'abolition des priviléges. Les nobles ne payaient aucun impôt parce que, d'après les anciennes coutumes, ils étaient tenus seuls au service des armes. Tous devaient faire partie de « l'insurrection générale » ou levée en masse qui avait jadis combattu les Turcs, et qui durant les guerres contre Napoléon avait encore fourni 50.000 hommes. Maintenant que la conscription était introduite, il ne restait aucun prétexte à cette exemption de l'impôt, d'autant plus injuste qu'elle était invoquée par un nombre plus grand d'individus. Les paysans, affranchis du servage depuis la fin du siècle dernier, supportaient toutes les charges, et étaient tenus de cultiver par corvées les terres des seigneurs. Ce qui rendait ce régime inique moins intolérable, c'est que « l'imposition royale » était fixée par la loi à la somme minime d'environ 5 millions de florins, dont le recouvrement s'effectuait par les percepteurs du comitat, et dont la rentrée était loin d'être régulière. Il faut le redire à l'honneur de la haute noblesse hongroise, ce fut elle qui demanda la première l'abolition des priviléges dont elle profitait. Elle était animée de ce généreux esprit de justice qui avait entraîné l'aristocratie française, la nuit du 4 août.

Au lieu d'encourager ce mouvement d'émancipation, comme l'avaient fait Marie-Thérèse et Joseph II, le cabinet de Vienne y opposa une ré-

sistance acharnée, et s'efforça de le comprimer par tous les moyens. Il se présentait néanmoins une difficulté qui exigeait une solution immédiate: s'agissait de savoir si les nobles seraient obligés de se soumettre au péage qu'il fallait établir sur le magnifique pont suspendu qui aujourd'hui fait à Pesth l'orgueil du Danube, et dont alors Széchenyi avait conçu le projet. Sur le pont de bateaux, le manant seul payait, le noble passait, fier de son inique privilége. C'est à l'occasion de ces questions que Deák prononça une série de discours qui tixèrent sur lui l'attention de tout le pays. Il éleva aussi la voix pour défendre la malheureuse Pologne et pour réclamer le droit d'asile en faveur des Polonais qui s'étaient réfugiés en Hongrie. A partir de ce moment, on vit que son vote décidait du sort d'une proposition, et que sa parole commandait la majorité.

Quand la session fut close, le gouvernement crut devoir recourir aux moyens extrêmes pour comprimer le mouvement qui emportait tout le pays. Il fit condamner Wesselényi et jeter en prison Lovassy et Kossuth, jeunes tribuns qui communiquaient au peuple l'enthousiasme qui les animait. Éternel aveuglement du pouvoir! Une nation vient-elle à s'agiter pour obtenir plus de liberté ou de justice, il s'imagine qu'il arrêtera tout en frappant ceux qui paraissent conduire la foule.

Il n'arrête rien et prépare l'explosion qui bientôt l'emportera, semblable à un machiniste insensé qui, pour ne pas entendre le bruit strident de la vapeur, fermerait la soupape, sans songer que la force bouillonnante à laquelle il a ôté toute issue ne tardera pas à l'anéantir.

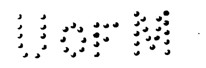
La diète de 1839 se réunit enflammée de toutes les colères qui remuaient le pays, et décidée à imposer au gouvernement le respect de ses droits séculaires. Deák était à la tête de l'opposition. Tous les députés de son parti se groupaient autour de lui et recevaient le mot d'ordre de sa bouche. Il les conduisit avec tant de vigueur, d'ensemble et de sagesse que le gouvernement en fut intimidé. La palatin alla jusqu'à consulter Deák, et tira de la conférence qu'il eut avec lui la conclusion qu'il était temps de céder. Kossuth fut remis en libert, mais son ami Lovassy était mort en prison. Le comte Rháday, député du comitat de Pesth, qu'on empêchait d'occuper sa place en l'impliquant dans un procès de lèse-majesté, fut également amnistié. Deák avait acquis assez d'autorité pour servir d'arbitre entre la couronne et la nation, et il était parvenu à les réconcilier en maintenant intactes les libertés constitutionnelles qu'il considérait comme le fondement de l'existence de la Hongrie. Les hommes du pouvoir, les chefs du parti conservateur, s'inclinaient eux-

mêmes devant lui, et quand il joua ce rôle extraordinaire, pour lequel il semblait prédestiné, il n'avait que trente-six ans.

Un des amis de Deák, L. Tóth, nous a tracé de lui à cette époque une vive esquisse. Nous sommes à Presbourg, et la diète est réunie. — Entrons dans le local de ce club, rempli d'une épaisse fumée de tabac, où les députés de l'opposition se réunissent presque chaque soir, pour s'entendre sur la marche à suivre dans les débats parlementaire. Demain il y aura une séance importante, car un rescrit impérial est arrivé de Vienne, et il s'agit d'y répondre. L'animation est extrême, l'orgueil national est blessé. On en veut à notre indépendance, s'écrie-t-on de toutes parts; on prétend asservir le libre royaume de saint Étienne. Ces libertés que nous avons su conserver contre trois siècles d'attentats successifs, on veut nous les ravir aujourd'hui, pacifiquement, lentement, doucereusement; mais le sang de nos pères coule encore dans nos veines, et Rákóczi n'est point oublié.

Ainsi parlent les plus exaltés. D'autres prêchent la modération, sans parvenir à se faire écouter. La discussion est brillante, mais elle flotte au hasard. Autant de têtes, autant d'avis différents. Impossible de s'entendre. En ce moment entre dans la salle un homme jeune encore et d'apparence robuste. Sur ses larges épaules s'é-

lève, supportée par un cou assez court, une tête ronde pleine de bonhomie et d'*humour*. D'épais sourcils ombragent des yeux gris où la malice le dispute à la bonté. Rien en lui n'indique l'orateur. Ses vêtements sont noirs, propres, mais d'une coupe un peu ancienne. Il tient à la main une grosse canne à pommeau d'ivoire. On dirait un bon bourgeois de Presbourg venant prendre au cabaret son verre de bière quotidien. Il va s'asseoir sur un canapé; il s'y installe à son aise, sans façon, et allume un nouveau cigare à celui qu'il vient de finir. Il suit d'abord la discussion avec une attention sérieuse; puis, tous semblant attendre son avis, il parle à son tour. Il s'exprime simplement, comme s'il causait. Il expose en peu de mots l'objet du débat. Il montre les points sur lesquels tous sont d'accord et le but qu'on veut atteindre. Il indique avec précision les moyens de réussir, le côté faible par où il faudra attaquer l'adversaire, les concessions qu'on peut lui faire, les droits qu'il faut maintenir à tout prix. Il égaie cette déduction, serrée comme la démonstration d'un théorème, de plaisanteries familières, d'anecdotes, de comparaisons. A cette vive et égale clarté, les sophismes se dissipent, les fureurs se calment, les imaginations magyares se dégrisent. Le bon sens a parlé, la cause est instruite. Le plan de bataille est tracé, on se lève et l'on va souper. Ce bon



bourgeois qui gouverne ainsi la majorité de l'assemblée souveraine, c'est François Deák.

Un incident extraordinaire vint encore accroître l'estime que lui avait vouée la nation. Pendant l'agitation qui précéda les élections pour la diète de 1843, il s'était élevé avec force contre l'exemption d'impôt dont jouissait la noblesse. Dans le comitat de Zala, comme partout, deux partis se trouvaient en présence : l'un invoquant le droit acquis, les anciennes traditions, la constitution sainte, dont il ne fallait détacher aucune pierre sous peine de la voir crouler tout entière; l'autre parlant au nom de l'égalité, de la justice, de l'intérêt public, des principes de la civilisation moderne, et visant à conférer les mêmes droits « jusqu'au dernier des zigeuner ».

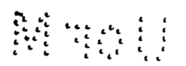
La noblesse indigente, « les pauvres en sandales » (*bocskoros namesek*), comme on les appelle en Hongrie, étaient très-nombreux dans le comitat. Le parti conservateur était parvenu en cette occasion à entraîner la plupart d'entre eux, quoique d'ordinaire ils se prononçassent pour les idées les plus démocratiques. Ni l'argent ni le vin n'avaient été épargnés pour décider les récalcitrants. Le jour de l'élection, ils se réunirent en foule au chef-lieu, aux cris incessammeut répétés de *nem adozùnk!* pas d'impôts! Les élections en Hongrie ne se font point avec cet ordre, ce calme, qu'on

apporte en France à cet acte décisif de la vie politique. Ce qui s'y passe rappelle bien plutôt les luttes animées, violentes, souvent grossières, qui éclatent sur les *hustings* en Angleterre et en Amérique. Les pays libres ne s'effrayent pas de ces désordres momentanés. Ce sont les exutoires des colères populaires. Quand sur les flancs d'un volcan s'ouvrent de petits cratères par où la lave peut s'épancher, les grands bouleversements cessent d'être à craindre. Deák ne fut pas élu. Ses adversaires allèrent même jusqu'à le menacer dans sa paisible retraite de Kehida, mais les partisans de la réforme ne se soumirent pas aussi facilement que leur candidat à l'échec qu'ils venaient de subir. Une seconde épreuve eut lieu. Cette fois ils n'hésitèrent point à suivre l'exemple des conservateurs, et comme eux ils eurent recours aux promesses, à la corruption, à l'intimidation, même aux violences. De nouveau on en vint aux mains, le sang coula, mais ils l'emportèrent. Deák s'était élevé de toute son énergie contre les manœuvres employées par ses amis. Il avait déclaré d'avance qu'il n'accepterait pas un siége conquis, enlevé d'assaut pár des moyens qu'il réprouvait. On ne voulut pas le croire; on se persuada qu'une fois élu il ne pourrait refuser. Deák fut inflexible, rien ne put le faire revenir de sa résolution. « Je n'ai pas, disait-il simplement,

deux poids et deux mesures ; je ne puis user à mon profit de l'illégalité que je blâme chez mes adversaires. »

C'était un acte de grand courage qui dut coûter beaucoup à sa vertu, non pour la place de député qu'il perdait, mais à cause du cruel mécompte qu'il infligeait à ceux qui s'étaient dévoués pour le succès de sa candidature. Plusieurs d'entre eux avaient payé de leur personne et de leur bourse, au point de s'endetter. En récompense de leurs sacrifices, ils ne recevaient qu'un blâme public d'autant plus cruel qu'il tombait de plus haut. Leur désappointement fut extrême ; dans leur colère, ils n'épargnèrent pas à Deák les plus amers reproches. Il sacrifiait, disaient-ils, l'intérêt du parti à l'ambition de se poser en homme d'une probité politique exceptionnelle. Les élections en Hongrie, comme dans tous les pays libres, donnaient lieu au conflit des passions surexcitées ; mais jamais nul ne s'était avisé d'en récuser le résultat. Immoler le triomphe des principes à des susceptibilités personnelles et le bien public à d'étroits scrupules, c'était un coupable égoïsme.

En politique, le plus difficile est de résister à ses amis. Deák eut ce courage ; et par son refus, qu'aucune accusation ne put ébranler, il rendit à son pays un service bien plus grand qu'en allant



occuper son siége au parlement. Quand il s'agit de donner à toute une nation une leçon de moralité, des discours sont peu de chose ; un acte, un noble exemple, parle plus haut que la plus merveilleuse éloquence.

L'absence de cet homme de bien produisit une impression profonde. Elle fut considérée comme un malheur public, et néanmoins chacun finit par rendre justice aux nobles sentiments qui avaient guidé Deák. « En France, s'écria Eugène Beöthy au sein de la diète, après la mort de Latour d'Auvergne, on continua dans son régiment à faire l'appel de son nom, et une voix répondait : Mort au champ d'honneur. En Allemagne, le jour du couronnement de l'empereur, on demandait : Y a-t-il un Dahlberg dans l'assistance? Je propose qu'à l'ouverture de chaque diète on demande aussi : Deák est-il présent parmi nous? » Zsedényi, principal adversaire de celui qu'on avait déjà surnommé le grand député de Zala, rendit hommage, suivant l'usage anglais, à son antagoniste politique, et n'hésita point à dire que le plus pur caractère de la Hongrie manquait à la chambre. Les journaux les plus opposés aux opinions de Deák parlèrent dans le même sens. Sans avoir eu d'autre but que celui de remplir son devoir, il obtint un plus beau succès que par ses meilleurs discours : c'était le triomphe de l'honnêteté poli-

tique. Il fit autant d'honneur à ceux qui le décernèrent qu'à celui qui en fut l'objet. Nul n'osa occuper le siége que Deák avait laissé vacant. A la diète de 1843, le comitat de Zala n'eut plus qu'un seul représentant, le jeune député Chusy. Deák vécut retiré à la campagne, approfondissant les importantes questions qui se débattaient alors à la diète, et suivant d'un œil attentif le mouvement qui emportait la Hongrie vers de si tragiques destinées.

Kossuth, sorti de prison, avait remplacé par le *Pesti Hirlap* les correspondances manuscrites qui lui avaient valu sa condamnation. C'était le premier journal hongrois dans le sens moderne. Il défendait les droits de la nation avec une vigueur et un courage qui valurent à son rédacteur une popularité inouïe. Széchenyi, qui avait donné le branle à cette agitation, commença dès lors à s'en inquiéter. Dans son *Kelet népe*, il s'efforça de la modérer, et attaqua Kossuth avec tant de vivacité que le chef du parti conservateur, Aurel Dessewffy, se vit forcé de l'en blâmer. Le grand comte avait cru que, comme autrefois, le mouvement n'emporterait que les classes supérieures ; mais Kossuth, par son journal et par ses discours enflammés, avait soulevé le pays entier, et, ainsi que Dessewffy le disait très-bien à Szèchenyi, on ne conduit pas en petit comité un pays où dans cin-

quante-deux comitats la population a le droit de se réunir quatre fois par an pour tout discuter.

Pendant les années qui précédèrent la révolution de 1848, la scission entre les deux nuances du parti réformateur s'accentua de plus en plus. De quel côté se rangeait Deák? Il continuait à vivre dans la retraite. Il ne prononçait pas de discours et ne publiait aucun écrit; mais il demeurait fidèle aux principes qu'il avait défendus. Dans toutes les questions alors débattues, liberté de la presse, égalité des confessions devant la loi, droits électoraux à donner aux villes qui n'étaient presque pas représentées au sein de la diète, suppression des priviléges, il se prononçait en faveur des réformes les plus radicales. Toutefois il voulait y arriver par un progrès régulier, par la légalité; surtout il repoussait absolument les projets de séparation d'avec l'Autriche, qui commençaient à se faire jour. « Je suis, répétait-il souvent, un réformateur, non un révolutionnaire. » L'éminent publiciste, l'ami fidèle de Deák et son collaborateur dans ses plus importants travaux, le baron Eötvös, âgé seulement de trente ans et déjà célèbre par ses romans, ses poésies, ses études de droit public, exprimait dans ses écrits les idées qui leur étaient communes. Tout en défendant Kossuth contre les attaques souvent outrées de Széchenyi, il se séparait de l'éloquent agitateur

au sujet de la réorganisation politique de la Hongrie. Kossuth, dans son opposition radicale au gouvernement autrichien, voulait étendre encore les attributions déjà si larges des comitats, de façon que, l'exercice de la souveraineté passant complétement en leurs mains, la Hongrie se serait transformée en une fédération démocratique, composée de cinquante-deux États presque entièrement indépendants. C'était évidemment pousser la décentralisation jusqu'à la dissolution de l'État. Eötvös et Deák, s'élevant au-dessus des passions du moment, soutenaient que, quand on aurait un ministère responsable et un parlement investi des pouvoirs qui dans tout pays libre doivent lui appartenir, il ne faudrait pas que, sous prétexte d'autonomie, les assemblées provinciales pussent suspendre l'exécution des lois votées par l'assemblée nationale. Cette grave question des limites du pouvoir central, tant agitée lors de la fondation de la république des États-Unis, et qui préoccupe encore maintenant tous les esprits sérieux, fut alors en Hongrie l'objet de discussions qu'on peut placer à côté de celles de la célèbre publication américaine *le Fédéraliste.*

En 1846, Deák se sentit atteint d'un mal inconnu qui lui ôtait ses forces. Il chercha à les recouvrer en visitant les lieux de bains de son pays et de l'étranger. Il voyagea en Suisse, en Italie, en

France et en Angleterre. Il revint mieux portant, mais trop faible encore pour accepter la candidature qu'on lui offrit aux élections de 1847. La situation de son pays le préoccupait vivement. Il y avait un désaccord effrayant entre les fondements et le couronnement de la constitution hongroise. Les rouages du régime représentatif, tel que les siècles l'avaient fait, étaient si compliqués qu'ils n'ouvraient pas de voie régulière aux idées nouvelles qui bouillonnaient dans les assemblées des comitats. Les députés avaient seuls le droit de proposer un changement aux lois en vigueur; mais ils n'arrivaient guère à faire prévaloir leurs résolutions. Le temps se perdait en discussions irritantes. Quand un projet était soumis à la chambre des magnats, ceux-ci le modifiaient d'ordinaire profondément. Les députés admettaient une partie des amendements, puis renvoyaient le projet à la chambre haute. C'était un échange de notes et de contre-notes sans fin. Si l'on parvenait à s'entendre, il fallait encore expédier l'*elaborat* à la chancellerie hongroise de Vienne, qui le renvoyait avec de nouveaux changements et un rescrit, ou bien qui ne répondait rien. Ainsi la chambre basse, émanée des ardentes assemblées des comitats, se trouvait réduite à l'impuissance.

La cour de Vienne faisait-elle quelque promesse, celle-ci était accueillie par une explosion d'*eljen*;

le représentant du souverain, le *personnalis regius*, se servait-il d'une expression portant atteinte aux droits de la nation, on criait de toutes parts : *Gravamen*, et quelque juriste ressassait les précédents. La diète était donc un excellent boulevard contre l'arbitraire, mais elle ne pouvait devenir un instrument de progrès et de réforme. Malgré beaucoup d'idées généreuses brillamment défendues, malgré les discours éloquents de Klauzál et la tranchante logique de Moritz Szentkirályi, aussi acérée, disait-on, que son scalpel, la diète de 1843-1846 n'avait amené aucun résultat. L'opposition avait manqué d'un chef pour la conduire au combat. Après les élection de 1847, elle en trouva un dans Kossuth, qui avait pris pour mot d'ordre : « avec vous ou sans vous, et même contre vous ; » mais tous les députés n'étaient pas disposés à le suivre. Széchenyi insista vivement auprès de Deák pour fonder un parti de la gauche modérée ayant pour devise : « Le progrès et la liberté sans révolution, » et se donnant pour mission de combattre à la fois Kossuth et le gouvernement. Deák s'y refusa toujours. Il ne croyait pas qu'il lui fût permis d'affaiblir le parti national par une scission déclarée, et il préférait courir les chances d'un soulèvement plutôt que de donner des armes au despotisme.

Le parti libéral commença de voir clairement

alors le lien intime qui unissait le sort de la Hongrie à celui des États héréditaires. Aussi longtemps que ceux-ci resteraient soumis à un régime despotique, les libertés hongroises seraient menacées. Le même souverain ne pouvait être à le fois maître absolu à Vienne et roi constitutionnel à Presbourg. La souveraineté du peuple et le *self-government* anglo-saxon au delà de la Leitha et la compression à outrance de Metternich en deçà, un pareil constraste ne pouvait durer. C'est ce que démontrèrent les deux députés du comitat de Tolna, Bezerédj, l'écrivain humanitaire, et Perczel, qui fut plus tard général des honveds. C'était la ferme conviction de Deák. Aussi a-t-il fait insérer dans l'*Ausgleich* de 1867, qui a établi le dualisme actuel, que, comme la Hongrie, l'autre moitié de l'empire serait dotée d'institutions constitutionnelles.

Il put espérer un moment que ses vœux allaient se réaliser, même pour les États héréditaires, quand le contre-coup de la révolution de février vint, comme un tremblement de terre, jeter bas l'ancien régime. On assure cependant que sa confiance en l'avenir fut bientôt ébranlée. Quant il vit dans tout l'empire les populations et leurs meneurs si peu préparés à jouir d'une liberté régulière, les dépositaires du pouvoir si imbus des anciennes idées autocratiques, les nationalités si aveu-

gliées, si injustes dans leurs prétentions et leurs haines réciproques, il se sentit pris d'une grande tristesse, et il répétait souvent : « C'est le commencement de la fin. »

Le comte Louis Batthyányi, chargé de former le premier ministère hongrois, était parvenu à y faire entrer Széchenyi et Kossuth, le premier comme ministre des finances, le second comme ministre des travaux publics. Pour établir une entente entre ces deux antagonistes, la veille encore si acharnés l'un contre l'autre, il fallait un intermédiaire dont tous deux respectassent l'autorité.

Le sage de Kehida pouvait seul remplir cette mission. Batthyányi s'adressa donc à Deák ; celui-ci hésita d'abord. Il n'avait aucun goût pour les fonctions publiques ; mais il était habitué à mettre toujours l'intérêt du pays au-dessus de ses convenances. Il finit par accepter le portefeuille de la justice, pour lequel la pureté de son caractère et ses connaissances juridiques semblaient le prédestiner. Il entra en fonction le 17 mars 1848. Il prit pour secrétaire d'État Koloman Ghyczy, qui est actuellement le chef de la gauche. A la tête du comité chargé de préparer la codification des lois, il plaça Ladislas Szalay, que la Hongrie envoya un peu plus tard comme son représentant auprès du parlement de Francfort, et qui est devenu

depuis l'un des premiers historiens et juristes de son pays.

Les fameuses lois de 1848, qui ont transformé la constitution politique de la Hongrie et que l'on a remises en vigueur en 1867, ne furent pas l'œuvre de Deák ; elles étaient déjà élaborées quand il entra au ministère. Quoiqu'il en blâmât certaines dispositions, il s'appliqua à les mettre à exécution de manière à hâter l'émancipation des classes inférieures, sans les soulever contre leurs anciens seigneurs. Ce fut là, assure-t-il, sa plus rude besogne. Les paysans nouvellement affranchis s'imaginaient qu'ils allaient se partager les terres de leurs maîtres. Ils accouraient en foule vers Deák pour obtenir justice. Sa porte était sans cesse assiégée par des gens appartenant aux nationalités les plus diverses, et plaçant tous en lui la même confiance. Le Magyar de Békes, le Souabe du Banat, le Slovaque d'Arva, le Valaque de Marmaros, tous s'adressaient à lui comme à un père pour régler leurs différends.

En Hongrie, dans ce pays qu'on prétend dominé par une aristocratie orgueilleuse, nul n'est d'un abord plus facile que les ministres. Ils conservent l'appartement souvent très-modeste qu'ils occupaient dans quelque maison particulière ou à l'hôtel, et à certaines heures ils vous y reçoivent. Le soir, ils vont comme d'ordinaire à leur club,

où chacun peut les entretenir. Grâce à ces habitudes bourgeoises, ils restent en communication directe, immédiate, avec l'opinion, tandis qu'ailleurs les ministres, enfermés dans leurs somptueux hôtels, entourés d'huissiers et de serviteurs, vivent dans une atmosphère factice où la vérité ne pénètre pas, et s'imaginent sauver le trône au moment où gronde déjà la révolution qui doit l'emporter. En un siècle de démocratie; les mœurs démocratiques sont utiles à tous, et plus qu'on ne le pense. Deák, en 1848, était logé à l'hôtel *Archiduc Étienne*. Le matin de bonne heure, il recevait ces paysans accourus de toutes parts vers lui. Il leur expliquait le sens des nouvelles lois qui les affranchissaient de la corvée sans leur attribuer la propriété des seigneurs. Il leur montrait que, jouissant de la pleine liberté, de l'égalité devant la loi, ils pouvaient s'enrichir par le travail. Il les éclairait, les consolait ; il leur communiquait l'amour de la justice et de la patrie qui l'animait lui-même, et ils s'en retournaient chez eux prêts à verser leur sang, sous les ordres de leurs anciens maîtres, pour la défense de ces mêmes lois dont ils avaient accusé l'iniquité.

Dans son administration, Deák avait pris pour mot d'ordre cette belle maxime qu'il répétait souvent à ses employés : « Voulez-vous être libres, commencez par être justes. » Il disait aussi :

« Soyez justes envers les petits, si vous voulez que les grands le soient envers vous. » De concert avec Szalay et Eötvös, il reprit l'élaboration d'un code criminel qui mérita la haute approbation de l'illustre Mittermayer et des principaux criminalistes allemands. Il prépara également la loi sur le jury.

Au sein du ministère, il appuyait toujours avec Batthyányi, Eötvös, Mészárós et Klauzál les mesures qui permettaient une entente avec l'Autriche. Il voulait éviter la rupture complète, dont il n'avait cessé de prévoir et de prédire les funestes conséquences. La Hongrie aurait dû surtout éviter de s'aliéner la sympathie des libéraux et des capitalistes autrichiens. En instituant le régime de l'union personnelle, il aurait fallu faire immédiatement le partage de la dette. Avec moins de 200 millions de florins, la Hongrie se dégageait alors de toute solidarité financière avec l'Autriche. Depuis lors il lui a fallu accepter une charge triple. Dans les débats de l'hiver dernier, Deák s'est prononcé très-nettement à ce sujet. « Nous avons commis, disait-il, une grande faute en 1848. Je dis nous parce que, moi aussi, j'y ai participé. On prétendait nous faire intervenir dans des dettes contractées sans notre assentiment. Nous n'y étions ni légalement ni équitablement tenus. La faute du ministère de Vienne fut d'exiger comme

un droit ce qui, de notre part ne pouvait être qu'une concession. La nôtre fut de nous arrêter à une question de forme, et de ne pas accepter aussitôt une transaction qui eût épargné bien du sang. Quels progrès nous aurions faits depuis! A quel degré de prospérité ne serions-nous pas parvenus! » Les amis de Deák prétendent que c'est à tort qu'il s'accuse d'avoir sur ce point méconnu l'intérêt véritable du pays. Il aurait vu dès lors clairement la voie à suivre, mais il aurait été impuissant à faire prévaloir son opinion.

Et en effet, entre la cour de Vienne qui jetait les Croates et les Serbes sur les Hongrois pour leur enlever les droits qu'elle avait été forcée de leur concéder, et les patriotes exaspérés, qui ne voyaient de salut que dans l'insurrection, il n'y avait plus de place pour le parti qui voulait s'en tenir fidèlement à la légalité. En temps de révolution, les partis extrêmes restent seuls en présence. La popularité de Deák s'évanouissait rapidement. Il s'apercevait avec douleur qu'il perdait toute influence sur l'esprit d'un peuple qui se sentait trahi. Voyant le choc inévitable, il ne pouvait que gémir sur l'aveuglement du gouvernement. Le temps des transactions était passé. Il était attaqué avec acharnement par ceux qui dans tout compromis ne voyaient qu'un piége. Le journal 15 *Marczius* (*le 15 Mars*) s'efforçait de lui

enlever tout prestige et avait pris pour épigraphe permanente : « Plus de politique de *táblabiro*. » Presque tous les comitats avaient nommé Deák *táblabiro*, c'est-à-dire membre du tribunal provincial, comme les villes d'Angleterre accordent le droit de cité aux hommes dont elles veulent honorer le mérite. Cette distinction qui faisait de Deák l'élu de la nation entière, on lui en faisait un grief, on essayait d'en faire un ridicule. Le titre que la Hongrie avait accordé à son grand citoyen était pris comme synonyme de procureur aux idées étroites, attaché aux anciennes coutumes que la révolution devait balayer.

L'entrée du ban Jellachich avec ses Croates dans les comitats du sud et la mort du général Lamberg, assassiné sur le pont de Pesth au moment où il venait, au nom de l'empereur, négocier au sujet de l'organisation de l'armée, rendirent bientôt une lutte à main armée inévitable. La poésie elle-même entonnait le clairon des combats. Vörösmarty se taisait, mais Petöfi, ce Tyrtée hongrois, lançait au vent des Puztas ces chants guerriers : « Le temps est venu aujourd'hui ou jamais, » et : « Les trompettes sonnent, le tambour bat : aux armes! ». Tout le pays se soulevait en répétant ces refrains, comme la France de 93 partait pour la frontière en chantant *la Marseillaise*.

Le rôle de Deák semblait terminé. Néanmoins il

se dévoua jusqu'à la fin à des tentatives de conciliation qui seules, croyait-il, pouvaient épargner à sa patrie un lamentable désastre. En septembre, il se rendit à Vienne, à la tête d'une députation, qui avait pour mission de s'entendre avec la diète; mais la négociation ne put aboutir : on se sépara aigri de part et d'autre. Au commencement d'octobre, il sortit du ministère. Il conserva néanmoins son siége de représentant. Quand le prince Windischgrætz à la tête de l'armée autrichienne victorieuse arriva sous les murs de Bude, Batthyányi proposa de lui envoyer une députation pour négocier de la paix. Les deux chambres votèrent la motion. Par une sombre journée d'hiver, le 31 décembre 1848, la députation partit. Elle était composée d'hommes avec qui la cour de Vienne aurait pu s'entendre : l'archevêque d'Erlau, George et Antoine Mayláth, Batthyányi et Deák. L'orgueil de la force triomphante et la démence de la réaction enivrant Windischgrætz, il ne voulut point recevoir les Hongrois; il leur fit dire qu'il ne traitait pas avec des rebelles. Ce mot a coûté cher à l'Autriche. Il lui a valu l'humiliation d'être vaincue par la Hongrie d'abord, et l'humiliation plus périlleuse encore d'être sauvée par la Russie. Ces rebelles gouvernent aujourd'hui à Pesth, et c'est en s'inclinant sous le drapeau tricolore de la révolution que l'empereur est monté sur « la colline

du couronnement. » Combien la destinée de l'Autriche et de son jeune souverain eût été différente, si dès lors François-Joseph avait tendu la main à cette déesse invincible qui s'avance à travers notre siècle, renversant tout ce qui fait obstacle à sa marche triomphante, la liberté! Que la poignante responsabilité de la rupture définitive et du sang versé retombe sur ceux qui l'ont provoquée! Il ne restait aux Hongrois d'autre alternative que l'humiliation complète ou l'appel aux armes. Ils préférèrent tirer du fourreau le sabre des Bethlen et des Rákóczi. Certes on ne peut leur en faire un crime: ils avaient pour eux le droit national et le droit historique; mais Deák, l'homme de la légalité, n'avait plus rien à faire sur une scène livrée désormais au hasard des batailles. La première partie de sa carrière politique prit fin avec ce triste jour de la Saint-Sylvestre, où il revint du camp autrichien ayant perdu tout espoir d'un arrangement pacifique. Quand la diète se transporta à Debreczin, il ne l'y suivit pas. Il ne condamnait pas la révolution, mais comme il ne l'avait ni provoquée, ni voulue, il ne se croyait pas tenu à la servir.

§ 2

Pendant que les armées autrichiennes envahissaient le pays, Deák vivait dans son domaine de Kehida, sans se cacher. Lorsque les Hongrois, victorieux à leur tour, réoccupèrent Pesth et Bude, il ne voulut pas quitter sa retraite. Au milieu de ces luttes, ni son caractère ni ses idées ne lui permettaient d'être utile à son pays; il préférait s'effacer. On n'a pas oublié les sanglantes exécutions qui suivirent la capitulation de Villágos, le comte Batthyányi, le comte Leiningen, Nagy Sandor, Damjanich, Torok, Aulich, Lanner, Kiss, fusillés ou pendus. Ce fut encore une grande faute. Aucun gouvernement ne s'est jamais sauvé par des vengeances politiques. Ceux qu'on tue se transforment en martyrs, et ne meurent plus. Ils ressuscitent pour le châtiment de leurs juges. En 1867, en Hongrie, j'ai vu partout aux vitrines les portraits des victimes de 1848 rattachés par les mêmes lauriers et enveloppés du même crêpe funéraire.

Tandis que ses anciens collègues se dérobaient aux poursuites par l'exil, Deák n'était point inquiété; il n'eut pas d'interrogatoire à subir. La pureté de son caractère semblait inspirer le respect, même à ses ennemis. Il reprit peu à peu sa vie habituelle, se rendant à Pesth, ou à Vienne,

quand ses affaires l'y appelaient. Il se remit avec ardeur à ses études favorites; mais il ne fit paraître aucun écrit pour donner son opinion sur la situation qui était faite à son pays. Tandis qu'Eötvös, Paul Somsich, Édouard Zsedényi, le comte Antoine Széesen, publiaient d'importants ouvrages, où ils revendiquaient les droits de leur patrie traitée en pays conquis, Deák se taisait. Son silence dura dix ans. Chose étrange, c'est pendant ce temps qu'il grandit aux yeux de tous, et que son influence devint souveraine. C'est dans sa retraite qu'il s'éleva à cette situation unique qui le fit l'arbitre des destinées de la Hongrie. Comment? on ne saurait le dire. Jamais il ne parlait le premier des affaires publiques. Quand on l'interrogeait, il répondait en peu de mots. Il ne cachait pas sa pensée, mais il ne cherchait pas l'occasion de la faire connaître. Il comprenait que la réaction devait suivre son cours. Il assistait calme, indifférent en apparence, aux expériences de centralisation du ministère Bach. Il prévoyait qu'elles devaient misérablement échouer. C'est ce moment qu'il attendait. Jusque-là tout effort lui paraissait vain, toute plainte puérile. Il voyait peu de monde. Ayant vendu son domaine de Kehida, il habitait Pesth. Son plus grand bonheur était de faire du bien. Il consacrait chaque année une grande partie de ses modestes revenus à secourir des amis pauvres et à

distribuer des aumônes aux familles nécessiteuses. Il avait même repris sa gaîté tranquille, et le soir venu, après une journée de travail, il aimait, en compagnie de quelques intimes, à raconter des anecdotes en fumant et en buvant de la bière. Cette attitude semblait inexplicable; elle irritait ceux dont l'âme plus ardente ne pouvait supporter le spectacle de la patrie asservie. Son ancien collègue au ministère, Szemere, alors exilé, écrivait à ce sujet : « Deák dans sa solitude ressemble à un oracle dans une contrée maudite, que nul n'ose aller consulter. » Brutus sous les Tarquins avait agi de même, seulement Deák ne conspirait pas.

Quand le cabinet de Vienne voulut reconstituer la Hongrie, il essaya de s'entendre avec Deák. C'est alors que celui-ci adressait à M. de Schmerling, ministre de la justice en ce moment, cette lettre, reproduite par tous les journaux, où il déclarait avec autant de fermeté que de convenance qu'il ne pouvait rien, parce que la façon dont le ministère voulait régler les affaires hongroises était complétement opposée à ses principes.

La résistance du « sage de la patrie » (*ország tölcse*) n'empêcha point le ministre Bach de tenter à son tour d'échanger avec lui « quelques paroles raisonnables ». Le plan des partisans de la centralisation pouvait très-bien se justifier. Que vou-

laient-ils? Constituer tout simplement un État autrichien, comme il y a un État français, anglais,espagnol, accorder aux différentes provinces de l'empire les plus larges attributions pour le règlement des intérêts locaux, mais investir le pouvoir central des pouvoirs qui lui sont indispensables pour assurer le maintien de l'unité nationale. Pour que l'Autriche continuât à subsister, il ne fallait pas, disaient-ils, lui refuser les conditions qui seules rendaient son existence possible. A tous les raisonnements du ministre, reproduits pendant plusieurs entretiens, Deák répondait simplement : « Que votre excellence me pardonne, je ne connais que la constitution hongroise. Tant qu'elle n'est pas rétablie, je ne puis rien, car je ne suis rien. Je n'existe pas. » Le ministre insista, pressa en vain : il ne put le faire dévier de sa résolution.

Le cabinet viennois négociant avec Deák comme avec le représentant de la Hongrie, son autorité morale s'accrut encore. Une lettre d'un de ses compatriotes, écrite vers 1860, nous explique assez bien l'origine de ce prodigieux ascendant. — Pour Deák, disait-il, la vérité et la justice l'emportent sur tout intérêt politique, même sur celui de sa patrie, si celui-ci pouvait être en opposition avec le droit. On dit que les perles fines perdent leur éclat quand la personne qui les porte devient

malade. Deák cesserait d'être lui-même, s'il devait prêter la main à ce qu'il considérerait comme une atteinte au droit, même pour délivrer son pays de l'oppression. Il ne ferait rien que sa conscience n'avouât pas, et nul ne sait jusqu'à quel point il porte le scrupule. Sa vue est perçante, la rectitude de son jugement est sans égale; mais il hésite à agir, tant il craint de ne pas bien agir. Il s'ensuit que beaucoup de gens, le voyant demeurer en repos au moment où, dans leur impatience, ils s'attendaient à le voir marcher en avant, l'accusent de manquer de courage; mais le peuple est frappé de la simplicité de sa vie, de la pureté de son caractère, de la logique de sa conduite politique, qui depuis quarante ans n'a pas varié. Il sait que Deák est incorruptible, que les promesses et les menaces ne l'ébranleront pas, que ni les influences de la cour, ni les murmures de la foule, ni les objurgations de ses amis, ni la crainte de la mort, ni même l'exaltation du sentiment patriotique, ne le feront sortir de la voie qu'il s'est tracée. Il lui attribue une sagesse surhumaine, une prudence, une prévoyance à déjouer tous les piéges et tous les périls. Deák est aux yeux des masses le type de la justice, l'organe de la vérité, la pierre de touche du bon droit. Il n'inspire point d'enthousiasme, car il n'a jamais cherché à entraîner personne par ses discours ou ses écrits;

mais la nation entière croit que c'est de lui seul qu'elle doit recevoir le mot d'ordre. Aucun parti ne parviendrait à entraîner le peuple sans l'assentiment de Deák, car chacun pense que lui seul peut dire quand il sera prudent et juste de passer à l'action. Les exilés, quelque populaires qu'ils soient, ne trouveraient nul écho dans le pays, si Deák se taisait; mais qu'il se lève, qu'il parle, et toute la Hongrie comme un seul homme obéira à sa voix.

L'appréciation dont nous venons de reproduire le sens explique pourquoi les Hongrois n'ont profité ni de la guerre d'Italie en 1855, ni de la guerre d'Allemagne en 1866, pour secouer un joug détesté. C'est que « le sage de la patrie, » qui ne voulait pas l'anéantissement de l'Autriche, ne leur en avait pas donné le signal. Bientôt son rôle allait devenir plus actif.

Le diplôme impérial du 20 octobre 1860 avait établi, sur le papier du moins, le système constitutionnel, car l'empereur François-Joseph y déclarait qu'à l'avenir aucune loi ne serait édictée-changée ou suspendue sans la coopération de la diète. Celle-ci devait avoir dans ses attributions les objets d'intérêt commun, comme la diplomatie, les finances, l'armée; le reste était réservé aux délibérations des assemblées provinciales. Le diplôme fut d'abord favorablement accueilli en

Hongrie. Cependant se déciderait-elle à envoyer des députés au Reichsrath, reconnaissant ainsi à cette assemblée centrale le droit de disposer de ses trésors et de ses soldats? consentirait-elle à n'être plus qu'une province de l'empire au lieu de continuer à être le royaume indépendant de saint Étienne? Là était la difficulté. Deák espéra qu'on pourrait arriver à une transaction acceptable par les deux partis, pourvu qu'on reconnût à la diète hongroise le droit de discuter les conditions de l'accord. Sur ce point-là, il n'admettait pas de transaction. Il reprenait l'ancienne et fière devise des Magyars : *nihil de nobis, sine nobis*. A Vienne, on était entré dans une voie tout opposée. Les Allemands, partisans d'une centralisation plus forte, avaient reproché au diplôme d'octobre de trop concéder au principe fédéraliste. La patente du 26 février 1861 vint étendre la compétence du pouvoir central : elle décidait que la Hongrie serait représentée au Reichsrath par 85 députés, et elle accordait une représentation spéciale à la Transylvanie et à la Croatie, ce qui semblait admettre que ces *partes adnexæ* du royaume de saint Étienne n'auraient pas à envoyer de députés à Pesth. C'était porter atteinte à son intégrité territoriale.

Quelle fut l'attitude de Deák en présence de ces importants changements? Quand les anciens con-

servateurs hongrois eurent obtenu le diplôme d'octobre, le chancelier baron Vay, qui était chargé de le promulguer en Hongrie, crut devoir s'adresser à Deák. Il lui demanda son concours, et le pria tout au moins de ne pas commencer la lutte sur le principe même de la constitution octroyée. Deák refusa de prendre des engagements. Toutefois il ne voulut se mêler à aucune agitation hostile. Seulement, quand les journaux de Vienne le sommèrent de se prononcer, il déclara que, suivant lui, le seul terrain sur lequel une entente était possible était celui des lois de 1848. Il disait en même temps à ses compatriotes qu'ils arriveraient plus tôt au but par des négociations conduites avec fermeté que par une rupture immédiate et violente.

En décembre, accompagné de son ami Eötvös, il eut à Vienne une longue conférence particulière avec l'empereur. Il en emporta sans doute la conviction qu'une entente était possible, car à son retour en Hongrie il changea complétement d'attitude, et après douze ans d'abstention absolue, il rentra dans la vie publique avec décision et activité. Le moment d'agir lui semblait venu. On s'occupait de la réorganisation judiciaire des comitats et de la réforme de la législation hongroise. Il intervint dans cette élaboration avec sa modération et sa fermeté habituelles. D'une part, il n'admit

point les exigences des radicaux, mais d'autre part, il repoussa énergiquement le droit pénal et la législation sur la presse de l'Autriche comme contraire aux lois hongroises et au régime constitutionnel. La ville de Pesth répondit par une adresse au rescrit royal du 16 janvier 1861. Ce fut encore Deák qui la rédigea dans l'esprit d'opposition légale qui était le sien.

Les élections pour la diète eurent lieu conformément à la loi électorale de 1848. C'était déjà une première concession. Deák fut élu le 11 mars 1861 par la ville de Pesth. Dès les premiers jours, on put prévoir le rôle prédominant qu'il allait jouer. La méfiance pour tout ce qui émanait de Vienne, l'hostilité contre le gouvernement, étaient si grandes qu'un conflit s'éleva avant même l'ouverture de la diète. Une loi de 1848 avait décidé qu'à l'avenir cette assemblée se réunirait à Pesth. Le ministère, probablement pour marquer la prééminence de la couronne, crut devoir convoquer la diète à Bude, où se trouve le palais du souverain. Les députés se réunirent pour délibérer sur le parti à prendre. Les modérés proposèrent de se rendre d'abord à la séance solennelle d'ouverture à Bude, puis de se transporter à Pesth pour y tenir les séances ordinaires. Cette transaction ne satisfit point les députés de la gauche. Dès l'abord, ils voulaient contraindre le gouverne-

ment à respecter l'œuvre de 1848 tout entière. Sur ce point, ils n'admettaient aucune concession, même pour une simple formalité. Ils proposaient de déclarer traître à la patrie tout député qui assisterait à la séance d'ouverture à Bude. Deák se leva et déclara que, quoique dévoué aux lois de 1848 et peu amateur des cérémonies officielles, il se rendrait à Bude, dût-il être tout seul. L'opposition avancée avait la majorité; néanmoins ce fut la proposition du parti modéré qui fut suivie. Deák avait eu le courage de dire et la gauche le bon sens de faire ce qui était raisonnable.

A peine la diète se fut-elle réunie à Pesth que la question se présenta de savoir sous quelle forme elle allait faire connaître ses griefs et ses réclamations. La gauche, qui reconnaissait pour chef le comte Teleki, se prononçait pour une « résolution. » Elle devait blesser l'empereur et rendre impossible toute négociation ultérieure. Deák proposait de donner la forme d'une adresse à l'exposé de principes que la diète voulait faire. — Le langage, la conduite, pouvaient être fermes, mais pourquoi rendre le conflit inévitable? S'il doit avoir lieu, disait Deák, que la responsabilité en retombe sur la cour, non sur la diète. — Céder sur l'accessoire pour obtenir l'essentiel, telle a toujours été sa maxime.

Tandis que Deák travaillait avec son ami le pu-

bliciste Csengery à la rédaction du projet d'adresse qu'il comptait présenter aux chambres, le parti de l'opposition s'efforçait de grossir ses rangs. L'hostilité contre le cabinet autrichien était générale. Presque tous les députés s'étaient prononcés dans les réunions électorales contre la patente de février. A mesure qu'ils arrivaient de leur comitat, la gauche s'emparait d'eux et leur prêchait une ligne de conduite qui répondait parfaitement à la vivacité de leurs sentiments anti-autrichiens. Deák, lui, ne faisait rien pour que son opinion triomphât. Il lui a toujours répugné de se servir de son influence personnelle pour obtenir un vote. Il pousse le respect des convictions d'autrui si loin, à un tel excès peut-on dire, qu'il ne cherche pas même à conquérir des partisans ou à faire partager ses idées par l'entraînement de l'éloquence. Il veut que ce soit la seule évidence de la vérité qui subjugue ses contradicteurs.

Le jour même où Deák devait donner lecture de son projet d'adresse, une funèbre nouvelle se répandit dans Pesth : Ladislas Teleki, le chef de l'opposition, venait d'être trouvé mort dans sa chambre. Le dernier mot de ce drame n'est pas encore connu. Tiraillé, dit-on, entre certains engagements pris envers l'empereur et la conduite que lui commandait son patriotisme, il se serait dérobé par un coup de pistolet à une position in-

tolérable. Deák, atterré de l'événement, demanda la parole à l'ouverture de la séance pour prononcer l'éloge de son adversaire politique, mais son émotion fut si vive que les larmes lui enlevèrent la voix. Un frisson parcourut l'assemblée, et la discussion fut ajournée.

C'est le 13 mai suivant que Deák lut cette fameuse adresse qui pour la première fois appela sur son nom l'attention du monde entier. La diète hongroise vit se produire ce jour-là un fait à peu près sans exemple dans les annales parlementaires des autres pays. Quoique ayant perdu son chef, l'opposition avancée avait une majorité de quelques voix. Elle voulait que la chambre adoptât une « résolution. » Tisza et Ghyczy, qui avaient pris la place de Teleki, avaient déployé la plus grande activité pour obtenir ce résultat, et cependant, quand le moment du vote arriva, la gauche décida que trois de ses membres quitteraient la salle afin que l'adresse de Deák fût adoptée, sans qu'aucun des partisans de « la résolution » eût à voter contrairement à ses convictions.

Les dernières paroles de son discours avaient produit une impression profonde. « On prétendra peut-être, avait-il dit, que ma politique est craintive et lâche. Celui-là seul est craintif et lâche qui songe à sa propre personne là où l'intérêt de la patrie est en jeu ; mais il ne mérite pas ce repro-

che, celui qui, sans s'inquiéter de son intérêt particulier, ne songe qu'au péril de son pays. Quand il ne s'agit que de nous, nous pouvons courir les hasards; quand il s'agit de ceux qui nous ont confié leur destinée, du sort de la patrie, alors il ne faut rien risquer, la prudence est un devoir. »

« Il nous faut tout risquer pour la patrie, mais nous ne pouvons risquer la patrie elle-même. Je sais que nos ennemis, pendant les sombres années que nous avons traversées, ont rempli jusqu'au bord la coupe de nos amertumes. Je comprends que ce serait pour nous un âpre soulagement de laisser éclater la voix longtemps comprimée de nos colères et de nos douleurs, de donner un libre cours à notre juste indignation, sans nous inquiéter des conséquenses qui pourraient en résulter. Moi aussi, je partage le ressentiment qu'éprouve tout Hongrois contre ceux qui ont ruiné tant d'existences, semé tant de deuils dans notre patrie; mais je sens en moi la force d'aimer mon pays plus que je ne hais nos ennemis. Je préfère imposer silence au ressentiment dont mon âme déborde plutôt que de me laisser entraîner à un acte qui pourrait nuire à la Hongrie. Je connais toute la puissance de l'opinion publique. Je sais qu'elle élève qui la sert, et abat qui lui résiste. J'admets qu'il faut en tenir compte;

mais j'ai un ami fidèle qui parle plus haut encore à mon cœur que l'opinion publique, un ami qui nese laisse point fléchir, dont les injonctions sont sacrées pour moi, et dont le blâme me tuerait: cet ami incorruptible, c'est ma conscience. »

L'orateur croyait parler devant une majorité hostile et jouer sa popularité; mais son triomphe fut complet. Jamais son merveilleux ascendant ne s'imposa d'une façon plus irrésistible. Ses adversaires les plus décidés furent subjugués.

Quand le projet d'adresse fut publié, il provoqua dans tous le pays un transport d'orgueil patriotique. Les journaux de Vienne eux-mêmes reconnurent que nul dans l'empire n'était capable de répondre à ce document magistral. En montrant quels étaient les droits que l'histoire et les traités donnaient à la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche, il fournissait à un peuple fanatique de son passé un terrain légal pour la résistance, dont rien désormais ne pourrait plus l'arracher. Cette adresse était comme une nouvelle bulle d'or où étaient inscrits tous les titres de noblesse et toutes les libertés de la nation magyare, elle est insérée au trésor des archives nationales, et sans cesse on la cite avec fierté. Ainsi que le disait alors un émigré Hongrois, Deák l'a déposée sur le seuil qui sépare l'Autriche de la Hongrie, et nul empereur ne montera plus sur la « colline du

couronnement » sans l'avoir relevée pour s'y conformer.

Dans cette mémorable pièce, celui qu'on appelait le « sage de la patrie » dit d'abord nettement que la Hongrie ne peut accepter une constitution octroyée. Ce qu'elle veut c'est qu'on lui rende son antique constitution, née du développement historique de la nation, garantie par des traités, consacrée par l'expérience des siècles, il n'y a que le peuple seul qui puisse la modifier, si les nécessités de l'époque le réclament. « Le droit et la justice, la sainteté des contrats sont pour nous, ajoutait-il; contre nous, il n'y a que la force des armes. On veut faire de la Hongrie une partie intégrante, une province d'un empire autrichien, d'un état unitaire, qui n'a jamais existé : nous ne pouvons y consentir, sans sacrifier l'existence indépendante, la constitution traditionnelle de la Hongrie, et c'est ce que nous n'avons pas le droit de faire. La pragmatique sanction, qui est le traité en vertu duquel l'empereur est roi de Hongrie, considère notre pays comme un État indépendant. Les successeurs de Charles III, Marie-Thérèse, Léopold II, François Ier, Ferdinand V, ont tous respecté notre indépendance et notre droit de ne payer d'autres impôts que ceux votés par la diète. Joseph II seul a refusé de se faire couronner, pour ne pas devoir sanctionner nos priviléges dans son diplôme inau-

gural; aussi la Hongrie ne l'a-t-elle jamais reconnu comme son souverain légitime, et ses rescrits n'ont pas été insérés dans le receuil de nos lois. Le lien que la pragmatique sanction et tous les autres traités ont établi entre la Hongrie et les états héréditaires est une sorte d'union personnelle. De véritable union réelle, il n'y a pas trace. L'intérêt le plus évident de notre pays nous défend de confier la faculté de lever chez nous des hommes et des impôts aux décisions d'une assemblée où nos représentans seraient en minorité, L'Autriche a à défendre en Allemagne des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Elle fait partie de la confédération, la Hongrie point, et ainsi celle-ci pourrait être entraînée à prendre part à une guerre qui ne la concernerait en aucune manière. »

Après avoir réclamé la restitution à la couronne de saint Étienne de toutes les *partes adnexæ*, Transylvanie, Croatie, Slavonie et confins militaires, l'adresse finissait par déclarer catégoriquement que jamais la Hongrie n'enverrait de députés à un parlement central, que jamais elle ne sacrifierait son indépendance et ses libertés, garanties par la constitution, par les lois, par les diplômes d'inauguration et par les traités.

Ce qui étonne dans ce document, c'est qu'il n'y est pas fait appel une seule fois, même indirectement,

au droit naturel. Deák n'invoque que le droit historique. C'est le contraire qu'on fait ordinairement quand on veut résister aux souverains et fonder la liberté. « Les droits des hommes réunis en société, disait Turgot, ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature. » Cela est vrai; un abus n'est pas respectable parce qu'il est ancien, une iniquité ne devient pas légitime parce qu'elle a duré. L'esclavage remonte aux premiers jours de l'humanité; on a cependant bien fait de l'abolir. Mais Deák, trouvant dans l'antique constitution de son pays les libertés modernes, et ayant à se défendre contre une dynastie d'ancien régime, choisissait admirablement son terrain en invoquant la tradition. Il s'appuyait sur le principe même d'où le souverain tirait sa légitimité. Celui-ci ne pouvait donc l'attaquer sans ébranler le fondement de sa puissance.

M. de Schmerling, comme Joseph II et Necker, voulait brusquer les réformes et reconstruire l'état d'après un modèle plus régulier, en renversant les institutions léguées par le passé. « Le premier devoir d'un ministre, disait Necker à propos des résistances de la Bretagne, est de faire rentrer cette province dans le droit commun, sans tenir compte des priviléges incompatibles avec l'unité de la monarchie. » M. de Schmerling tenait exactement le même langage au sujet de la Hongrie.

L'opinion en Europe était disposée à lui donner raison. L'Autriche offrait une constitution moderne, la Hongrie défendait des institutions vieillies. M. de Schmerling était, disait-on, un réformateur éclairé, Deák un conservateur étroit. L'adresse de Deák paraissait être l'œuvre d'un légiste, non d'un homme d'État. Et cependant j'incline à penser que Deák n'avait pas tort.

Sans doute la France, en 1789, ne trouvant que servitude dans son passé, a bien fait de rompre avec lui; mais la Hongrie, rencontrant la liberté dans le sien, devait y rester attachée. En France, les états généraux n'étaient qu'un souvenir effacé de la mémoire du peuple, et le droit ancien que le recueil des anciennes iniquités. Aussi, depuis les légistes du moyen âge jusqu'aux économistes du XVIII[e] siècle, tous les partisans de la justice et de l'égalité ont favorisé l'extension du pouvoir central; mais la royauté étant devenue plus tyrannique, plus odieuse et plus ruineuse surtout que l'aristocratie et que les administrations locales, successivement immolées à son profit, la Révolution a tout balayé. En Hongrie, la noblesse, c'était en grande partie le peuple même; les institutions locales émanaient directement de lui; les diètes s'étaient succédé sans interruption depuis mille ans, et toujours elles avaient défendu les droits de la nation. Celle-ci était fière de ses lois, de sa

constitution; elle les adorait et s'était toujours montrée prête à verser le plus pur de son sang pour les défendre. On conçoit que Deák, interprète fidèle de ses concitoyens, n'en ait rien voulu sacrifier, en échange d'un régime nouveau octroyé et d'une efficacité incertaine. Ce qu'il n'a jamais consenti à abandonner, c'est « la continuité du droit. » Il savait toute la force que la tradition donne à la liberté.

L'Angleterre conserve ses institutions représentatives, les États-Unis leur régime républicain, parce que ces deux pays y sont arrivés peu à peu, par un développement organique, par la tradition.

La France semble ne pouvoir garder la liberté, qu'elle a si souvent et si héroïquement conquise, parce qu'elle y arrive toujours brusquement, en un jour de fureur populaire, sans que rien, ni son éducation, ni son histoire, ni son culte, ne la préparent à en jouir.

En tout, la part de la tradition est grande, et qui veut s'en passer échoue. Voulez-vous réformer d'un coup l'organisation politique ou sociale d'un peuple, les mœurs, les idées, les intérêts résisteront, et vous aboutirez au despotisme après avoir traversé l'anarchie. Les yeux fixés sur la justice idéale, améliorez ce qui existe, corrigez les abus, et vous vous rapprocherez du but, quelque haut placé qu'il soit. La France, à la fin du XVIII[e] siècle,

a voulu rompre complétement avec l'ancien culte; après un prodigieux effort, elle est retombée aujourd'hui sous le joug d'une autorité plus intolérante que celle d'autrefois. Au XVIe siècle, l'Allemagne et l'Angleterre ont procédé en religion par voie de réforme; elles ont respecté la part de la tradition : le mouvement émancipateur a réussi. Dans les arts, c'est la tradition qui a permis aux hommes inspirés de créer des chefs-d'œuvre. Les grandes épopées nationales sont des légendes transmises, remaniées, à qui un poëte est venu donner une forme définitive. Les drames des tragiques grecs, ceux de Shakspeare, de Racine, de Corneille, de Gœthe, de Schiller, ont un fond traditionnel. La peinture marche à sa perfection par une tradition ininterrompue et facile à suivre en Italie depuis Cimabué jusqu'à Raphaël. Pour la sculpture, pour l'architecture, la part de la tradition est bien plus grande encore. Remontez à l'origine des plus étonnantes inventions modernes, la locomotive, le télégraphe électrique par exemple, vous verrez qu'on n'y est arrivé que par des améliorations successives. La société, pas plus que la nature, n'aime à procéder par ces « écarts absolus, » que vantait Fourier. Les prodigieux changements dont la surface de notre globe porte la trace se sont accomplis peu à peu, prétendent les géologues, le temps faisant l'œuvre de la force.

Nos institutions, nos lois aussi subiront de profondes transformations, mais les plus radicales et les plus durables ne seront pas brusques.

L'adresse de Deák fut très-mal accueillie à Vienne. Elle énumérait d'une façon trop décidée les conditions auxquelles seulement la Hongrie consentirait à traiter. C'était le « sinon, non » des Aragonais. La chancellerie impériale y répliqua par un rescrit en date du 21 juillet. Il y était dit que l'union entre la Hongrie et les États héréditaires était tout autre que personnelle, qu'elle était plutôt réelle, que la Hongrie avait toujours été obligée de contribuer aux dépenses générales, que les lois de 1848 ne pouvaient être complétement remises en vigueur, attendu qu'elles avaient produit de graves désordres, et que dans l'intérêt de l'empire et du royaume il était urgent d'envoyer des députés aux Reichsrath de Vienne pour y discuter « les affaires communes. » En somme, c'était là le point auquel on tenait. Pourvu que les Hongrois se fissent représenter à la diète centrale, on leur aurait concédé tout le reste; mais les Hongrois sont de ces gens « à cou raide » dont parle l'Écriture. Il est impossible de les faire céder, surtout quand ils s'appuient sur leur « droit historique; » c'est un peuple de soldats et de juristes. Chacun d'eux est armé de son sabre et de son *corpus juris*. A défaut de l'un, ils

se servent de l'autre. Ils invoqueront Verböczy d'abord, Rákóczi ensuite. Le rescrit impérial provoqua une explosion de mécontentement. Il n'y eut plus deux partis au sein de la chambre, il n'y en eut plus qu'un. On décida que jamais on ne céderait aux injonctions de Vienne, et on chargea Deák de faire connaître cette résolution.

La nouvelle adresse que Deák rédigea, et qui fut adoptée à l'unanimité, reproduit les mêmes arguments que la première, les développe, les fortifie par de nombreux précédents historiques. Il y réfute point par point et avec une impitoyable logique toutes les affirmations de son impérial contradicteur. Comme mémoire juridique, c'est un chef d'œuvre, qui n'aurait peut-être pas excité l'enthousiasme de tout autre peuple que des Hongrois, mais qui aurait entraîné le verdict de toute cour de justice. C'est un résumé de l'histoire politique de la Hongrie et une exposition de son droit constitutionnel.

Le débat était sans issue. M. de Schmerling voulait faire du royaume de saint Étienne une province autrichienne; Deák et la nation tout entière réclamaient à Pesth une diète historique et un ministère responsable. L'adresse elle-même disait que toute communication ultérieure était inutile. Le 21 août 1861, la dissolution de la diète était prononcée. Celle-ci, s'appuyant sur la disposi-

tion constitutionnelle qui ne permet pas au souverain de dissoudre le parlement avant l'examen du budget, inséra au procès-verbal une protestation solennelle déclarant qu'elle ne cédait qu'à la force. Pendant cette bataille parlementaire de cinq mois, Deák, comme le commandant d'une place assiégée, n'avait pas quitté un instant la brèche attaquée par l'ennemi. La patrie s'était personnifiée en lui. Elle lui avait donné plein pouvoir. Il parlait et négociait en son nom, ou plutôt Deák, c'était la Hongrie.

Il paraît que le jour même de la dissolution de la diète il reprit sa manière de vivre habituelle, et qu'il alla avec quelques amis jouer aux quilles dans un cabaret de campagne des environs de Bude. On lui en a fait un reproche. Comment pouvait-il se livrer ainsi à de vulgaires distractions au moment où il avait donné le signal d'une lutte décisive entre son pays et l'Autriche? Comment expliquer tant d'indifférence en présence de si graves événements? Deák, a-t-on répondu, était rentré dans la vie privée. A aucun prix, il ne voulait prendre la pose d'un martyr : il était d'ailleurs heureux du résultat de la session. Il était sûr de la victoire. Il avait donné à son pays un programme raisonnable qui avait été adopté à l'unanimité par tous les partis. Cette unanimité rendait toute révolution inutile, car elle assurait

le triomphe de la résistance légale. Quand une nation tout entière est décidée à ne rien abandonner de ses droits, la compression, eût-elle à ses ordres une armée de gendarmes, n'en viendra pas à bout, à moins de l'exterminer. Il savait que l'Autriche serait bientôt réduite à céder et que l'indépendance de la Hongrie triompherait. C'est pour cela que le soir du 21 août 1861 Deák buvait gaîment de l'*ofener*, et jouait aux quilles sous les tonnelles de la *Schöne Schäferin*.

Au mois de septembre, les assemblées locales de toutes les villes et de tous les comitats furent dissoutes. Des commissaires royaux reprirent la direction de l'administration. Le régime autocratique était rétabli comme au temps de Bach. En même temps, pour isoler les Hongrois, on exaltait le sentiment national en Croatie et en Transylvanie; on obtenait que les députés seraient envoyés à Vienne par les Roumains et les Saxons, en faveur de qui on avait abaissé le cens électoral. « Nous pouvons attendre, » avait dit fièrement M. de Schmerling, comptant que la Hongrie se lasserait de sa résistance.

M. de Schmerling se faisait illusion sur la situation de l'Autriche. Menacée au sud par l'Italie, qui revendiquait Venise, au nord par la Prusse, qui aspirait à reconquérir la prééminence en Allemagne, c'était pour elle une singulière imprudence de

conserver sur ses flancs une Hongrie profondément ulcérée, que la main de Deák arrêtait seule sur le seuil d'une insurrection armée. Au printemps de 1865, l'empereur vit enfin le danger. C'est encore à Deák qu'on s'adressa par l'intermédiaire des magnats du parti conservateur, George Mayláth et Sennyei. Le modeste avocat de Pesth qui tenait en ce moment dans ses mains le sort de l'empire des Habsbourg fit connaître les conditions qui rendraient possible un accord avec la Hongrie. Celle ci ne sacrifierait rien de son autonomie. Son indépendance serait garantie, mais les objets d'intérêt commun se régleraient de commun accord. C'était l'esquisse du *dualisme* adopté depuis.

Dans cette crise décisive, l'impératrice engagea, dit-on, son époux à céder. Elle connaissait la langue et la littérature hongroises. Elle avait pour les Magyars plus de sympathie que la chancellerie viennoise. Un vague instinct lui révélait que le temps pressait.

En juin 1865, François-Joseph fut reçu avec enthousiasme à Bude. Par le manifeste de septembre, le ministère Belcredi suspendit la constitution de février 1861 afin de pouvoir élaborer une organisation acceptée par la Hongrie. Enfin en décembre l'empereur ouvrit en personne la diète à Pesth. L'accueil fut très-brillant et très-chaleureux. Les Hongrois se méfiaient de l'empereur d'Autriche,

mais malgré tout ils aimaient encore leur roi. De part et d'autre, on croyait pouvoir arriver à s'entendre; toutefois Deák ne voulait transiger en rien sur « la continuité du droit. » Il fallait d'abord remettre en vigueur les lois de 1848, votées par la diète et sanctionnées par le souverain. Quand un ministère responsable aurait été nommé, il pourrait proposer les modifications jugées nécessaires. C'est ce qu'une nouvelle adresse exposa. Le ministère Belcredi, qui désirait contenter la Bohême et la Croatie, ne put se décider à une concession qui devait irriter tous les Slaves. Il hésita, et répondit encore une fois par un rescrit en février 1866. L'ajournement de la diète suivit, et l'Autriche alla affronter sur les champs de bataille la Prusse et l'Italie sans avoir la Hongrie derrière elle.

Deák et son parti n'auraient point donné la main aux exilés de Klapka pour soulever la Hongrie, et après Sadowa ils n'abusèrent point de la défaite de l'Autriche pour augmenter leurs exigences, mais il n'en est pas moins certain qu'ils furent satisfaits des résultats de la guerre. Verser le sang hongrois pour garder Venise ou pour conquérir la prépondérance en Allemagne leur semblait également déplorable. Etövös avait toujours fait voir dans ses publications que les plus grands dangers de la Hongrie provenaient de ce que l'Au-

triche faisait partie de la confédération germanique. Il dut donc saluer avec satisfaction le jour où elle en sortit. Qu'à Vienne on désirât faire des États autrichiens un État unitaire, rien de plus naturel : l'erreur a été de croire qu'avec tant de nationalités distinctes, hostiles, ce vœu était réalisable, et en poursuivre l'accomplissement par la force était une folie qui menait à l'iniquité. Les événements de 1866 ont mis un terme définitif à ces tentatives.

M. de Beust, arrivé au pouvoir, comprit qu'il fallait accepter sans discuter le programme de Deák, et c'est des mains du juriste hongrois que l'empire-royaume reçut l'organisation constitutionnelle qui y est maintenant én vigueur. Quand on étudie cette organisation, on ne peut se défendre d'admirer la prévoyance, la vigueur d'esprit, le génie politique qu'il a fallu pour construire un mécanisme qui répondît aussi bien aux nécessités diverses et souvent contradictoires de la situation ; seulement, je l'ai dit et je le crois encore, ce mécanisme est trop compliqué pour bien marcher en temps de crise [1]. C'est en dehors des délégations et d'homme à homme que M. de Beust a réglé les affaires avec le ministère hongrois, et quand il s'est agi de réorganiser l'armée, le mi-

1. Voyez le chapitre 6.

nistre de la guerre « commun » n'a pas hésité à se rendre à Pesth pour défendre ses idées. Qu'un dissentiment sérieux se produise, que l'opposition triomphe en Hongrie, et il faudra arriver à des combinaisons plus simples et moins sujettes à se déranger. Dans son adresse de 1861, Deák a dit que le lien qui unissait le royaume à l'empire était l'union personnelle. Libre de choisir, c'est la forme qu'il eût sans doute adoptée. Il est probable qu'on y reviendra. Celle qui existe maintenant n'est que le dualisme en voie d'éclosion, *im werden;* à l'état parfait, le dualisme, c'est l'union personnelle.

C'est dans les débats d'où sortit l'*Ausgleich* qu'on peut admirer la vigueur de logique et l'extrême bon sens de Deák. En défendant son projet contre ses adversaires Tisza et Ghyczy, il ne dissimule pas les imperfections de son œuvre; tout ce qu'il veut prouver, c'est que dans la situation amenée par les événements, il faut bien l'accepter. Ici encore il se montre fidèle à sa maxime favorite : ne céder à aucun prix sur le fond même du droit, mais transiger sur les détails d'exécution. Par l'adoption de l'*Ausgleich,* il était arrivé au but qu'il avait toujours poursuivi. La Hongrie avait reconquis ses libertés, son autonomie était respectée. La continuité du droit ne recevait aucune atteinte, et d'autre part les États hérédi-

taires étaient dotés d'un régime constitutionnel, garantie indispensable du respect de la constitution hongroise. Il est certain qu'en 1867 c'est l'accord de M. de Beust et de Deák qui a sauvé l'Autriche d'une dissolution imminente.

On a voulu comparer Deák à Monk, qui, lui aussi, a restauré une dynastie; mais rien ne justifie ce parallèle, ni la nature de l'entreprise, ni les moyens employés pour la faire réussir. Monk a conspiré et conspiré contre la liberté au profit d'un régime si détestable, qu'il a fallu une seconde révolution pour en débarrasser l'Angleterre : il avait pour armes le mensonge, la dissimulation, et pour récompense de ses services il s'est fait combler de titres et de richesses. Deák n'a jamais eu d'autre moyen d'influence que son amour du droit et de la vérité, son bon sens et sa probité politique. S'il a contribué à raffermir le trône impérial ébranlé, ce n'est pas dans un intérêt dynastique, c'est pour permettre à la Hongrie de s'appuyer sur une Autriche régénérée. Et quant au prix de ses services, jamais il n'en voulut recevoir aucun, pas même des mains d'une nation reconnaissante. Il n'est guère d'exemples d'un désintéressement aussi absolu. Qu'il ait toujours refusé les honneurs et les richesses, on songe à peine à lui en faire un mérite, tant son âme paraît naturellement supérieure à ces avantages que les

hommes de notre temps poursuivent avec tant d'âpreté. L'antiquité, l'âge moderne, nous offrent d'autres grands citoyens chez qui l'amour de la patrie avait étouffé toute vanité et toute cupidité; mais ce qui, même sur les cœurs les plus détachés des biens grossiers, exerce un grand attrait, c'est la popularité, l'applaudissement de la foule, la branche de laurier qu'offre la gratitude de tout un peuple. A cela même Deák paraît indifférent; son seul mobile est l'amour de son pays, la seule récompense qu'il cherche, la conscience du devoir rempli.

D'après un usage qui remonte à l'époque où les rois de Hongrie étaient électifs, le palatin devait demander au peuple rassemblé s'il acceptait le souverain élu, et après la réponse affirmative il lui posait la couronne sur la tête. En 1867 la dignité de palatin n'était pas occupée, et on était décidé à la supprimer: qui donc allait remplir cet office le jour du couronnement? Il n'y eut qu'une voix: c'est Deák, c'est lui qui a rendu l'auguste cérémonie possible, c'est donc lui aussi qui doit poser la couronne sur la tête de l'empereur. A la diète, un vote unanime proclama son nom. Il s'excusa d'abord avec douceur, puis, comme on insistait et qu'on voulait presque le contraindre à accepter, il s'emporta; le visage empourpré, furieux, il déclara qu'il donnerait sa démission

plutôt que de consentir. C'est ainsi qu'il se déroba au plus grand honneur que le parlement pût lui décerner.

L'empereur de son côté aurait désiré lui offrir quelque marque de sa gratitude. Deák ne voulut même point en entendre parler. Il n'y eut pas jusqu'au portrait de sa majesté impériale qu'il ne crût pouvoir refuser, non par manque de déférence, mais parce que, d'après lui, l'homme qui a fait son devoir n'a pas besoin d'en être récompensé. A la diète aussi on parla de lui voter une récompense nationale, comme le parlement anglais le fait d'ordinaire en faveur des hommes qui ont rendu au pays quelque service signalé; mais le projet fut abandonné : on savait trop bien que Deák refuserait avec indignation. L'empereur ayant demandé au chef du cabinet s'il ne pouvait donc rien faire qui pût être agréable au « sage de la patrie, » le comte Andrássy lui répondit : « Sire, vous avez à votre disposition trésors, places, honneurs. Pour tout autre vous pouvez beaucoup, pour Deák vous ne pouvez rien. »

Le jour du couronnement, je cherchai, parmi les groupes brillants qui défilaient sur le pont de Pesth ou qui se pressaient dans les tribunes réservées, l'homme éminent dont chacun répétait le nom, et dont la prudence avait amené le triomphe de la Hongrie constitutionnelle. Je ne l'aper-

çus nulle part. J'appris plus tard que, fuyant la foule, il s'était retiré dans l'appartement qu'il occupait à l'hôtel de *la Reine d'Angleterre*. Est-ce misanthropie, dédain ou affectation d'originalité? Aucunement. En bon bourgeois, il a ses habitudes, et, sa besogne faite, il aime à n'y pas être infidèle. Qu'il donne le signal de la lutte contre l'empereur ou qu'il lui rende la couronne que Kossuth lui avait enlevée, il ne faut point que cela l'empêche de faire sa partie de quilles ou sa promenade champêtre.

Le nouveau ministère hongrois aurait voulu qu'il se mît à sa tête. Il s'y est refusé, soit par une antipathie instinctive contre toute position élevée, soit plutôt parce qu'il croit pouvoir rendre plus de services en qualité de simple député. En Hongrie, les défenseurs de la liberté sont tellement habitués à se trouver dans l'opposition, le Magyar est si avide d'indépendance, que nul ne se range volontiers dans le parti ministériel. Aussi ceux qui soutiennent le ministère actuel s'appellent-ils le parti Deák.

La situation est quelquefois difficile pour les membres du cabinet. Ils ont la resposabilité du pouvoir, et cependant le pouvoir réel n'est pas en leurs mains. Deák n'approuve pas toujours les projets ministériels dans tous leurs détails ; il les amende d'ordinaire dans le sens de la liberté et

de façon à donner satisfaction aux minorités. Récemment encore, à propos des lois confessionnelles, il a réclamé en faveur des dissidents. Dans le compromis avec la Croatie, élaboré de commun accord avec Eötvös, il a donné une preuve nouvelle de cet esprit de tolérance et d'équité qui le distingue. En 1862, sous le joug de la plus dure oppression, il avait adressé aux Croates un éloquent appel. Aujourd'hui que la Hongrie triomphante peut dicter ses conditions, il n'en a profité que pour les rendre si favorables à la Croatie qu'elles ont été accueillies à Agram par une illumination générale. Cette hostilité furieuse des Slaves du sud qui a perdu la Hongrie en 1849 est aujourd'hui presque apaisée, et si jamais les Magyars avaient encore à défendre leurs libertés, les Croates, loin d'être contre eux les instruments aveugles de la réaction, seraient à leurs côtés pour protéger avec eux la patrie commune et leur antique constitution. L'effet produit par cette habile convention a été tel qu'une partie des populations cisleithanes aspire à s'annexer à la Hongrie.

En fait de politique étrangère, Deák est partisan décidé de la paix. Il sait que c'est par la paix seulement que son pays acquerra plus de richesse, de stabilité, d'influence, et il n'ignore aucun des dangers auxquels la guerre peut l'exposer. Il est bon qu'on le sache à Vienne et ailleurs, jamais

la Hongrie ne donnera ses armées et ses trésors pour soutenir les projets que la dynastie pourrait nourrir de reconquérir sa position en Allemagne. Le discours si habile que M. de Beust a prononcé en 1868 à la fête des tireurs, à Vienne, a semblé déjà trop allemand à Pesth, et le journal du parti Deák, le *Pesti Napló*, s'est rendu l'organe des susceptibilités hongroises et a fait entendre des menaces de séparation. Le lien qui retient le royaume à l'empire est si fragile, qu'il ne faut pas l'exposer à une épreuve où les intérêts évidents des deux moitiés de l'État les entraîneraient en des directions opposées.

Au sein de la diète actuelle, il y a trois partis bien tranchés. C'est d'abord le parti Deák, qui veut réaliser tous les progrès, mais en respectant les formes du dualisme établi par l'accord de 1867, c'est-à-dire le système des délégations; c'est ensuite la gauche modérée, que dirigent Ghyczy et Tisza, et qu'on nomme le parti des *tigres* parce qu'il se réunit dans un hôtel qui porte cette enseigne. Son but est l'établissement de l'union personnelle, mais par les voies légales et sans révolution. Les *tigres*, malgré leur nom effrayant, révèrent le sage Deák, et souvent écoutent sa voix. Enfin il y a la gauche extrême, que guident Bözsörmenyi et Madarász. Ceux-ci défendent les idées de Kossuth. Ils veulent la séparation com-

plète d'avec l'empire, et la république fédérative du Danube. L'Autriche se désagrégera inévitablement, disent-ils. Les Allemands autrichiens entreront dans la grande unité germanique. Si nous ne coupons pas à temps le lien qui nous rattache à eux, nous n'échapperons pas à la main de la grande Allemagne, tandis qu'unis aux Slaves et aux Roumains nous sortirons de sa sphère d'attraction, et notre indépendance n'aura plus rien à craindre.

Ce qui fait la force de ces partis, c'est leur discipline. Chacun d'eux a son local, son club, où se réunissent ses adhérents pour discuter les questions qui se présentent, pour prendre des résolutions, pour se distribuer les rôles à la veille des grandes batailles parlementaires. De cette façon, les sujets sont examinés au point de vue du parti et de l'intérêt général. Les diverses nuances se font des concessions, et on arrive à une entente indispensable au succès. La pratique régulière du régime constitutionnel exige des partis bien organisés, fermes dans leurs vues, soumis à une certaine discipline. Quand de petits groupes mobiles et sans cesse en voie de formation veulent faire triompher chacun quelque dessein particulier, le ministère manque d'appui, le gouvernement flotte au hasard, la besogne législative ne se fait pas, tout reste en suspens et en souffrance.

En Hongrie, maintenant, c'est le parti Deák qui, ayant la majorité, gouverne, et c'est dans le club Deák que se préparent les résolutions de cette majorité. C'est donc là réellement qu'est le siége du pouvoir. Deák exerce une véritable dictature, mais c'est la dictature du bon sens et de la vertu. Ceux qui le suivent sont loin de partager ses opinions, seulement ils ont une si grande confiance dans sa sagesse et son expérience qu'ils en viennent à dire : Il voit plus clair que nous, il faut marcher avec lui. On reconnaît l'intelligence politique d'un parti au tact qu'il met à se choisir un chef digne de le guider et à la constance qu'il déploie pour le soutenir. Cette qualité, les Hongrois la possèdent à un haut degré, malgré la vivacité de leur imagination et la fougue de leur tempérament. C'est par là qu'ils ont triomphé de toutes les résistances. Le régime parlementaire fonctionne parfaitement à Pesth. La liberté est grande, et la main de l'État ne se fait sentir nulle part. A la fête du couronnement, une foule immense circulait dans les rues de la capitale tout le jour et toute la nuit. Je n'ai aperçu ni un gendarme, ni un agent de police, et il n'y a pas eu le plus petit désordre. La Hongrie offre un des exemples les plus instructifs de l'influence que les institutions exercent sur les mœurs. Voilà un peuple d'origine tartare, de sang méridional,

plein de passion et de fougue, qui use de la liberté aussi correctement que les Anglais. Pourquoi? Parce que, ne se l'étant jamais laissé ravir, il la pratique depuis longtemps.

Je ne sais rien qui fasse plus d'honneur à la Hongrie que l'influence extrordinaire, souveraine, exercée par Deák, même sur ses adversaires, car il n'a rien de ce qui d'ordinaire charme, séduit, entraîne un peuple. Il n'a ni l'éloquence irrésistible de Kossuth, ni les mots brillants de Széchenyi, ni les vues générales d'Eötvös, ni les éclats de tonnerre de Wesselényi. Sa voix, claire et agréable, manque de ce timbre particulier qui remue les nerfs et fait vibrer les cœurs. Son débit est facile, mais uniforme. Quand il parle, il fait peu de gestes. Il a d'ordinaire une main dans la poche, et de l'autre il tient quelques bouts de papier où sont notés les principaux arguments qu'il compte faire valoir. Ses discours sont préparés avec soin, non pour la forme, qu'il abandonne complétement au hasard de l'improvisation, mais pour les idées, qui sont toujours mûries, pesées et nettement conçues. On n'y retrouve pas ces métaphores hardies, ces couleurs éclatantes, cette pompe orientale qu'aiment les Magyars. Le style en est simple, sans aucune recherche et presque sans éclat. Ce qui en fait la force, c'est la justesse, l'enchaînement logique, la déduction rigoureuse

des considérations. Il parle à la raison, non à l'imagination; il veut convaincre, non éblouir et entraîner. Quand il risposte à ses adversaires, il a parfois recours à la plaisanterie ou à une douce ironie, jamais il ne les blesse par son dédain ou ses sarcasmes; il les réfute sans les humilier. En quelques mots, il dépouille leurs raisonnements des voiles dont ils ont su les envelopper; il en tire le fond, qu'il expose aux regards, et qu'il combat en invoquant les principes admis par tous. Il porte ses scrupules d'honnêteté jusque dans le choix de ses arguments, et il ne voudrait pas l'emporter, s'il devait en employer un dont la valeur lui fût suspecte. Il n'excite pas d'enthousiasme, mais il commande le respect. Ce n'est pas un orateur, c'est plutôt un sage.

On lui a reproché d'avoir manqué de courage en 1848; la phrase stéréotypée était: « *nem bator, hanem bolcs*, il est plus sage que brave. » Le reproche était injuste. Il n'a fait que rester fidèle à ses convictions. Il a toujours voulu l'autonomie et la liberté pour la Hongrie, mais sans la séparer de l'Autriche. Dès qu'on eut rompu une union qui, d'après lui, était indispensable au salut de son pays, il se retira dans la vie privée. Il ne pouvait combattre pour des principes absolument contraires aux siens.

Il manque peut-être de passion; mais n'est-ce

pas pour cela qu'il est si clairvoyant et si prudent, et qu'il exerce sur ses ardents compatriotes une si salutaire influence? Il forme avec eux un contraste complet. Au milieu de cette nation brillante, avide de mouvement, de beaux costumes, de combats, de jeux, éprise de poésie romanesque et de belles paroles, il offre le type d'un bon bourgeois allemand. Son extérieur, ses allures, sa mise, sa façon de vivre, manquent complétement d'élégance aristocratique. Malgré ses soixante-sept ans, il a conservé toute sa vigueur; ses larges épaules n'ont point fléchi, sa taille épaisse et même un peu lourde ne s'est point courbée, ses cheveux seulement commencent à grisonner, et sous ses épais sourcils en désordre brillent ses petits yeux, pleins comme autrefois de malice et de bonté. Le menton fortement marqué et la figure carrée expriment la persistance d'une volonté forte. On devine l'homme qui en tout s'attache au réel, au solide, au vrai, et qui ne sacrifie rien aux illusions ni aux chimères. D'orgueil et de vanité, il n'en a point de traces. Sa vie est si simple que ses besoins ne dépassent pas ceux d'un artisan. Pour un homme politique, c'est une force; il ne sacrifiera à l'argent ni son indépendance ni son temps, il n'en aura même pas la tentation. Les folles dépenses de Mirabeau l'ont conduit à tuer son corps et à souiller son nom. Deák n'a pas l'é-

loquence du puissant orateur français, mais il n'a point ses vices, et son suprême bon sens équivaut à du génie. La vie du grand citoyen hongrois n'a pas une tache, pas une faiblesse, par une contradiction. Il est toujours resté semblable à lui-même.

C'est un inestimable bonheur pour un peuple quand le grand homme qu'il apprend à vénérer est en même temps un homme pur. Son exemple, sans cesse présenté aux yeux de tous, ennoblit le caractère national. Chacun emprunte quelque chose de ses vertus, et s'élève rien qu'en apprenant à le connaître.

Dans le cœur du Hongrois, l'amour de la patrie l'emporte sur tous les autres sentiments. Les poëtes eux-mêmes, chose rare, prétend Proudhon, mettent le patriotisme au-dessus de l'amour. « La liberté et l'amour, voilà mes seules affections, chante Petofi. A l'amour je sacrifie volontiers ma pauvre vie, mais à la liberté je sacrifie l'amour. » Deák, lui, n'a vécu que pour son pays. Depuis qu'il est apparu pour la prêmière fois dans l'assemblée de son comitat, on ne lui voit pas d'autre mobile ; rendre la Hongrie heureuse et libre, tel est son but unique. Ses adversaires lui ont reproché l'étroitesse de ses vues, jamais ils n'ont mis en doute son désintéressement absolu. Qu'un intérêt personnel quelconque ait déterminé le moin-

dre de ses actes, c'est ce que nul n'a pensé ni dit. Jamais il ne s'occupe de lui-même ; il ne vit et n'agit que pour le bien public. Qu'on l'en loue, et il se fâche, tant se dévouer lui paraît naturel. Il a prouvé en maintes circonstances que, pour conserver sa popularité, il ne dévierait pas d'une ligne de la voie qu'il s'est tracée. C'est la rare marque d'une grande âme. Quand je cherche à qui le comparer, je ne trouve personne, tant chez lui la grandeur antique se mêle à la simplicité bourgeoise. Sans qu'il y ait nul parallèle à établir, on songe à Washington ou aux grands parlementaires de la révolution anglaise ; nul simple bourgeois n'a exercé sur son pays un empire aussi absolu, aussi durable et obtenu par des moyens aussi purs. Il n'y a qu'une chose que Deák place au-dessus de sa patrie, c'est la justice, et, s'il a consacré toute son existence à la cause de son pays, c'est parce qu'elle était aussi la cause du bon droit.

IX

POLONAIS, RUTHÈNES ET TCHÈQUES.

L'Autriche a ce redoutable privilége d'être le champ clos où se débattent et où doivent se résoudre les plus graves questions politiques de notre continent. De son avenir dépend l'avenir de l'Europe centrale et orientale. Que l'antique empire des Habsbourg n'arrive pas à sortir de la crise de transformation dans laquelle il est encore engagé, que, par suite d'une secousse extérieure ou d'une convulsion intérieure il vienne à se disloquer, et la grande Allemagne ne tardera pas à se faire, embrassant toutes les tribus germaniques depuis la Baltique jusqu'au Danube. La conséquence probable de ce grave changement serait, au bout d'un certain temps, l'établissement d'un État panslave sous forme soit de monarchie despotique,

soit de république fédérative. Si cette puissance colossale, pesant d'un côté sur la Chine et sur l'Inde, de l'autre s'avançant jusqu'au cœur de notre continent, ne devait se former que quand les populations, plus éclairées et se gouvernant elles-mêmes, auront compris qu'elles n'ont aucun intérêt à conquérir, opprimer et exploiter leurs voisins, c'est-à-dire à la veille du jour où se constituera la grande fédération européenne, la civilisation générale n'aurait peut-être rien à redouter de cet événement. Mais si cette concentration effroyable de forces devait, au contraire, s'opérer dans un bref délai, aux mains d'un gouvernement despotique encore attardé dans des rêves coupables de domination universelle et ruinant ses sujets pour en faire les soldats d'une colossale armée agressive, ce serait certainement un grand malheur pour l'humanité entière.

Ces éventualités peuvent paraître éloignées; mais ce qui est certain et actuel, c'est que l'Autriche est engagée dans la question d'Orient par ses Slaves du sud et par ses Slaves du nord dans la question de la Pologne. Le dualisme satisfait le parti dominant en Hongrie, et de fait, par l'habileté avec laquelle les Magyars ont su manier l'informe mécanisme des délégations, ce sont eux maintenant qui ont dans leurs mains le sort du ministère des affaires communes, et qui par con-

séquent règnent dans l'Empire-royaume. Mais les Slaves, qui sont à eux seuls plus nombreux que toutes les autres races réunies, sont loin d'être aussi contents que les Magyars. Ils réclament avec une persistance indomptable et une énergie croissante la part d'influence qui leur revient et que certes ils ne possèdent pas.

Dans un chapitre précédent, nous avons fait connaître les griefs et les aspirations des Slaves méridionaux. Comme ils sont sous la couronne de saint Étienne, c'est le cabinet de Pesth qui a dû s'entendre avec eux. Quoiqu'il n'ait pas fait encore en faveur du développement de la civilisation jougo-slave tout ce qu'il aurait pu et dû faire, il a du moins fait adopter un compromis qui a donné satisfaction aux principales réclamations des Serbes et des Croates. Le ministère cisleithanien s'est montré moins habile ou plus récalcitrant que le cabinet Andrassy: il n'est parvenu à s'entendre encore ni avec les Tchèques ni avec les Polonais. Or c'est en Bohême et en Gallicie que s'accumulent aujourd'hui les nuages qui recommencent à obscurcir l'horizon un moment éclairci de l'empire. C'est la résistance de ces deux pays qui a provoqué la crise nouvelle qui vient d'éclater en Autriche (1870). Pour comprendre les difficultés qui s'opposent à la reconstitution de l'empire il est indispensable de connaître les idées qui dominent

en Gallicie et en Bohème. — Voyons d'abord la Gallicie.

§ 1

Pourquoi y a-t-il une question gallicienne et comment est-elle venue troubler les travaux du ministère cisleithan et entraver la reconstitution de l'empire constitutionnel?

Parce que la Gallicie est un fragment du royaume de Pologne, que les trois puissances du Nord se sont partagé fraternellement en 1772, 1792 et 1795, et parce que les Polonais veulent reconquérir leur autonomie en Autriche, afin de pouvoir un jour rendre à leur patrie ressuscitée les autres provinces que détiennent la Prusse et la Russie. Il est presque inutile de répéter que le partage de la Pologne fut un crime de lèse-nationalité, un attentat au droit des gens. Le sentiment de la justice appliquée aux relations internationales est assez répandu aujourd'hui et assez puissant pour imposer silence à toute tentative de justifier cet acte, qui jadis a pu paraître naturel; mais ce que l'on commence seulement à voir maintenant, c'est que ce partage est la pire des fautes commises par le gouvernement autrichien, qui de tout temps en a commis assez pour justifier ce mot de Frédéric II: Il faut que l'Autriche ait la vie bien dure pour que

ceux qui la gouvernent ne soient pas encore parvenus à la tuer.

Du jour où la Pologne a été supprimée, l'existence de l'Autriche a été mise en péril. Si cet antique boulevard de l'Occident pouvait renaître, l'empire autrichien perdrait une belle province de moins, mais acquerrait une précieuse garantie de plus.

La Russie avait préparé de longue main et avec une extrême habileté l'assassinat de la Pologne. Frédéric II proposa de porter le coup de mort, tandis que ce fut malgré elle que Marie-Thérèse prit une partie des dépouilles de la victime. Elle se rappelait que Sobieski avait sauvé Vienne, et l'iniquité de la spoliation lui donnait des remords. La position était difficile : refuser, c'était fortifier l'ennemi ; s'opposer, c'était la guerre. Ce qu'on peut reprocher surtout aux hommes d'état autrichiens, c'est qu'ils n'ont jamais eu une vue assez claire du danger que la suppression de la Pologne faisait courir à l'empire pour profiter des occasions qui se présentaient à eux de réparer la faute commise au siècle dernier. A différentes reprises, notamment en 1813, 1815, 1831, 1848, 1854 et 1864, ils auraient pu agir dans ce sens. Ils ne l'ont pas fait par manque d'énergie, de prévoyance, surtout par horreur des idées nouvelles. Aujourd'hui que le péril frappe tous les yeux et que Vienne

suit une autre politique, le moment est venu de rendre à l'Autriche la sécurité qu'elle a perdue depuis 1792. Les moyens sont ceux que dictent la justice et le respect du droit des peuples. Nous essayerons bientôt de les indiquer.

La Gallicie se compose des royaumes de Gallicie, de Lodomerie, et du grand-duché de Cracovie, annexé en 1847, du consentement de la Russie. Elle compte environ cinq millions d'habitants sur un territoire qui mesure 1 422 milles géographiques. Ce territoire fut augmenté lors du dernier partage de la Pologne en 1795, puis diminué par Napoléon I[er], au profit du grand-duché de Varsovie, après la campagne de 1809. Sa situation légale dans l'empire est très-différente de celle de la Bohême et de la Hongrie ; ce point n'est pas indifférent dans un pays où les traditions historiques exercent encore tant d'influence. Au seizième siècle, les Tchèques et les Magyars se sont réunis à l'Autriche volontairement, en offrant leur couronne élective à un prince de la maison de Habsbourg. Aussi tout ce qu'ils réclament maintenant, c'est la reconnaissance de leur droit national. Ils ne demandent pas à sortir de la confédération autrichienne, pourvu qu'on respecte leur autonomie. Tout autre est la situation de la Gallicie, et très-différents sont les vœux des Polonais. La Gallicie a été séparée violemment, par un abus de

la force, du royaume de Pologne, qui avait sa civilisation propre, sa constitution héréditaire, sa mission historique, son droit d'exister comme nation indépendante. Les habitants de la Gallicie n'ont jamais, par aucun acte, approuvé le démembrement de leur ancienne patrie, ni ratifié l'annexion à l'Autriche. Chaque fois qu'ils ont pu faire entendre librement leur voix, ils ont protesté contre la suppression de la nationalité polonaise. Tel a été le sens de l'adresse votée par la diète gallicienne en 1848, en 1860, et jamais on n'a osé lui soumettre de programme qui impliquât l'abandon de ces vœux, qui sont ceux de toute la province. Ainsi donc, tandis que les Tchèques et les Hongrois ne réclament que la liberté et l'autonomie dans l'empire, les Polonais ne demandent l'une et l'autre que pour en sortir. Satisfaits, les premiers pourront travailler à la grandeur d'une Autriche fédéralisée; libres, les seconds ne seront contents que quand ils feront partie de la Pologne reconstituée. Leur but, ils l'avouent, et il n'y a aucun titre légal qu'on puisse leur opposer.

Aussi longtemps qu'a duré la triple alliance des puissances du Nord et que Metternich est parvenu à étouffer les manifestations des vœux des populations, la question polonaise en Gallicie était peu inquiétante. La Russie semblait avoir oublié ses projets d'agrandissement vers l'Occident; elle

se contentait d'étendre sur l'Allemagne sa main protectrice: Le ministre autrichien maintenait les seigneurs en bride en excitant les paysans contre eux, et quand il croyait qu'ils préparaient quelque mouvement, il les faisait égorger à tant par tête. Aujourd'hui tout est changé. La Russie a repris ses projets; elle ne cache pas l'amer ressentiment que lui cause la fameuse ingratitude de l'Autriche; elle est presque un ennemi déclaré, et d'autre part, il n'est plus possible d'imposer silence à la diète de Lemberg. Le danger se montre donc également menaçant au dehors et au dedans. Il faut se hâter de le conjurer, s'il en est temps encore.

L'opposition de la Gallicie contre le gouvernement central n'est pas un fait nouveau. Elle a commencé aussitôt après l'annexion. On peut y distinguer trois phases. Après chacune d'elles, la lutte s'étend et devient plus vive. A l'origine, l'opposition était concentrée dans les diètes et avait peu d'échos dans la population. En 1848, elle gagna tout le pays, et, pour la tenir en échec, le gouvernement appuya les réclamations des Ruthènes. Enfin maintenant c'est au sein même du Reichsrath que les députés galliciens ont transporté la guerre. Pour faire comprendre la situation actuelle, il faut résumer cette curieuse histoire.

La première diète gallicienne fut convoquée en 1782, dix ans après le partage, sept ans après la promulgation des lois nouvelles. Comme elle montrait peu de sympathie pour le gouvernement autrichien, elle ne fut plus réunie jusqu'en 1817. Elle était composée de dignitaires ecclésiastiques et de membres de la haute aristocratie siégeant en nom personnel, des représentants de la noblesse payant 300 florins d'impôt foncier et des délégués de la ville de Lemberg. La bourgeoisie des autres villes et le peuple de la campagne n'y étaient donc nullement représentés. Ses attributions étaient restreintes. Elle avait à voter des mesures d'intérêt provincial, certaines taxes, et elle pouvait aussi émettre des vœux. C'est ce dont elle ne se fit pas faute. Depuis 1828 jusqu'en 1847, à chaque session, s'élevaient les plaintes les plus vives contre les abus que protégeait le gouvernement de Vienne et d'instantes réclamations en faveur d'une amélioration de l'enseignement universitaire, de l'instruction primaire et du système d'impôts. Ces demandes sans cesse renouvelées n'aboutissaient à rien : ou elles rencontraient un refus formel, ou elles étaient enterrées sous des formalités et des retards interminables.

Le gouvernement eut recours à un système de compression très-habile, dont l'effet aurait pu être beaucoup plus grand que les moyens violents em-

ployés en Russie pour empêcher la Pologne de renaître. On entretint soigneusement l'ignorance et la superstition et on s'opposa à tous les efforts que voulaient faire les Polonais pour la dissiper. Imitant les autres aristocraties, les seigneurs galliciens n'avaient point fait ce qu'il aurait fallu pour conquérir la sympathie de leurs vassaux et celle des Ruthènes. Les fonctionnaires autrichiens se posèrent en défenseurs des paysans et les excitèrent contre leurs maîtres. D'autre part, le commerce, l'industrie, ne rencontraient que des entraves et ne pouvaient se développer. Privée de tout encouragement et même du crédit foncier que les propriétaires galliciens avaient en vain demandé de pouvoir établir comme dans la province prusso-polonaise de Posen, l'agriculture ne faisait guère de progrès. La presse était bâillonnée par la censure préventive. La littérature nationale était proscrite, car elle eût évoqué l'ombre de la grande patrie. En un mot, ce despotisme sourd, qui dans tout l'empire étouffait l'essor des diverses races, s'appesantissait ici avec d'autant plus de rigueur, qu'il s'agissait de comprimer une opposition plus enracinée et plus irréconciliable.

A partir de 1840, cette opposition prit un caractère nouveau. Une partie des Polonais, s'ouvrant aux idées modernes, comprit que, pour faire triompher leur cause, il fallait rattacher les clas-

ses inférieures à la noblesse, et que le seul moyen d'y parvenir était d'adopter un programme libéral et démocratique. Ils ne reculaient pas devant la réforme sociale. La terre aux paysans, tel fut leur mot d'ordre. Le gouvernement autrichien, qui avait puisé sa force de résistance dans l'hostilité des classes, comprit qu'on allait retourner contre lui l'arme dont il s'était servi, et il répondit par la jacquerie de 1846. Les massacres des propriétaires, tolérés et même encouragés par les chefs de district[1], soulevèrent dans toute l'Europe un sentiment d'horreur et de réprobation.

De fureur et de désespoir, les Polonais, afin de se venger de l'Autriche, songèrent un moment à se jeter dans les bras de la Russie. M. le marquis Wielopolski publia la *Lettre d'un gentilhomme polonais à M. de Metternich*, qui fit une si grande sensation à cette époque, et où il déployait hardiment la bannière du panslavisme. Les conservateurs autrichiens dans leur aveuglement venaient de commettre encore une de ces fautes qui perdent

1. Les chefs des districts où la jacquerie avait le mieux réussi furent promus à des postes plus élevés. L'un de ceux-ci, devenu préfet de police à Lemberg après 1846 et élu député à la diète en 1861, vit son élection cassée, malgré tous les efforts du gouvernement. M. Golejewski, actuellement député au Reichsrath, avait accusé l'ancien chef de district d'avoir favorisé les massacres de 1846, et l'assemblée considéra ce fait comme démontré.

les états, et bientôt ils allaient la renouveler pour étouffer le mouvement national des Magyars en permettant au général Paskiewitz de dire cette parole funeste: « O grand tsar! la Hongrie est abattue à vos pieds. » Heureusement que les Polonais n'adoptèrent pas le programme panslave de Wielopolski, sinon c'en était fait de l'Autriche.

Les événements de 1848 éloignèrent de nouveau la Gallicie de la Russie. Muette, sombre, asservie, elle subit comme les autres provinces la période de réaction qui suivit la restauration du trône des Habsbourg par les armes russes. Durant les maladroits essais de régime représentatif qui furent ébauchés entre Solferino et Sadowa, les représentants de la Gallicie se prononcèrent toujours pour le fédéralisme. Le ministère Belcredi est le seul qui ait eu vraiment leur sympathie, bien qu'on leur reproche de ne pas l'avoir soutenu avec assez de vigueur. Après l'introduction du dualisme et l'arrivée au pouvoir de M. de Beust, leur attitude fut d'abord hésitante. Ils ne pouvaient approuver une constitution qui ne leur accordait pas l'autonomie, qu'ils avaient toujours réclamée; d'autre part ils ne voulaient ni s'aliéner les Hongrois, auteurs du régime nouveau, ni s'allier aux Tchèques, livrés, disait-on, aux influences russes. En outre on leur avait donné un gouverneur po-

lonais, le comte Golukowski, et on leur promettait d'importantes concessions. C'est afin de les satisfaire que le Reichsrath, au lieu de prendre les membres de la délégation cisleithanienne pour les affaires communes dans toute la chambre, comme le fait le parlement hongrois, décida qu'on les nommerait par province, de façon à donner ainsi un caractère fédéral à la constitution nouvelle.

Certes, pour un député de la Gallicie désireux de remplir son devoir, la position était difficile. Les vœux, les impatiences des Polonais, il les connaissait et probablement les partageait; mais pouvait-il contribuer à entraver l'action d'un ministère qui apportait à la Cisleithanie la liberté et le progrès? Devait-il lui refuser tout concours, au risque de replonger l'Autriche dans le chaos? N'était-ce pas travailler en faveur de la Russie que d'affaiblir le seul état qui pût faire contrepoids à l'influence moscovite, le seul où la nationalité polonaise peut espérer de se reconstituer actuellement? Ces dernières considérations l'ont emporté dans l'esprit des députés galliciens, et avec raison, croyons-nous. Ils ont presque toujours voté avec le ministère, sauf dans le débat sur les lois confessionnelles, où, malheureusement pour eux, ils se sont prononcés en faveur des prétentions de l'église catholique.

On le voit, jusqu'à l'année dernière l'attitude

des Polonais a été tout l'opposé de celle des Tchèques. Ceux ci ont refusé de prendre part aux travaux du Reichsrath et de reconnaître la constitution nouvelle tant qu'on n'accorderait pas au pays de la couronne de saint Wenceslas la même autonomie qu'aux pays de la couronne de saint Étienne. Les Polonais, au contraire, nonseulement se sont rendus à Vienne, mais ont soutenu le ministère dans l'espoir qu'ils obtiendraient de lui, par la douceur, les concessions que leurs frères de la Moldau ne pouvaient lui arracher par leur opposition absolue. Toutefois l'attitude conciliante des députés galliciens, dictée, on peut en être certain, par un patriotisme ardent et éclairé, a fini par déplaire à leurs commettants, qui ne voient que leurs griefs locaux et qui peuvent moins bien se rendre compte des sacrifices d'opinion et de la prudence qu'imposent souvent la politique générale et les nécessités d'une situation complexe. Au mois d'août 1868, le mécontentement s'est fait jour à la réunion annuelle de la diète de Lemberg. On a reproché aux députés leur manque d'énergie et le peu de succès de leurs efforts. Après un débat très-animé, il fut décidé que la diète adopterait un programme résumant les demandes de la Gallicie, et que les députés seraient chargés de présenter ces résolutions au Reichsrath et d'en obtenir l'adoption.

Cette pièce est d'une grande importance pour qui veut se rendre compte de la situation actuelle de l'empire, car ce que réclament les Polonais est à peu près ce que demandent les Tchèques, et elle permet de comprendre quel serait le régime constitutionnel de la Cisleithanie, si le fédéralisme défendu par les Slaves venait à l'emporter.

Voici les points principaux du programme gallicien : d'abord le Reichsrath reconnaîtra au royaume de Gallicie, de Lodomerie et grand-duché de Cracovie une autonomie nationale conforme aux besoins du pays. La diète gallicienne décidera seule du mode d'élection des députés au Reischrath. Ces députés ne prendront part aux travaux du Reichsrath que pour les affaires communes à ce royaume et aux parties de la monarchie représentées dans cette assemblée. Les affaires suivantes passeront dans le cercle des attributions de la diète gallicienne, — les chambres de commerce et autres organes des intérêts matériels, les institutions de crédit, banques, caisses d'épargne, assurances, législation de l'industrie et des redevances, l'enseignement à tous les degrés, le droit civil, le droit pénal, la police, la législation des mines, l'organisation des pouvoirs judiciaires et administratifs, la détermination de la façon dont doivent être exécutées les lois fondamentales en ce qui concerne les droits généraux des citoyens et l'ac-

tion des pouvoirs exécutif et judicaire établis par les lois de l'empire, le règlement des rapports de la Gallicie avec les autres parties de la monarchie, l'organisation communale sans autre restriction. Les dépenses que nécessiteront la justice, les cultes, l'instruction, la police, l'administration, l'agriculture, seront couvertes au moyen d'un prélèvement opéré sur les revenus de l'État. Ce sera une somme proportionnée aux besoins réels du royaume, dont l'emploi sera contrôlé non par le Reichsrath, mais par la diète gallicienne. La Gallicie aura son tribunal suprême et sa cour de cassation, un ministère responsable envers la diète et un ministre dans le conseil de la couronne.

Tels sont les principaux articles du programme de 1868. Nous ne les discuterons pas en détail; il nous suffira de faire remarquer que, s'ils acquéraient force de loi, ils entraveraient complétement la marche du gouvernement constitutionnel, déjà rendue si difficile par l'institution bizarre des délégations. Je prends seulement le dernier point. Si les Polonais prétendent avoir un de leurs députés dans le ministère central, ils voudront bien admettre, j'imagine, que les autres parties de l'empire jouissent du même privilége. A côté du ministre gallicien, il y aura donc « nécessairement » un représentant du Tyrol, de la Bohême, de l'archiduché d'Autriche, de la Styrie et Carinthie, de

la Dalmatie. Quand il y a pleine liberté de choix, la formation d'un ministère est déjà l'une des grandes difficultés du régime parlementaire. Comment ce régime pourrait-il fonctionner, si dans tout cabinet les différentes parties de la monarchie devaient être représentées?

La réclamation de la diète de Lemberg est empruntée aux traditions de l'ancien régime et ne cadre plus avec les institutions modernes. Ainsi autrefois il y avait en effet à Vienne un chancelier pour la Hongrie qui avait sa place marquée dans le conseil de la couronne; mais à cette époque l'empereur était un souverain absolu, et il ne s'agissait pas de former un ministère responsable envers des assemblées délibérantes. Si des représentants de la Gallicie et de la Bohême doivent absolument faire partie de tout cabinet, il dépendra d'eux d'éterniser une crise ministérielle et d'arrêter toute la marche du gouvernement. Aujourd'hui, c'est la puissance de l'opinion, la publicité et non un chancelier qui doit donner des garanties aux populations. Le malheur en Autriche, c'est que de divers côtés on veut à la fois obtenir des libertés modernes et conserver des institutions empruntées au moyen âge. Tchèques et Polonais demandent parfois des choses qui s'excluent. Ils rendent ainsi très-difficile la tâche de ceux qui veulent s'entendre avec eux.

Par suite d'une vicieuse organisation de la représentation des différentes provinces, lés Allemands sont les maîtres dans le Reichsrath, quoique la Cisleithanie n'en renferme que 6 millions, contre 10 millions de Slaves. Il en est résulté que les demandes de la diète gallicienne furent très-mal accueillies, et que, malgré les vives instances des Polonais, la discussion en fut ajournée. Les Allemands ne peuvent se résigner à accepter le rôle que la nécessité finira par leur imposer. Comme toute classe qui a longtemps dominé, ils ne font pas volontiers place à côté d'eux à ceux qu'ils sont gouvernés depuis des siècles, et qu'ils sont habitués à considérer comme inférieurs à eux sous tous les rapports. Ils ont plus d instruction et de richesse que les Slaves, ils ont l'habitude du commandement, ils appartiennent à cette race germanique, supérieure par nature à toutes les autres; donc, pensent-ils, la prééminence leur revient de droit. A leurs yeux ce serait à la fois une humiliation pour tous les Germains et un malheur pour l'État, si la direction des affaires devait passer de leurs mains dans celles d'une race qui ne l'emporte sur eux que par le nombre. Telles étant les idées dominantes dans le Reichstrath, le programme de la diète de Lemberg, présenté dans la session de 1869, n'avait aucune chance d'être accepté. Malgre les vives

instances des députés galliciens, il ne fut pas même discuté.

Pour diminuer l'irritation que l'attitude du parlement central devait produire en Gallicie, le gouvernement se hâta de faire quelques concessions relativement à la nomination des chambres de commerce et à l'emploi de la langue polonaise dans l'enseignement supérieur; mais ces satisfactions, consenties par voie administrative, sont toujours révocables, disent les Polonais, et à les en croire, dérisoirement insuffisantes. Le mécontentement devint général. L'irritation contre la majorité allemande fut extrême. Tous les journaux et les hommes de tous les partis déclarèrent qu'il fallait faire, des résolutions votées par la diète de Lemberg, le programme national qu'on saurait bien imposer à Vienne. Un fait grave vint prouver que la haute noblesse partageait le sentiment de la nation. Le personnage le plus important du pays, le prince Léon Sapieha, donna sa démission de président de la diète, et il ne reprit, dit-on, ses hautes fonctions que sur les instances de l'empereur. Bientôt le gouvernement central aura contre lui toutes les forces vives de la Gallicie, profondément blessée et avide de trouver l'occasion d'une revanche. Si la Cisleithanie était solidement constituée, elle pourrait ne point trop s'inquiéter de l'hostilité de la Gallicie, quoiqu'il

fût déjà fâcheux d'avoir provoqué l'animosité d'une province qui représente toute la nationalité polonaise; mais en face de la Hongrie, forte de son passé de gloire et de son ardent patriotisme, la Cisleithanie offre bien peu de cohésion. Elle existe à peine sous un nom nouveau et sans signification, et elle doit compter avec le fanatisme froissé des Tyroliens et avec l'hostilité implacable des Tchèques. Étant faible à ce point, l'opposition de la Gallicie peut l'ébranler jusque dans ses fondements encore si mal assis. Se peut-il que Vienne se refuse longtemps à voir le péril?

Unanimes pour faire triompher le programme de 1868, les partis se divisent quand il s'agit de choisir le meilleur moyen pour atteindre le but commun. Les uns veulent faire une opposition passive, les autres une opposition active. L'opposition passive consiste à imiter les Tchèques et les Hongrois d'avant 1869, à s'abstenir de toute intervention dans l'administration du pays, et à ne pas envoyer de députés au Reichsrath, aussi longtemps qu'on refusera de rendre au pays l'autonomie à laquelle il a droit. L'opposition active, au contraire, prétend arriver à ses fins par la voie constitutionnelle, en luttant avec énergie et persistance au sein des assemblées délibérantes, en saisissant toutes les occasions pour arracher des concessions successives, en modifiant ainsi peu à

peu l'état des choses jusqu'à ce qu'il réponde aux vœux de la Gallicie. A la tête du parti de l'opposition la plus tranchée se trouve un homme de grand talent comme écrivain et comme orateur, M. Smolka. Le parti de l'opposition constitutionnelle reconnaît pour chef M. Ziemialkowski, qui naguère encore exerçait au sein de la diète une influence prépondérante, mais qui l'a complétement perdue depuis que des idées plus radicales l'emportent.

Rien ne peut mieux faire comprendre les diverses opinions qui ont cours en ce moment en Gallicie que les discours prononcés par MM. Smolka et Ziemialkowski au *meeting* des électeurs tenu à Lemberg le 27 juin 1869. Le retentissement de cette assemblée a été grand parmi tous les Slaves du nord de l'Autriche, et ces discours ont précisé le *platform* des partis qui vont se disputer la direction des esprits. La question est grave, car il se peut que l'avenir de l'Autriche en dépende.

M. Ziemialkowski parla le premier. Je résume ses paroles. « J'ai déjà eu l'honneur, dit-il, de représenter la ville de Lemberg en 1848, en 1861 et en 1867; mais la chance m'a toujours été contraire. Après la session de 1848, j'ai été exilé; pendant celle de 1861, j'ai été mis en prison, et enfin, pendant la dernière, j'ai eu le malheur de mécontenter mes électeurs. Pourtant j'ai toujours

obéi à ma conscience et fait ce que m'imposait le devoir envers mon pays. J'ai promis en 1867 de combattre pour la liberté et la nationalité, considérant, en ma qualité de Polonais, ces deux choses comme inséparables. En fait de libertés, j'ai demandé celles de la parole, de la presse, des personnes, des cultes, des associations, des réunions et enfin le jury. Pour la nationalité, j'ai demandé que la langue polonaise fût introduite dans l'enseignement, dans l'administration, dans les hautes cours de justice, que notre autonomie nationale et provinciale nous fût rendue, que l'indépendance de la commune fût respectée. Maintenant qu'avons-nous obtenu? Beaucoup en fait de liberté, très-peu de chose, je l'avoue, pour la nationalité. Cependant on peut citer l'admission de la langue polonaise dans l'enseignement primaire et moyen, dans l'administration et les tribunaux. Depuis 1867, il est décidé que tout ce qui n'est pas nommément dans les attributions du Reichsrath est dans la compétence des diètes provinciales. Notre existence nationale a été reconnue en cela que c'est la députation de la Gallicie et non point le Reichsrath qui nomme ses représentants à la délégation commune. Nous avons empêché que les biens de la couronne de Gallicie ne soient vendus, et nous avons obtenu d'importantes réductions d'impôts. D'ailleurs nous

ne sommes que trente députés à Vienne, et nous avons à lutter contre une majorité cinq fois plus nombreuse que nous. Nous arrachons des concessions, pas à pas, à des gens qui, depuis cent ans, se sont habitués à nous régir en souverains, et qui se défient de nos intentions et de notre dévouement à l'empire. Je crois que nous devons persister à réclamer le respect de nos droits, et je suis convaincu que nous obtiendrons chaque année quelque concession nouvelle. Voilà pourquoi j'ai voulu que la Gallicie se fît représenter à Vienne en 1867, même en 1868, et c'est pourquoi je n'ai pas quitté le Reichsrath cette année-ci. J'étais en prison quand en 1864 le pays se décida à sortir de l'opposition passive pour entrer dans l'opposition active. Malgré nos échecs, je pense que nous devons persévérer dans cette voie. Ce que veut le pays, c'est que ses intérêts soient défendus au sein du parlement central. Quoique la constitution actuelle ne nous satisfasse pas, je pense que nous devons aller à Vienne, parce que cette constitution peut être améliorée, et que l'abstention est un moyen violent, désespéré, auquel il ne faut avoir recours que quand tous les autres sont épuisés. J'ai été partisan de la politique abstentionniste quand elle nous menait en prison ou au gibet. Aujourd'hui qu'elle est facile et sans danger, je n'en veux plus, parce qu'elle nous

empêcherait de marcher en avant. Députés, nous sommes les soldats du pays, et il ne nous est point permis de déserter notre poste. »

Ce discours, dont une traduction très-écourtée ne peut rendre la forte éloquence, fit une profonde impression sur l'assemblée, quoique celle-ci fût portée d'avance pour les mesures extrêmes et pour une attitude d'hostilité radicale que M. Smolka vint ensuite défendre à la tribune. « Mon ami M. Ziemialkowski, dit M. Smolka, pense qu'il faut envoyer une députation à Vienne. L'expérience du passé me porte à être d'un avis contraire. J'ai siégé au Reichsrath depuis 1861. Cette année-là et l'année suivante, j'ai proposé de déposer notre mandat parce que je savais que nous n'obtiendrions rien. D'autres députés sont allés à Vienne croyant faire mieux que nous. Que nous ont-ils rapporté? Des augmentations d'impôt et la fameuse constitution de décembre, qui met à fin tout espoir d'un meilleur avenir. On prétend qu'il faut que nous allions au Reichsrath pour améliorer la constitution et pour dire leurs vérités aux ministres. Voilà ce que prétend mon ami M. Ziemialkowski et ce que veulent les adresses envoyées au prince Sapieha; mais c'est tout ce que désire le ministère. Notre présence à Vienne lui suffit. On nous laissera parler en toute liberté; puis on passera à l'ordre du jour, sans égard

pour nos discours, nos vœux et nos récriminations. Je ne veux pas rendre notre députation responsable du refus hautain opposé aux demandes votées par notre diète pendant sa dernière session. Ce refus, il fallait s'y attendre, il était inévitable; mais ce que je reproche à nos députés, c'est de s'être tus quand ils auraient dû parler, c'est-à-dire quand on a voté la loi militaire et surtout quand on a justifié l'état de siége à Prague. Ce silence nous a fait un tort moral plus grand que toutes les souffrances matérielles dont nous avons à nous plaindre. Nous nous sommes tus, nous qui avons écrit sur notre drapeau : *Pour notre liberté et pour la vôtre*, et nous avons laissé, ô honte! à l'abbé Greuter l'honneur de défendre une nationalité opprimée. Que nous a valu notre condescendance envers les ministres et les Allemands? De nouveaux impôts et une armée de 800 000 hommes. En 1848 et en 1861, nous avions des amis, et nos ennemis nous respectaient. Nos lâches concessions, faites dans l'intérêt du ministère, ont eu pour résultat que les Allemands nous méprisent, quoique la députation ait été à leurs ordres, et que les nationalités opprimées comme nous et réclamant comme nous leur autonomie nous délaissent et s'éloignent de nous. Notre diète et notre députation n'ont pas su agir avec énergie, mais il est temps encore de sauver

notre honneur et notre avenir, car telles sont les lois du monde moral qu'une idée vraie ayant sa racine dans la justice et le droit des peuples finit toujours par l'emporter. Seulement, plus de transactions. Le moment est venu d'agir avec décision et vigueur. »

On voit quel est le plan de campagne préconisé par M. Smolka. Au lieu d'aller à Vienne et de tout attendre de la reconnaissance du ministère et du Reichsrath, il faut, suivant lui, ne plus envoyer de députation au parlement central et s'allier aux Tchèques, pour forcer la majorité allemande à accorder aux Slaves l'autonomie qu'ils réclament et la part d'influence à laquelle ils ont droit. Au vote, ce fut la politique radicale de M. Smolka qui l'emporta. Le *meeting* décida que la proposition Smolka devait devenir le mot d'ordre de la diète, qu'elle ne devait plus envoyer de députés au Reichsrath et que les députés actuels seraient invités à donner leur démission. Les *meetings* tenus vers la même époque dans les provinces où dominaient la noblesse et les propriétaires se rallièrent au contraire à la politique de M. Ziemialkowski.

A la suite de l'importante réunion dont nous venons d'indiquer les résolutions, tous les députés de la ville de Lemberg, sauf M. Smolka, donnèrent leur démission. Le comte Goluchowski,

l'ex-gouverneur de la Galicie et le partisan décidé du ministère central alla jusqu'à dire, dans l'exposé des motifs qui le décident à déposer son mandat, qu'en théorie la politique Smolka peut être la meilleure, mais que le pays, manquant d'unité e de force pour la soutenir, aurait tort de s'y engager. Une association nombreuse et composée de personnes notables se forma sous le nom de *Club des résolutionistes*, afin de défendre à tout prix le programme national. Dans ces derniers temps, le mouvement d'opposition est devenu de plus en plus décidé. Comme toujours, lorsque l'opinion s'enflamme et se précipite avec force dans un même sens, ce sont les mesures extrêmes qui obtiennent le plus de popularité. M. Ziemialkowski, naguère encore si appuyé par tous les partis qu'on pouvait le considérer comme le véritable représentant de la Galicie, est dépassé, considéré comme réactionnaire et inféodé au ministère allemand, lui qui, par dévouement à la cause nationale, a subi l'exil et la prison. Sa politique, disent les journaux même modérés, est celle de la peur, peur de la Russie, peur de l'Autriche, peur du peuple. On lui oppose le mot de Palaçky, rappelé récemment par M. Saint-René-Taillandier : « Avant l'Autriche, nous existions, nous existerons après elle. »

Lorsqu'on analyse les discours, les journaux et les brochures qui expriment les idées des Polonais

en Galicie, il en ressort qu'ils sont décidés à soutenir les résolutions de la diète de 1868; mais que, quant aux moyens de les faire prévaloir, trois opinions se font jour donnant lieu à la formation de trois partis.

D'abord, le parti des modérés veut continuer à envoyer des députés au Reichsrath, afin d'obtenir du gouvernement et de la majorité les concessions qu'on réclame. C'est en Autriche et par l'Autriche allemande seulement, prétendent-ils, que la nationalité polonaise peut vivre, se développer et travailler à reconstituer l'ancien royaume. Donc il ne faut point par trop d'impatience mettre en péril l'existence de l'empire, ni renverser une constitution qui a tant contribué à son salut. Avec de la patience et de la persévérance on arrivera au but. L'insuccès des députés pendant la session de 1869 et l'accueil dédaigneux qu'ont reçu leurs réclamations en 1870 ont beaucoup diminué l'influence des modérés, surtout à Lemberg. On les accuse d'être plus Autrichiens que les Viennois eux-mêmes et de sacrifier la Pologne à l'Autriche. Les chefs du parti modéré sont le comte Goluchowski et M. Ziemialkowski.

Il y a, en second lieu, le parti radical, représenté par M. Smolka[1] et par la société démocratique de

1. M. Smolka a publié à Paris un volume intitulé *Autriche et*

Lemberg. Ce parti veut rompre avec Vienne, ne plus envoyer de députés au Reichsrath, adopter un système de résistance passive et s'allier intimement aux Tchèques. Enfin, un troisième parti se pose entre les deux précédents. Il veut bien qu'on essaye encore une fois d'envoyer des députés au Reichsrath, mais à la condition qu'on prendra d'autres hommes, plus décidés, plus raides vis-à-vis du ministère et réclamant plus énergiquement le respect de l'autonomie du pays. Ce parti a pour chefs les députés qui en 1868 ont donné leur démission, entre autres un orateur de talent, M. Kornel Kczeczunowicz, et le jeune prince Adam Sapieha. Son père, le prince Léon Sapieha, accorde ordinairement à ce parti l'appui tacite de son influence, qui est considérable. Adam Sapieha et le prince George Czartoryski se sont tous deux prononcés très-nettement dans les *meetings* en faveur du fédéralisme et d'une alliance intime avec les Tchèques. George Czartoryski est ce que les Anglais appellent *a rising man*, un homme d'avenir, dont l'autorité tend à grandir. Dans une brochure éloquente et surtout d'un raisonnement très-serré, il a montré que l'Autriche n'était pas définitivement reconstituée et qu'elle ne trouvera une base

Russie, avec une introduction de M. Henri Martin. On peut voir aussi du même auteur, en allemand, *Politische Briefe über Polen und Russland*, 1869.

solide qu'en donnant satisfaction à toutes les nationalités et en s'entendant avec les différentes diètes provinciales; que le salut de l'empire était dans le fédéralisme, et que, pour l'imposer aux Allemands, les Polonais devaient s'unir aux Tchèques. L'entente avec la Bohême rentre également dans le programme du prince Adam Sapieha, qui l'avait adoptée déjà lorsqu'il représentait en 1864 à Paris le gouvernement insurrectionnel polonais.

Dans la session de la diète de Lemberg de l'automne dernier (1869), c'est le parti intermédiaire qui dominait. La proposition faite par M. Smolka de ne plus envoyer de députés au Reichsrath fut rejetée. D'autre part il fut décidé, conformément à la motion de M. Zyblikiewicz, qu'on nommerait une commission de neuf membres chargée de faire un rapport sur la situation du pays, quoique cette résolution fût considérée comme hostile au ministère et au parti Ziemialkowski. Il n'y eut donc pas encore alors rupture complète entre la diète de Lemberg et le gouvernement central, mais un fait vint montrer l'attitude nouvelle qu'allaient prendre les Polonais. Dans la dernière session des délégations pour les affaires communes, une divergence s'était produite entre la représentation de la Cisleithanie et celle de la Transleithanie. Dans ce cas, il faut que le diffé-

rend soit tranché en une réunion plénière où assistent tous les délégués, qui votent silencieusement, toute discussion, tout échange d'idées étant interdits ! Les Hongrois ont tous voté dans le même sens, et, les Polonais de la délégation cisleithanienne s'étant joints à eux, ils l'ont emporté sur les Allemands. Ce fait, insignifiant en apparence et auquel l'Europe prêta peu d'attention, excita à Vienne le plus vif mécontentement[1], et non

1. Voici à ce sujet quelques extraits des correspondances et des journaux de Vienne qui traduisent cette impression de la manière la plus nette : « Le mécontentement est très-grand dans les cercles politiques de Vienne, à cause du résultat des votes qui ont eu lieu dans la séance commune des délégations. Depuis deux jours, tous les journaux indépendants de Vienne attaquent l'institution des délégations, la désertion des membres de l'opposition dans la délégation autrichienne, l'absence de tout sentiment de justice et l'égoïsme des Hongrois. On va jusqu'à dire que les provinces cisleithanes se trouveraient mieux de l'union personnelle que de ce parlement hybride constitué par les délégations, qui, d'après les paroles de Deák, était destiné à être une arme défensive contre la prépondérance autrichienne, mais qui est devenu maintenant une arme offensive contre le bon droit et la bourse des Autrichiens. » — « Ce serait fermer les yeux et les oreilles devant des faits évidents et patents, dit la *Neue Freie Presse*, que d'affirmer que cette institution parlementaire ait pris racine chez nous et qu'elle ait conquis les moindres sympathies. Nous ne voulons pas méconnaître le soin, la diligence, la manière consciencieuse et le zèle avec lesquels la majorité des membres de ces deux petites assemblées ont accompli la tâche pénible d'examiner le torse du budget qui leur a été présenté ; mais nous ne pouvons nous empêcher de ne considérer ces services dans leur ensemble que comme le strict nécessaire de ce qu'on devait attendre. Si nous avons accueilli

sans raison. Si les Polonais continuent à appuyer les Hongrois, ce sont ceux-ci qui seront les maîtres de l'empire. Ils tiendront en leurs mains le sort du ministère impérial et par suite la direction supérieure des affaires. La fameuse prédiction de M. de Bismarck se réalisera : le centre de gravité de l'empire sera transféré à Pesth. Cela est du reste à peu près inévitable. En face de la Hongrie unie, la Cisleithanie, déchirée par les rivalités des Slaves et des Allemands, sera trop faible pour résister à la prépondérance des Magyars, car ceux-ci vont se trouver fortifiés par un changement complet d'attitude de la part des Slaves cisleithaniens[1]. Jusqu'à présent les Polonais, les Tchèques

froidement cette institution à l'époque où elle fut créée, nous n'y prenons plus absolument aucun intérêt, maintenant que nous avons vu combien cette machine est lourde et peu maniable. » — En examinant la nouvelle constitution de l'Autriche, nous avons montré que le mécanisme des délégations est si informe, si mal construit, qu'il ne résisterait pas à une crise sérieuse. Il ne s'est agi cette fois-ci que d'un différend insignifiant au sujet de quelques chiffres du budget. Qu'adviendrait-il, si une question vitale, comme celle de la paix ou de la guerre, était en débat?

1. Les sympathies que les Polonais de la Gallicie ont récemment manifestées pour les Hongrois ont fait croire à certaines personnes que la Gallicie songeait à s'unir aux pays de la couronne de saint Étienne dans l'espoir de trouver meilleur accueil pour leurs réclamations de l'autre côté de la Leitha. C'est une erreur. Les Polonais ne demandent pas à s'unir avec la Transleithanie, parce qu'une telle annexion, librement consentie, équivaudrait à une validation de l'acte de partage de 1772. L'Autriche avait fait valoir à cette époque un prétendu droit de la

surtout, s'étaient montrés très-hostiles aux Hongrois, parce que la parti Deák avait imposé le dualisme à l'empire, tandis qu'ils voulaient, eux, le fédéralisme; mais actuellement ils sont prêts à reconnaître aux Magyars leur position indépendante, à condition que ceux-ci les appuient pour arracher aux Allemands la reconnaissance de leur autonomie nationale. La Cisleithanie ne tarderait pas alors à se transformer en un État fédéral relié à la Hongrie par la simple union personnelle, c'est-à-dire par l'identité du souverain. Les Allemands perdraient inévitablement, sous l'effort de cette coalition des autres races, jusqu'à présent divisées, la suprématie qu'ils ont su garder si longtemps. Sans doute ils conserveraient d'abord l'influence morale que leur assurent un degré supérieur d'instruction et des relations plus intimes avec le foyer de lumières de la civilisation germanique; mais peu à peu l'axe se déplacerait. La direction politique passerait aux Tchèques, aux Galliciens et

couronne de Hongrie sur la Gallicie, résultant de ce que le royaume de Halicz (Gallicie), principauté ruthène, avait élu comme souverain, en 1218, le roi hongrois Koloman, alors mineur, qui bientôt après, 1226, perdit cette nouvelle possession. Les Polonais, comme les Hongrois, ont l'esprit légiste et se préoccupent des traditions historiques. Ils ne voudraient pas ratifier l'annexion de 1218 pas plus que la conquête de 1772. Soutenir les Magyars, mais sauvegarder leur indépendance, telle est leur politique.

aux Magyars. L'empire deviendrait un État slave, comme l'avait prévu et même voulu un moment Joseph II : grande révolution qui peut changer la physionomie de l'Autriche et de toute l'Europe orientale.

C'est la résistance des députés galliciens qui a amené la démission du ministère Giskra, et provoqué la nouvelle crise où l'Autriche se trouve engagée (1870). Il existait deux nuances au sein du ministère, l'une dite des « centralistes », qui ne voulaient rien céder aux réclamations autonomistes des Tchèques et des Polonais; l'autre qui croyait le moment venu de faire des concessions. MM. Giskra et Hasner, « centralistes », l'emportèrent un moment, et les comtes Taaffe et Potoçki donnèrent leur démission. Giskra voulait faire passer les élections directes, malgré les résistances des diètes provinciales. Cela mit le comble à l'irritation des députés slaves : Polonais et Slovènes, au nombre de trente-huit, déposèrent leur mandat. Comme les Tyroliens allemands s'étaient déjà retirés et que les Tchèques n'étaient jamais venus, le parlement se trouvait à peine en nombre pour délibérer. Tout le système constitutionnel et le rouage des délégations lui-même se trouvaient détraqués. La difficulté paraît presque insoluble, car la majorité du Reichsrath actuel appuie les idées de MM. Giskra et Hasner. Les comtes Taaffe

et Potoçki, qui viennent d'être appelés à constituer un nouveau ministère, essayeront d'arriver à une transaction; mais tôt ou tard il est probable qu'il faudra en arriver au fédéralisme[1].

§ 2

Nous venons de voir en quoi consiste la question polonaise en Gallicie. Elle peut se résumer ainsi : — Les Polonais ne se reconnaissent comme soumis à l'Autriche par aucun lien légal. Ils veu-

1. Voici, au moment où ce volume va paraître, les projets du ministère Taaffe-Potoçki :

Le ministère fixera d'abord exactement l'étendue des concessions à faire à l'autonomie des différents pays de la couronne. Ces concessions ne seront pas les mêmes partout; elles varieront suivant les besoins et la situation politique de ces pays; c'est la Gallicie qui sera la plus favorisée.

Aucune concession ne sera cependant faite si la Diète du pays ne renonce pas à son droit d'élire les députés au Reichsrath et ne consent pas à l'introduction des élections directes. Un cens électoral sera fixé, si bas qu'il équivaudra presque à l'introduction du suffrage universel.

Lorsque ces projets relatifs à la réforme électorale et à l'autonomie nationale auront été élaborés et sanctionnés par l'empereur, le gouvernement convoquera une conférence des chefs de tous les partis nationaux, y compris le parti allemand, à laquelle il soumettra ces projets.

Si une entente s'établit, le résultat de ces conférences sera soumis aux Diètes nationales et au Reichsrath, tels qu'ils sont constitués à présent; sinon, ces diverses assemblées seront dissoutes et de nouvelles élections seront ordonnées.

lent donc sortir un jour de l'empire et reconstituer la Pologne dans ses anciennes limites. Pour arriver à ce but, ils réclament leur autonomie, une constitution fédérale de la Cisleithanie, et ils s'apprêtent à faire cause commune avec les Tchèques pour vaincre la résistance des Allemands. Cela est simple et facile à comprendre; mais ce qui complique singulièrement la situation, c'est qu'à côté de la question polonaise se dresse la question ruthène, beaucoup plus embrouillée et plus difficile à résoudre que la première.

D'où vient qu'il y ait une question ruthène? Pour l'expliquer, il faut nécessairement faire connaître quelques faits ethnographiques et historiques, car ce sont ces faits qui exercent une influence prépondérante dans tout pays où les nationalités sont encore en voie de formation. En Gallicie, les Polonais sont en minorité. Ils comptent environ 2 millions d'âmes. Une autre famille slave, les Ruthènes, au nombre de 2 millions 1/2, occupe tout l'ouest du pays à partir de la rivière la San, s'étend au delà des Carpathes, dans les comitats hongrois de Marmaros, Beregh-Ugocsa et Ungh jusqu'à Szabolcs, et domine dans les provinces russes de Podolie, de Volhynie, de Kief, de Minsk, de Mohyleff, de Grodno et la moitié de Wilna, c'est-à-dire dans la région qu'on appelait autrefois les Russies rouge, noire

et blanche, et dans une partie de la Lithuanie. Toutefois, dans les villes comme Lemberg et dans les campagnes ruthènes, les propriétaires sont polonais, c'est-à-dire qu'ils parlent le polonais et sont catholiques romains. Les Ruthènes, au contraire, appartiennent au rite grec; ceux d'Autriche au rite grec uni à Rome, ceux de Russie au rite grec dit orthodoxe, c'est-à-dire russe.

Les différences de confession exercent sur toutes ces populations une influence considérable, plus forte peut-être que celle de la langue. Voici d'où elles proviennent. Les Polonais ont été convertis pendant le dixième siècle, sous les rois Mieczyslas et Boleslas, par des missionnaires venus de Bohême et d'Italie qui leur ont apporté le rite latin, tandis que les Ruthènes ont reçu le christianisme de Constantinople, sous l'influence d'Olga, femme d'Igor et de Vladimir, souverain de Kief, qui avait épousé Anne, sœur de l'empereur Basile de Byzance. Après la tentative d'union entre les deux communions tentée au concile de Florence (1439), les Ruthènes, entraînés par le métropolitain de Kief, Isidore, se sont soumis à l'autorité du pape, tandis que les Moscovites, les Serbes, les Roumains et les Bulgares restaient fidèles au rite ancien. Depuis le partage de la Pologne, la Russie, par la persuasion et surtout par la violence, a ramené à l'orthodoxie grecque les

Ruthènes soumis à ses lois, tandis que les Ruthènes de la Gallicie ont maintenu leur union avec Rome.

Les nobles de la Ruthénie appartenaient au rite grec comme leurs paysans. Au seizième siècle, ils embrassèrent en très-grand nombre le protestantisme ainsi que ceux de la Lithuanie; mais quand les jésuites les eurent reconvertis, ils passèrent au rite latin et se polonisèrent ainsi complétement. C'est un fait que les patriotes regrettent vivement, parce que les Russes ont pu facilement exciter les paysans contre leurs seigneurs en invoquant à la fois la différence de religion et les griefs agraires, exactement comme cela se fait en Irlande. Ainsi donc, en Gallicie à côté des Polonais défendant leur nationalité contre les Allemands, se trouvent les Ruthènes suivant le rite grec uni, parlant un dialecte slave un peu différent du polonais et appartenant à un groupe de populations de 14 millions d'hommes, principalement répandus sur le territoire russe.

Que sont ces Ruthènes, polonais ou russes? De quel côté penchent leurs sympathies? Grave question, car c'est par les Ruthènes que la Russie peut entamer l'Autriche et tenir les Polonais en échec. Les Ruthènes, disent les Russes, sont nos frères, le plus pur de notre sang; ils sont persécutés, méprisés, privés de leurs droits en

Gallicie; notre devoir est de les protéger contre l'aristocratie polonaise, qui les opprime, et contre le gouvernement autrichien, qui ne respecte pas leurs droits[1]. La difficulté est grave dans le présent; mais elle le deviendrait bien plus encore le jour où la Pologne viendrait à se reconstituer. En effet, si les Ruthènes tiennent avec les Polonais, ceux-ci peuvent recouvrer leurs anciennes limites et former un état respectable. Si au contraire les Ruthènes se rangent du côté des Russes, les Polonais, au nombre de 7 à 8 millions, serrés entre le colosse moscovite d'une part et l'Allemagne unifiée d'autre part, n'auraient qu'une existence bien menacée. On le voit donc, l'avenir de la Pologne et celui de l'Autriche dépendent en partie de la

1. Voici comment s'exprime le savant historien russe Pogodine, cet habile apôtre du panslavisme: « Les Russes de la Gallicie, qui composent toute la population dans la partie orientale, sont en butte à toute sorte de persécutions et de vexations; c'est pourquoi je me permets d'adresser encore quelques mots aux Polonais : Messieurs, vous opprimez les nôtres en Gallicie. Votre système de tyrannie envers ces malheureux approche de son terme, car leurs gémissements retentissent dans toute la Russie. Comment voulez-vous que nous ne prenions pas des mesures sévères contre de semblables violences en Volhynie, en Podolie et dans nos provinces occidentales, où vous n'êtes pas moins des intrus qu'en Gallicie? N'est-il pas évident que votre conduite en Gallicie nous donne plein droit d'user de représailles envers vous-mêmes dans le royaume de Pologne? — *Deux mots aux Polonais*, 15 janvier 1857, cité par M. R. Janin, *l'Idée française et l'idée russe dans la question orientale*. — 1869.

question de savoir ce que sont et ce que voudront les Ruthènes. Il s'agit ici d'un problème historique qui a été résolu de deux façons différentes, suivant l'intérêt des deux nations aux prises.

Si une identité de nom était un argument en histoire, le débat serait vite tranché. Les Ruthènes, en effet, étaient nommés petits Russiens, et le pays qu'ils habitent était appelé les Russies; mais la Russie moscovite de Pierre le Grand a été fondée dans une autre région et avec des populations différentes. Elle ne possède la plus grande partie des Russies lithuaniennes que depuis le partage de 1772. Voici en quelques traits l'histoire de la Ruthénie.

Au septième siècle, des tribus slaves qui semblent avoir porté en commun le nom de Léchites, occupaient cette vaste région qui s'étend entre le Dnieper, la Moldau, la mer Baltique et la mer Noire. Elles étaient en lutte constante avec les Germains vers l'ouest et avec les nomades Touraniens du côté de l'est. Les Léchites de la Moldau formèrent la grande Moravie, puis l'État tchèque, ceux de la Vistule la Pologne, ceux du Dnieper, conquis au dixième siècle par des Scandinaves venus des provinces suédoises de Ross-Lagen, sous la conduite du warègue Rurik, prirent le nom de Rouss, Roussini ou Routheni, du nom de leurs conquérants, comme la France a pris le sien des

Francs. Sous les successeurs de Rurik, Oleg et Igor, la Ruthénie fut un État puissant, avec la superbe ville de Kief pour capitale, tirant des guerriers de la Scandinavie par la Baltique, et menaçant Constantinople par ses flottes de la mer Noire.

La coutume germanique du partage égal entre les enfants morcela le pays en une foule de principautés aux limites sans cesse variables et en guerre perpétuelle les unes avec les autres. Cependant ces princes warègues passèrent le Dnieper et soumirent successivement les tribus touraniennes, Finnois, Petchénègues, Khosares, qui, après avoir adopté la foi, la langue et les usages des conquérants, se *slavisèrent* peu à peu.

Au milieu du douzième siècle commencent les redoutables invasions des Mongols. Ils dévastent le pays, mais laissent l'autorité aux princes warègues à la condition qu'ils payeront tribut. Un moment, vers le milieu du treizième siècle, toutes les Ruthénies sont réunies sous André, prince de Halicz (Gallicie), qui se fait couronner roi russien par le pape Innocent IV et qui fonde Lemberg. Après lui l'anarchie recommence. Enfin au treizième siècle les Ruthènes du Dnieper appellent à leur secours Gédymin, prince de Lithuanie, qui bat les Mongols à la bataille de Pripet et réunit tout le pays de Kief à ses États. D'autre

part, la Ruthénie rouge s'était donnée à la Pologne. Il en résulta que quand Ladislas Jagellon de Lithuanie épousa en 1386 la reine Hedvige de Pologne, toutes les Ruthénies ou Russies furent réunies, et un puissant État léchite se trouva constitué. A la diète de Horodlo, où la réunion de la Pologne et de la Lithuanie fut de nouveau solennellement confirmée, on discuta pour savoir auquel des deux pays les Ruthénies appartiendraient; mais comme cela n'avait guère d'importance pratique, il n'en résulta jamais de conflit. En fait, certaines parties du territoire ruthène étaient regardées comme polonaises, d'autres relevaient évidemment du grand-duc de Lithuanie, et comme telles elles furent réunies à la Pologne, sous toute réserve d'égalité de droits. Au reste, la Lithuanie fit avec la Pologne un traité séparé dans lequel elle déclara que, « nation libre, elle s'unissait à une nation libre, égale à son égale ». La fusion entre les différents pays fut complète. La noblesse jouit partout des mêmes droits. Les boyards descendant des warègues scandinaves et des grandes familles indigènes s'unirent par mariage aux nobles polonais. Parmi les noms dont s'enorgueillit le plus la Pologne, beaucoup sont d'origine ruthène comme les Chodkievicz, les Wisniowiecki, les Pulaswski, les Reytan, les Sobieski, les Czartoryski, les Sapieha.

En 1589, toute la noblesse rassemblée à la fameuse diète de Lublin consolida encore l'acte d'union en effaçant toutes les traces de séparation qui pouvaient encore subsister, de manière qu'il n'y eût plus qu'une seule nation. On a célébré l'an dernier le trois centième anniversaire de cet acte mémorable et presque unique dans l'histoire. Même les différences de religion, qui dans le reste de l'Europe faisaient couler le sang à flots, n'amenèrent aucun trouble en Pologne jusqu'au dix-septième siècle. Les grecs et les protestants jouissaient des mêmes droits que les catholiques; mais après que le roi Batory eut confié l'université de Wilna aux jésuites (1579), les persécutions religieuses commencèrent, et celles-ci provoquèrent les animosités de race. Jean-Casimir, qui avait été à Rome cardinal et jésuite avant d'être roi, appuya les révérends pères, qui voulaient contraindre les paysans ruthènes à rentrer dans le giron de l'Église. Les paysans se révoltèrent et trouvèrent du secours chez les Cosaques, qui étaient eux-mêmes d'origine ruthène et grecs schismatiques. Après une guerre atroce, l'hetman des Cosaques, Bogdan Chmielnicki, étant passé du côté des Russes, la Pologne céda à ceux-ci, en 1654, la Petite-Ruthénie et le pays de Kief. Elle perdit ainsi cette vaillante milice, son bouclier vers l'Orient. C'était le premier démembrement de la Ru-

thénie. Les Ruthènes en font encore aujourd'hui un reproche aux Polonais. Le germe fatal des ressentiments religieux était entré dans le cœur des paysans du rite grec contre leurs maîtres catholiques. Jean-Casimir avait aussi expulsé les protestants, que la Suède se donna la mission de protéger. L'intolérance des jésuites et des ultramontains est ainsi la cause première du déchirement et de la chute de la Pologne. Lors du démembrement de la Pologne, en 1772, la Russie s'adjugea toutes les Ruthénies, sauf la partie de la Ruthénie-Rouge qui fait partie de la Galicie.

De ce qui précède il résulte manifestement que l'histoire donne raison aux Polonais, et que les Ruthénies ont fait partie intégrante de la Pologne-Lithuanie pendant quatre siècles, de 1386 à 1772[1]. La Russie de Moscou, c'est-à-dire la vraie Russie, restée longtemps soumise aux Mongols, ne date véritablement que de Jean le Terrible, qui régna de 1534 à 1584, et fonda un État assez fort pour

1. Les Russes et les historiens qui adoptent le point de vue russe donnent une autre physionomie aux faits. Ils n'admettent pas de nationalité ruthène distincte de l'État russe. La Russie moscovite de Romanof est, suivant eux, la continuation de l'État ruthène de Kief. La Pologne et la Lithuanie, profitant de la désorganisation où les invasions mongoles avaient jeté la Russie, lui enlevèrent ses provinces essentiellement russes d'au delà du Dnieper. Au dix-huitième siècle, elle n'a fait que rentrer en possession de ce qui était son bien. Ce système ne sera admis que par ceux qui ont intérêt à l'adopter.

résister à ses voisins. Mais ce n'est là qu'un côté de la question. Avoir l'histoire pour soi n'est une force que quand les souvenirs historiques vivent au cœur des peuples et y engendrent l'amour de la nationalité historique. Or est-ce le cas pour les Ruthènes? De quel côté les portent leur origine, leur langue, leur culte, leurs tendances, leurs souvenirs? Voilà le point important qu'il faudrait pouvoir démêler.

Les Ruthènes tiennent le milieu entre les Polonais et les Russes. Par le sang, ils se rapprochent plus des Polonais, car comme ceux-ci ils sont de pure race léchite. Par la religion et par la langue, ils se rapprochent plus des Russes, et la raison en est simple, c'est à eux que les Russes doivent leur culte et leur civilisation. Les saints Cyrille et Méthode, venus de Byzance au IXe siècle, ayant d'abord converti les Slaves bulgares, traduisirent l'Écriture sainte et les livres liturgiques dans la langue de ce peuple, et composèrent d'après le modèle grec l'alphabet dit cyrillien. Quand les Ruthènes embrassèrent le christianisme, ils adoptèrent la langue, la liturgie et l'alphabet cyrilliens, qu'ils transportèrent plus tard au delà du Dnieper, chez les populations touraniennes qu'ils slavisèrent successivement. La langue liturgique slavo-bulgare est donc la source commune du ruthène et du russe. La lan-

gue russe n'est que du ruthène avec plus d'éléments touraniens dans le vocabulaire et surtout dans le sens spécial attaché aux mots, de même que le sang russe est du sang ruthène plus mêlé de touranien que celui des autres nations slaves. Le polonais, dialecte de la Mazovie, offre moins de mélanges, parce qu'il n'a pas subi l'influence de la langue liturgique slavo-bulgare[1].

Les Ruthènes étant ainsi rattachés à leurs voisins de l'Occident par le sang et les traditions historiques, à leurs voisins de l'Orient par le culte et la langue, il faut avouer que la Russie, l'Autriche et la Pologne elle-même ont fait tout ce qu'il fallait pour les éloigner des Polonais et les jeter dans les bras des Russes. D'abord les prê-

1. Le ruthène a été longtemps la langue littéraire dominante. Les chroniques de Nestor, le fameux poëme d'Igor, le code *Ruskaia-Prawda*, sont écrits en ruthène, c'est-à-dire en slave bulgare modifié par le dialecte ruthénien. En Lithuanie, le ruthène demeura la langue officielle jusqu'au seizième siècle. Jagellon parlait ruthène. Voyez les ouvrages de M. Duchinski, de Kief, vice-président de la Société d'ethnographie de Paris, dont j'ai cru pouvoir adopter les opinions en ce qui concerne les origines slaves. Le ruthène moderne est encore si peu développé qu'il n'a même pas adopté d'alphabet et d'orthographe fixes. En Russie, la censure oblige les imprimeurs à employer les formes russes. En Gallicie on enseigne le ruthène avec l'alphabet russe, mais avec une orthographe phonétique qui diffère de l'orthographe classique de la Russie. On m'a affirmé que ces différences empêcheraient toujours une fusion des deux langues et des deux littératures.

tres et les jésuites polonais persécutèrent les Ruthènes, obstinément attachés au rite oriental; puis les propriétaires, presque tous ou d'origine polonaise ou polonisés, ne faisant rien pour leurs paysans, ceux-ci étaient portés à les considérer comme une caste qui les opprimait et les exploitait. Enfin les Polonais ont essayé de remplacer le ruthène par leur propre langue, devenue la seule officielle, de sorte que les populations rurales ont été privées de tout moyen d'arriver à une instruction un peu développée.

Dans cette importante question, la Russie a, comme toujours, agi avec beaucoup de prévoyance, de suite et de cruauté. Au XVIIe siècle, pendant la révolte des Cosaques contre la Pologne, au XVIIIe, lors du soulèvement dirigé par la confédération de Bar, elle excita les paysans du rite oriental à se soulever contre leurs propriétaires du rite latin pour les massacrer à coups de couteau. La consécration des couteaux au couvent du rite grec de Montrynin, au delà du Dnieper, fut le signal de la jacquerie de 1768. Après le partage, la Russie ne recula devant aucun moyen pour faire abandonner par les Ruthènes qui lui étaient soumis l'union avec Rome, et elle est parvenue à son but. Aujourd'hui elle prend hautement la défense des Ruthènes de la Gallicie contre les Polonais; elle gagne leur clergé par des

pensions et des cadeaux; elle fait entrevoir aux paysans qu'ils pourront s'unir à leurs frères et qu'on les débarrassera des propriétaires étrangers qui les oppriment. Dans les limites de son territoire, au contraire, la Russie étouffe énergiquement toute tentative de renaissance ruthène, même en fait de littérature. Les publications doivent toutes être en russe; l'usage de l'alphabet latin ou ruthène est interdit. Taras Szewezenko, le poëte national de la Ruthénie, le professeur Kostamarov, qui voulaient réveiller le sentiment national, ont été condamnés et exilés. Le général-gouverneur de Kief, M. Annenkov, déclara sans ambage qu'il en finirait avec le parti ruthène. Ainsi la Russie ne soutient si bruyamment les Ruthènes en Gallicie et en Hongrie que pour les attirer à elle, afin de les faire entrer dans le moule moscovite. Il est vrai qu'elle prétend que Russe et Ruthène sont synonymes.

L'Autriche a montré dans cette affaire ces déplorables variations de conduite qui lui étaient habituelles et qui résultaient peut-être en partie de l'incapacité de ses hommes d'État, mais surtout de l'inextricable difficulté de sa position. Vers 1840, le gouvernement autrichien, voyant que l'opposition des Polonais devenait de plus en plus violente, se mit à favoriser l'élément ruthène pour les tenir en échec. Il introduisit la langue ruthène,

dans les écoles primaires au lieu du polonais. En 1849, le comte Stadion organisa la société ruthène et accorda tout son appui au métropolitain grec-uni de Lemberg, toujours en rivalité avec l'archevêque catholique. Alors se forma un parti de Saint-George, — du nom de la cathédrale grecque de Lemberg, — lequel se montra d'abord purement autrichien. On publiait à Vienne des livres d'instruction et un journal rédigés en ruthène, et on comblait de faveurs les députés ruthènes, qui apparaissaient à la diète dans leur costume de paysan et votaient invariablement en faveur du gouvernement.

Ici comme en Hongrie, les hommes d'État autrichiens se faisaient une arme des hostilités de races, sans prévoir que ces passions nationales qu'ils surexcitaient se retourneraient un jour contre eux. C'est ce qui arriva bientôt en Gallicie. Les Ruthènes, ayant pris le goût de la lecture et ne trouvant pas de quoi le satisfaire dans ce que l'on publiait pour eux à Vienne, se mirent à lire les livres et les journaux russes qu'on eut soin de leur procurer de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement autrichien ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise, il essaya de la réparer; mais, au lieu de s'efforcer de gagner l'affection des Ruthènes en pourvoyant plus largement que la Russie à leurs besoins intellectuels,

il eut recours au vieux et stupide moyen de la compression. Il crut avoir tout fait en supprimant l'alphabet cyrillien et en faisant imprimer en caractères latins des livres ruthènes qui parurent suspects aux paysans du rite oriental, comme portant atteinte à leurs traditions liturgiques. C'était le comble de la maladresse et le meilleur moyen de livrer à l'influence russe ceux qu'on voulait y soustraire. Après s'être aliénés les Polonais en suscitant l'opposition ruthène, l'Autriche s'aliénait celle-ci en voulant la comprimer, et elle arrivait à mettre contre elle dans la même province deux populations rivales.

Quelles sont aujourd'hui les tendances des Ruthènes de la Gallicie et de la Russie? A cette question il n'est pas facile de répondre, parce que ces populations arriérées, toujours négligées ou opprimées par leurs maîtres, n'ont pas encore pris une conscience très-nette de leur situation et n'ont que peu d'organes qui puissent faire connaître leurs sentiments. Le clergé orthodoxe de la Ruthénie russe est rallié au tsar, qui ne néglige rien pour se l'attacher en faisant appel au sentiment religieux. Le clergé du rite grec-uni de la Gallicie penche du même côté; il est à la tête du parti de Saint-George, et le métropolitain déclarait l'an dernier (1869) que, si l'on célébrait à Lemberg l'anniversaire de la diète de Lublin, il

arborerait un drapeau noir au clocher de sa cathédrale. Le journal politique ruthène en Gallicie, ayant pour titre *Stowo* (la parole) et imprimé en caractère cyrillien, est l'organe du chapitre grec-uni. Son rédacteur, M. Didycki, est décoré d'un ordre russe. Le journal littéraire des campagnes obéit aux mêmes inspirations. On commence aussi à imprimer en russe les publications destinées aux Ruthènes. Ainsi M. Klimcowicz, qui rédigeait une revue ruthène, *le But*, a fait paraître depuis à Vienne *l'Aurore slave* en russe. Il est donc probable que dans tout le pays ruthène le clergé et les populations rurales sont entraînées vers la Russie.

Au contraire, les propriétaires nobles — et ils sont assez nombreux pour former une sorte de tiers état — sont Polonais de cœur et prêts à faire les plus grands sacrifices pour la résurrection de l'ancien royaume; seulement ils exercent peu d'influence autour d'eux, parce que, dans les différends auxquels donne lieu la réorganisation de la propriété rurale, les fonctionnaires russes appuient toujours les prétentions des paysans, dont ils encouragent les aspirations égalitaires et l'hostilité contre le seigneur. Enfin il s'est formé dans les villes, sous l'influence de quelques lettrés et des souvenirs historiques. un parti national ruthène[1]. Ce parti, qui ne date guère que

1. Voyez l'intéressant travail de M. Léon Syroczynski sur le

de 1840, est, affirme-t-on, franchement opposé à la domination moscovite ; mais, d'autre part, il ne serait pas mieux disposé vis-à-vis de la Pologne. C'est seulement depuis que les Polonais adoptent un programme démocratique et sympathique aux autres Slaves qu'il se rapproche des Polonais, dans l'idée qu'on pourrait fonder une grande république léchite au sein de laquelle la Ruthénie reprendrait une existence indépendante et une autonomie complète. En somme, les Ruthènes, en tant que parti politique, n'exercent pas encore à beaucoup près une influence proportionnée à leur nombre. Cela provient de ce que presque tous appartiennent aux classes rurales. Les députés qu'ils choisissent sont généralement des paysans, et ce n'est pas une des choses les moins curieuses qu'offre l'aspect de la diète de Lemberg que ces vigoureux campagnards avec leurs grosses bottes et leur longues houppelandes de feutre. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Ruthènes n'aient pas encore de programme arrêté ni des vues bien arrêtées.

panslavisme (1869). En sa qualité de Ruthène de l'Ukraine, M. Syroczinski est à même d'être bien renseigné sur le sentiment de ces populations, si peu connues en Occident. « Certes, dit-il, il y a des Ruthènes (Petits-Russiens) qui en sont encore à crier vengeance contre la Pologne; mais ce sont des fonctionnaires ou des agents du gouvernement. Les hommes qui s'efforcent de former un parti national sont franchement ennemis de l'empire.»

Ils n'ont que des tendances, des aspirations et il serait facile de conquérir leurs sympathies.

En Gallicie, les personnes les plus éclairées du partie ruthène tendent insensiblement à se rapprocher des Polonais, qui, eux, comprennent de leur côté que, s'ils veulent obtenir pleine liberté pour le développement de leur nationalité, ils doivent également l'accorder aux autres. Il est probable que l'on finira par arriver à une entente. Pendant la diète de l'automne dernier (1869), sur la motion du vice-président, M. Lawrowski, chef du parti ruthène au sein de cette assemblée, on a constitué un comité pour examiner tout ce qui se rapporte aux griefs des Ruthènes. Ceux-ci demandent notamment un collége ruthène à Lemberg, une subvention au théâtre ruthène, l'enseignement facultatif en ruthène dans les écoles moyennes de la Gallicie orientale. Le gouvernement central favorise tout ce qui peut amener une entente entre les deux fractions hostiles, afin d'enlever à l'influence russe des populations qui n'y sont déjà que trop soumises. En résumé, on peut dire qu'en ce moment, sauf la noblesse et un parti qui naît dans les villes, les Ruthènes sont attirés vers la Russie. Y a-t-il moyen d'arrêter ce courant et de le diriger en sens contraire? Voilà ce qu'il faut examiner.

§ 3

Si l'on n'étudiait pas ainsi les choses de près, il serait impossible de se faire une idée des complications inouïes que la question des nationalités fait naître en Autriche. Ainsi voilà donc, dans la seule province de Gallicie, deux groupes de populations en hostilité déclarée l'un contre l'autre et hostiles toutes deux au gouvernement central. Quel remède à une aussi difficile situation? Il est très-simple, dira-t-on peut-être: accordez à chaque groupe le droit de se gouverner lui-même: la liberté résout toutes les difficultés. Je le crois aussi, et les journaux annoncent que l'empereur est décidé à faire des concessions dans ce sens; mais les obstacles que cette solution présente sont beaucoup plus sérieux qu'on ne peut se l'imaginer de loin. — Essayons de les indiquer.

Premièrement, si l'on accorde aux Polonais l'autonomie complète qu'ils réclament, on ne peut la refuser aux Tchèques, aux Slovènes, aux Tyroliens, et la Cisleithanie est aussitôt transformée en une fédération reliée par des attaches extrêmement lâches. Quelle action commune pourra-t-on espérer des membres disjoints d'un corps qui n'aura plus qu'une existence nominale? Quelle force de résistance ce corps présentera-t-il à l'é-

tranger en cas de conflit, à la Hongrie en cas de différend intérieur?

Secondement, par ce renversement d'une constitution à peine établie, on irritera profondément les Allemands, qui n'occuperont plus dans l'empire qu'une position subordonnée peu en rapport avec leur souvenir de prééminence et avec leur supériorité réelle de culture et de richesse. N'est-ce pas s'aliéner la seule force dont on dispose pour gouverner l'État et la livrer à l'attraction déjà si puissante de l'unité germanique?

Troisièmement, autoriser la reconstitution d'un royaume de Gallicie, avec ses lois, son parlement et son ministère responsable, c'est faire d'avance le sacrifice de cette province au profit de la Pologne future et se résigner à perdre avec un magnifique territoire 5 millions d'habitants.

Quatrièmement, c'est provoquer le ressentiment implacable de la Russie, qui ne pardonnerait jamais à l'Autriche de lui mettre sur les flancs une Pologne indépendante, enflammant d'espoir les Polonais encore asservis, conspirant avec eux, leur soufflant la révolte et ne cachant point le dessein de reconquérir l'ancien royaume jusqu'au cours du Dnieper. Le gouvernement central demeurerait responsable de l'attitude et des actes de l'administration de Lemberg, qui ne serait plus soumise à son autorité.

qui, portant une Vierge sur la poitrine, prenant pour mot d'ordre *patrie et religion*, proscrivaient la liberté de conscience, que Catherine II se donnait la facile gloire de défendre, aux applaudissements de Voltaire et des philosophes français. Comment veulent-ils, s'ils prennent Rome pour guide, rallier à eux les Ruthènes du rite oriental, dont on a soin d'entretenir les susceptibilités et les appréhensions religieuses? Au Reichsrath, les députés de la Gallicie ont toujours voté pour le concordat et pour les prétentions cléricales. On doit en conclure que. si les Polonais étaient les maîtres dans l'empire, ils le ramèneraient dans les voies du moyen âge, dont les Allemands l'ont retiré. Cette attitude est sans doute un titre aux bénédictions de Rome, mais non à la sympathie du libéralisme européen.

La politique polonaise a toujours été soumise à l'influence des jésuites, et pourtant ce sont ces pères qui ont perdu la Pologne. Jusqu'au XVII[e] siècle, l'histoire de la Pologne est aussi belle, aussi héroïque que celle de Hongrie; c'est une série ininterrompue de prodigieuses victoires, sans nul esprit de violence ni de conquête. L'union volontaire de la Lithuanie est un acte admirable. Tandis que dans toute l'Europe les persécutions religieuses faisaient couler le sang à flots, ici régnaient la tolérance, l'égalité même pour tous les cultes.

relations des différents pays autrichiens entre eux, sur l'exécution même des lois fondamentales, c'est demander non une constitution fédérale, mais la séparation, l'union personnelle, comme la Hongrie. Or, si l'Autriche ne peut plus même former une fédération comme les États-Unis, si elle doit être réduite à une agglomération sans nom d'États séparés qui n'ont en commun que l'empereur, l'armée et la dette, sa dissolution est inévitable. Supposez maintenant l'Autriche morcelée et partagée, comme l'a été la Pologne, quelle chance d'avenir resterait-il aux Polonais? Leur intérêt évident est donc que l'Autriche, dernier asile de leur nationalité, subsiste, et pour qu'elle continue à exister, il faut en faire un État fédéral sans doute, mais un État dont les diverses parties soient réunies par un lien plus serré que celui qui existe en Suisse, en Amérique même, parce que la situation de l'Autriche est beaucoup plus menacée.

Au lieu d'une politique inspirée par des idées aristocratiques, exclusives et ultramontaines, les Polonais devraient aussi adopter une politique libérale, démocratique, égalitaire, équitable envers les autres races, surtout envers les Ruthènes. Ils confondent la cause de leur nationalité et celle du catholicisme ultramontain. Ils sont encore semblables pour la plupart à ces confédérés de Bar

différentes[1]; mais en attendant qu'il se mette à la tête du mouvement, la défiance subsiste.

Les Polonais doivent aussi changer de conduite à l'égard des Ruthènes et d'attitude vis-à-vis des autres Slaves. Jusqu'à présent, ils ont agi comme les Allemands le faisaient à l'égard des Hongrois, et les Hongrois à l'égard des Croates. Ils se sont efforcés d'imposer leur langue, leurs usages, leurs lois aux Ruthènes; en un mot, ils ont tenté de les *poloniser*. Ils ont échoué comme les Allemands en Hongrie et les Hongrois en Croatie, et comme ceux-ci, ils ont soulevé l'opposition et la

1. La bourgeoisie des villes et la presse commencent, assure-t-on, à secouer l'influence cléricale. Ainsi les idées ultramontaines de M. Ledochowski, archevêque de Posen et nonce apostolique, ont rencontré une vive opposition dans l'opinion. Plusieurs journaux de Galicie se sont prononcés pour l'abolition du concordat. Sur les cinq grands journaux polonais, un est radical et soutient M. Smolka, trois autres représentent différentes nuances du libéralisme. Enfin un seul est l'organe du parti ultramontain. Il n'en est pas moins vrai que les nobles et les propriétaires, formant encore la classe dominante, se rattachent en majorité à ce dernier parti. La raison en est simple. Les Polonais, luttant contre les Russes schismatiques, se sont attachés avec la même force à leur patrie et à leur église, sans se demander si cette église représentait la liberté ou le despotisme. C'est exactement comme en Irlande, où tout catholique est ultramontain. L'homme qui a à défendre sa foi contre un adversaire puissant et d'une autre race, embrassera la nuance la plus exclusive. Cela est naturel pour les Polonais, mais n'en est pas moins regrettable. Rome n'a jamais porté bonheur aux États qui se sont dévoués à sa cause. Voyez le sort de l'Autriche, de l'Espagne et la Pologne elle-même.

haine. Il est des époques où des populations se laissent transformer et absorber par une civilisation supérieure. Au moyen âge, les Slaves de la Prusse ont été germanisés complétement; mais quand le sentiment national est éveillé, il est trop tard. Il faut le respecter, car l'extirper est impossible. Ce que les Polonais doivent désormais aux Ruthènes, c'est plus que de l'équité, c'est de la charité. Qu'ils suivent une politique non pas catholique, mais chrétienne; que non-seulement ils accordent à la langue ruthène la place qui lui revient dans l'administration et l'enseignement, mais qu'ils en encouragent la culture, le développement, qu'ils favorisent l'instruction, qu'ils apportent au peuple non des livres de propagande ultramontaine, mais des publications conformes à ses besoins intellectuels; qu'ils fassent tout pour aider le paysan à arriver au bien-être, à la propriété de la terre, à la conscience de sa dignité d'homme. Justice et charité, tel doit être aujourd'hui le mot d'ordre ici comme partout.

Le moment arrive où commence à se réaliser cette prophétie de l'Évangile : *les derniers seront les premiers*. A mesure que l'instruction et la vie de l'esprit se généralisent dans notre Occident, les classes laborieuses, et dans l'Europe orientale, les races longtemps méprisées, asservies, se lèvent et réclament leur pla au soleil. Ce mouvement est

lent; mais il est continu et irrésistible. Rien ne l'arrêtera. Il a subi des échecs, des retards; il en subira encore. Il persistera néanmoins, et les échecs même accroîtront ses forces. La grande politique, chrétienne ou humaine, comme on voudra, consiste à s'associer à ce mouvement ascendant de la démocratie pour le diriger de façon qu'il aboutisse à une amélioration permanente des sociétés. Tchèques, Slovènes, Serbes, Ruthènes, populations muettes qu'on a foulées sans merci parce qu'elles étaient au bas de l'échelle, se réveillent aujourd'hui, et il faudra compter avec elles, parce qu'elles sont la majorité d'abord, ensuite parce que certains États ont intérêt à s'en faire les protecteurs. Si les Polonais veulent conserver des chances de reconstituer leur patrie, qu'ils rompent d'abord avec leurs traditions aristocratiques et ultramontaines, et que surtout ils se dévouent à relever les Ruthènes, à leur procurer plus de bien-être et plus de lumières.

Ils devraient aussi modifier leur attitude à l'égard des autres nations slaves de l'empire. Ils leur ont été hostiles, parce que Tchèques et Croates s'appuyaient sur la Russie; mais c'était là l'effet d'un cercle vicieux, car ceux-ci ne s'appuyaient sur la Russie que parce qu'ils ne trouvaient point de sympathie en Autriche. Ce que les Slaves du sud ne pardonnent point aux Polonais, c'est qu'ils

ont aidé les Turcs à maintenir le joug qui pèse sur les Serbes et les Bulgares. « Ils veulent, me disait-on à Agram, reconquérir leur patrie; mais pourquoi combattent-ils contre nous, leurs frères, qui n'avons non plus qu'un ut, affranchir la nôtre? Ils se rangent dans les rangs des Turcs, parce que les Turcs sont les ennemis des Russes; mais nous, que leur avons-nous fait? Eux qui se disent les aînés des Slaves, ils trahissent la sainte cause des Slaves. Ce n'est pas ainsi que la Pologne ressuscitera. »

Il semble que ces reproches aient été entendus déjà : la Galicie tend la main à la Bohême. Le nouveau programme qui s'élabore se rapproche beaucoup de celui que préconise depuis plus de vingt ans l'éminent historien Palaçky. En juin 1848, à Prague, un grand congrès s'était réuni, où des délégués représentaient les différentes nations slaves. Ils se divisèrent en trois sections : dans la première se groupèrent les Tchèques et les Moraves, dans la seconde les Polonais et les Ruthènes, dans la troisième les Slaves du sud, y compris les Monténégrins. Les Polonais avouèrent leurs torts à l'égard des Ruthènes, admirent la langue ruthène au même titre que la leur, et reconnurent l'impérieuse nécessité de se débarrasser de leur Irlande, en donnant complète satisfaction à leurs griefs. Tous les délégués, même

les Illyriens, qui inclinaient le plus pour Moscou, votèrent une protestation contre le partage de la Pologne et repoussèrent énergiquement le panslavisme russe. Ce qu'ils décidèrent de proposer aux autres races de l'empire, c'était une constitution fédérale sur la base de la liberté et de l'égalité. C'est encore ce qu'ils demandent aujourd'hui.

Nous venons de voir quel est le programme que recommandent les Polonais qui comprennent le mieux les nécessités de l'époque présente. Maintenant, la situation en Galicie étant telle que nous avons essayé de la faire connaître, que doit faire le gouvernement central? Sa conduite est commandée par la position même dans laquelle l'empire se trouve placé. Cette position est pleine de difficultés, de dangers même; mais une politique hardie, libérale peut encore assurer à l'Autriche le plus magnifique avenir, si les différentes nations de la monarchie savent comprendre quel est leur véritable intérêt.

Le principal danger de l'Autriche vient de l'hostilité sourde de ses deux puissants voisins, la Prusse et la Russie, unis depuis deux cents ans, par l'identité de leurs visées. Mais ici il faut distinguer : la Prusse et l'Autriche ne sont pas nécessairement ennemies; elles l'ont été aussi longtemps qu'elles se sont disputé la prééminence en

Allemagne. Si l'Autriche, maintenant qu'elle est exclue de la confédération, acceptait franchement, définitivement sa position, rien ne s'opposerait à une entière réconciliation avec Berlin. Au fond, l'Autriche doit se féliciter d'être sortie de ce champ d'intrigues où à chaque instant pouvait s'élever une occasion de conflits. Ce sont les rêves césariens de domination universelle qui ont perdu l'Espagne et fait si lontemps le malheur des populations soumises à la maison de Habsbourg. La Bohême se félicite de ce que tout lien soit coupé avec cette confédération germanique dont elle avait toujours énergiquement repoussé l'autorité. Quand l'année dernière, à la fête des tireurs à Vienne, M. de Beust prononça un discours qui semblait indiquer quelque velléité de se mêler des affaires allemandes, les Hongrois, sans acception de parti, exprimèrent leur mécontentement dans les termes les plus violents. Ni Slaves ni Magyars ne veulent plus intervenir en Allemagne. Que Vienne se réconcilie complétement avec Berlin, et les populations de l'empire s'en féliciteront hautement. Le vrai danger est vers l'Orient; il vient de la Russie. De ce côté, il y a une rivalité et même une hostilité inévitables, aussi longtemps du moins que la condition politique et sociale de l'empire moscovite n'aura pas changé.

Il se peut que le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'ait aucune des idées d'agression qu'on lui prête; mais il est certain que la nation russe, ou du moins ce que l'on appelle de ce nom, a conçu un idéal qui est de réunir dans un même État toutes les populations d'origine slave ou de religion grecque. Ce qui semblait une chimère dans le testament de Pierre Ier est devenu un dessein arrêté, embrassé, poursuivi avec une ardeur croissante à mesure que la réalisation semble en devenir plus prochaine. Le panslavisme avec l'annexion de Constantinople, Agram, Trieste, Belgrade, Bucharest, Lemberg et Prague, voilà ce que rêvent les Russes. Quel est l'obstacle? Évidemment l'Autriche. Donc ils doivent désirer l'affaiblissement, le démembrement de l'Autriche. Comme on l'a dit, le chemin qui de Saint-Pétersbourg mène à Constantinople, passe par Vienne[1]. La situation de la Russie fait sa force. A l'abri de toute attaque du côté de l'est, du nord et du sud,

1. « Je parie, disait un jour l'empereur Nicolas à Henri Tzewuski, le poëte polonais, frère de Mme Jules Lacroix et de Balzac, que vous ne savez pas quels sont les deux princes les plus bêtes? »

Et, comme le poëte hésitait devant l'embarras du choix :

« Eh bien, reprit le Czar, c'est Sobieski et moi, parce que tous les deux nous avons sauvé Vienne. »

Le mot est-il bien authentique? Je ne sais; en tout cas, il exprime ce qui est dans le cœur des Russes.

elle peut tourner toute son attention, toutes ses forces vers l'Occident.

Maintenant, si à côté de cette puissance toujours menaçante et généralement habile parce que sa politique est simple, les Slaves d'Autriche, qui sont en majorité dans l'empire, ne peuvent y développer librement leur nationalité; s'ils se sentent humiliés, privés d'une représentation suffisante aux diètes ou au Reichsrath, et s'ils ne voient point d'issue légale à une situation qu'ils considèrent comme intolérable, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'ils se tourneront vers la Russie, comme l'ont fait récemment les Croates et les Tchèques, et comme ont été déjà tentés de le faire les Polonais en 1846 et 1847? Ne pourraient-ils pas être séduits par cette idée qu'en se jetant dans les bras des Moscovites ils obtiendraient, en échange de la liberté perdue, la grandeur nationale et l'âpre plaisir de se venger de ceux qui n'ont pas écouté leurs réclamations? Ainsi, avec la Russie inévitablement menaçante à l'extérieur et les Slaves irrévocablement hostiles à l'intérieur, les jours de l'Autriche seraient comptés. Elle n'existerait plus que par tolérance. Que la France et l'Angleterre soient sérieusement engagées en Occident, et l'Autriche est démembrée comme la Pologne. On peut donc dire sans aucune exagération que, sous peine de mort, elle est obligée de

donner satisfaction à ce qu'il y a de raisonnable dans les demandes des Slaves.

Mais comment peut-elle atteindre ce résultat sans préparer sa propre dissolution? En adoptant hardiment des institutions fédérales semblables à celles des États-Unis d'Amérique. Et qu'on le remarque bien, en le faisant, elle ne romprait pas avec ses traditions : elle y rentrerait après en être sortie. Jusqu'en 1848, les différents pays qu'on appelait l'empire d'Autriche n'étaient réunis que parce qu'ils avaient un même souverain. Leur position légale, leurs relations avec la couronne, leur constitution, n'étaient pas les mêmes. Il n'existait pas sur les bords du Danube d'État unitaire comme en France, et les empereurs avaient toujours juré de respecter les priviléges des nombreux royaumes qui leur étaient soumis, les uns par la conquête, les autres par héritage, d'autres enfin par l'élection. Ces priviléges, la Hongrie, la Bohême et la Galicie les ont toujours réclamés; elles n'ont cessé de protester contre tous les essais de centralisation tentés depuis 1848. Les engagements pris par l'empereur, les traditions historiques, les droits et les vœux des populations, l'extrême diversité de leurs langues, de leurs coutumes, de leurs besoins, tout commande donc l'adoption de la forme fédérale.

Si l'on considère la question d'une façon géné-

rale, il est certain que nulle constitution ne garantit davantage la liberté, que nulle ne répond mieux aux besoins de l'état social qui s'établit aujourd'hui en Europe. La fédération respecte la vie locale, permet à chaque groupe de se développer conformément à ses aptitudes, à ses traditions, et en même temps elle procure à l'ensemble la force dont disposent les grands empires. Elle est faible pour l'attaque, mais invincible pour la défense, à condition qu'elle soit démocratique. La Pologne, si forte jusqu'au dix-septième siècle, a succombé; les nobles seuls étaient citoyens. La petite Suisse a été attaquée longtemps par l'Autriche, puis par le duc de Bourgogne, le plus puissant des souverains de l'époque. Elle a écrasé ses ennemis; c'est que tous ses habitants, paysans et pâtres, avaient une patrie à défendre.

Supposez côte à côte l'empire russe avec ses 80 millions d'âmes et la fédération américaine, qui n'en compte que la moitié. Qui ne voit qu'en cas de lutte l'état despotique serait brisé comme verre au premier contact de la république anglo-saxonne? Si l'on parvient à faire des Autrichiens, c'est-à-dire des citoyens dévoués à l'Autriche parce qu'ils s'y sentent libres, heureux, honorés et s'aimant à moitié autant que les Polonais et les Hongrois aiment leur patrie, aussitôt la Russie cesse d'être à craindre.

La centralisation a fait son temps; les peuples n'en veulent plus : c'était l'arme du despotisme pour la compression et la conquête. L'Espagne à grands cris réclame la fédération. L'Italie cherche le meilleur moyen de l'organiser. La France même, où la centralisation était cette admirable machine administrative « que l'Europe, disait-on, lui enviait, » et où les plus ardents défenseurs des droits du peuple avaient fait du fédéralisme un crime digne de l'échafaud, la France cherche à rendre plus de vie locale, plus d'indépendance aux provinces, trop longtemps asservies par le pouvoir central. L'Autriche en adoptant le fédéralisme ne ferait donc que prendre le régime auquel aspirent tous les peuples de l'Europe.

Seulement les pays qui constituent l'empire devraient accepter la fédération dans la forme moderne inaugurée par les États-Unis et renoncer à la prétention rétrograde de rétablir la fédération du moyen âge, comme le veut la diète de Lemberg. Qu'on remarque bien cette différence radicale. Presque tous les États autrefois étaient fédératifs. En Espagne comme en France, dans les Pays-Bas comme en Autriche, l'État se composait de provinces ayant chacune le droit de n'accepter de lois que celles qu'elles avaient votées, de ne payer d'impôts que ceux qu'ils avaient consentis. La Navarre et l'Aragon, la Bretagne et le Langue-

doc, le Brabant et les Flandres, la Bohême et la Hongrie, formaient autant de corps indépendants, ayant leur autonomie que le pouvoir central devait respecter, en théorie du moins. Même dans les pays où il y avait une assemblée de représentants appelée États généraux, les députés de chaque province votaient en corps conformément à un mandat impératif, et les décisions de la majorité ne liaient pas la minorité : c'était l'application stricte du principe de l'individualisme et du *liberum veto*. Cette organisation politique rendant toute action prompte et énergique du pouvoir impossible, les souverains furent amenés à imposer leur volonté aux diètes provinciales comme en France et en Espagne. En Hollande, en Suisse, l'ancien système prévalut, et on commença même par l'adopter aux États-Unis ; mais là on comprit bientôt qu'en face des nations qui, comme l'Angleterre, avaient inauguré un régime plus concentré, où la volonté de la majorité fait loi, l'ancienne organisation, qui ne constituait qu'une alliance d'États indépendants, était trop faible pour subsister et se défendre, et l'on arriva au régime fédéral encore en vigueur maintenant.

Si l'on veut que la nation ne soit pas exposée constamment à tomber en dissolution et qu'il y ait un pouvoir disposant de la force collective de toutes les provinces, il faut qu'il y ait un parle-

ment fédéral dont les décisions, dans le cercle de sa compétence, soient partout obéies, une armée, une diplomatie, une monnaie, une douane, un budget communs et des fonctionnaires fédéraux répandus partout et chargés de faire rentrer les revenus et respecter les volontés de la nation. En Suisse comme en Amérique, on a senti qu'il fallait fortifier le lien fédéral et le pouvoir central, afin d'éviter la nécessité d'employer la force, comme lors du Sonderbund ou de la dernière sécession aux États-Unis. Dans la confédération de l'Allemagne du Nord on a donné au pouvoir central les attributions nécessaires au maintien et à la défense de l'union. En Autriche également, pourvu que la liberté soit garantie et l'autonomie provinciale respectée, il ne faudrait pas marchander à l'autorité fédérale la part d'action dont elle a besoin pour subsister et se défendre. Aux affaires que la Suisse, par exemple, a reconnues comme étant d'intérêt général, il conviendrait d'en ajouter quelques autres de nature à cimenter l'union, surtout l'instruction primaire, parce que la diffusion des lumières est pour l'empire une question de vie ou de mort.

La réforme la plus urgente est celle de la représentation nationale. Actuellement le parlement se compose d'une chambre basse dont les membres, au nombre de 203, sont nommés par

les diètes provinciales, et d'une chambre haute dont le recrutement s'opère par le choix de l'empereur. Ce qui est vicieux surtout, c'est le mode d'élection pour les diètes : il est extrêmement compliqué, souvent bizarre et presque toujours combiné de manière à favoriser la noblesse ou la race dominante. Tout le monde réclame un changement. L'an dernier (1869), le ministre de l'intérieur, M. Giskra, qui comprenait parfaitement les exigences d'une société moderne, avait adressé aux diètes une circulaire par laquelle il soumettait à leurs délibérations divers points concernant la réforme désirée. Il demandait s'il ne faudrait pas faire nommer les députés directement par les électeurs, s'il ne conviendrait pas de doubler le nombre des membres du Reichsrath et de diminuer la durée de leur mandat. Il n'y a que les diètes où les Allemands dominaient qui aient accueilli les idées de M. Giskra. Un député de la gauche, M. Rechbauer, a proposé un excellent projet de constitution. Il y aurait une chambre basse nommée directement par les électeurs dans tout le pays en proportion du nombre des habitants et d'après des conditions les mêmes partout, afin d'éviter les récriminations des classes et des races, et une chambre haute formée comme le sénat des États-Unis par des délégués que les diètes éiiraien et dont le nombre serait le mêm

pour chaque province, quelle que soit son importance. Telle est évidemment la forme de représentation nationale qui conviendrait le mieux à l'Autriche régénérée. L'une des deux chambres représenterait l'intérêt général, l'autre l'intérêt provincial. Malheureusement il est à craindre que cette excellente et libérale réforme viendra échouer contre l'opposition étroite et les résistances gothiques de certaines diètes. En Galicie, tout le monde y est hostile, m'écrit-on. Les Polonais craignent que l'élection directe ne porte atteinte à leur indépendance et ne les fusionne avec le reste de la monarchie. Qu'ils prennent garde seulement que, par leur *séparatisme* aveugle et leur individualisme intempestif, ils n'amènent la dissolution de l'Autriche de la même façon qu'ils ont préparé celle de la Pologne. L'augmentation du nombre des députés me paraît moins nécessaire. En France, le parti républicain a toujours cru qu'il était dans l'intérêt du peuple d'avoir une assemblée unique et très-nombreuse. En Amérique au contraire, on est persuadé que rien n'est plus funeste à un régime démocratique, et l'on a limité le nombre des députés à 233, quel que soit l'accroissement ultérieur de la population. Si par suite de l'élection directe la chambre basse devenait la représentation de la nation et de l'unité collective, il faudrait que l'autre chambre devînt

l'organe des autonomies provinciales. Cette réforme semble être le complément nécessaire de l'élection directe, et peut-être désarmerait-elle les résistances que sa proposition va rencontrer.

L'établissement du fédéralisme sur une base démocratique ne doit effrayer ni les conservateurs, ni les Allemands. L'expérience a pu apprendre aux premiers que le plus sûr moyen d'éviter les révolutions, c'est de les prévenir par des réformes opérées dans le sens où marche le siècle. Quant aux seconds, l'alliance déjà conclue des Slaves et des Magyars leur fera perdre inévitablement une prépondérance que le privilége seul leur assurait; mais ils peuvent la reconquérir d'une autre manière, s'ils savent comprendre leur mission. Que les Allemands prennent la direction du développement intellectuel et économique des autres races, qu'ils leur apportent les trésors de la science germanique et l'esprit d'entreprise, afin de mettre en valeur les richesses naturelles de tant de régions encore si peu exploitées. Ils ne regretteront plus cette influence bureaucratique et ces places dont les maigres émoluments étaient l'objet des poursuites de tant de familles. La langue allemande imposée était honnie par les autres races comme le signe et l'instrument de la domination étrangère. Dès qu'on aura accordé aux autres langues la place qui leur re-

dans l'empire des tsars, car les Russes ne souffriraient pas longtemps qu'on puisse dire, et avec raison, qu'à leurs frontières l'Asie commence. Ainsi, par une révolution pacifique, par le progrès naturel des lumières, du bien-être et de la justice, la question d'Orient se trouverait résolue et les dangers du panslavisme s'évanouiraient. La raison d'être de l'Autriche se trouvait jadis dans la nécessité d'opposer un puissant boulevard aux invasions des Turcs. Aujourd'hui elle remplace la Pologne, qui était le rempart de l'Europe contre les envahissements de la Russie. Afin de ne pas être emportée à son tour, il faut qu'elle se donne une constitution qui, tout en respectant l'autonomie des provinces, mette aux mains du pouvoir central la force nécessaire pour maintenir et défendre l'union. Telle est l'œuvre qu'il s'agit maintenant d'accomplir. Pour y réussir, le gouvernement de Vienne et les Allemands n'ont qu'à se convaincre qu'ils ont le plus grand intérêt à favoriser l'expansion des Slaves. Les Polonais et les Tchèques, de leur côté, doivent renoncer à des exigences empruntées aux traditions surannées du moyen âge, qui rendraient impossible l'organisation d'un État moderne. Point n'est besoin de menacer ou d'attaquer la Russie. Le moyen infaillible de la désarmer, en lui rendant en même temps service, c'est uniquement de favoriser le

culture perfectionnées multiplient les richesses de ces belles provinces, que chaque groupe, Croates, Slovènes, Tchèques, Polonais, Ruthènes, encouragé au lieu d'être comprimé, arrive au plein développement de ses aptitudes naturelles, qu'en un mot les Slaves en Autriche se sentent aussi heureux que les Allemands et les Italiens en Suisse, — dès ce moment la situation politique change complétement dans toute l'Europe orientale. La Russie n'est plus à craindre, car l'arme si puissante du panslavisme est brisée entre ses mains. L'idéal n'est plus la grande Slavie, puissance militaire commandée par un despote, c'est l'établissement d'une puissante fédération libre dont l'Autriche deviendrait le foyer.

Entre la Russie sombre, muette, bâillonnée par la censure, ruinée par ses armées permanentes, écrasée sous le despotisme militaire, sans développement intellectuel ou matériel malgré ses chemins de fer, et d'autre part, la Suisse danubienne où circulerait à larges flots la vie moderne, nulle hésitation ne serait possible. C'est l'Autriche qui deviendrait un centre d'attraction pour les populations du Dniéper et des Balkans.

La Russie elle-même se transformerait. Si la France parvient à reconquérir la liberté et à la garder, toute l'Europe est affranchie. Chassé de partout, le despotisme ne pourrait se maintenir

être que les Polonais, doivent désirer vivre dans une Autriche puissante, car c'est l'unique asile de leur nationalité. L'Autriche détruite, ils sont engloutis dans l'océan slave. Cela est trop évident pour qu'ils ne le voient pas. Il est donc probable que, dès qu'ils seront assurés que la Cisleithanie ne se mêlera plus des affaires allemandes et saura conserver la liberté, ils voudront se rapprocher d'elle au lieu de s'en éloigner, comme ils semblent le désirer aujourd'hui.

En résumé, la mission de l'Autriche est belle : si elle la remplit, elle méritera la reconnaissance de l'Europe. Concilier par la liberté et le bien-être des races si longtemps hostiles, hâter le développement de la race slave, cette sœur cadette de la grande famille âryenne, et procurer ainsi à l'humanité l'épanouissement d'un rameau nouveau doué peut-être de facultés spéciales, attirer vers un centre actif de richesses et de lumières les peuples-frères encore asservis en Russie et en Turquie, faire rayonner ainsi partout dans l'Europe orientale les forces irrésistibles de la civilisation, devenir en un mot les États-Unis danubiens, sans guerre, sans révolution, sans violences, voilà ce qu'il y a à faire. Pour vaincre les difficultés, ce qu'il faut de la part du gouvernement de Vienne, c'est une initiative hardie, des vues élevées et le sentiment des conditions d'existence

des sociétés démocratiques modernes; de la part des Tchèques et des Slaves, c'est mettre de la sagesse dans leurs réclamations, de la persévérance, mais de la prudence dans leur conduite et surtout ne pas oublier les leçons de l'histoire.

§ 4

La question tchèque en Bohême offre à peu près les mêmes difficultés et les mêmes dangers que la question polonaise en Galicie. En Bohême aussi il existe une nationalité qui veut conserver son indépendance historique comme la Hongrie et qui ne consent pas à se soumettre aux décisions du parlement central de Vienne.

En Bohême, comme en Galicie, la difficulté est encore aggravée par le fait que dans les limites du même territoire se trouvent deux populations parlant des langues différentes et animées d'aspirations souvent contradictoires : là-bas Polonais et Ruthènes, ici Tchèques et Allemands.

Enfin, ce qui met le comble aux complications, la nationalité politique des Tchèques n'a pas les mêmes limites que leur nationalité ethnographique.

La nationalité politique dont le parti tchèque réclame la reconstitution et l'autonomie comprend

ce qu'il appelle les pays de la couronne de Saint-Étienne, à savoir : la Bohême, la Moravie, la Silésie autrichienne, plus la Lusace (*Lausitz*) et la Silésie prussienne conquises par Frédéric II. Ces dernières provinces ne renferment point de Tchèques mais un certain nombre de Polonais.

En Bohême, d'après M. Ficker on compte 3 200 000 Slaves et 2 000 000 d'Allemands, en Moravie, 1 480 000 Slaves et 530 000 Allemands. Mais en outre en Hongrie sur le territoire limitrophe de la Moravie se rencontrent 2 200 000 Slovaques qui parlent des patois très-peu différents du tchèque, le hanaque, le silésien, et qui ont même adopté généralement le tchèque comme langue littéraire. Les Slovaques occupent les vallées qui descendent des monts Tatra dans la Karpathes, se rapprochent du Danube vers Presbourg et Waitzen et s'avancent à l'est jusqu'au delà d'Eperies et de Kashau où, aux bords des rivières Ungh et Tepla, ils confinent aux Ruthènes. Ils sont pour la plupart protestants, parce que la région montagneuse qu'ils habitent a servir de refuge aux réformés, alors que Ferdinand II les exterminait en Bohême et en Moravie.

Les Tchèques forment donc un groupe d'environ 7 millions. Ils occupent tout le centre de la Bohême, de la Moravie et le nord de la Hongrie, c'est-à-dire une longue bande ds terrain qui, com

mençant à l'ouest aux environs de Pilsen et finissant à l'est vers Unghvar, atteint une assez grande largeur aux longitudes de Prague et de Presbourg, mais se trouve réduite à un simple isthme de jonction vers Brünn.

Les Allemands possèdent les districts frontières de la Bohême et de la Moravie du côté du duché d'Autriche, de la Bavière, de la Saxe et de la Silésie. Ils dominent dans les villes industrielles comme Brünn et Olmütz où l'on trouve très-peu de Slaves. A Prague même ils constituent environ le tiers de la population. Ils forment enfin certains ilots, isolés au milieu des Tchèques, comme à Iglau et à Austerlitz, en Moravie, à Proben, à Kremnitz et Neusohl parmi les Slovaques de la Hongrie.

En résumé dans les pays autrichiens de la couronne de Saint-Wenceslas 2 millions et demi d'Allemands se trouvent en présence de 4 680 000 Tchèques. Ils forment ainsi environ le tiers de la population et occupent aussi le tiers du territoire.

Les tendances, les vœux de ces deux groupes ne sont pas les mêmes. Les Tchèques désirent obtenir une autonomie complète, afin de faire de Prague le centre d'activité de leur développement national. Les Allemands au contraire ne veulent point se détacher de Vienne où ils rencontrent l'appui des autres Allemands de l'Empire.

Ce qui donne à cette question une gravité particulière et en fait un intérêt européen de premier ordre c'est la situation géographique de la Bohême, au cœur même de notre continent. Les populations slaves, s'avançant ici comme un coin vers l'ouest, jusque près des sources du Mein, séparent complétement les Allemands autrichiens du Sud, des Allemands prussiens du Nord. Si les deux grandes unités ethnographiques, germanique et slave devaient jamais se constituer, la Bohême serait probablement réclamée par la première au nom des nécessités géographiques, par la seconde au nom des droits de la race.

Actuellement pour constituer une nationalité indépendante, les Tchèques invoquent l'histoire de leur civilisation et de leur littérature qui leur donne, prétendent-ils, une individualité nationale aussi distincte, aussi caractérisée, aussi armée de titres écrits et de droits naturels que celle de la Hongrie. Il nous faut donc jeter un rapide coup d'œil sur leurs annales. Elles sont très-instructives sous plus d'un rapport. Elles nous montrent comment l'élément slave et l'élément germanique ont lutté et se sont combinés dans cette région à différentes époques. Les Slaves occupaient autrefois tout le pays depuis la Bohême jusqu'à la Baltique. Quelques groupes isolés ont gardé leurs caractères distinctifs, comme les Wendes des

environs de Bautzen en Saxe. Mais ailleurs ils ont été germanisés et absorbés par les populations de sang teutonique. Il est intéressant de voir comment les Tchèques ont conservé cette nationalité qui est un des grands embarras et qui pourrait devenir une des grandes forces de l'Autriche actuelle.

Vers l'époque de Tacite, la Bohême était occupée par une tribu germanique, les Markomans, et par les Boiens, tribu gaélique qui laissa son nom au pays. Après Attila, on trouve la contrée habitée par les Slaves, mais on ignore quand ils y ont pénétré. En 627 Samo fonde le premier grand royaume slave. Il s'étendait à l'est jusqu'aux monts Tatra, au nord jusqu'à la Sprée, au sud jusqu'en Styrie, à l'ouest jusqu'aux sources du Mein, ou les Wendes de Rednic reconnaissaient son autorité.

Après Charlemagne, la Bohême fit partie de la grande Moravie, second empire slave formé par les conquêtes de Swatopluk (870). La tradition poétique fait descendre la dynastie nationale des Prémysl qui régna jusqu'en 1306, de la fameuse reine Libusa, la fondatrice de Prague (vers 723). Les Tchèques furent d'abord convertis au christianisme, à la cour de Swatopluk, par les grands apôtres des slaves Cyrille et Méthode, et ils adoptèrent ainsi le rite oriental. Mais au dixième siè-

cle, ayant été obligés de demander l'appui de l'empire germanique contre les Magyars, ils furent amenés au rite latin par les missionnaires allemands de l'évêché de Ratisbonne[1]. La Bohême relevait même de l'évêque de cette ville jusqu'à l'établissement de l'évêché de Prague par le duc Sobeslas. Cette conversion détacha les Tchèques des Slaves orientaux et les soumit à l'influence germanique, car les hautes fonctions ecclésiastiques étaient ordinairement accordées à des Allemands.

Sous les premiers ducs, du dixième au douzième siècle, les limites de la domination tchèque variaient sans cesse, suivant les résultats des luttes incessantes avec les Magyars et les Polonais. Boleslas de Pologne occupa même la Moravie et toute la Bohême en 1003. C'étaient surtout les territoires morave et slovaque que Tchèques et Magyars se disputaient avec acharnement. Après que Bretislas eut conquis la Moravie en 1038, ce pays resta uni à la Bohême, sauf de courts intervalles (de 1278 à 1283 et de 1468 à

1. Le couvent de Susau vit disparaître, en 1096, les derniers vestiges de l'ancien rite gréco-slave et de la littérature slavo-cyrillique. Pour tout ce qui concerne l'histoire politique et littéraire de la Bohême on peut consulter un livre admirablement fait et intitulé *Bœhmen*, *Land und Volk*. — Ce livre composé par un groupe d'hommes spéciaux est un modèle dans son genre.

1490), tandis que la Slovaquie fut définitivement acquise à la Hongrie.

Tout le dixième siècle fut pour la Bohême une époque de grandeur et de puissance. Elle commence avec Wenceslas le saint (928-935) de qui venait la fameuse couronne, symbole de la nationalité tchèque. Puis Boleslas I et Boleslas II étendent leurs conquêtes en Pologne, en Hongrie et poussent leurs frontières jusqu'à celles de la Russie de saint Wladimir. Enfin Wratislas (1060-1092) obtient de l'empereur Henri IV le titre de roi en récompense des secours qu'il lui a apportés contre le pape.

En 1126, Sobeslas I, après la glorieuse victoire de Chlumec, se réconcilie avec l'empereur Lothaire et obtient le titre d'électeur et de grand échanson de l'empire. A partir de ce moment l'union de la Bohême avec l'Allemagne devient très-intime. La cour de Prague adopte les usages allemands; la noblesse imite la cour et peu à peu les institutions féodales prennent la place des anciennes coutumes démocratiques et slaves. Chez les Tchèques comme chez les Serbes encore aujourd'hui tous étaient égaux. Il n'y avait point de noblesse. La terre était possédée par les familles qui constituaient des communautés gouvernées par le staroste ou wladika. Les starostes, chefs naturels des familles, choisissaient les représentants qui faisaient les

lois. Le territoire était divisé en cercles ou joupanies (Zùpa). C'était une organisation toute républicaine et patriarcale où le servage était inconnu. Si cette organisation avait été conservée, elle répondrait complétement aux besoins de l'époque moderne. Elle disparut malheureusement pour faire place à la féodalité. A la suite de guerres malheureuses, les paysans jadis égaux et libres furent réduits en servage et tout le pays divisé en fiefs.

Mais cette profonde transformation sociale ne s'accomplit que peu à peu. Otokar Ier établit l'ordre de primogéniture dans la dynastie des Prémysl. Jusque-là on avait suivi, comme dans les familles, le senoriat, c'est-à-dire que la succession au trône avait lieu par rang d'âge. Sous les règnes suivants la germanisation du pays fit de rapides progrès, parce que le roi, la noblesse et le clergé avaient également intérêt à introduire les coutumes féodales de la Germanie. Les barons donnèrent à leurs châteaux des noms allemands. Il était de bon ton de parler allemand et de connaître les poésies allemandes. La langue et les chansons tchèques étaient dédaignées parce qu'elles ne semblaient plus convenir qu'au peuple et aux paysans. La justice des barons et des évêques remplaçait celle des joupanies.

Sous Otokar II le plus éminent des Prémyslides

(1253 à 1278) la Bohême atteignit un tel degré de puissance, de richesse et d'éclat, qu'elle fut un moment l'État le plus puissant de l'Europe, jusqu'à ce qu'elle fût vaincue par la coalition des Allemands et des Hongrois. — Otokar pour fortifier la puissance royale suivit la politique que les rois de France avaient adoptée d'instinct. Il s'appuya sur la bourgeoisie et s'efforça de diminuer la prédominance de la noblesse féodale. Il appela dans le pays de nombreuses colonies allemandes pour défricher les immenses forêts qui couvraient ses frontières et pour exploiter les richesses minérales que renfermaient ses montagnes. Il admit les représentants des villes aux États généraux, introduisit le bail héréditaire si favorable aux cultivateurs, favorisa l'industrie, les lettres, les beaux-arts. Il conquit l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et même le littoral de l'Adriatique depuis Trieste jusqu'à Pordenone. Il vainquit à différentes reprises les Hongrois, dirigea la croisade contre les Lithuaniens païens, et fonda ainsi un royaume qui embrassait toute l'Europe centrale. C'est pour lui résister que les Allemands élurent empereur le comte Rodolphe de Habsbourg. On sait comment Rodolphe s'acquitta de sa mission. Otokar succomba sur le champ de bataille de la Marchfeld le 26 août 1278, sous les forces combinées des Autrichiens et des

Hongrois. La dynastie des Prémyslides finit en 1306 avec Wenceslas III.

Sous les souverains de la maison de Luxembourg de 1310 à 1437, la civilisation fit de rapides progrès en Bohême, mais elle continua à perdre de plus en plus le caractère slave. Le roi Jean, brillant chevalier, mais plus occupé des affaires de la France que de celles de son pays, se fit tuer héroïquement à la bataille de Crécy. — Son fils Charles, qui devint empereur, fonda l'Université de Prague, le Carolinum, et un grand nombre de villes qui portent son nom. Il fit partout régner l'ordre et maintint une sécurité complète. L'agriculture se perfectionna; l'industrie, le commerce se développèrent. La population augmenta considérablement. Le bien-être était général. Ce fut une période d'éclat et de prospérité dont les Tchèques n'ont jamais perdu le souvenir. C'est le successeur de Charles IV, Wenceslas IV, qui reçut le surnom de cruel parce qu'il fit jeter dans la Moldau, du haut du pont que son père avait bâti, le grand vicaire Nepomuc, qui à la tête du clergé résistait aux volontés du roi. La maison de Luxembourg s'éteignit avec l'empereur Sigismond, à la fin de la guerre des Hussites.

Cette guerre des Hussites est un des épisodes les plus importants de l'histoire du moyen âge C'est la première grande insurrection contre la

théocratie catholique : Huss est l'héroïque précurseur de Luther. C'est aussi la première grande victoire de l'esprit démocratique. On vit alors ce que peut un peuple, même peu nombreux, quand il lutte pour ses convictions. Ces merveilleux combats égalent s'ils ne surpassent ceux de la révolution des Pays-Bas et de la Révolution française. Les Hussites, quoique divisés en deux partis, les taborites, démocrates et puritains, et les utraquistes modérés, puisaient dans leur foi et dans l'armement de tout le peuple une telle puissance, qu'ils repoussèrent pendant quinze ans toutes les forces de l'Allemagne, liguées contre eux, à la voix du pape et de l'empereur. Cinq armées de Croisés, dont la dernière comptait 180 000 hommes, furent successivement vaincues. La terreur qu'inspiraient les Hussites à leurs ennemis était telle que ceux-ci prenaient la fuite dès qu'ils les apercevaient. On fut obligé de leur concéder par les « compactats de Bâle » l'usage de la coupe eucharistique, et de leur accorder la liberté de conscience.

Ces guerres de religion eurent pour effet de réveiller complétement le sentiment national chez les Slaves. Le peuple était entré en scène et jouait le premier rôle. Comme il était de race tchèque, c'est en langue tchèque qu'il fallait s'adresser à lui. Huss fit pour sa langue maternelle ce que

Luther fit plus tard pour l'allemand. Il en fixa l'orthographe et l'employa pour répandre les idées religieuses. Les écrits, les discours, les discussions éveillèrent dans tous les rangs une puissante vie intellectuelle. Le souffle démocratique de l'époque primitive ébranla jusque dans ses bases la société féodale et théocratique. Les couvents furent supprimés, anéantis. La haute aristocratie s'exila ou perdit son influence. La plupart des Allemands, étant restés catholiques, quittèrent le pays. Cette renaissance slave atteignit son apogée quand George Podiebrad, hussite et de petite noblesse, fut élu roi (1458).

Après lui, sous les souverains Jagellons (1471-1526), la féodalité reconquit sa prédominance. La part d'influence des villes dans la diète fut restreinte, et le servage des paysans confirmé et soumis à des conditions plus dures. C'est en vain que les gens des villes et des campagnes s'efforcèrent de résister. Ils furent écrasés et décimés. La démocratie nationale était vaincue par la féodalité.

Une épreuve plus terrible et plus sanglante encore lui était réservée, après que Louis, roi de Bohême et de Hongrie, fut tombé à Mohacz. On crut dans ces deux pays que, pour résister aux Turcs victorieux, il fallait élire un même souverain. C'est ainsi que Ferdinand Ier de Habsbourg

fut nommé. Sous son règne et sous celui de ses premiers successeurs, la Bohême jouit d'un intervalle de répit. Les lumières, les arts, les industries refleurirent. Mais en même temps le protestantisme fit de grands progrès, beaucoup d'anciens utraquistes adoptant la Réforme. Après la mémorable défaite de la Montagne-Blanche, il sembla que la nationalité tchèque dût périr. Ferdinand II fut sans miséricorde. Tous ceux qui ne rentraient point dans le giron de l'Église, hussites ou protestants, étaient brûlés, décapités ou exilés. Leurs biens confisqués étaient livrés aux envahisseurs étrangers. De là date en Bohême la puissance des grandes maisons d'origine allemande comme les Gallas, les Trautmansdorf, les Thun, les Liechtenstein, les Dietrichstein, d'origine italienne comme les Piccolomini, les Colloredo, les Villani, d'origine française comme les Buquoy, les Lamboy, ou d'origine espagnole comme les Maradas, les Huerta, les Vasquez. Plus de trente-six mille familles quittèrent le pays. La guerre de Trente ans le ruina et le dépeupla complétement. Au traité de Westphalie, la population était tombée de trois millions à huit cent mille âmes. Des colonies allemandes vinrent occuper les cantons déserts : nouvelle cause de *germanisation.*

Pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle la Bohême fut livrée aux Jésuites. Dans

aucun pays, pas même en Espagne, ils n'exercèrent une influence plus complète sur les esprits. Toute vie intellectuelle s'éteignit peu à peu. Nul ouvrage méritant d'être lu ne fut publié. Dans les campagnes les paysans sont transformés en bêtes de somme et corvéables à merci, les villes muettes sont gouvernées par la bureaucratie, les diètes annuelles votent automatiquement les impôts; partout la torpeur et le néant.

Joseph II crut qu'il sauverait l'empire en supprimant les couvents, en répandant l'instruction et en généralisant l'emploi de la langue allemande comme le meilleur agent de la civilisation. La nationalité tchèque lui parut si bien morte qu'il refusa de se laisser couronner à Prague et qu'il fit transporter au musée d'antiquité à Vienne, la couronne de saint Wenceslas, comme une relique du moyen âge. La Bohême n'eut même plus assez d'énergie pour réclamer. Ce fut de la Hongrie et des provinces belges que partit la résistance.

Au moment où tout semblait fini, la littérature vint réveiller l'esprit national et lui donner un feu, une puissance, qu'il n'avait peut-être jamais eus. Lorsque Joseph II bannit la langue tchèque de l'école et de l'administration, quelques lettrés patriotes s'efforcèrent de la sauver d'un complet oubli. Le comte Franz Kinsky, Franz Pelzel, Hanke von Hankenstein recommandèrent

l'étude du dialecte national et en vantèrent les beautés. H. Galas, C. Fricay, D. Kinsky en Moravie, Bohuslas Tablic et G. Palkowic dans la Slovaquie, se dévouèrent aux mêmes études, dont les savants ouvrages de Dobrowsky vinrent révéler toute l'importance.

Après les guerres contre Napoléon, le réveil tchèque prit tout à coup un essor extraordinaire lorsque la découverte du manuscrit de Königinhof (1817) et du *Libusin soud* ou manuscrit du Grüneberg eut mis au jour les trésors des antiques poésies nationales d'avant l'époque chrétienne.

Tous les genres de littérature, la satire, la tragédie, l'histoire, les sciences, furent abordés avec une ardeur inouïe. Déjà en 1785 un théâtre tchèque avait été fondé à Prague et les pièces ne lui firent point défaut. — Parmi les œuvres capitales de cette renaissance littéraire qui acquirent un renom européen, tant pour leur mérite littéraire que pour l'influence décisive qu'elles exercèrent sur le mouvement national tchèque, il faut citer d'abord le fameux poëme de Kollar, pasteur protestant de la Slovaquie, la *Slavy Dcera*, où il chante la grandeur future de la grande Slavie unifiée, *Les antiquités slaves* de Safarik, — autre Slovaque, — où l'auteur établit les rapports des différents dialectes et des différentes races slaves, la grande *Histoire de Bohême* de F. Palaçky, et

le *Dictionnaire tchèque* de Jungmann, résultat de trente-cinq années de recherches. Le nombre des ouvrages publiés dans l'idiome national est déjà innombrable, et presque tous ont un but commun : mettre à la portée des populations slaves les richesses scientifiques et littéraires des autres peuples ou contribuer à élever le niveau de la civilisation nationale par des écrits originaux.

Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point : c'est bien la littérature qui donna naissance en Bohême au mouvement national. Nous allons voir maintenant comment il se produisit sur le terrain politique. Déjà en 1847 un certain esprit d'opposition se montra au sein de la diète à Prague : chose inouïe, elle se permit de rejeter une certaine demande d'impôt. En 1848, tandis que l'Italie se soulevait, que la Hongrie réclamait sa complète indépendance et que les Allemands utrichiens s'efforçaient d'entrer dans l'unité germanique, la Bohême aussi exprima ses vœux par la voix des notables réunis à Prague, le 1 mars de cette mémorable année. Voici ces vœux; ils méritent d'être rappelés, parce qu'ils constituent le programme dont le parti national demandera probablement encore maintenant la réalisation : Droits égaux accordés en Bohême aux deux langues allemande et tchèque; pouvoir législatif restitué à la diète; représentation des

classes inférieures à côté des classes supérieures, seules représentées jusqu'alors; diète commune pour la Bohême, la Moravie et la Silésie autrichienne; établissement d'une chancellerie indépendante et d'une espèce de ministère responsable à Prague comme pouvoir suprême pour les affaires particulières du pays; libération complète des paysans, chose accomplie aujourd'hui; égalité des cultes devant la loi; organisation des libertés communales.

Par rescrit du 8 avril 1848, l'empereur Ferdinand promit de convoquer une assemblée constituante à Prague, où les différentes classes seraient représentées, et qui examinerait la question de la réunion de la Bohême et de la Moravie. Un comité national se constitua à Prague (*National Ausschuss*), composé d'Allemands et de Tchèques; il avait pour mission de préparer les réformes que devait débattre la diète de la Bohême. Le 2 juin, se réunit à Prague le grand congrès slave dont nous avons déjà parlé. Le sentiment dominant était qu'il fallait sauver l'Autriche, pour y assurer le développement des différents groupes slaves, croate, serbe, slovène, polonais, ruthène, tchèque et slovaque. Les troubles du 12 juin, puis les guerres civiles, suivies de la compression à outrance sous le ministère Bach, mirent fin à toute tentative de réformes pacifiques.

Quand, après la guerre d'Italie, l'empereur actuel promulgua le diplôme d'octobre 1860, la Bohême espéra toucher à l'accomplissement de ses vœux. Le manifeste impérial reconnaissait en effet la nécessité de respecter les droits historiques et les institutions héréditaires des divers pays. Il abandonnait à ces pays eux-mêmes le soin d'améliorer leurs institutions, sans préjudice toutefois pour l'intégrité et la puissance de l'empire. Les objets d'intérêt commun étaient seuls réservés à la compétence du Reichsrath central. Tout le reste devait être traité dans les diètes des différents royaumes et pays, conformément à leur constitution respective. C'était évidemment l'inauguration du fédéralisme.

Quoique le diplôme d'octobre eût été déclaré « la loi désormais immuable de l'empire, » on sait comment il fut bientôt remplacé par la patente de février 1861, qui maintenait le système appelé centraliste. Les Tchèques passèrent de nouveau dans l'opposition. Ils auraient probablement appuyé le ministère Belcredi, s'il avait pu donner suite à ses plans d'organisation fédéraliste. Mais ils n'ont cessé de protester avec la plus grande énergie contre le dualisme inauguré en 1867.

Deux documents importants exposent très-clairement les raisons de ces résistances persis-

tantes et invincibles. Ce sont le discours prononcé par M. Rieger au sein de la diète de Prague le 13 avril 1867 et la protestation déposée, le même jour, sur le bureau de cette assemblée, contre l'élection de délégués pour le Reichsrath des pays non hongrois.

Cette protestation est signée par les représentants slaves de la diète; elle est par conséquent l'expression des sentiments qui animent les hommes du mouvement national tchèque.

M. Rieger[1] et les autres représentants slaves se placent comme Deák et les Hongrois sur le terrain historique. Voici leur raisonnement. La Bohême n'est pas une province autrichienne, domaine héréditaire de la maison d'Habsbourg, comme les duchés d'Autriche, la Styrie ou le Tyrol. La Bohême est un royaume indépendant, au même titre que la Hongrie. La couronne de saint Wenceslas n'a été accordée à Ferdinand Ier, comme celle de saint Étienne, que sous certaines conditions et en vertu d'un contrat synallagmatique, dont le souverain ne peut à son gré changer les clauses.

1. Quoique M. Rieger soit d'origine allemande, ainsi que son nom l'indique, son dévouement à la cause tchèque, son éloquence, son habileté, son tact, sa prudence, l'ont fait considérer avec son beau-père, l'éminent historien Palaçky, comme le chef du parti national. Il est l'auteur d'études économiques très-estimées.

Ferdinand Ier a, il est vrai, obtenu de la diète que l'hérédité serait accordée à sa maison, mais à condition que le roi respecterait les droits, privilèges et libertés de la nation bohème. Sur la frontière morave, existe encore la pierre d'Iglau où le souverain devait prêter serment à la constitution héréditaire avant d'entrer dans le royaume. Tous les souverains, sauf Joseph II et l'empereur actuel, ont prêté ce serment en se faisant couronner à Prague. On pourrait donc aussi invoquer ici la maxime du droit public hongrois : *Non esi rex, nisi coronatus.*

Ferdinand II, après la défaite de la Montagne-Blanche, a sans doute restreint la compétence de la diète; mais néanmoins, dans la constitution octroyée du 10 mai 1627, il s'impose, par l'article III, à lui et à ses successeurs, le devoir de prêter le serment de conserver les droits et privilèges du pays. Par la *Confirmatio privilegiorum*, en date du 29 mai 1627, Ferdinand II a confirmé ces droits nationaux. Le roi Ferdinand III rendit même à la diète, par ses Novelles du 1er février 1640, plusieurs de ses droits constitutionnels, entre autres celui de délibérer sur les affaires du pays et de prendre des résolutions à ce sujet sous ratification du souverain. Le droit de voter les impôts n'a jamais été contesté à la diète et elle l'a mis en pratique jusqu'en 1848. L'empereur Fran-

çois en 1804, l'empereur actuel dans son manifeste d'Olmütz du 2 décembre 1848, ont reconnu l'existence indépendante des royaumes de son empire. Donc l'empereur François-Joseph ne peut avoir d'autres droits que ceux qu'il a hérités de ses prédécesseurs, et ceux-là n'ont jamais eu ni réclamé celui de disposer de la Bohême sans son consentement.

La Bohême a toujours été un État indépendant n'ayant avec les autres pays de l'empire qu'un seul rapport, celui qui résulte de la communauté de la dynastie. Donc personne, ni souverain, ni assemblée, n'a le droit de détruire l'individualité nationale de ce pays et de le fondre dans un État nouveau, sans le consentement de la nation et de sa diète librement élue. Cela serait contraire au droit naturel, non moins qu'au droit historique.

Malgré le diplôme d'octobre 1860, qui promettait qu'aucune loi ne serait plus modifiée qu'avec le concours des diètes, la patente de février 1861 a édicté une loi électorale encore en vigueur, qui a eu pour résultat de mettre les représentants des populations slaves en minorité dans la diète, quoique numériquement et par la quote-part des impôts qu'elles payent, ces populations forment la très-grande majorité du pays.

« Nous avons tout intérêt à sauver l'Autriche,

ajoutait M. Rieger, parce que c'est le seul refuge de notre nationalité entre le colosse russe à l'orient et le colosse allemand à l'occident. Aussi étions-nous prêts à faire les plus grandes concessions pour constituer, par l'union plus intime de tous les pays de l'Autriche, un puissant État libre, appuyé sur le dévouement spontané de toutes les nationalités. Mais maintenant que les Hongrois se sont séparés du reste de l'empire, pouvons-nous consentir à être noyés, absorbés dans un État sans précédents historiques, sans force, sans unité possible et auquel on n'arrive même pas à donner un nom, puisqu'on l'appelle tantôt « les pays non hongrois, » tantôt « les pays cisleithans. » Nous aurions pu accepter une constitution octroyée par notre empereur, nous ne pouvons subir une constitution imposée par M. Deák à l'empire. Le dualisme est une machine inventée pour opprimer les Slaves en les livrant au delà de la Leitha à l'omnipotence des Magyars, en deçà de la Leitha à l'omnipotence des Allemands. Ce régime est inique, illégal, car il a été imposé aux Slaves sans leur assentiment et malgré leurs protestations; il ne durera pas, car il provoquera le conflit des nationalités. Nous ne devons donc pas le reconnaître, en envoyant des députés au Reichsrath de Vienne, ni lui sacrifier notre existence nationale et nos droits historiques. »

Ces paroles de M. Rieger caractérisent bien l'attitude que la Bohême a conservée depuis 1867. L'opposition contre le régime actuel n'a pas éclaté en révolte ouverte; mais elle est arrivée à un degré de violence extrême. Le langage des journaux tchèques était si séditieux, que l'application de la loi a envoyé en prison un grand nombre de leurs rédacteurs. D'immenses *meetings*, comme aux temps des Hussites, réunissaient 20 000 et 30 000 assistants au pied des montagnes pour réclamer le rétablissement du droit national. Ainsi que l'avait prédit M. Palaçky, l'opposition tchèque prit d'abord la nuance du Panslavisme moscovite. On apprenait le russe, on chantait les airs russes, on les applaudissait au théâtre. MM. Palaçky, Rieger et d'autres patriotes tchèques se rendirent même à Moscou[1]. Récemment, comme l'a montré M. Saint-René-Taillandier, dans un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* consacré à cette question (1er août 1869), le mouvement tchèque pour ne point s'aliéner les Allemands du royaume

1. Il faut remarquer, toutefois, qu'au banquet de Moscou M. Rieger eut le courage d'élever la voix en faveur de la Pologne. Un écrivain anglais très-bien renseigné dit, dans la *Revue de Westminster* d'octobre 1867 : « We have perused the speeches at the various banquets and social gatherings, and on the whole have been struck with the enlightened, human and temperate tone wich prevailed in those of the Czechs and other Slavonians of Austria. » — Voyez l'article *Dualism in Austria*.

a abandonné le thème de la race, et a repris pour base de ses réclamations les droits de la nationalité historique. Sur cette base ils sont inattaquables, car c'est au nom du droit historique que les Hongrois ont réclamé l'établissement du dualisme. Or, si l'on a reconnu l'autonomie de la Hongrie qui s'est insurgée en 1848, comment, dit M. Rieger, pourrait-on la refuser à la Bohême qui a exactement les mêmes droits traditionnels et qui, elle, est restée fidèle à l'empereur?

Les Tchèques ayant refusé d'envoyer des représentants au Reichsrath, la simple abstention était sans doute une menace pour la réorganisation de l'empire, mais elle n'eût pas empêché le nouveau régime de vivre et peut-être de se consolider.

A Vienne on eût pu dire aux Tchèques comme naguère M. Schmerling aux Hongrois : « Nous attendrons. » Seulement les concessions qu'on refusait à la Bohême, le ministère ne pouvait équitablement les accorder à la Galicie, à la Bukovine. Si ces pays insistaient pour obtenir une indépendance plus grande et pour arriver au fédéralisme, le moment devait arriver où il faudrait soit s'entendre avec les différentes nationalités, soit rétablir le régime absolu. Il est impossible en effet de faire fonctionner un régime constitutionnel que repousse la majorité d'un pays. C'est en présence de ce terrible dilemme que se trouve placé le mi-

nistère Taaffe-Potoçky qui vient de se constituer (avril 1870).

Voyez comme les difficultés s'enchaînent de façon à rendre la situation de l'Autriche vraiment inextricable. Pour faire de l'Autriche un État puissant et libre, il aurait fallu lui donner la forme d'une fédération avec un pouvoir central, restreint dans ses attributions, mais fortement constitué.

Si les Hongrois avaient voulu s'entendre avec les Slaves ils eussent fait accepter cette forme de gouvernement, malgré toutes les résistances. Mais les Hongrois, se défiant des Autrichiens et ne voulant point les soutenir dans leurs visées sur l'Allemagne, réclament leur autonomie historique et imposent le dualisme. Aussitôt les Tchèques demandent une indépendance non moins complète et refusent de se laisser absorber dans la Cisleithanie. Bientôt la Galicie, le Tyrol, les Slovènes élèvent des prétentions semblables.

Les Allemands résistent. Ils soutiennent que céder à toutes ces exigences c'est démembrer l'Autriche. Et en effet, avec le pouvoir absolu, l'unité de la dynastie suffisait pour maintenir l'unité de l'État, parce que la même volonté se faisait obéir partout; mais avec la liberté et le régime constitutionnel, s'il n'y a point de parlement commun votant des lois partout exécutables, il n'y a plus de centre d'activité, plus de lien, plus

le *Dictionnaire tchèque* de Jungmann, résultat de trente-cinq années de recherches. Le nombre des ouvrages publiés dans l'idiome national est déjà innombrable, et presque tous ont un but commun : mettre à la portée des populations slaves les richesses scientifiques et littéraires des autres peuples ou contribuer à élever le niveau de la civilisation nationale par des écrits originaux.

Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point : c'est bien la littérature qui donna naissance en Bohême au mouvement national. Nous allons voir maintenant comment il se produisit sur le terrain politique. Déjà en 1847 un certain esprit d'opposition se montra au sein de la diète à Prague : chose inouïe, elle se permit de rejeter une certaine demande d'impôt. En 1848, tandis que l'Italie se soulevait, que la Hongrie réclamait sa complète indépendance et que les Allemands utrichiens s'efforçaient d'entrer dans l'unité germanique, la Bohême aussi exprima ses vœux par la voix des notables réunis à Prague, le 1 mars de cette mémorable année. Voici ces vœux; ils méritent d'être rappelés, parce qu'ils constituent le programme dont le parti national demandera probablement encore maintenant la réalisation : Droits égaux accordés en Bohême aux deux langues allemande et tchèque; pouvoir législatif restitué à la diète; représentation des

classes inférieures à côté des classes supérieures, seules représentées jusqu'alors; diète commune pour la Bohême, la Moravie et la Silésie autrichienne; établissement d'une chancellerie indépendante et d'une espèce de ministère responsable à Prague comme pouvoir suprême pour les affaires particulières du pays; libération complète des paysans, chose accomplie aujourd'hui; égalité des cultes devant la loi; organisation des libertés communales.

Par rescrit du 8 avril 1848, l'empereur Ferdinand promit de convoquer une assemblée constituante à Prague, où les différentes classes seraient représentées, et qui examinerait la question de la réunion de la Bohême et de la Moravie. Un comité national se constitua à Prague (*National Ausschuss*), composé d'Allemands et de Tchèques; il avait pour mission de préparer les réformes que devait débattre la diète de la Bohême. Le 2 juin, se réunit à Prague le grand congrès slave dont nous avons déjà parlé. Le sentiment dominant était qu'il fallait sauver l'Autriche, pour y assurer le développement des différents groupes slaves, croate, serbe, slovène, polonais, ruthène, tchèque et slovaque. Les troubles du 12 juin, puis les guerres civiles, suivies de la compression à outrance sous le ministère Bach, mirent fin à toute tentative de réformes pacifiques.

le *Dictionnaire tchèque* de Jungmann, résultat de trente-cinq années de recherches. Le nombre des ouvrages publiés dans l'idiome national est déjà innombrable, et presque tous ont un but commun : mettre à la portée des populations slaves les richesses scientifiques et littéraires des autres peuples ou contribuer à élever le niveau de la civilisation nationale par des écrits originaux.

Il ne peut y avoir aucun doute sur ce point : c'est bien la littérature qui donna naissance en Bohême au mouvement national. Nous allons voir maintenant comment il se produisit sur le terrain politique. Déjà en 1847 un certain esprit d'opposition se montra au sein de la diète à Prague : chose inouïe, elle se permit de rejeter une certaine demande d'impôt. En 1848, tandis que l'Italie se soulevait, que la Hongrie réclamait sa complète indépendance et que les Allemands utrichiens s'efforçaient d'entrer dans l'unité germanique, la Bohême aussi exprima ses vœux par la voix des notables réunis à Prague, le 1 mars de cette mémorable année. Voici ces vœux; ils méritent d'être rappelés, parce qu'ils constituent le programme dont le parti national demandera probablement encore maintenant la réalisation : Droits égaux accordés en Bohême aux deux langues allemande et tchèque; pouvoir législatif restitué à la diète; représentation des

classes inférieures à côté des classes supérieures, seules représentées jusqu'alors; diète commune pour la Bohême, la Moravie et la Silésie autrichienne; établissement d'une chancellerie indépendante et d'une espèce de ministère responsable à Prague comme pouvoir suprême pour les affaires particulières du pays; libération complète des paysans, chose accomplie aujourd'hui; égalité des cultes devant la loi; organisation des libertés communales.

Par rescrit du 8 avril 1848, l'empereur Ferdinand promit de convoquer une assemblée constituante à Prague, où les différentes classes seraient représentées, et qui examinerait la question de la réunion de la Bohême et de la Moravie. Un comité national se constitua à Prague (*National Ausschuss*), composé d'Allemands et de Tchèques; il avait pour mission de préparer les réformes que devait débattre la diète de la Bohême. Le 2 juin, se réunit à Prague le grand congrès slave dont nous avons déjà parlé. Le sentiment dominant était qu'il fallait sauver l'Autriche, pour y assurer le développement des différents groupes slaves, croate, serbe, slovène, polonais, ruthène, tchèque et slovaque. Les troubles du 12 juin, puis les guerres civiles, suivies de la compression à outrance sous le ministère Bach, mirent fin à toute tentative de réformes pacifiques.

clairement, et c'est pour le conjurer qu'ils demandent pour l'empire un régime parlementaire semblable à celui de la Suisse. Un livre remarquable de M. Adolph Fischhof, qui vient de paraître (mai 1870) sous le titre de *Œsterreich und die Bürgschaften seines Bestandes*, défend la même thèse. Il n'y a point d'autre solution durable. C'est sur ce terrain qu'en Autriche tous les amis de la liberté devraient se réunir et s'entendre.



X

LE CONCORDAT AUTRICHIEN ET LES LUTTES CONFESSIONNELLES.

Parmi les difficultés que rencontre la régénération de l'Autriche, l'une des plus grandes est celle qui naît du règlement des rapports de l'Église et de l'État. L'antagonisme des nationalités semble menacer l'empire de dangers plus imminents, de luttes plus redoutables; mais les anciennes rivalités, naguère soigneusement entretenues par le despotisme et aggravées par l'ignorance, finiront, on peut l'espérer, par se dissiper sous la bienfaisante influence des lumières et de la liberté. Sans doute tous les griefs ne sont pas oubliés, toutes les hostilités ne sont pas éteintes : en Bohême, les Tchèques résistent toujours; en Galicie, les Polonais réclament une au-

tonomie plus complète; en Hongrie, en Croatie, en Transylvanie, des minorités nombreuses et ardentes protestent contre les compromis acceptés par les diètes.

Mais si le gouvernement autrichien a la sagesse de rester fidèle à la politique de paix qu'il suit avec fermeté et habileté depuis deux ans, et s'il a égard aux vœux légitimes des nationalités, on peut s'attendre à l'apaisement des anciennes querelles. A mesure que le bien-être se répandra, que les relations des différentes provinces et des races diverses deviendront plus fréquentes, plus intimes, plus fructueuses, les préventions s'effaceront, les rancunes séculaires disparaîtront. Allemands, Hongrois, Croates, Tchèques, Polonais, Roumains comprendront qu'ils ont mieux à faire qu'à s'opprimer, se haïr et s'exterminer; qu'ils ont un même intérêt : jouir en paix d'institutions libres assurant protection égale aux droits et aux intérêts de tous. L'Autriche, enrichie, éclairée, affranchie de ses dissensions intérieures, appuyée sur l'amour de tous les citoyens pour la commune patrie, pourra désarmer, et devenir alors un grand État libre, dont l'intervention conciliatrice sera aussi utile à l'Orient qu'à l'Occident.

Malheureusement les résistances que l'Église catholique oppose à l'application des réformes réclamées par la civilisation ne cesseront pas en

même temps que celles des nationalités. La même cause qui assoupit celles-ci enflamme celles-là. La diffusion du bien-être et de l'instruction, qui réconcilie les races, aggrave le différend entre l'Église et la société laïque, car elle porte les peuples à pratiquer de plus en plus toutes les libertés que Rome condamne. C'est là un très-grand mal; mais il ne semble pas qu'aucune nation catholique y puisse échapper. Cette hostilité entre le catholicisme et la société moderne frappe aujourd'hui tous les yeux. Ceux qui s'appellent catholiques libéraux sont eux-mêmes forcés de l'avouer. Un prédicateur en renom, du haut de la chaire de Notre-Dame, en indiquait parfaitement les étonnants caractères. Cette hostilité semble avoir quelque chose de surnaturel, disait le P. Félix, et elle ne s'adresse qu'au catholicisme. Elle est perpétuelle et universelle. Jamais elle ne cesse, et vous la rencontrez partout. Parcourez tous les pays, entrez jusque dans le moindre village, dans le palais des riches comme dans la chaumière du pauvre, vous rencontrerez cet antagonisme contre les principes catholiques. Jamais institution n'a provoqué semblables haines. Les siècles passent, les générations se succèdent, les idées, les sentiments des hommes changent: seule, cette hostilité reste toujours aussi violente, aussi implacable.

Tout cela est très-vrai. Ce n'est pas en Autriche seulement que la lutte contre l'Église trouble et ébranle la société. En France, elle s'envenimera nécessairement dès qu'on voudra établir les rapports de l'Église et de l'État sur leur véritable base; en Belgique, elle met aux prises deux partis presque également puissants qui se disputent le pouvoir avec une âpreté croissante; en Espagne, dans ce pays qu'on aurait cru soumis à Rome par une obéissance séculaire, elle éclate avec une surprenante violence, et provoque de sanglantes représailles et d'horribles attentats; en Italie, elle est comme le ferment de la vie politique et le mot d'ordre de toute la jeunesse militante; dans le Wurtemberg, à Constance, en Suisse, de différents côtés, à Saint-Gall, à Berne, à Fribourg, en Thurgovie, elle se réveille avec une fureur qui rappelle l'époque du Sonderbund, et elle deviendra bien plus acharnée encore quand la proclamation de l'infaillibilité aura décidément assuré la suprématie de la nuance ultramontaine. Si donc l'Autriche, dans son œuvre de régénération, se trouve entravée par l'inflexible opposition de l'Église, elle ne fait, semble-t-il, que subir la loi commune.

Seulement cette opposition est pour l'Autriche plus gênante et plus périlleuse que pour les autres nations catholiques, parce qu'elle envenime

les divers maux dont elle souffre. En Bohême, le clergé s'allie au parti tchèque le plus intraitable, et le pousse jusqu'aux limites de l'insurrection; en Croatie, il allume les colères des mécontents par des prédications si incendiaires qu'elles provoquent souvent des répressions judiciaires; en Tyrol, dans cet éden de la piété fanatique jusqu'à l'intolérance, il n'a nulle peine à communiquer ses passions hostiles; en Galicie, encouragé par la présence et la voix du légat pontifical en tournée, il appuie le mouvement séparatiste; enfin, entretenant les appréhensions, les regrets, les rancunes qu'inspire à la noblesse la perte de son ancienne prédominance, s'efforçant de déconsidérer, par d'incessantes attaques, M. de Beust, l'auteur de tout le mal, essayant de détourner l'empereur de la voie libérale par un appel pathétique à ses souvenirs, à ses alarmes, à ses sentiments religieux, il met tout en œuvre pour faire sombrer le régime nouveau dans l'anarchie qui résulterait du déchaînement de tant d'antagonismes aujourd'hui contenus.

Telles sont les circonstances qui donnent maintenant un si grand intérêt à l'étude des rapports de l'Église et de l'État en Autriche. Cet examen offre encore un autre genre d'utilité. Lorsque l'on ne considère que la France, il est impossible de se rendre compte des causes de cette hostilité

contre le catholicisme, que le P. Félix et M. de Broglie dépeignent en termes si émouvants. Aussi les explications qu'ils en donnent sont-elles évidemment insuffisantes. En Autriche, où la lutte est engagée d'une manière bien plus vive et sur des points mieux déterminés, nous pourrons peut-être saisir la vraie cause d'un fait si général et si extraordinaire.

§ 1

Tandis que je parcourais les différentes provinces de l'Empire-royaume, m'enquérant des causes des difficultés intérieures, je recevais très-fréquemment pour réponse : Tout le mal vient du concordat. Si nos ressources naturelles ne sont pas exploitées, me disait-on, si notre industrie languit, si nos finances sont en désordre, si nos soldats se sont montrés sur le champ de bataille inférieurs à ceux de nos adversaires, si, en un mot, nous sommes sous tous les rapports en retard relativement aux nations de l'Occident et du Nord, c'est que nous manquons d'initiative, d'énergie et d'instruction. Et si nous manquons de tout cela, c'est parce que le concordat nous a empêchés d'avoir un enseignement à la hauteur des besoins du temps présent. Il nous faut secouer cette chape de plomb qui nous écrase, comme

dans l'*Enfer* de Dante, ou c'en est fait de l'Autriche.

Quoique cette appréciation me fût confirmée par beaucoup d'étrangers[1], notamment par des voyageurs et des diplomates anglais, observateurs si judicieux, j'avoue que la déduction de cause à ef-

1. Voici un fait particulier qui montre comment cette impression si générale avait pu naître. En 1867, me rendant à Vienne, je voyageai avec un Suisse, grand partisan de l'Autriche, qui rejetait toute la faute des récentes défaites sur l'incapacité de Bénédek. C'est en vain que je parlai de causes plus profondes, il n'en voulut admettre aucune. Quelques jours plus tard, je le rencontrai de nouveau : nous assistions à la grande procession de la Fête-Dieu. C'est la cérémonie la plus intéressante qu'on puisse voir à Vienne. Des soldats de toutes armes font la haie dans les rues que la procession doit suivre. En tête marchent les députations des confréries pieuses, bannière déployée, les moines des différents ordres, les séminaristes, les chanoines, les prêtres des paroisses, en costume magnifique. Derrière eux s'avance, sous un dais tout doré, l'archevêque revêtu de ses habits sacerdotaux, étincelants d'or et de pierreries. Enfin viennent à sa suite l'empereur, les ministres, les généraux, les grands dignitaires, tous en uniforme, à pied, nu-tête et le cierge à la main. Des fleurs jonchent le pavé, et, écrasées sous les pieds, embaument l'air; l'odeur de l'encens s'y mêle; du haut de la flèche aérienne de Saint-Étienne, les cloches lancent leurs volées joyeuses. Le soleil fait tout étinceler; le spectacle est magique. C'est l'évocation du douzième siècle. L'évêque précède le tout-puissant empereur. Le successeur de César suit humblement le successeur des apôtres. Tant que la cérémonie dure, la vie moderne est condamnée à l'immobilité. Toute circulation dans les rues est suspendue par la haie des soldats qui les coupent. Les intérêts de la terre sont sacrifiés à ceux du ciel. Le Suisse n'en revenait pas. Il se pencha vers moi et me dit à l'oreille : « Vous aviez raison; maintenant je m'explique Sadowa. »

fet me parut un peu forcée. Néanmoins, avant de se prononcer, il faut se rappeler l'histoire ecclésiastique de l'Autriche, l'origine, les dispositions du concordat, et en apprécier l'influence.

Depuis la fin du seizième jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, l'Autriche et l'Espagne ont été gouvernées dans le même esprit. Ferdinand II est le pendant de Philippe II. L'éducation des deux princes avait été la même. Ferdinand II, l'élève docile des jésuites, avait aussi pour devise : « plutôt un désert qu'un pays peuplé d'hérétiques. » Il la mit en pratique d'une manière inexorable. Les dissidents furent dépouillés de leurs biens, égorgés, réduits à abjurer ou à fuir. Ces impitoyables persécutions et les guerres qui suivirent enlevèrent à la Bohême et aux provinces héréditaires les deux tiers de la population. On estime que cinq millions de personnes périrent dans les supplices et dans les combats, ou moururent de misère. L'orthodoxie triompha. Ferdinand mérita le titre de « très-vaillant défenseur de la foi. » Il avait toujours l'un de ses deux confesseurs près de lui, et il ne faisait rien sans l'avoir consulté. A partir de ce moment, l'Autriche devient un véritable État théocratique. Le clergé règne en maître. A la cour, l'étiquette castillane transforme les hommes en machines. Une sorte d'apathie léthargique envahit le pays : l'industrie languit ou meurt, l'agri-

culture reste stationnaire ; les esprits semblent s'engourdir. Pas un monument remarquable, pas un homme d'élite ne date de cette époque.

Ce qui empêcha l'Autriche de tomber aussi bas que la fière et malheureuse Espagne, c'est la communauté de langue avec l'Allemagne du nord, qui, malgré toutes les proscriptions, lui fit prendre part au mouvement d'idées du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Néanmoins la faiblesse de l'Autriche était si grande qu'elle eût péri sous Marie-Thérèse sans la vaillance des Hongrois, qui avaient, eux, échappé au joug de l'absolutisme clérical.

Joseph II comprit qu'il fallait porter remède à une situation aussi grave. Il s'y appliqua avec un zèle qui lui fait le plus grand honneur, mais avec une hâte, une impatience fébrile, qui compromirent ses réformes. Il poursuivait un double but : il voulait à la fois soustraire la société civile à l'influence exclusive du clergé et modifier chez le clergé lui-même les principes du moyen âge par l'action des idées modernes. Les lois fameuses qui portent son nom forment encore aujourd'hui le champ de bataille des partis, comme les principes de la Révolution en France, et elles font que sa mémoire est vénérée par les uns, maudites par les autres. C'est lui, c'est son esprit qui revit, dit-on, en Autriche maintenant, et quand au par-

lement on vient à le nommer, la gauche applaudit et la droite murmure.

Par l'édit de tolérance du 13 octobre 1781, Joseph II établit la liberté des cultes[1]. Il fit du ma-

1. Il est plus facile de reconnaître les vues de Joseph II dans sa correspondance que dans ses ordonnances. Celles-ci cependant sont très-nombreuses, et témoignent de sa fiévreuse activité. De janvier 1781 à novembre 1783 seulement, on compte deux cent soixante-onze édits. Voici quelques fragments de lettres où l'esprit de l'impérial utopiste se révèle tout entier. « Dans un royaume gouverné conformément à mes principes, écrit-il à l'évêque de Strasbourg, en 1782, les préjugés, le fanatisme, l'esclavage de l'esprit doivent disparaître, et chacun de mes sujets doit être remis en possession de ses droits naturels. Le monachisme a régné en maître dans toute l'Autriche; les couvents sont devenns innombrables. J'ai une rude tâche à accomplir. Il faut que je diminue cette armée de moines, et que de ces fakirs je fasse des hommes. Aujourd'hui le peuple tombe à genoux devant leur tonsure, et ils ont su conquérir sur le cœur des gens simples une autorité sans égale. » Plus tard il écrit au cardinal Hrzan, son envoyé à Rome : « J'ai pris en dégoût les saducéens et leurs superstitions, et je veux en affranchir mon peuple. Les moines sont la cause de la décadence de l'esprit humain. Jamais prêtre ne consentira à ce que l'État le confine dans son véritable domaine, qui est l'Évangile, et empêche les lévites de conserver le monopole de l'enseignement. Les principes du monachisme sont en contradiction avec les lumières de la raison; ils conduisent directement à l'adoration des idoles. Je ferai en sorte qu'il se retrouve encore des chrétiens. Si je puis accomplir mon dessein, mes peuples apprendront à connaître leurs devoirs envers Dieu, la patrie et l'humanité. Nos decendants me béniront de les avoir affranchis du joug écrasant de Rome, d'avoir fait rentrer le prêtre dans les bornes de ses devoirs, de façon à ce qu'il puisse consacrer son existence ici-bas à la patrie et son âme immortelle à Dieu. » Voilà l'esprit du dix-huitième siècle,

riage un contrat civil soustrait à l'arbitraire du clergé catholique. Il défendit qu'aucune bulle ou pièce ecclésiastique fût publiée sans être revêtue du *placet*, c'est-à-dire sans l'approbation du gouvernement. Il supprima plus de la moitié des couvents, et fit de leurs biens un fonds destiné à pourvoir aux nécessités de l'Église et de l'instruction. Les couvents qu'il respecta furent tenus d'ouvrir des écoles normales, et les moines, avant de prononcer leurs vœux, durent passer des examens.

Catholique sincère, Joseph II voulait purger le catholicisme des abus qui en diminuaient l'efficacité. Il prohiba les pèlerinages, réduisit le nombre des fêtes, enleva aux images saintes ces ornements aussi riches que hideux, qui en font des idoles asiatiques. Il fit traduire la Bible en langue vulgaire et composer un catéchisme moral et politique à l'usage des écoles primaires.

Son but final était d'introduire dans son royaume une sorte d'église catholique nationale semblable à celle que les jansénistes et plus tard l'abbé Grégoire rêvaient pour la France. Dans

avide de réformes, mais modéré cependant par la tradition ainsi aurait parlé Montesquieu. Certes comme Frédéric II, Joseph II s'était nourri de Voltaire; mais, mieux inspiré, il ne lui empruntait que l'amour de l'humanité et des lumières, la haine de l'intolérance, de la superstition et de l'injustice, rejetant la légèreté, l'impiété et le cynisme.

cette voie, il faut bien le dire, le succès était impossible. En mettant le pied dans le domaine religieux, il excédait les limites de sa compétence en tant que dépositaire du pouvoir civil. Il heurtait de front l'autorité du pape. S'y soumettait-il, il lui fallait retirer la plupart de ses mesures. La rejetait-il, il tombait dans le schisme et dans l'hérésie. Vouloir réformer le catholicisme sans ou malgré le pape est une contradiction flagrante, le pape étant l'interprète infaillible de la religion catholique. Aussi n'est-ce pas sans quelque raison que les ennemis de Joseph II se sont moqués de ce qu'ils appelaient sa politique de sacristain. Fourvoyé dans une tentative sans issue, calomnié, attaqué du haut de toutes les chaires par ceux dont il voulait éclairer l'esprit et accroître l'influence, impuissant à faire comprendre ou exécuter ses idées, ne récoltant pour prix de son dévouement au bonheur de son peuple qu'ingratitude, haines et révoltes, ce grand homme de bien, ce monarque modèle mourut le cœur brisé de douleur, et ainsi succomberont, il faut le craindre, tous ceux qui tenteront de concilier l'Église avec les principes modernes, condamnés par les conciles, anathématisés par les souverains pontifes. Réformer l'Église catholique est impossible; il en faut sortir.

Sous les successeurs de Joseph II, la plupart

des lois joséphines, sans être abolies, cessèrent d'être mises à exécution. Le clergé reprit son ancien empire, et les pèlerinages leur primitive splendeur. Celui de Mariazell était pour les populations des campagnes le but suprême de l'existence. Les écoles normales et le fameux séminaire général fondé par Joseph II se fermèrent. L'instruction primaire se réduisit à la récitation du catéchisme. Les universités tombèrent bien au-dessous du niveau qu'elles avaient atteint au moyen âge. Une douce obscurité se fit partout, aussi favorable à l'exaltation du mysticisme qu'à la facilité des mœurs. Le gouvernement s'en félicitait. « J'ai besoin non de savants, mais de fonctionnaires, » répondait l'empereur François Ier à une députation qui demandait l'autorisation d'établir une faculté nouvelle. Les fonctionnaires et les prêtres semblaient seuls en effet vivre, vouloir, agir; le reste de la nation était comme assoupi. Élevés par les jésuites, les enfants de la noblesse, aimables, élégants et superficiels, briguaient des places à la cour ou dans l'administration, et ne demandaient qu'à servir. L'aristocratie, même la plus haute, n'exerçait plus aucune influence politique. L'Autriche était devenue un grand Paraguay. Tout le monde y était heureux; c'était comme le vestibule du paradis. L'ébranlement de 1848 vint troubler cette universelle quié-

tude et révéler tout ce qu'elle cachait de faiblesse réelle et d'éléments hostiles.

Quand la révolution et les nationalités soulevées eurent été vaincues et que l'ordre se trouva rétabli, on rechercha les causes qui avaient amené tous ces troubles. Les lois de Joseph II parurent alors être l'une de celles qui demandaient le plus prompt remède. Ces lois, inspirées par le funeste esprit du dix-huitième siècle, avaient, assurait-on, répandu dans le peuple le ferment de l'irréligion et de la révolte. Aujourd'hui on tient encore le même langage à propos de l'Espagne. Si la révolution y a triomphé, si la péninsule est en proie à des troubles périodiques, c'est parce que l'État n'a pas voulu accorder à l'Église les pleins pouvoirs dont elle a besoin pour façonner les peuples à l'ordre et à l'obéissance.

Durant la période de réaction commencée en 1850, la plupart des gouvernements européens crurent qu'ils augmenteraient leur force de compression en s'appuyant sur l'Église. L'Église représente la tradition, le passé. Ceux qui veulent ramener les peuples en arrière sont donc conduits à conclure avec elle une intime alliance. C'est ce que fit l'Autriche sous le ministère Bach, et de là est né le concordat du 18 août 1855. Depuis 1849, le clergé travaillait à en préparer les bases. Profitant des sentiments de piété du jeune

empereur et de l'effet produit sur son esprit par les épreuves qu'il venait de traverser, ils parvinrent à obtenir de lui le sacrifice de toutes les mesures de précaution que, depuis le moyen âge, le pouvoir civil avait cru devoir prendre pour se garantir des empiétements de l'Église. Dans la négociation, il fut tenu peu de compte des droits de l'État ; il n'y a point lieu de s'en étonner, car celui qui se trouvait chargé de les défendre n'était autre qu'un prince de l'Église, M. Rauscher, archevêque de Vienne. Les deux prélats, M. Rauscher et le cardinal Viale-Prela, légat de Rome, crurent qu'en livrant l'Autriche à la direction du sacerdoce ils assuraient le bonheur des peuples et la stabilité de l'empire.

§ 2

Examinons maintenant les principales dispositions du concordat. Il faudra entrer à ce sujet dans quelques détails qui paraîtront peut-être arides ; mais le concile œcuménique, maintenant réuni à Rome, donne un intérêt très-actuel à tout ce qui permet de se rendre compte du but que l'Église poursuit. L'article premier du concordat en renferme l'essence même ; il est ainsi conçu : « La sainte religion catholique romaine sera toujours conservée dans l'empire d'Autriche et dans

tous les pays qui le composent, avec tous les droits et priviléges dont elle doit jouir en vertu de l'ordre divin et des lois canoniques. » Chacune de ces paroles mérite l'attention. Non-seulement le catholicisme est déclaré culte privilégié; mais il sera maintenu éternellement, ce qui exclut la liberté religieuse. Cette liberté est d'ailleurs condamnée par les lois canoniques, qui doivent être toujours maintenues en vigueur. La liberté de conscience n'est pas proscrite ici en termes exprès, sans doute pour ne pas alarmer les dissidents, assez nombreux dans l'empire; mais le texte montre clairement que le but à atteindre est le rétablissement de l'unité de la foi avec l'appui du bras séculier, quand les circonstances le permettront.

Quelques apologistes des actes du saint-siége, comme M. l'évêque d'Orléans et M. l'abbé Gratry[1], ont nié que tels fussent les desseins de l'É-

1. Dans un livre intitulé *la Philosophie du Credo,* le P. Gratry écrit ce qui suit: « La société laïque est responsable des bûchers: quant à l'Église, elle a toujours maintenu son horreur du sang. L'église catholique est le corps le plus tolérant qui ait jamais existé (p. 183). » Il est vraiment étrange que le P. Gratry ait pu oublier si complétement la doctrine canonique que Bossuet résume dans les termes suivants : « Je déclare que je suis et que j'ai toujours été du sentiment : premièrement, que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Église catholique; deuxièmement, que cette doctrine doit passer

glise. En contestant un fait certain, ils ont méconnu la vérité historique et mal interprété les actes de la papauté. Il faut rendre cette justice au Vatican qu'il a toujours proclamé hautement ses

pour constante dans l'Église, qui non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances aux princes; ces maximes sont constantes et incontestables parmi les catholiques.» Comme le P. Gratry demande qu'on n'affirme pas sans preuves, le lecteur voudra bien m'excuser de citer celles que l'évêque de Montauban a réunies à l'appui de ces maximes dont il voulait convaincre Bossuet. Après avoir invoqué l'autorité de saint Augustin, l'évêque ajoute : «L'effet des déclarations des empereurs et des rigueurs salutaires dont la charité était le principe fut si grand que presque toute l'Afrique fut convertie; quelques restes de donatistes obstinés échappèrent seulement au zèle des princes et des prélats. Saint Léon, dans sa LXXXVe lettre à l'empereur, lui adresse ces belles paroles : « Grand prince, vous devez punir les sectateurs de Nestorius. » Saint Grégoire, pape, dans sa lettre à Patrice, exarque d'Afrique, l'exhorte à employer à la destruction de l'hérésie le pouvoir que Dieu lui a confié, et dans celle qu'il écrit au roi d'Angleterre, il le loue d'avoir procuré le progrès de la religion par les instructions, par la terreur, par ses bienfaits et par ses exemples. Saint Bernard, qui a été le plus doux et le moins sévère des Pères de l'Église, dans le 66e sermon sur le *Cantique des cantiques*, conclut qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs. C'est sur ces principes, établis par une tradition constante de l'Église, que les empereurs chrétiens ont toujours donné des lois très-sévères contre les hérétiques pour les obliger à se réunir à l'Église catholique. On ne voit point que l'Église se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois; au contraire, nous avons prouvé qu'elles avaient été la plupart approuvées, demandées et sollicitées par les conciles. » Et l'évêque cite à l'appui de ce qu'il dit les Pères, les papes et les conciles, dont plusieurs œcuméniques : saint

véritables principes sans hypocrisie, sans faiblesse, sans crainte de choquer les opinions dominantes. Il n'a cessé de répéter que la liberté de conscience était une erreur impie, un délire, et, dans tous les traités où le pouvoir civil a cédé à ses désirs, il a fait inscrire que tous les cultes autres que le catholicisme seraient proscrits. Dans les derniers concordats conclus par Pie IX avec les républiques de l'Amérique centrale, le pape a fait insérer un article qui interdit l'exercice de tout culte dissident, et, dans le concordat de 1851 conclu avec l'Espagne, Pie IX avait eu soin d'inscrire également que la religion catholique serait seule tolérée dans ce pays. On se souvient des persécutions odieuses auxquelles cette stipulation donna lieu. En imposant ainsi l'intolérance à différents États, le doux pontife qui occupe maintenant le siége de saint Pierre a sans doute fait violence à la bonté de son cœur ; mais il doit maintenir les

Augustin (*épist. XCIII ad Vinc.*), saint Isidore, saint Grégoire le Grand, saint Thomas, saint Bernard, toutes les décrétales sur la matière, les conciles de Carthage de 404 et 405, le concile de Milèves de 416, canon XXV, les conciles de Tolède de 638 et 993, le troisième concile de Latran, canon XXVII, le quatrième concile de Latran, canon II, et les conciles de Paris, de Toulouse et de Béziers, tenus au XIII[e] siècle. L'extermination des hérétiques par le glaive est donc une tradition constante et universelle, un dogme. Cela étant, comment le P. Gratry a-t-il pu attribuer à l'Église une tolérance qu'elle a toujours condamnée, anathématisée ?

lois de l'Église et s'efforcer de les faire triompher. Le dernier des pères, Bossuet, a formulé la doctrine orthodoxe avec sa précision ordinaire. « Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. Ceux qui ne veulent pas que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. »

Ces maximes ayant été implicitement[1] consacrées par l'article 1er du concordat autrichien, on comprend les inquiétudes que ce traité devait faire naître. En effet, la persécution des dissidents n'est pas en Autriche un souvenir du seizième ou du dix-septième siècle. Il y a quelques années, en

1. Dans un concordat conclu en 1863 avec la république de l'Équateur, l'article 1er contient les mêmes stipulations que l'article 1er du concordat autrichien. Les termes dont on s'est servi sont les mêmes aussi, seulement on a énoncé la conséquence du principe. Après qu'il a été dit « que la religion catholique sera conservée à perpétuité avec tous les droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir d'après l'ordre établi de Dieu et d'après les lois canoniques, » il est ajouté : « En conséquence, on ne pourra jamais permettre dans la république l'exercice d'aucun culte, ni l'existence d'aucune société qui auraient été condamnés par l'Église. » Ce mot « en conséquence » prouve bien que les droits de l'Église signifient l'interdiction des cultes dissidents. Est-ce là ce que M. l'abbé Gratry appelle de la tolérance? Il est vrai que chacun n'attache pas aux mots le même sens. Ainsi l'évêque qui citait à Bossuet l'exemple des hérétiques d'Afrique, tous exterminés par le glaive orthodoxe, appelait cela une œuvre de charité. Il ne s'agit que de s'entendre.

plein dix-neuvième siècle, on a vu se reproduire des scènes qui rappelaient le temps de Ferdinand II. Dans les montagnes du Zillerthal vivaient quelques familles protestantes qui, perdues dans un repli écarté des Alpes tyroliennes, avaient échappé au zèle des convertisseurs. Elles ne faisaient nulle propagande. Tout ce qu'elles désiraient, c'était de pouvoir conserver leur foi, ignorées toutes. C'était trop ; elles souillaient de leur présence le sol orthodoxe du Tyrol, où l'hérésie ne doit point être soufferte. Elles furent obligées de quitter leurs foyers, de vendre à vil prix ce qu'elles possédaient et de chercher un refuge dans l'exil. Des faits pareils étonnent, on voudrait en douter. Cependant ils ne sont que l'application de lois naguère encore en vigueur à Naples, à Florence, en Espagne, dans tous les pays qui ont tenu à mettre leur législation en harmonie avec les canons de l'Église.

Joseph II avait décrété qu'aucune pièce émanant de la cour de Rome ne serait publiée dans ses États sans être revêtue du *placet*, c'est-à-dire sans l'autorisation du pouvoir civil. En France, le premier des articles organiques contient une stipulation exactement semblable. Même sous l'ancien régime, la plupart des États catholiques avaient cru devoir se garantir par ce moyen contre les entreprises hostiles du saint-siége. La

France ne semble pas vouloir y renoncer, car le ministre dirigeant a déclaré, dans la séance du 10 juillet 1868, que le gouvernement français disposait encore des mêmes armes que sous l'ancien régime, et qu'il en ferait usage contre la doctrine du *Syllabus*, « qui est contraire aux principes sur lesquels s'appuie la constitution de l'empire. »

L'article 2 du concordat autrichien supprime complétement le *placet*. L'Église a considéré cette suppression comme un grand triomphe. Dans son allocution du 3 novembre 1855, le pape s'en félicitait. « En raison de notre droit divin de primauté, disait-il, on a écarté, radicalement éliminé et fait complétement disparaître du concordat l'opinion fausse, perverse, extrêmement funeste tout à fait contraire à cette primauté divine et à ses droits, opinion toujours condamnée, proscrite par le siége apostolique, et d'après laquelle le *placet* ou l'*exequatur* du gouvernement civil devrait être obtenu pour ce qui concerne les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques. »

Parmi les défenseurs des droits du pouvoir civil, il s'en trouve beaucoup qui veulent maintenir ou rétablir le *placet*. Permettre à un souverain étranger d'abroger les lois, de délier les citoyens de leur serment, de leur commander la désobéissance aux autorités légitimes, en vertu d'un prétendu droit divin de primauté, c'est, suivant eux,

sacrifier l'indépendance de l'État et préparer la guerre civile. Ce danger n'est que trop réel, l'histoire le démontre; mais ce n'est plus avec le *placet* qu'on peut le conjurer. Rien ne fera que le souverain des consciences ne soit pas le vrai souverain.

Dans tout pays catholique où la foi est générale et ardente, le pape sera le maître, quelque précaution qu'on prenne. Quand à la tribune française, le ministre dirigeant (M. Rouher en 1869) a parlé des armes que lui fournissaient les articles organiques, les journaux religieux l'en ont plaisanté, et non sans raison. Ces armes rouillées ne sont pas plus efficaces que ne le seraient les haches de jade du temps de la pierre. Vous interdisez la publication d'une bulle; mais défendrez-vous aux journaux de l'insérer? Ne parviendra-t-elle pas ainsi à la connaissance de tous les fidèles, et ceux-ci, s'ils sont vraiment les enfants de l'Église, ne conformeront-ils pas leur conduite aux décisions du chef infaillible de leur religion? Et si tous les évêques, bravant la défense du gouvernement, publiaient de commun accord une bulle défendue, que ferait-on? Les suspendre, les mettre en prison? mais ce serait augmenter leur pouvoir en leur donnant le prestige du martyre. D'ailleurs, ou le peuple est ardemment attaché à son culte, et dans ce cas le gouvernement est ex-

posé à tomber en persécutant le clergé, ou bien l'indifférence est plus répandue que la foi, et alors les bulles papales ne sont pas très à craindre. Je crois donc que le concordat autrichien a eu raison de supprimer le *placet*. Il n'abolit qu'une formalité vaine, une précaution inutile, et, coupant un des liens qui attachent l'Église à l'État, il en prépare indirectement la complète séparation.

Par les articles 5, 6, 7 et 8, l'enseignement est placé sous la haute direction de l'épiscopat. L'Église a toujours bien compris que celui qui a l'instruction tient les âmes, et elle en a réclamé le monopole, parce qu'elle est seule l'organe de la vérité, et que seule elle a reçu de Jésus-Christ la mission de la communiquer au monde. Dans tous les concordats avec les États fidèles, elle a pris soin de faire reconnaître ses droits. Le concordat autrichien dit : « L'instruction de toute la jeunesse catholique, dans toutes les écoles tant publiques que privées, sera conforme à la doctrine de la religion catholique. Les évêques, en raison de leurs fonctions pastorales, dirigeront l'éducation religieuse de la jeunesse dans tous les établissements d'instruction publics ou privés, et ils veilleront avec le plus grand soin à ce que rien, dans aucun enseignement, ne soit contraire à la religion catholique ou à la pureté des mœurs. » L'enseignement primaire est placé sous la surveillance

du clergé. La foi des instituteurs doit être à l'abri de tout soupçon. Quiconque s'écarte du droit chemin sera aussitôt renvoyé.

Le parti qui défend en France les intérêts religieux réclame très-bruyamment la liberté de l'enseignement, de l'enseignement supérieur surtout, et j'estime qu'en le faisant il soutient une bonne cause ; mais ses adversaires soutiennent qu'il ne réclame la liberté que pour les opinions orthodoxes, et que, si le clergé était le maître, il interdirait impitoyablement la manifestation de toutes les doctrines contraires aux anciennes. Or, en présence des articles du concordat autrichien et des autres concordats plus récents, il est impossible de nier que telle serait la loi, s'il était permis à l'Église de la dicter. Seulement on peut croire que la liberté donnée à tous permettrait peut-être de rendre douteuse la victoire du clergé.

Le concordat autrichien avait livré à l'omnipotence épiscopale non-seulement les écoles publiques, dont à la rigueur l'État pouvait disposer, mais, chose qu'on a peine à croire, les écoles privées, les établissements fondés par les particuliers [1], sur lesquels l'État n'avait aucun droit.

1. Voici le texte officiel allemand : *Der ganze Unterricht der katholischen Jugend wird in allen, sowohl œffentlichen als nicht œffentlichen Schulen der Lehre der katolischen Religion angemessen sein.*

Tout l'enseignement, dans toutes ses branches, devait y être conforme à la religion catholique, et c'étaient les évêques qui jugeaient de l'orthodoxie des leçons et des livres. Ainsi donc nul refuge pour la liberté. L'histoire, la chimie, la géologie doivent se conformer au dogme. Partout où l'on enseigne, personne ne s'en écartera.

La liberté de la presse et des lectures n'était pas plus respectée que celle de l'enseignement. D'après l'article 11, « les archevêques, les évêques et tous les ordinaires exerceront en toute liberté le droit qui leur appartient de flétrir de leurs censures les livres dangereux pour la religion ou les bonnes mœurs, et de détourner les fidèles de la lecture de ces ouvrages. De son côté, le gouvernement veillera à ce que de pareils livres ne se propagent pas dans l'empire, et il prendra pour cela des mesures convenables. » Ainsi donc l'Église condamne, l'État exécute; l'*index* signale les livres, la police les proscrit. C'est comme au bon temps : les familiers désignaient les victimes, le pouvoir civil ne se réservait que le soin d'allumer le bûcher. Certes le clergé doit avoir le droit de condamner les écrits qu'il juge mauvais et celui de détourner les fidèles de les lire; mais que l'État soit obligé par un traité de prêter main-forte à de semblables condamnations, c'est ce que notre temps aura peine à ad-

mettre. Pour y préparer les générations nouvelles, il faudrait leur mieux inculquer les maximes en vigueur à Rome. Il est vrai qu'on y travaille.

A entendre les Autrichiens, rien n'a été plus funeste à leurs pays que cette domination absolue du clergé dans tout le domaine intellectuel, et quand on a visité l'Autriche, on est disposé à croire qu'ils ont raison. Le despotisme du pouvoir civil, quoique toujours très-défavorable à l'activité des esprits lorsqu'il dure, peut cependant se concilier pendant un certain temps avec le développement des sciences; tant qu'on respecte l'autorité, un despote même se montre assez tolérant pour le reste. Avant 1848, la Prusse ne jouissait pas d'une très-grande liberté; néanmoins les recherches scientifiques, fût-ce en matière théologique et philosophique, n'étaient guère entravées. Les Russes sont loin d'être aussi libres que leurs bons amis les Américains; il ne semble pas cependant que les livres de science soient plus proscrits à Saint-Pétersbourg qu'à New-York.

Le despotisme de l'État peut être dur et lourd; mais il est ordinairement peu clairvoyant et borné dans le cercle de son action. S'il lui arrive de frapper fort, il touche rarement juste, et presque jamais il n'atteint le but qu'il vise. Le plus souvent, il donne plus de puissance aux idées qu'il veut comprimer, parce que, n'atteignant pas l'homme

dans l'intérieur de son âme, il ne brise pas, il trempe plutôt le ressort qui doit le renverser quand l'heure de la délivrance sonne.

Le despotisme de l'Église au contraire, doux, prévoyant, paterne, paternel même depuis qu'à son ordre les bûchers ne s'allument plus, énerve bien autrement les peuples, car il s'étend à tout, et peu à peu se rend maître de l'homme intérieur. Ce n'est pas aux actes seulement qu'il commande, c'est aux pensées, à l'esprit. Les recherches de la géologie et de l'anthropologie l'alarment autant que celles de l'histoire ou de l'exégèse, et, quand le bras séculier lui obéit, il élève dans toutes les directions des obstacles au progrès peu visibles, mais infranchissables. Il ne brûle plus et frappe à peine; il endort plutôt et engourdit.

§ 3

Plus est pesante la tyrannie civile, moins elle a chance de durer. Il en est autrement de la tyrannie ecclésiastique. S'est-elle appesantie lourdement sur un peuple, il faudra des siècles à celui-ci pour se relever, et il est des nations qui problablement n'en reviendront pas.

L'Église a toujours soutenu que, de droit divin, c'était à elle qu'il appartenait de juger les clercs et les causes ecclésiastiques. Cette prétention, le

concordat autrichien l'a pleinement reconnue. « Toutes les causes ecclésiastiques relevant uniquement du for de l'Église, porte l'article 10, c'est le juge ecclésiastique qui doit en connaître. » Le clergé constitue ainsi un corps privilégié, supérieur aux lois de l'empire et ne relevant que de Rome. La souveraineté suprême est au pape. D'autre part, les prêtres sont privés de leurs droits de citoyen et livrés à l'arbitraire des évêques. « Les évêques, dit l'article 11, auront toute liberté d'infliger les peines portées par les saints canons ou d'autres qu'ils jugeront convenables aux clercs qui ne porteraient pas un costume clérical en rapport avec leurs fonctions, ou qui d'une manière quelconque seraient dignes de blâme, et de les enfermer dans des monastères ou dans d'autres lieux à ce destinés. L'auguste empereur, si besoin est, prêtera main-forte pour que les jugements des évêques contre les prêtres oublieux de leurs devoirs reçoivent leur exécution. » Ainsi un vicaire de paroisse porte un costume ou émet une doctrine qui déplaît à l'évêque. Aucune loi civile dans aucun pays ne punit un fait semblable comme un délit. N'importe, si l'évêque condamne le prêtre à être enfermé dans un *in pace*[1], le pou-

1. Voici, entre autres, un fait qui prouve qu'on peut sans exagération parler d'*in pace*. A Prague, un moine de l'ordre de

voir laïque est tenu de mettre cet arrêt à exécution. Il est de principe universel que tout délit doit être spécifié, et que la peine doit être arrêtée d'avance. Ici point. L'autorité épiscopale crée le délit postérieurement, et le frappe de la peine « qu'elle juge convenable. »

« Eu égard aux circonstances, » le pape permit que les causes civiles des clercs et les crimes et délits ordinaires commis par eux seraient déférés au juge civil; mais, conformément aux décisions du concile de Trente, les évêques ne pouvaient être soumis à la même juridiction. On peut conclure de cet article que, si les circonstances étaient plus favorables, le clergé tout entier serait soustrait à l'action répressive des tribunaux laïques. C'est en effet ce que décide le concordat du 22 avril 1853 conclu avec la république de l'Équateur, et qui permet de saisir, mieux encore que le concordat autrichien, le régime dont le saint-siége pour-

Saint-Jean-Baptiste, nommé Borczenski, peu édifié des scènes auxquelles il avait assisté depuis dix-sept ans, s'enfuit du couvent en 1855, passa en Prusse et s'y fit protestant. Étant rentré en Autriche quelques temps après, il fut arrêté en Moravie et livré à l'autorité ecclésiastique, qui l'enferma dans un cachot infect, à côté d'un autre moine accusé d'hérésie et nommé Zazule. Privés de livres, presque de nourriture, ils furent soumis aux plus durs traitements, par charité sans doute et afin de les retirer de la voie de perdition où ils s'étaient engagés. Faut-il rappeler encore l'épouvantable traitement infligé à la pauvre religieuse du couvent de Cracovie, Barbara Ubrik?

suivit partout la mise en pratique. D'après l'article 8, « seront déférées aux seuls tribunaux ecclésiastiques toutes les causes qui concernent les ecclésiastiques, soit pour leurs intérêts civils, soit pour des délits qui tombent sous le coup de la loi pénale. Le magistrat civil assurera l'exécution de tous les jugements rendus par les ecclésiastiques, ainsi que l'infliction des peines édictées, par tous les moyens qui seront en son pouvoir. » Ici du moins le système est consacré dans son entier, sans les exceptions auxquelles l'Église avait dû consentir en 1855, eu égard à certaines défiances de l'esprit joséphite, non encore complétement extirpé en Autriche.

Les dispositions du concordat autrichien sur l'immunité des évêques ont donné lieu récemment à une difficulté grave. Aussitôt après l'adoption des nouvelles lois confessionnelles par le parlement cisleithanien, l'évêque de Linz, M. Rudigier, crut devoir publier une lettre en réponse à la circulaire du ministre de l'intérieur au sujet de l'agitation cléricale. Dans cette pièce, que le journal catholique le *Volksfreund* nommait un modèle de franchise apostolique, l'évêque, défenseur zélé des prérogatives de l'Église, rappelle que l'empereur a promis d'exécuter le concordat, tandis que maintenant il sanctionne des lois qui sont en opposition formelle avec ce traité. Il ajoute que les

lois civiles n'ont pas de force obligatoire, et qu'on n'est pas tenu d'y obéir quand elles sont contraires aux principes de la religion. Le prélat proclame ouvertement qu'il se verra forcé de combattre toute loi contraire aux dogmes de l'Église, attendu qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Dans une circulaire du 23 juin 1868, il donne des instructions à son clergé, et s'exprime à peu près dans les mêmes termes.

Malgré le ton séditieux de ces publications, et quoiqu'on pût y voir peut-être un appel à la révolte contre la loi, le gouvernement ne songea point à sévir. Seulement il y eut un moment où la justice dut intervenir. D'après les nouvelles lois confessionnelles, le clergé était obligé de délivrer à l'autorité civile les actes matrimoniaux dont il avait eu jusque-là le dépôt exclusif. Beaucoup d'ecclésiastiques, l'évêque de Linz entre autres, se refusèrent à obéir. Il fut condamné à l'amende; mais il alla en appel, et invoqua l'immunité des évêques, consacrée par le concordat conformément au canon v de la cession 24 du concile de Trente. On opposa à l'évêque que le pouvoir civil, se souvenant des cas si fréquents où le clergé excitait le peuple à la révolte, avait pris certaines mesures de précaution dans un article secret ainsi conçu : « Bien que Sa Majesté soit convaincue qu'aucun évêque ne prendra jamais part à des projets qui

menaceraient la tranquillité publique, l'empereur est obligé de se réserver, pour le cas où, — ce que Dieu veuille empêcher! — un évêque se rendrait coupable du crime de lèse-majesté ou de haute trahison, le droit de prendre, même avant de s'être entendu avec le saint-siége au sujet des poursuites judiciaires à intenter, les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité de l'empire, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 14. »

Les journaux catholiques ont fait remarquer avec raison que cet article secret donnait seulement le droit de prendre des mesures de sécurité, non de mettre un évêque en jugement; que d'ailleurs il pouvait être invoqué seulement pour réprimer la haute trahison, non pour un délit correctionnel comme celui qui donnait lieu aux poursuites contre l'évêque de Linz; que, le concordat n'étant pas aboli, l'article 14 devait être respecté. Il faut l'avouer, si l'on s'en tient à la lettre, ce raisonnement est sans réplique. Malgré cela, le jugement du premier tribunal a été confirmé, et dans toutes les provinces de l'empire les évêques et les prêtres qui refusaient d'obéir à la loi ont été condamnés à de fortes amendes. Les juges ont estimé que dans l'Autriche régénérée ce sont les décisions du pouvoir législatif et non les canons du concile de Trente qui doivent être

appliqués. Néanmoins l'obéissance aux nouvelles lois confessionnelles est encore loin d'être généralement obtenue.

L'une des grandes forces de l'Église, c'est la fidélité à ses traditions. Jamais elle ne renonce à aucun de ses privilèges. Ceux dont elle a joui au moyen âge, elle les réclame encore au dix-neuvième siècle, quelque étranges qu'ils puissent paraître. S'il en est un qui soit de nature à scandaliser notre époque, c'est sans contredit le droit d'asile, qui au moyen âge déjà soulevait de si vives réclamations. Le concordat autrichien n'en rétablit pas moins ce droit exorbitant « pour l'honneur de la maison de Dieu, qui est le roi des rois et le seigneur des seigneurs, » dit le texte. Soustraire des criminels à la justice paraît une singulière façon d'honorer Dieu. C'est pourtant une prérogative à laquelle le saint-siége tient beaucoup. Elle est garantie aussi par les autres concordats conclus après celui de 1855. Je trouve dans celui de la république de l'Équateur : « L'immunité des temples sera respectée; néanmoins lorsque les exigences de la sécurité publique l'exigeront, le saint-siége consent que l'autorité ecclésiastique accorde au gouvernement, sur sa demande, l'autorisation de saisir ceux qui se seraient refugiés dans des édifices consacrés. » Les termes de cet article font bien voir comment on entend

à Rome la souveraineté des nations. Ce n'est pas elles qui doivent commander sur leur propre territoire : le vrai souverain, c'est le pape. C'est lui qui « consent » à ce que les magistrats arrêtent les criminels, bien entendu après en avoir obtenu l'autorisation du prêtre compétent. Le droit d'asile doit être encore en vigueur en Autriche, car le concordat ne l'a pas aboli; mais je doute qu'il en soit fréquemment fait usage.

Après l'école, c'est le mariage sur lequel l'Église a toujours le plus tenu à exercer son empire. Par le mariage, source de la famille, elle s'empare de la société. Elle ne reconnaît plus aujourd'hui que l'union consacrée par le sacrement; elle seule par conséquent décide qui peut se marier et à quelles conditions. Autrefois elle admettait comme valable, paraît-il, le contrat naturel, auquel venait s'ajouter ensuite la bénédiction nuptiale, qui est l'un des sept sacrements[1]. Le mariage civil n'est

1. Cette question a été parfaitement élucidée au point de vue des principes gallicans, par M. F. Huet, dans une étude sur le concordat de 1854. Voyez les *Essais sur la réforme catholique*. Le gallicanisme était une ingénieuse tentative pour mettre le catholicisme en harmonie avec la liberté des peuples et l'indépendance du pouvoir civil; mais cette nuance, proscrite déjà, vient d'être déclarée hérétique par le concile œcuménique. — Ce n'est pas sans une vive et douloureuse émotion que nous rappelons ici les remarquables travaux de M. F. Huet. Il est mort récemment, laissant inachevé l'œuvre qu'il comptait consacrer

plus maintenant à ses yeux qu'un abominable concubinage; *matrimonium civile omnino abominandum*, comme s'exprime Pie IX dans une lettre du 30 avril 1868.

En France et dans les pays où les lois de la révolution de 1789 sont depuis longtemps en vigueur, on considère le mariage civil comme une conquête définitive et comme le fondement nécessaire des sociétés modernes. On ne se doute pas que cette institution est en opposition avec les dogmes de l'Église, et que celle-ci n'a cessé de la condamner comme une usurpation impie de ses droits inaliénables. Dans une lettre au roi Victor-Emmanuel, datée du 19 septembre 1852, Pie IX a clairement exposé la doctrine catholique sur cette matière. Il l'a parfaitement résumée aussi dans la protestation qu'il a adressée au conseil fédéral suisse, lors de l'introduction de la loi française sur le mariage dans le canton du Tessin. « L'élévation du mariage à la dignité de sacrement est un dogme de l'Église catholique, dit le pape; c'est donc à l'Église seule qu'il appartient d'en régler la validité par les conditions qui doivent le précéder et l'accompagner. L'Église enseigne en outre que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle sur-

à la réforme de la philosophie religieuse. Il suffira d'un de ses livres, *le Christianisme social*, pour perpétuer son nom.

ajoutée au mariage. Il en est l'essence même, de sorte que ceux qui se marient sacramentellement contractent seuls une union valide et légitime, tandis que ceux qui rejettent le sacrement vivent dans le concubinage. Telle est la doctrine de l'Église que tous les États catholiques doivent respecter et admettre comme base de leurs lois à cet égard. Une loi civile qui prétend déterminer les conditions nécessaires à la validité du mariage empiète sur le droit imprescriptible de l'Église de régler tout ce qui appartient à l'administration des sacrements, et viole le dogme de la foi catholique d'après lequel toutes les causes matrimoniales appartiennent aux seuls juges ecclésiastiques. »

Le raisonnement du pape, il faut en convenir, paraît très-serré, et les conséquences qui en découlent sont plus graves qu'on ne pourrait d'abord le supposer. S'il n'y a de mariage que par le sacrement, il en resulte que, pour se marier, c'est-à-dire pour recevoir le sacrement, il faut être en état de grâce et avoir reçu du prêtre l'absolution de ses péchés. Donc, sans l'agrément du prêtre, sans qu'on se courbe sous sa main, point d'union conjugale. Donc aussi pas de mariage pour tous les non-catholiques, protestants, philosophes, libres penseurs, quel que soit le nom qu'ils se donnent. Cela paraît exorbitant; pourtant qui ne

sait qu'en France, avant 89, il n'y avait pas d'état civil pour les protestants, pas plus qu'il n'y en avait encore récemment en Espagne? Comment auraient-ils eu le droit de se marier, puisqu'ils n'avaient même pas celui d'exister? Ainsi le veulent les saints canons, et tel est le régime qu'il faudra rétablir partout où l'on voudra mettre la législation civile en harmonie avec les principes orthodoxes.

L'application du droit canonique, même dans la mesure restreinte admise par le concordat de 1855, ne laissa pas de soulever en Autriche de sérieuses résistances. D'après l'article 10, « le juge ecclésiastique devait seul connaître des causes relatives au mariage conformément aux sacrés canons et surtout aux décrets du concile de Trente, parce que tout ce qui concerne la foi, les sacrements et les fonctions religieuses est de la compétence exclusive du tribunal ecclésiastique. » Cette disposition, qui sanctionnait toutes les prétentions du saint-siége, devait alarmer à la fois et les dissidents, nombreux dans certaines parties de l'empire, en Hongrie surtout, et les partisans de l'ancienne législation, qui maintenait l'indépendance du pouvoir civil.

Par le célèbre édit de 1784, Joseph II, précédant la révolution française, avait posé le vrai fondement de la vie civile et des sociétés modernes en

des termes d'une précision et d'une vigueur telles qu'on oserait à peine les employer maintenant. Ces termes font si grand honneur au gouvernement autrichien du XVIII[e] siècle qu'il peut être utile de les reproduire dans les circonstances actuelles. « Le mariage considéré comme contrat civil, les droits et les liens civils qui en résultent, tenant leur existence et leur force entièrement et uniquement de la puissance civile, la connaissance et la décision des différends relatifs à ces objets et tout ce qui en dépend doit appartenir aux tribunaux civils exclusivement. Nous interdisons en conséquence à tout juge ecclésiastique, sous peine de nullité absolue, d'en prendre connaissance en aucune manière, qu'il s'agisse de la validité ou de la non validité du mariage, de la légitimité ou de l'illégitimité des enfants, de promesses de mariage, de fiançailles ou de tel autre chef que ce puisse être ayant du rapport à ce contrat ou à ses effets. »

On le voit, l'édit de Joseph II repoussait d'une façon aussi absolue que l'a fait depuis la législation française le dogme catholique qui, considérant le mariage comme une institution purement religieuse, le soumet à la juridiction exclusive du clergé. Sur ce point encore, le concordat restaura le moyen âge en donnant force de loi aux décisions des conciles. C'était pour les dissidents une

source d'inquiétudes et de tourments à cause des mariages mixtes. Quand deux dissidents se mariaient, leur union était prononcée par le ministre du culte auquel ils appartenaient ; mais comment faire quand l'un des deux conjoints était catholique et l'autre protestant ? Le traité de Westphalie avait décidé que le mariage se ferait devant le curé et devant le pasteur, et que les enfants du sexe masculin seraient de la religion du père, ceux du sexe féminin de la religion de la mère. Ces prescriptions étaient suivies dans la plus grande partie de l'Allemagne ; mais, depuis une trentaine d'années, le clergé catholique a décidé qu'il ne s'y soumettrait plus. Il refuse son concours, à moins que la partie dissidente ne s'engage à permettre que tous les enfants soient catholiques. Or, d'après le concordat, l'intervention du curé était indispensable du moment que l'un des deux conjoints était catholique. Il s'ensuivait que les protestants étaient obligés, dans tout mariage mixte, de subir les exigences de l'Église catholique. C'était une atteinte très-grave à la liberté de conscience, et cette diposition devenait fréquemment la cause des plus pénibles déchirements au sein des familles.

La question des mariages mixtes a souvent été en Allemagne l'occasion des luttes les plus violentes entre l'État, qui défend les droits des dissi-

dents, et l'Église, qui prétend imposer l'intolérante rigueur de son dogme. Celle-ci comprend bien tout le parti qu'elle peut tirer de ses sévérités. Elle y trouve un moyen de propagande lent, mais infaillible. Si les enfants issus d'un mariage mixte sont tous catholiques, l'hérésie perd sans cesse du terrain, et à la longue elle s'éteint, faute de représentants. Le pasteur protestant accorde en tout cas sa bénédiction; le curé catholique, au contraire, la refuse, si on ne souscrit pas à ses conditions. Ce dernier l'emporte d'ordinaire, parce que, en consentant à ce qu'il veut, les deux parties obtiennent la bénédiction religieuse, tandis qu'en lui résistant le conjoint catholique doit s'en passer. Dans des conflits avec l'autorité ecclésiastique, si l'on veut absolument arriver à un accord, c'est toujours l'Église qui en dicte les conditions. Le plus intolérant finit par triompher de celui qui l'est moins, parce que le premier invoque ses dogmes inflexibles, tandis que le second ne parle que de justice et de convenance.

§ 4

L'une des questions les plus graves et les plus difficiles que présentent les rapports de l'Église et de l'État est celle de la propriété ecclésiastique. Peut-on, doit-on reconnaître à l'Église ou aux

églises le droit de posséder? Sur ce point, la doctrine catholique est formelle. L'Église a reçu de Dieu même le droit de posséder. C'est un droit divin que nul ne peut méconnaître. Quiconque l'attaque ou le nie tombe sous l'anathème prononcé par les conciles, et récemment encore par le vingt-sixième article du *Syllabus*. L'État, en mettant une limite aux acquisitions de l'Église, excède sa compétence, et cette défense est nulle comme attentatoire aux volontés de Dieu. La propriété ecclésiastique est la plus légitime de toutes, car c'est la seule qui trouve sa sanction dans l'Écriture sainte et dans la volonté de Dieu même.

Faut-il faire remarquer que la doctrine orthodoxe est en opposition absolue avec les principes juridiques aujourd'hui généralement admis? D'après ces principes, le droit naturel de posséder n'appartient qu'à l'individu. Une corporation est un être fictif, une personne civile, que la loi soutient de son autorité et peut par conséquent anéantir. Les individus composant les églises, fidèles ou prêtres, peuvent posséder à titre personnel; mais les églises n'ont point par elles-mêmes d'existence légale. Si elles existent comme corporations, c'est uniquement parce que l'État leur en a conféré le privilége, et par conséquent il peut en tracer les limites ou même y mettre un terme. Le pape prétend qu'il tient de Dieu même la propriété du

sol; mais si d'autres ministres du culte élevaient la même prétention en se fondant sur le Koran ou sur le Zendavesta, quel moyen l'État aurait-il de trancher le différend ?

Ce ne sont point les principes modernes que le concordat autrichien a reconnus, c'est la doctrine canonique qu'il a sanctionnée. « L'Église jouira de son droit d'acquérir librement de nouveaux biens à tout titre légitime; la propriété de ce qu'elle possède en ce moment ou qu'elle acquerra par la suite lui sera solennellement assurée d'une manière inviolable. » On a eu soin de mettre « son droit » afin de bien marquer que ce droit ne lui est pas concédé par l'État, qu'il existe antérieurement, absolument. Pour accroître plus rapidement le patrimoine ecclésiastique, tous les prêtres auront la faculté de disposer de leurs biens, conformément aux « saintes lois de l'Église. » Les évêques pourront aussi introduire et établir dans leurs diocèses des ordres religieux et des congrégations des deux sexes, conformément aux sacrés canons. Rien n'est plus logique. Si l'Église en effet existe de droit divin et si elle n'est pas soumise à la juridiction civile, on ne voit pas où l'État puiserait le droit d'interdire l'existence des corporations religieuses.

Ce n'est pas tout encore. Quand on parle du rétablissement de la dîme, il semble qu'on veuille

évoquer un souvenir du moyen âge. Il faudrait pourtant se rappeler que pour l'Église le passé est le présent, et que contre elle la prescription ne court pas. Selon le concile de Trente, le payement des dîmes est dû à Dieu, *decimarum solutio debita Deo*, et quiconque les refuse ou les envahit est frappé d'anathème. Contre la société laïque, la revendication est éternelle, *æterna auctoritas*. Aussi les dîmes ne sont-elles pas oubliées dans le concordat autrichien. Elles continueront à être perçues partout où elles n'ont pas été abolies. Là où elles l'ont été, « le pape permet qu'à titre de compensation le gouvernement impérial assigne des domaines ou des rentes sur l'État. »

Ainsi le droit de percevoir les dîmes est maintenu dans son entier, et si l'Église n'en réclame point partout, comme en Autriche, le rétablissement ou l'équivalent, c'est par égard « pour la difficulté des circonstances. » Si donc les circonstances devenaient plus favorables, si les peuples, revenus de leurs erreurs, reconnaissaient l'autorité de l'Église, la dîme serait rétablie, et les ecclésiastiques exemptés de l'impôt, conformément aux lois canoniques.

Sommes-nous enfin arrivés au terme des dispositions destinées à anéantir l'œuvre de Joseph II et l'indépendance du pouvoir civil? Non : il reste un dernier article à citer. Quoiqu'on ait tout livré

à la discrétion de l'épiscopat, le mariage, l'instruction, l'imprimerie, la propriété, il eût pu se faire que quelque manifestation de la vie individuelle eût échappé à la domination sacerdotale. Un article général y a pourvu. « Tout ce qui a rapport aux personnes ou aux intérêts ecclésiastiques et qui n'est pas déjà réglé précédemment sera dirigé selon l'enseignement de l'Église et les décisions du saint-siége. » On comprend que la généralité de ces termes ait effrayé les Autrichiens. Quel est l'acte qui ne touche pas aux intérêts de l'Église et auquel on ne puisse appliquer les arrêts des papes et des conciles? N'ont-ils pas déclaré que l'État doit être soumis à l'Église, comme le corps l'est à l'âme? La fameuse constitution *Unam sanctam* ne décide-t-elle pas que les successeurs de saint Pierre disposent à la fois du glaive spirituel et du glaive temporel? Les théologiens n'enseignent-ils pas partout, en France et en Allemagne comme en Autriche, que la vraie souveraineté appartient à l'Église, parce que seule elle connaît la vérité, qui est l'unique source d'un pouvoir légitime? Ce sont là, dira-t-on, des chimères empruntées aux temps passés, et dont il n'y a plus lieu de s'occuper au XIXe siècle. On oublie qu'aucune de ces prétentions, qui paraissent si surannées, n'a été abandonnée par ce corps puissant à qui appartient le gouvernement des consciences,

et que toutes ont été explicitement ou implicitement consacrées par le concordat qui est encore en vigueur en Autriche aujourd'hui.

Cet important document nous permet de voir quel serait le sort des nations qui, renonçant à lutter contre l'influence sacerdotale, accepteraient des mains du saint-siége l'organisation que Rome déclare être conforme aux saints canons. D'abord l'État serait soumis au contrôle du pape, qui annulerait toute loi contraire à ce qu'il appelle les droits de l'Église. C'est un pouvoir qu'il exerce chaque fois que l'intérêt ecclésiastique semble menacé.

Parlant de lois votées en Espagne, en Italie, en Suisse, au Mexique, le pape a toujours dit: « Nous condamnons, réprouvons et déclarons absolument nuls et de nul effet tous les actes que le pouvoir civil a faits avec un si grand mépris de l'autorité apostolique. » C'est donc le pape qui décide quelles sont les lois qui seront exécutées et celles qui ne le seront pas. L'Église est reconnue propriétaire de droit divin. Rien ne s'oppose plus à l'extension indéfinie de la mainmorte, que, même sous l'ancien régime, des souverains comme Philippe II et Marie-Thérèse voulaient contenir dans certaines limites. Grâce au concordat, recevant toujours et ne rendant jamais, elle envahirait peu à peu tout le territoire. La plus grande partie

de la richesse passerait aux mains de congrégations qui ont fait vœu de pauvreté.

La crainte du purgatoire et le testament sont une source intarissable de libéralités pieuses, car qui ne donnerait volontiers une partie au moins de ce que la mort va lui ravir en échange d'une éternité bienheureuse, récompense assurée des bienfaiteurs de l'Église? Les corporations religieuses ayant obtenu la personnification civile et la liberté d'acquérir, il est inévitable qu'elles finissent par tout posséder. Un être qui ne meurt jamais doit infailliblement hériter à la fin de tout ce que possèdent des familles qui passent et s'éteignent. Devenue ainsi propriétaire unique de tous les biens, l'Église dirigerait à la fois les intérêts temporels et spirituels des populations. La vie économique serait soumise à la même autorité que la vie religieuse. Dans les champs, dans l'atelier, l'homme obéirait au même maître que dans le temple. L'unité de commandement serait rétablie[1]. Les libertés modernes seraient néces-

1. Dans une brochure intitulée *Œsterreich unter dem Concordat* (l'Autriche sous le concordat), un officier des troupes saxonnes, en garnison aux environs de Vienne, après Sadowa, raconte d'une manière très-intéressante l'impression que lui fait le pays pour lequel il vient de combattre. Tout le remplit de surprise : l'ignorance des habitants, leur soumission au clergé, les pèlerinages, la dévotion aux reliques, les persécutions auxquelles donnent lieu les mariages mixtes, l'absence d'activité intellectuelle, l'in-

sairement proscrites. Comme le disait récemment une publication en tout approuvée par le Vatican, la *Civiltà cattolica*, ces libertés sont une peste et un délire : or comment pourrait-il être licite d'introduire la peste dans un pays? La liberté des cultes surtout est contraire et aux divins enseignements et à l'intérêt de l'État, et les princes sont tenus de la repousser par tous les moyens dont ils peuvent disposer. Force de loi serait donc donnée à l'*Index*, et tous les ouvrages condamnés, y compris Bossuet, livrés aux flammes. L'enseignement tout entier serait aux mains du clergé.

différence générale. « Quel contraste avec mon petit pays de Saxe ! » s'écrie-t-il. Un jour, il voit passer un prélat; tous les gens du village se précipitent à genoux et baisent sa main. L'officier saxon salue, mais ne se jette pas à terre; le prélat indigné remonte dans sa voiture. Le dimanche suivant, le curé explique à ses paroissiens que l'Autriche a été vaincue parce qu'elle s'est alliée à des hérétiques.

J'ai pu juger par moi-même combien cet esprit d'intolérance était poussé loin. A Prague, j'étais entré dans l'église des jésuites; une foule immense s'avançait, en colonnes serrées, vers l'autel pour baiser un reliquaire. La cérémonie ne m'étonnait pas, elle s'accomplit chaque jour dans mon pays; mais j'étudiais avec attention le type des fidèles pour tâcher d'y démêler les caractères du sang tchèque. Quoique rien dans mon attitude ne pût le choquer, le père officiant me regarda avec fureur, puis s'élança vers moi en me disant : « Ceci n'est pas une comédie. » La foule partageait l'indignation de son pasteur, et c'est ainsi que se commettent parfois de regrettables attentats. J'appris en sortant que c'était la fête de saint Ignace, et que la relique qu'on baisait était un morceau du tibia de ce saint.

Les jésuites élèveraient les enfants des riches, les curés ceux du peuple Rien dans aucune science ne pourrait être dit qui fût considéré par l'autorité ecclésiastique comme contraire à ce qu'elle juge vrai. Ainsi qu'autrefois, les dissidents n'auraient de choix qu'entre l'abjuration et l'exil, car les évêques s'engagent par serment à les poursuivre, et, étant les maîtres absolus, ils seraient tenus de remplir leur promesse. Le mariage, les testaments, tous les actes de la vie civile, seraient réglés par le prêtre. Enfin l'absolutisme remplacerait le régime parlementaire, incompatible avec la mise en pratique des lois canoniques. Est-ce un tableau de fantaisie que nous venons de tracer? Non, c'est celui d'un État organisé selon l'esprit du concordat autrichien, et telle était la condition qui allait être faite à l'Autriche, sans les événements qui, au prix de pénibles échecs sur les champs de bataille, lui ont valu du moins l'émancipation dans sa vie civile et politique.

Quand on considère que voilà le régime que le saint-siége voudrait imposer à tous les peuples, parce qu'il est seul conforme aux dogmes catholiques, on cesse de s'étonner de la résistance, de l'hostilité que l'Église rencontre partout, et on est moins disposé à y voir, avec le P. Félix, un fait surnaturel. Il se peut que certains esprits et certains peuples soient faits pour vivre sous la

main du sacerdoce. Plus j'étudie les faits contemporains, plus je me sens porté à admettre qu'il est des nations qui ont été si complétement pliées à ce joug, que tenter de les en délivrer, c'est hâter leur décadence. Soumises au clergé, elles restaient stationnaires; révoltées, elles déclinent, car, à peine affranchies, elles tombent dans une anarchie irrémédiable. Néanmoins les sociétés actuelles n'accepteront pas volontairement une domination que le moyen âge supportait à peine, et elles maudiront ceux qui les contraindront à s'y soumettre. L'Église prétend leur ravir ces libertés d'où sort la civilisation moderne; est-i singulier qu'ils s'élèvent contre l'Église?

M. A. de Broglie croit[1] que l'antagonisme entre le catholicisme et la société actuelle a pour seule cause le caractère abstrait et philosophique que la France, par l'organe de ses divers législateurs depuis 1789, a toujours affecté de donner aux principes politiques qu'elle adopte. Je rencontre cette hostilité bien autrement violente en Autriche qu'en France, et cependant l'Autriche, loin d'accepter les principes de la révolution française, n'a cessé de les combattre. Depuis la réaction contre Joseph II et surtout depuis le concordat

1. Voyez l'article de la *Revue des Deux-Mondes* : le Christianisme et la Société française, 1er février 1869.

de 1855, ce sont au contraire les principes de l'Église qu'élle a adoptés et mis en vigueur. Ce ne sont donc point les maximes absolues de 1789 qui sont ici la cause du mal.

Ne faut-il pas plutôt admettre que la raison de ce regrettable antagonisme est qu'aucun des peuples autrichiens, ni les Allemands, ni les Hongrois, ni les Slaves, ni les Italiens, ni les Valaques, aucun, sauf les Tyroliens peut-être, ne veut subir plus longtemps la domination d'une autorité ecclésiastique qui prétend proscrire la liberté des cultes, de l'enseignement, de la presse, de la parole, pour rétablir l'inquisition et l'*Index?*

En France, ce régime n'alarme personne, parce que l'on a cessé, à tort peut-être, d'en craindre le retour; mais en Autriche il constituait l'ordre légal fondé sur un contrat conclu avec le saint-siége. Il ne faut donc pas chercher plus loin d'où sort ce cri qui n'a cessé de retentir en Autriche depuis 1866 : « à bas le concordat! »

Quand Voltaire, lui aussi, répétait *à bas l'infâme!* ce n'est point à la religion du Christ qu'il en voulait, car à celle-ci il a presque toujours rendu justice. Ce qu'il visait à détruire, c'était l'institution oppressive et intolérante élevée par les papes et les conciles. S'il a prêté à l'opposition anticatholique l'arme mortelle de sa mordante iro-

nie, c'est que ce vieillard, à qui l'anniversaire du 22 août arrachait des larmes, voyait toujours le sang de la Saint-Barthélemy sur la robe blanche du lévite.

Naguère en Autriche, l'opinion, invoquant les traditions de Joseph II, n'attaquait d'abord que le concordat; mais quand le clergé, obéissant au mot d'ordre venu de Rome, s'est mis à défendre par tous les moyens cette œuvre de tyrannie cléricale, on s'est retourné contre lui, et les coups portent déjà sur le dogme catholique lui-même. Le différend s'aggrave, la lutte devient chaque jour plus vive. J'essayerai d'en faire connaître les mobiles et les péripéties, je me garderai toutefois d'en prédire l'issue.

Le gouvernement actuel a pour lui l'esprit moderne et la sympathie de tous les amis de la liberté; mais la puissance de l'Église, pour le mal comme pour le bien, est très-grande, surtout dans un État profondément ébranlé et en voie de transformation. Si l'Église devait l'emporter dans ce regrettable conflit, comme son triomphe deviendrait la cause presque infaillible de la chute de l'empire autrichien, je ne crois pas qu'une semblable victoire pût augmenter son prestige ou accroître son influence. On n'a pas oublié que ces résistances du clergé ont fait avorter les réformes de Joseph II et celles de la révolution française.

Les ministres, qui ont porté la main sur le concordat sans toutefois avoir osé l'abolir, succomberont peut-être à leur tour. Seulement ces échecs sans cesse répétés ne tueront pas l'esprit moderne, et ils n'auront qu'un résultat : ils rendront l'antagonisme entre cet esprit et l'Église plus âpre, plus irréconciliable et plus funeste pour tous.

§ 5

Dans le paragraphe précédent, j'ai essayé de montrer comment le concordat de 1855, transformant les lois canoniques en lois de l'État, avait pour ainsi dire garrotté l'Autriche en des liens empruntés au moyen âge et élevé de toutes parts des obstacles au développement intellectuel et matériel des populations de l'empire. Il nous reste à voir maintenant au prix de quelles luttes la Cisleithanie est parvenue à s'affranchir du joug qu'on avait fait peser sur elle.

Pour les États de la Transleithanie, la difficulté a été résolue d'une façon très-sommaire. Les Hongrois, se plaçant comme toujours sur le terrain du strict droit constitutionnel, ont considéré le concordat comme n'ayant point force légale pour les pays dépendants de la couronne de Saint-Étienne, attendu que ce traité, conclu par

le souverain, n'avait pas été voté par la diète, et que nulle loi ne peut avoir d'effet en Hongrie, tant que les représentants de la nation ne l'ont pas ratifiée. Cette fin de non-recevoir hautaine, cette tranchante exception, conforme à l'esprit juridique des Magyars, coupa court à tout débat. Les dispositions du concordat ne furent point appliquées; ni le gouvernement, ni même le clergé ne réclamèrent. Rome essaya en vain de pousser l'épiscopat à la lutte. Le haut clergé hongrois, comme celui de la France, de l'Allemagne et de partout, est ultramontain et tend à le devenir chaque jour davantage; mais le sentiment national est si puissant, si ombrageux chez les Magyars, les prêtres de la campagne en sont eux-mêmes si remplis, que les forcer à attaquer les droits historiques du pays au nom de la religion catholique serait une tentative hasardeuse. Les luttes séculaires contre le despotisme ont enraciné dans toutes les âmes hongroises un amour de la liberté si vivace, qu'il faudrait beaucoup de temps, de persévérance et d'habileté pour l'extirper complétement, même en confiant la tâche à l'ordre religieux qui partout ailleurs y réussit le plus vite et le plus sûrement. C'est toujours dans l'intérêt et avec l'appui du saint-siége que l'Autriche a essayé de dompter les résistances de la Hongrie. Il en est résulté à l'égard de Rome un

sentiment d'hostilité sourde ou tout au moins de défiance instinctive auquel le bas clergé n'est pas resté étranger. Cela fait que la Hongrie est le seul pays où l'épiscopat ne parviendrait pas aujourd'hui à lancer sa milice ecclésiastique à l'assaut des libertés constitutionnelles, pour assurer le triomphe du droit canonique. Ce qui est certain tout au moins, c'est que la Hongrie est la seule partie de l'Empire-royaume où la justice n'ait pas été obligée de réprimer les excitations à la désobéissance aux lois de l'État qu'ailleurs des prêtres trop zélés font entendre du haut de la chaire, dans l'intérêt du concordat.

Le gouvernement cisleithanien n'a pas osé ou n'a pas pu suivre l'exemple de la Hongrie. C'est par des négociations avec le Vatican et par des lois successivement votées que la Cisleithanie a essayé de se dégager des liens des lois canoniques qui l'enserraient de toutes parts. A qui faut-il faire remonter l'honneur ou la responsabilité de ces tentatives d'émancipation? Dans les dépêches du comte Crivelli, ambassadeur d'Autriche à Rome, nous voyons que la cour du Vatican accuse M. de Beust d'avoir provoqué ou du moins favorisé le mouvement anticoncordataire. « On pourrait, dit le cardinal Antonelli au comte Crivelli, résumer l'attitude du gouvernement impérial et royal en disant qu'il a laissé faire tout ce qu'il

fallait pour amener la rupture du concordat, se bornant à nous dire au dernier moment : Voilà ce que nous allons faire, donnez-nous votre approbation, ou nous nous en passerons. Nous avons des informations très-détaillées sur ce qui se passe en Autriche, et je suis convaincu que M. le chancelier de Beust ne sera pas étonné d'apprendre qu'elles ne témoignent guère en faveur des grands efforts que le gouvernement impérial aurait faits pour calmer l'agitation soi-disant spontanée contre le concordat[1]. » Le cardinal Antonelli mettait donc en doute la sincérité du chancelier de l'empire.

Le pape lui-même ne cachait pas les sentiments qu'on lui avait communiqués au sujet de cette affaire, où il voyait compromis les droits de l'Église. Le 31 décembre 1867, dans l'audience où le comte Crivelli lui remet ses lettres de créance, le saint-père s'exprime dans les termes les plus sévères. Arrivant à la question du concordat, il dit que, « depuis que l'agitation contre le concordat a commencé, l'attitude du gouvernement impérial a été équivoque, laissant faire d'un côté, encourageant de l'autre par son silence, se taisant, sans que depuis plusieurs mois on ait fait la

1. Le comte Crivelli au baron de Beust, Rome, 18 mars 1868. — Livre rouge autrichien, p. 95.

moindre démarche pour entrer dans l'examen des détails. » M. Crivelli, qui, on le devine, est complétement de l'avis du pape, résume ainsi l'entretien : « en un mot, on trouve que l'attitude du gouvernement impérial n'a été ni franche ni loyale. » L'envoyé autrichien ajoute : « Je crois que, si on passait outre et si on considérait le concordat comme non-avenu, le saint-siége revendiquerait tous les priviléges accordés au souverain.... Je laisse juger à Votre Excellence la perturbation qui suivrait une séparation violente de l'Église et de l'État en Autriche.... Un conflit avec le saint-siége dans un moment où les animosités religieuses viendraient s'ajouter aux passions politiques aurait sans doute des suites incalculables, mais sûrement funestes[1]. »

Ainsi le chancelier de l'empire rencontrait comme adversaires non-seulement la cour de Rome, mais l'envoyé même qui était chargé de le défendre, et à qui il devait à chaque moment rappeler le sens de ses instructions. M. de Beust fait remarquer d'abord que ce n'est pas lui, que c'est le ministère cisleithanien qui a porté atteinte aux dispositions du concordat, distinction que le cardinal Antonelli, trop peu initié aux divers roua-

1. Dépêche du 3 janvier 1868. — Livre rouge autrichien, p. 86.

ges du dualisme, se refuse à bien saisir. « Le cardinal-secrétaire, dit le comte Crivelli, ne comprend pas comment le chancelier de l'empire peut rester étranger aux pièces qu'il communique d'une façon officielle et se poser comme arbitre entre le ministère cis ou transleithanien d'un côté et un gouvernement étranger de l'autre[1]. » La riposte était fine et atteignait évidemment l'adversaire au défaut de la cuirasse. Dans une précédente dépêche du 10 mars, M. de Beust avait donné le vrai motif de son attitude lorsqu'il écrivait : « Nous ne nous dissimulons pas les difficultés et les embarras dont la question peut devenir la source pour nous. Toutefois notre consolation est que nous ne l'avons pas créée ni provoquée, qu'elle nous a été imposée par l'esprit du siècle et la marche des événements, contre lesquels nous ne pouvons absolument rien. »

En parlant ainsi, M. de Beust ne disait que la vérité. C'était l'esprit du siècle qui poussait en avant l'ancien ministre du roi de Saxe, malgré ses antécédents et malgré les graves difficultés qu'il savait devoir rencontrer de la part de la cour de Rome et de la cour de Vienne. Un ministre ne provoque pas à plaisir des résistances nou-

1. Dépêche du comte Crivelli au baron de Beust, Rome, 18 mars 1868.

velles, quand il en a déjà beaucoup à combattre. Or M. de Beust trouvait dans les redoutables complications du problème des nationalités un champ assez vaste pour exiger l'emploi de toute son habileté.

L'Église ne croit pas volontiers à la force de « l'esprit du siècle » dont parlait le chancelier de l'empire; elle s'imagine que tout gouvernement qui sans restriction aucune s'appuierait sur elle en viendrait facilement à bout. Cet esprit en effet, après des élans prodigieux, est parfois pris d'une singulière défaillance, et alors il se laisse facilement enchaîner; mais d'autres fois, surtout quand il se réveille après une longue compression, il agit avec une force irrésistible. C'est précisément ce qui est arrivé en Autriche. Après les revers de 1866, une ardente aspiration vers un ordre meilleur s'est emparé de tous les habitants de l'empire, et parmi leurs vœux aucun ne s'exprimait avec plus de généralité et d'insistance que celui de l'abolition du concordat. De toutes parts affluaient au parlement des pétitions réclamant cette réforme comme urgente et nécessaire, et ces pétitions n'émanaient pas de quelques campagnards ignorants, obéissant à un mot d'ordre, comme celles en très-petit nombre que le clergé parvint à faire signer dans un sens contraire. La plupart étaient envoyées au Reichsrath par les

autorités des communes urbaines et rurales. J'ai devant moi plus de vingt publications diverses parues récemment, et réclamant toutes que l'État et le citoyen soient enfin soustraits au joug des lois ecclésiastiques[1].

Ne sont-ce point là des preuves que l'agitation était profonde et spontanée, quoique « les informations détaillées » du cardinal Antonelli aient pu lui faire croire le contraire? Cela ne doit point nous surprendre. Dans la catholique Bavière, le président du cabinet, le prince de Hohenlohe, ne vient-il pas de déclarer du haut de la tribune (1869) que les principes du *Syllabus* étaient en opposition avec le développement de la vie politique moderne, et empêchaient l'accord de s'établir entre l'Église et l'État?

L'idée exprimée dans les journaux, dans les

1. Voici le titre de quelques-unes de ces publications: *Betrachtungen ueber die kirchliche Reform*, von Dr Stephan Toldy (Considérations sur la réforme de l'Église); — *Schwarze Blätter. Der geist des Concordats* (Pages noires. L'esprit du concordat), brochure encadrée de noir en signe de deuil et comme emblème des ténèbres; — *Aus dem Lande der Glaubenseinheit* (le Pays de l'unité de la foi); — *Der heilige Rock* (la Robe sainte); — *Streiflichter auf die uebelstände in der catholischen Kirche* (Éclaircissements concernant les maux de l'Église catholique). — La plupart de ces écrits sont anonymes. Les auteurs ne sont pas sûrs de l'avenir; ils n'osent pas se signaler comme les adversaires d'un corps qui peut reconquérir le pouvoir. D'autres ont de bonnes choses à dire, mais craignent de livrer leur nom au grand jour de la publicité.

brochures, dans la plupart des écrits au sujet du concordat, l'idée qui donne, en Autriche, le branle au mouvement dont les ministres cisleithaniens et le chancelier de l'empire ont dû se faire les interprètes, c'est que la destinée des peuples qui sont restés soumis au saint-siége est bien différente du sort de ceux qui s'en sont affranchis. Tandis que ceux-ci grandissent, s'élèvent, et par leurs colonies vont occuper tout l'autre hémisphère, ceux-là déclinent ou restent stationnaires. Les uns jouissent de la liberté comme d'un bien qui est le fruit naturel de leurs mœurs et de leurs croyances, les autres n'arrivent à la conquérir que pour la voir bientôt aboutir à l'anarchie ou au despotisme. Il n'est pas jusqu'à la cote des fonds publics à la bourse qui n'indique combien la situation des seconds est meilleure que celle des premiers. Depuis que l'Autriche a été soustraite de force aux influences du génie germanique, pour être livrée au joug du génie ultramontain, elle a décliné sans cesse et n'a éprouvé que des revers. Son histoire n'est qu'un démembrement continu, l'amputation successive d'une province après l'autre. Il faut par un violent effort l'arracher à l'esprit qui cause sa faiblesse, sinon elle marche à sa ruine.

Telles sont les préoccupations qui, ayant pris dans l'opinion publique le caractère d'une impa-

tience anxieuse et fébrile, forcèrent le ministère cisleithan à présenter, vers la fin de 1867, différents projets de loi ayant pour but de soustraire à l'autorité légale de l'Église catholique le mariage, l'école, les actes religieux, les conversions d'un culte à un autre, de façon à faire de la liberté des cultes une vérité. Les discussions auxquelles ces lois donnèrent lieu au sein du Reichsrath nous permettront de saisir les opinions qui ont cours en Autriche au sujet de ces difficiles et importantes questions, où l'indépendance de l'État, la liberté des citoyens et le rôle de l'Église se trouvent en jeu.

§ 6

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, le concordat de 1855 avait abandonné, conformément aux décisions du concile de Trente [1], tout ce qui concerne le mariage à la juridiction de l'Église et des tribunaux ecclésiastiques. C'était livrer au clergé le fondement de la vie civile et porter une grave atteinte à la liberté de conscience. Le ministère cisleithanien, sans doute pour éviter les résistances

1. *Si quis dixerit causas matrimoniales non spectare ad judices ecclesiasticos, anathema sit.* « Si quelqu'un prétend que les causes matrimoniales ne sont pas de la compétence des juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème. »

de la cour impériale, n'osa pas faire du mariage un contrat civil que constatent les autorités civiles, et qui n'exclut pas la bénédiction religieuse. Il recula devant l'introduction de la législation française, adoptée aujourd'hui en Italie, en Belgique, en Hollande, dans les provinces rhénanes. La nouvelle loi ne fait que rétablir, avec quelques modifications, la législation en vigueur avant le concordat. Les causes matrimoniales sont enlevées aux juges ecclésiastiques et rendues aux tribunaux laïques. Le mariage se célèbre devant le prêtre, qui en tient acte; mais en cas de refus de sa part, pour des motifs non prévus dans le code autrichien, les futurs époux peuvent s'adresser aux autorités civiles, qui sont tenues de passer outre à la célébration du mariage.

Cette loi si timide et si insuffisante donna lieu aux plus vifs débats dans les deux chambres du Reichsrath. C'est qu'en effet, sans abolir le concordat, sans même en faire mention, elle y faisait brèche et allait inévitablement devenir ainsi l'occasion de la lutte avec le saint-siége et avec le clergé catholique. C'était la répudiation du système qui, à partir du seizième siècle, avait presque constamment présidé au gouvernement de l'Autriche. L'esprit libéral de Joseph II, depuis si longtemps banni de Vienne avec exécration, reparaissait sur la scène et allait y commander en maître.

Le moment était solennel. La lutte fut vive entre les représentants des droits de l'Église et les défenseurs de l'indépendance de l'État.

Chose remarquable, le concordat ne trouva guère d'orateurs pour parler en sa faveur que parmi les ecclésiastiques. Le premier qui commença l'attaque fut l'abbé Pintar, député de la Carinthie. Il ne connaît, lui, que les lois canoniques. Les conciles ont décidé qu'il n'y a de mariages valables que ceux que le prêtre consacre. Ce que l'on veut introduire dans la loi n'est autre chose qu'un concubinage privilégié. « Oui, s'écrie-t-il avec feu, je dirai avec un orateur prussien : Désormais vos employés tiendront les registres du péché. Le scandale et la honte s'avanceront, tête levée, sous le vêtement de votre légalité impie. »

L'abbé Pintar est soutenu par l'abbé Greuter, député du Tyrol. L'abbé Greuter est une des célébrités du Reichsrath ; il raisonne serré et frappe fort. La pensée est souvent élevée, mais l'expression est violente, familière et même triviale. C'est comme un Bossuet qui aurait trop fréquenté les pâtres des Alpes tyroliennes. Il préconise le régime ultramontain avec un enthousiasme si ardent qu'il faut bien le supposer convaincu de l'excellence de celui-ci. Il ne se tient pas sur la défensive ; il ne dissimule en rien ses idées ; il porte au contraire le fer et le feu dans les rangs pressés de ses adver-

saires. Les arguments dont il s'efforce de les accabler sont vigoureux, mais souvent ils font rire, tant ils paraissent étranges au milieu d'une assemblée où circule le souffle du dix-neuvième siècle. Ses armes sont empruntées à l'arsenal du moyen âge. Ce qui serait peut-être sublime dans la cathédrale d'Inspruck paraît parfois burlesque dans le Reichsrath de Vienne. Quand l'abbé Greuter parle, le président a grand'peine à maintenir l'ordre dans la chambre et le silence dans les tribunes. De tous côtés éclatent les protestations, les murmures ou l'hilarité. Au congrès catholique de Munich, l'abbé Greuter appelait le libéralisme le Gessler de notre siècle, sous-entendant que lui serait le Tell qui abattrait le tyran.

Dans la discussion sur la loi présentée par le cabinet cisleithanien, c'est au nom de la liberté de conscience qu'il réclama le maintien des lois canoniques. Cela paraît étrange, puisque c'est au nom de la liberté des cultes qu'on en demandait l'abolition. Voici son raisonnement : pour les catholiques, il n'y a qu'un mariage : c'est l'union consacrée par le prêtre; tel est le dogme de l'Église. Introduire dans les lois de l'Autriche le mariage purement civil, c'est donc mettre l'État en opposition avec le dogme, c'est violer les décisions les plus solennelles des conciles et froisser ainsi la conscience de tous ceux qui sont restés fidèles

à la foi. Le mariage est un sacrement, et jamais le peuple n'admettra qu'il appartienne au Reichs-rath de régler la distribution des sacrements. Vous voulez donner à l'État une base non confessionnelle, soit; mais ne commencez point par imposer aux catholiques une législation que jamais ils ne pourront accepter. Dans la catholique Autriche, désormais les catholiques seuls seront persécutés : voilà le sort que vous leur réservez. « La cause des malheurs de notre pays, c'est le concordat, répétez-vous en chœur. Oui, je vous entends. C'est ainsi qu'au temps du paganisme, quand la pluie manquait, quand éclataient la peste et la famine, la foule criait : *Christiani ad leones*, les chrétiens aux lions Ah! vous voulez faire de l'aigle de l'apostolique Autriche une sorte d'oiseau de proie impie qui viendrait, comme le vautour de Prométhée, dévorer dans notre poitrine ce qui nous est plus précieux que la vie, notre sentiment, nos saintes croyances! Eh bien! j'ose vous le dire, dans les vallées et sur les monts de notre libre Tyrol vous n'y réussirez pas. Encore un peuple, pensez-vous. qui bientôt marchera enchaîné derrière le char du vainqueur; mais vous ne vaincrez pas. »

L'abbé Degara, du Tyrol méridional, invoque des arguments du même ordre que ceux de l'abbé Greuter, sans y ajouter de force nouvelle : le

ou si, comme au Japon, nous aurons deux souverains, l'un subordonné siégeant au Burg, à Vienne, l'autre, le maître omnipotent, trônant à Rome, au Vatican, ou pour mieux dire au Gesù. Vivrons-nous en Autrichiens, en Allemands libres, ou devons-nous périr en sujets de la hiérarchie romaine? Nous respectons la religion, nous bénissons le christianisme, mais il ne faut pas que nous soyons plus longtemps un État de l'Église en Allemagne. Depuis des siècles, c'est de Rome que sont partis les fils qui ont conduit les affaires autrichiennes. Voyez où cela nous a menés : aux abîmes!... Il est temps de nous affranchir des liens dont nous ont chargés le concordat de 1855 et l'encyclique du 8 décembre 1864. Que le mot si fatal à l'Autriche : *trop tard*, ne retentisse pas encore une fois ici sur les ruines de l'empire! Un seul exemple vous montrera la différence entre l'esprit qui règne ici et aux bords du Tibre. Tandis que nous parlons d'abolir la peine de mort, on vient de canoniser là-bas un inquisiteur tout couvert du sang des victimes qu'il avait immolées parce qu'elles adoraient Dieu à leur manière, Pedro Arbuez. » Dans ces vives paroles, on voit éclater cet antagonisme entre la société laïque et l'Église catholique qui devient chaque jour plus prononcé. On comprend aussi que les sentiments qu'exprime l'orateur ont leur source dans

c'est ce qui avait lieu en Autriche. Dans la Bukovine, le clergé catholique s'efforçait de conquérir des prosélytes par les mariages mixtes et l'école. La certitude d'être toujours appuyé par l'autorité civile lui inspirait un zèle d'intolérance contre lequel les non-catholiques n'avaient aucun moyen de se défendre. Quand ils réclamaient contre les excès de pouvoir dont ils étaient les victimes, ce n'est pas à Vienne que leur appel était reçu, c'est à Rome, et on devine l'accueil qui y était fait.

Une pétition envoyée au Reichsrath par le conseil communal de Czernowitz, capitale de la Bukovine, relatait les détails prouvant la vérité de tout ce que disait M. Hormuzaki. C'est par antiphrase sans doute, ajoutait l'orateur, que l'on a appelé le traité avec Rome « concordat », car il n'a enfanté que discordes au sein des familles et de l'État. Ce concordat n'est autre chose que le *Syllabus* transformé en articles de loi et imposé à tous les peuples de l'empire. Ses partisans disent qu'ils ne veulent que la liberté; mais, entendue dans leur sens, la liberté de l'Église, qu'est-ce, sinon l'asservissement de l'État?

Un député de la province de la Haute-Autriche, le baron von Weichs, s'efforça de faire voir qu'il s'agissait pour l'empire d'une question de vie ou de mort. « Nous avons à décider aujourd'hui, s'écria-t-il, si nous formerons un État indépendant

rant dans tous les pays le concours des forces cléricales. Elles ne lui ont pas porté bonheur. Quand les protestants des pays mixtes craignaient le retour de l'antique intolérance ils n'avaient point tout à fait tort.

Le docteur Mühlefeld, député de Vienne, s'était mis, depuis plusieurs années déjà, à la tête du mouvement anticoncordataire. Sa plume et son éloquence avaient servi d'interprète à tous ces vœux d'émancipation qui fermentaient dans les populations de toutes les grandes villes. Au sein du Reichsrath, il réclama l'introduction du mariage civil tel qu'il est établi par la législation française. Il n'eut pas de peine à montrer que les dispositions proposées ne sauvegardaient pas suffisamment la liberté et la dignité des futurs époux. Si le mariage ne peut être célébré devant les autorités civiles qu'exceptionnellement, après que le refus du curé aura été constaté par deux témoins, il est évident que des unions de ce genre et ceux qui les auront contractées seront mal vus de leurs concitoyens. C'est le moyen de déconsidérer sûrement le mariage civil, et de le faire regarder, ainsi qu'on le fait à Rome, comme une sorte de concubinage légal. Le législateur français a parfaitement distingué ici la sphère de l'État de celle de l'Église. Le contrat constituant la famille est un acte civil dont la loi civile dicte les conditions,

et que l'autorité civile constate et consacre. Après cela, les différents cultes sont libres de considérer le mariage comme un sacrement ou comme une cérémonie religieuse, d'accorder ou de refuser leur bénédiction, d'y poser telles conditions ou d'y attribuer telles grâces qu'ils voudront. Seulement il n'y a d'effets civils attachés qu'aux unions contractées conformément au code civil.

Répondant à M. Mühlefeld, qui accusait la commission d'être restée, comme toujours en Autriche, à moitié chemin et de faire ainsi de la mauvaise besogne, le député Herbst faisait remarquer qu'il serait difficile de confier l'état civil aux autorités locales, parce qu'on ne trouverait pas partout des fonctionnaires assez instruits pour tenir convenablement les registres. Cette difficulté n'est pas sérieuse, car ce qui est possible en France et en Italie doit l'être en Autriche. Dans toutes les communes ou dans les environs immédiats, on peut trouver soit un notaire, soit un secrétaire communal qui dresserait les procès-verbaux des mariages aussi bien que ceux des délibérations du conseil local. M. Mühlefeld, mort depuis lors, avait si bien raison qu'à la fin de la session dernière on annonçait au Reichsrath qu'on préparait un projet de loi pour l'introduction du mariage civil.

Si les querelles des nationalités n'y mettent point

obstacle, peu à peu l'Autriche arrivera ainsi à affranchir les actes de la vie du lien confessionnel obligatoire, et à donner à l'État le fondement que réclament les sociétés modernes.

Dans la chambre des seigneurs, le chevalier von Krauss prouva que la prétention de l'Église de régler seule les questions matrimoniales n'était pas conforme à la tradition. Jusqu'à Charlemagne, les souverains ont édicté des lois sur cette matière; c'est seulement pendant le moyen âge que le clergé a mis la main sur le mariage. L'anathème prononcé par le concile de Trente contre ceux qui contestaient les droits de l'Église sur ce point a rencontré de grandes résistances au sein de l'assemblée, et n'est pas considéré comme dogme. Pour montrer à quel point la législation ecclésiastique est peu en rapport avec les idées du monde actuel, l'orateur cite comme exemple ce qui concerne les obstacles au mariage résultant du degré de parenté. Sous Léon III, l'empêchement au mariage fut étendu jusqu'au septième degré, parce que Dieu, ayant créé le monde en six jours, s'était reposé le septième. Sous Innocent III, on s'arrêta au quatrième degré, parce que le corps est composé de quatre fluides, lesquels sont constitués par les quatre éléments. Il est vrai que ces empêchements se rachetaient au moyen de dispenses; mais peut-on laisser les populations soumises à

des règles qui n'ont pas une base plus sérieuse que celle-là?

Au sein de la chambre haute, la discussion fut plus animée et peut-être plus brillante que dans la chambre basse. Des hommes considérables, d'anciens ministres, les chefs du parti féodal, prirent successivement la parole pour combattre des lois qui faisaient brèche au concordat. — Prenez garde, s'écria le comte Blome, quiconque s'attaque à l'Église marche à sa perte. On l'a dit avec raison, *Ecclesia pressa*, *Ecclesia victrix*. — Tant de difficultés, tant de périls, assiégent déjà l'Autriche, ajoutait le comte Rechberg, pourquoi en faire naître de nouveaux? C'est ainsi que s'est perdue la révolution française. La question religieuse est la plus formidable de toutes, craignez qu'elle ne perde aussi l'Autriche. — Le savant professeur Arndts, le prince-cardinal de Schwarzenberg, le cardinal Rauscher, s'efforcèrent de montrer que voter des lois sans tenir compte des articles du concordat, c'était violer la foi des traités, manquer à la parole donnée par l'empereur. — Au milieu de tous ses revers, disait le comte Mensdorff-Pouilly, l'Autriche avait conservé un renom de loyauté sans tache qu'elle va compromettre maintenant. Elle ne pourra même plus dire : Tout est perdu fors l'honneur.

La question soulevée était délicate. Elle inté-

resse la France, l'Allemagne, tous les États qui ont conclu des concordats avec Rome. Quelle est la nature d'un concordat? quelle est la force du lien qu'il crée? Est-ce un contrat bilatéral liant les deux parties de telle sorte que l'une ne peut s'y soustraire sans le consentement de l'autre? Lanjuinais a fort bien dit : « Ces sortes d'actes revêtus des formes de la loi, demeurant toujours incomplets, sujets à d'énormes inconvénients et de leur nature subversifs des droits de l'Église et de l'État et de l'indépendance nationale, ne sont jamais que des règles imparfaites, provisoires et révocables. »

Un concordat est-il un traité international, comme un traité de commerce? Évidemment non, car ce n'est pas avec le pape en tant que monarque des États romains, c'est avec le saint-père chef de l'Église que le traité a été conclu. Or comment l'État peut-il abdiquer une partie de ses droits souverains en faveur du chef d'un culte, d'une religion? Une religion n'est qu'une opinion, une croyance partagée par un certain nombre de fidèles; or les opinions religieuses se modifient. Elles perdent ou gagnent des adhérents. Les catholiques peuvent reconnaître la suprématie du concile œcuménique, ils peuvent aussi se soustraire à l'obéissance du pape. L'État n'en resterait-il pas moins lié envers le saint-père, qui

ne représenterait plus que ses propres croyances? Le pape décrète de nouveaux dogmes, il jette l'anathème sur les lois fondamentales d'un pays : ce pays doit-il continuer à respecter le concordat, quelle que soit l'attitude que prenne le saint-siége, quels que soient les principes qu'il adopte? Ces traités singuliers, dont les partisans eux-mêmes ne peuvent déterminer la nature, n'étaient à leur place qu'au moyen âge; ils sont en opposition avec toutes les idées et toutes les institutions modernes.

Dans nos idées actuelles, l'État ne peut accorder ni au représentant d'une opinion religieuse, ni au souverain d'un pays étranger le droit de nommer des fonctionnaires publics, de régler les actes civils des citoyens, de gouverner ses écoles. Un contrat de ce genre serait nul de soi, comme contraire à l'ordre public. Un père stipule que son fils obéira durant toute sa vie à la volonté d'une autre personne; une semblable promesse constitue-t-elle un engagement valable? Certainement non. Le roi de France accorde par traité au roi d'Espagne le droit de nommer tous les officiers de l'armée; le peuple français reconnaîtrait-il la validité de ce traité, et se croirait-il tenu de le respecter? Une nation, et encore moins le chef qui la gouverne, ne peut aliéner ses droits de souveraineté intérieure, pas plus qu'un indi-

vidu ne peut se vendre comme esclave. C'était pour toujours que l'empereur d'Autriche avait reconnu les prérogatives de l'Église catholique, de sorte que les représentants de la nation n'auraient plus jamais le droit de faire des lois au sujet de l école, du mariage et des affaires confessionnelles. L'acte d'un souverain excédant ses pouvoirs lierait donc la nation éternellement! Éternellement, car si pour modifier le traité il faut le consentement de l'Église, comme il s'agit de ses prérogatives dogmatiques ou canoniques, jamais elle ne l'accordera.

Le ministre des cultes, M. von Hasner, a développé ces considérations au sein de la chambre haute avec une grande clarté. « On sait, disait-il, que le développement de l'État a provoqué dès le moyen âge une lutte séculaire, et que les empereurs franconiens, les Hohenstaufen, et la plupart des autres empereurs n'ont cessé de défendre les droits du pouvoir civil contre les usurpations de l'Église. Les souverains autrichiens ont aussi rempli leur rôle dans cette lutte, et Joseph II n'a pas été isolé. Ce qui se passe maintenant n'est donc qu'un épisode, qu'une phase de ce long travail d'émancipation. Ce que Joseph II a voulu faire, c'était rendre à l'État les pouvoirs qui lui sont essentiels. C'est ce que nous voulons aussi, et en ce sens nous ne craignons pas d'invoquer

ce nom glorieux et si injustement attaqué. Seulement nous voulons ce que l'on n'avait pas encore bien compris à la fin du siècle dernier, la liberté de l'Église. Toutefois, à côté des Églises libres, nous voulons l'état indépendant.

« Mais, nous dit-on, vous violez un contrat, *pacta sunt servanda;* c'est une honte pour l'Autriche de manquer à ses engagements. Avant de parler d'engagement, il faudrait voir si l'Autriche, si le peuple autrichien en a contracté. Tout est changé maintenant. L'absolutisme qui avait traité avec Rome n'existe plus. Un État constitutionnel est né, qui doit pouvoir régler ses affaires intérieures à sa convenance. Qu'un esclave mette le pied sur un sol libre, il est affranchi. De même l'Autriche, en se plaçant sur le terrain constitutionnel, a reconquis toute sa liberté d'action. Un autre point est encore à considérer. En 1855, quand on a traité avec le saint-siége, Rome était un État indépendant; il a cessé de l'être, car aujourd'hui il ne se soutient plus que par les armes étrangères. La société a besoin que le sentiment religieux soit puissant; des priviléges accordés à une Église l'affaiblissent loin de la fortifier, parce qu'ils l'exposent à de continuels assauts. Voyez les pays où l'on a appliqué ce principe vraiment moderne : l'Église libre dans l'État libre. Il n'y règne pas ces dehors uniformes d'une piété de

commande qui cachent ordinairement tant d'indifférence et d'hypocrisie; mais le sentiment religieux y est bien plus profond, plus vivant, plus efficace. Enlevons à l'Église ses priviléges : alors nous ne la verrons plus mettre à l'*index* des hommes comme l'illustre Günther, qui voulait démontrer l'harmonie du catholicisme et de la philosophie; alors aussi elle regagnera cette influence que par son attitude actuelle elle perd malheureusement de plus en plus. »

Le comte Antoine Auersperg développa les inconvénients du concordat avec la verve du poëte et le sens pratique de l'homme d'État. « On a eu raison, dit-il, de prétendre que la lamentable banqueroute du despotisme en 1866 a plus fait pour l'émancipation des peuples autrichiens que les tentatives révolutionnaires de 1848. Ce n'est qu'au prix de défaites que nous avons conquis la liberté. La vie parlementaire a été inaugurée en Autriche après Solférino. Depuis Kœnigsgrætz, elle triomphe, et une nouvelle période pleine d'espérance a commencé pour nous. Seulement il faut affranchir l'État du joug de l'Église. Quand je vois dans le concordat le saint-siége accorder à notre monarque comme une concession de la bienveillance papale ce qui avait toujours été considéré comme un droit essentiel de la souveraineté, mon patriotisme s'indigne, car il me

semble apercevoir l'Autriche du dix-neuvième siècle descendre humiliée dans le fossé de Canossa, pour faire pénitence du joséphisme du dix-huitième siècle. L'État et l'Église avaient formé un traité d'alliance offensive et défensive pour maintenir le pouvoir absolu en leurs mains. Ni l'un n'y l'autre n'y a gagné, et les peuples encore moins. Maintenant cela doit cesser. L'État ne peut pas jouer plus longtemps le rôle de sacristain, et l'Église celui d'agent de police. Leur mission est différente, leur domaine doit être séparé. Cette séparation fortifiera le sentiment moral qui doit être la base de la société. Le concordat devait, disait-on, fortifier le sentiment religieux en Autriche. Le résultat ne paraît pas avoir été atteint, car l'adresse des évêques est pleine de gémissements sur le relâchement des mœurs. Les fruits du concordat ont donc été bien amers, car, pour prix de l'asservissement de l'État, nous n'avons même pas obtenu d'amélioration morale, au contraire[1]. »

Le comte Auersperg termina son discours en répétant le fameux programme de Cavour : l'É-

1. Il est bien connu qu'il règne en Autriche une facilité de mœurs qui rappelle un peu celle des îles *fortunées* du Pacifique. Les uns l'attribuent à la gêne universelle, comme l'auteur anonyme de *Œsterreich und seine Zukunft*, d'autres à l'influence combinée de la théocratie et de l'absolutisme, comme le comte

glise libre dans l'État libre. C'est aussi la conclusion à laquelle arrivent la plupart des autres orateurs libéraux, le rapporteur, M. von Lichtenfels, M. de Schmerling, le prince Auersperg, le comte Hartig. C'est le dernier mot de tout ce débat sur l'introduction du mariage civil en Autriche.

Le succès de cette idée dans ces derniers temps est vraiment prodigieux Partie d'Amérique, où elle a été complétement appliquée, elle conquiert peu à peu en Europe l'assentiment de tous les amis de la liberté, et elle finira par être introduite dans tous les pays civilisés, parce qu'elle est en rapport avec la conception moderne de l'État. Le rôle de l'État est de garantir aux citoyens la sécurité et l'ordre. Ce qu'il doit aux opinions philosophiques ou religieuses, c'est la liberté : il ne faut

Auersperg. Le relevé des naissances illégitimes enregistrées à Vienne est vraiment effrayant.

Années.	Légitimes.	Illégitimes.
1862	12 127	11 113
1863	13 401	12 393
1864	12 865	12 849
1865	13 199	12 424
1866	12 937	13 272
Total	64 529	62 051

Ainsi en 1866 il est né à Vienne plus d'enfants naturels que de légitimes. Je n'oserais dire que le concordat en soit la cause; mais, étant introduit pour améliorer les mœurs, il est au moins permis d'affirmer qu'il n'a pas atteint son but.

pas qu'il les persécute ou les entrave; il ne faut pas non plus qu'il les protége, les organise ou les pensionne. Pour être efficace et porter de bons fruits, la religion doit être un sentiment individuel, intime, qui relie l'homme a Dieu, et qui soit le mobile moral de toutes ses actions. Elle peut donner naissance à des associations libres entre personnes dont les convictions sont les mêmes; mais il faut qu'elle cesse de se pétrifier en institutions gigantesques, oppressives, armées de priviléges, disposant des forces du pouvoir civil, entravant le développement des forces spontanées du cœur et de l'esprit, provoquant l'hostilité des âmes les plus énergiques, et répandant ainsi, malgré toutes les résistances, l'impiété et l'athéisme.

Au moyen âge, le régime d'une Église d'État pouvait convenir aux populations traditionnellement façonnées à l'obéissance; mais depuis que le seizième siècle a répandu dans le monde l'habitude et le besoin de l'examen individuel, ce régime fait plus d'incrédules que de dévots. Aussi s'écroule-t-il partout. L'Angleterre l'abolit en Irlande, l'Italie s'en est presque complétement affranchie, l'Autriche, qui en a le plus souffert, l'anéantit peu à peu, l'Espagne elle-même l'abolira, en partie du moins.

Chose remarquable, le clergé semble déjà com-

prendre les avantages que lui procurerait la séparation complète de l'État et de l'Église. Il condamne cette réforme au nom du *Syllabus*, il continue à réclamer l'enseignement comme un monopole et l'intolérance comme un dogme; mais, quand on lui refuse ces droits exclusifs, il demande la pleine liberté comme l'entendait Lamennais, plutôt que le salaire et la protection achetés au prix de la dépendance. C'est l'attitude prise récemment par l'épiscopat catholique en Espagne et en Irlande.

En France, aucun changement considérable ne se produira dans le gouvernement sans qu'on ne tente de séparer l'État et les cultes. Les idées, les besoins, les luttes de notre temps, nous conduisent vers cette réforme. Elle s'imposera malgré tout, et ceux qui y auront opposé le plus de résistance seront peut-être ceux qui en profiteront le plus. Quelle ne doit pas être déjà la puissance de ces idées pour qu'elles soient accueillies en Autriche par la majorité de la chambre des seigneurs, composée presque uniquement de membres de la plus haute noblesse de l'empire, qu'on aurait crue volontiers obstinément attachée aux formes anciennes! La loi abolissant la compétence des juges ecclésiastiques pour les causes matrimoniales et introduisant le mariage civil en cas de refus du clergé fut votée par 65 voix contre 45.

Le triomphe des principes libéraux causa une grande joie dans presque toutes les villes. Vienne illumina. Les Autrichiens secouaient enfin cette *désespérance* résignée qu'on leur reproche, et qui est la conséquence naturelle de tant de revers successifs. Un avenir meilleur semblait s'annoncer. L'ombre épaisse du moyen âge se dissipait sous le souffle vivifiant des principes modernes. Le joug ecclésiastique, qui depuis le seizième siècle avait tout comprimé, était enfin brisé. C'était comme un affranchissement ou plutôt une résurrection.

§ 7

Le ministère cisleithanien avait également présenté aux chambres une loi destinée à soustraire l'enseignement à la tutelle de l'Église. Tout peuple qui veut entrer dans une vie nouvelle doit commencer par réorganiser l'instruction publique. Les succès récents des États-Unis et de l'Allemagne montrent jusqu'à l'évidence la puissance que donne l'instruction, même élémentaire, quand elle est universellement répandue. L'Autriche avait beaucoup à faire sous ce rapport. Elle était sans doute moins arriérée que les autres pays soumis à la même influence qu'elle, — l'Espagne et l'Italie par exemple; mais qu'elle était loin de la

Prusse, et surtout du Wurtemberg et de la Saxe, les deux contrées modèles en ce point! Un député de la Carniole, connaissant très-bien, par expérience personnelle, tout ce qui concerne l'enseignement primaire, M. Klun, a donné dans la discussion au sein du Reichsrath quelques détails précis à ce sujet.

En 1861, quand l'Autriche comptait encore 35 millions d'habitants, il n'existait dans l'empire qu'environ 30 000 écoles primaires. La Prusse avait à la même époque, 27 000 écoles pour une population de 17 500 000 âmes, c'est-à-dire moitié moindre que celle de l'Autriche. La Suisse, avec 2 millions 1/2 d'habitants, possédait 7000 écoles primaires. Pour atteindre le même rapport, l'Autriche aurait dû en avoir 72 000. Voici la proportion exacte que cela donne: en Autriche une école pour 1170 habitants, en Prusse une pour 650, en Suisse une pour 450.

Combien y a-t-il d'enfants qui fréquentent l'école en Autriche? 64 pour 100 seulement de ceux qui devraient y aller, de sorte que 36 pour 100 ne s'y rendent pas, tandis qu'en Prusse il n'y en a que 5 pour 100 au plus. On trouve dans l'empire en moyenne 1 enfant à l'école sur 13 habitants, en Espagne 1 sur 15, en France et en Belgique 1 sur 9, en Prusse 1 sur 6, en Saxe 1 sur 5.

Quant aux résultats de l'instruction donnée, on

peut dire que dans l'empire ils sont encore inférieurs à ce que pouvait faire prévoir le chiffre de la fréquentation. Je pourrais citer, disait M. Klun, une partie de l'Autriche où j'ai enseigné moi-même, et où, sur 100 conscrits, parfois 5 au plus savaient lire et écrire.

Dans la Chambre des seigneurs, le comte Wickenburg rapporta des faits du même genre tirés d'une excellente publication intitulée *le Soldat et l'École* (*der Soldat und die Schule*) et écrite par un officier supérieur du plus grand mérite. Sur 20 conscrits, 2 ou 3 lisent avec peine, tandis que, parmi les soldats saxons qui ont si vaillamment combattu à Sadowa tous savaient lire et lisaient habituellement. Maintenant que l'emploi des armes perfectionnées et de la nouvelle tactique demande de l'intelligence, les officiers instructeurs ont une peine excessive à former les recrues. Pour les emplois civils, il en est de même : dans tous les services, comme dans l'industrie, on se plaint du peu d'instruction qu'ont reçue les jeune gens. La gymnastique est généralement reconnue aujourd'hui comme indispensable. Dans l'Allemagne du nord on l'a rendue obligatoire, et la France en fait même. En Autriche, beaucoup de grandes villes ont envoyé naguère à la Chambre haute des pétitions pour réclamer cette amélioration ; mais l'opposition du clergé l'a fait rejeter.

M. Franz Stark, dans un travail spécial consacré aux écoles du peuple en Autriche[1], explique bien ce qui leur manquait. L'organisation des écoles allemandes de l'empire, datant de 1805, n'était pas mauvaise; mais on n'avait rien fait pour en tirer de bons résultats. L'Autriche est restée complétement étrangère aux remarquables progrès de l'art pédagogique accomplis depuis cinquante ans en Suisse et en Allemagne. Le gouvernement et le clergé les repoussaient comme inutiles et dangereux. Les maîtres d'école, peu payés, point du tout encouragés, humbles serviteurs du curé, dont ils faisaient les commissions, communiquaient à leurs élèves leur apathie, leur dégoût de l'étude et leur molle indifférence. La religion même, l'objet principal, était très-mal enseignée. Quelques prières récitées haut par tous les enfants à la fois, sans réflexion, sans élan intérieur, le catéchisme appris par cœur à un âge où on ne peut le comprendre, c'était tout ce qu'exigeait le clergé, qui abandonnait au maître le soin ingrat de cet enseignement machinal. Depuis que le concordat avait abandonné à l'Église la direction exclusive de l'instruction publique et privée, aucune amélioration n'avait été introduite. S'il fallait en croire la plupart des orateurs du

1. *Die Volksschule in Œsterreich.*

Reichsrath, que même les fougueux députés du Tyrol n'ont pas contredits sur ce point, l'enseignement depuis 1855 aurait plutôt rétrogradé. Le grand congrès d'instituteurs réuni à Vienne les 5, 6 et 7 septembre 1867 était arrivé à la même conclusion.

Ce congrès est l'un des événements les plus extraordinaires qui aient signalé la régénération de l'Autriche. Dans la salle des redoutes du palais impérial, 2000 instituteurs se sont rassemblés pour chercher en commun les réformes que réclame l'instruction primaire. Au siége de l'antique absolutisme, dans ce *Hofburg* où ont régné les Habsbourg et d'où Metternich dictait les lois de l'universelle compression, des maîtres d'école, à qui l'empereur François-Joseph ouvrait sa résidence, sont venus raconter leur longue servitude et parler d'affranchissement. Pour la première fois, sous ces lambris féodaux, les mots de liberté et d'égalité ont retenti. Les idées modernes ont conquis la place, non par la violence révolutionnaire, mais en forçant leurs adversaires à en reconnaître l'excellence ou du moins la nécessité. Je ne sais rien qui marque mieux l'étonnante puissance de ces idées sur les esprits de notre époque que de les entendre exprimer ainsi par ces instituteurs que l'autorité ecclésiastique avait élevés, formés, surveillés, et qui étaient accourus de

toutes les provinces de cet empire si longtemps maintenu dans les ombres du passé. Quand on lit ces débats, on se croirait transporté aux premiers jours de 1789. C'est la même joie pour la liberté enfin obtenue, le même espoir en l'avenir, le même sentiment de délivrance[1]. A vrai dire, on croit assister à une constituante de maîtres d'école, et le gouvernement, loin de s'en effrayer, fait complimenter l'assemblée par l'entremise du comte Chorinsky, gouverneur de la basse Autriche. Les discours prononcés à ce congrès font bien comprendre le mouvement des esprits en ce moment.

La première question posée était celle-ci : L'é-

1. Comme le dit M. Schreiber dans la préface du livre où il a réuni les débats du congrès des instituteurs (*Die erste allgemeine œsterreichische Lehrerversamelung zu Wien*), cette réunion est un événement qui peint mieux que tout autre la révolution survenue en Autriche. « L'enthousiasme pour le bien de la patrie, ajoute-t-il, les nobles sentiments qui éclatent dans tous les discours, permettent de bien augurer du développement futur de l'école et du pays. Les générations nouvelles, affranchies des entraves du passé, libres d'esprit, honnêtes, fières, actives, apprendront à aimer ce qui est grand, noble et beau. Les discours des instituteurs expriment parfaitement l'opinion publique, car ils ont été prononcés par des hommes du peuple, vivant avec le peuple, dont ils instruisent les enfants et partagent les besoins, les croyances et les aspirations. Si l'État soutient les maîtres dans leurs efforts, l'Autriche se relèvera. L'avenir nous apprendra si l'on saura tenir compte des nécessités de l'époque; en tout cas les instituteurs ont rempli un devoir en les faisant connaître. »

cole primaire (*Volksschule*) est-elle en Autriche ce qu'elle doit être? Non, répond le premier orateur inscrit, M. Gallistl, elle n'est pas à la hauteur de sa mission, car, complétement soumise au clergé, elle n'a été qu'un instrument de réaction, non de progrès, et elle ne semblait avoir d'autre but que de perpétuer l'influence d'un corps privilégié. L'instituteur n'a point fait tout ce qu'il aurait dû pour éclairer le peuple, d'abord parce qu'il a reçu lui-même une instruction insuffisante, ensuite parce qu'il n'avait pas le degré d'indépendance, d'aisance, de liberté indispensable à l'exercice de ses fonctions.

D'après M. Binstorfer, de Vienne, dont les paroles sont souvent accueillies par des applaudissements enthousiastes, l'école primaire ne doit pas être mise au service de l'intérêt confessionnel d'une communion religieuse particulière. Elle doit, sans aucun doute, former des hommes pieux et moraux, mais que l'esprit de secte n'aveugle et ne domine pas. Les ministres des cultes enseigneront les dogmes de leur foi, sans que cette mission, qui est la leur, confère aucun droit de surveillance ou de direction sur les autres parties de l'instruction. En général les maîtres d'école ne sont pas assez instruits; c'est vrai, mais à qui la faute? Qu'a-t-on fait en réalité pour leur donner les connaissances qui leur sont nécessai-

res? L'enseignement normal est détestable, et se réduit à une pure scolastique propre à dégoûter de l'étude le jeune homme qui s'en montre d'abord le plus avide.

M. Leibesdorf développe des idées semblables. Pour que l'école se relève en Autriche, dit-il, il faut d'abord la soustraire à l'autorité de l'Église, ensuite en bannir l'enseignement confessionnel, qui est le domaine du clergé. Nous ne repoussons pas la religion de l'école, il s'en faut, ce serait en éloigner l'amour et l'humanité; mais la religion qui conduit à la liberté et à la fraternité, qui nous pousse à remplir nos devoirs, qui nous fait connaître nos rapports avec Dieu, la nature et nos semblables, cette religion qui fait l'homme et le citoyen doit être enseignée par l'instituteur laïque. La rétribution scolaire payée par les parents devrait être abolie et remplacée par un impôt scolaire payé par tous. Il s'agit d'un intérêt général, du plus grand intérêt de l'État, qui concerne les riches et les puissants autant que les pauvres.

Le directeur Röhler, un vieillard voué depuis quarante-six ans à l'enseignement, s'écrie qu'il pourrait parler trois jours durant de cette étable d'Augias qu'on décore du nom d'instruction primaire. Il finit son discours par quelques mots où se peint bien l'esprit qui animait l'assemblée.

« Ce qu'il faut donner à nos populations, dit-il, c'est le sentiment de leur propre valeur. Elles s'attachent aux dehors. Elles ne comprennent pas qu'un enfant né sous le chaume puisse être l'égal de celui qui voit le jour dans un palais. Quand elles arriveront à respecter non les titres, les ordres, les richesses, mais le mérite et la vertu, alors nous aurons des hommes fiers, prêts à verser leur sang pour la justice. Nous dirons comme Diogène à Alexandre: Sortez de mon soleil, vous tous qui nous mettez à l'ombre. En finissant, je veux rendre hommage à ce grand, à cet immortel instituteur des peuples, à Joseph II, dont les idées triomphent aujourd'hui, et à notre empereur actuel, qui, marchant sur les traces de son glorieux ancêtre, a rompu définitivement avec l'absolutisme et avec le régime de la compression militaire et policière. » Qui aurait cru, il y a cinq ans, que de semblables paroles auraient été prononcées par un maître d'école dans le *Burg* impérial de Vienne? Est-il beaucoup d'autres pays où une semblable scène pourrait se produire?

Ce qui est remarquable dans ce congrès, c'est qu'une opposition très-décidée, parfois même violente, contre l'influence du clergé n'exclut point du tout des sentiments religieux très-réels qui se manifestent à chaque occasion. « Que Dieu vous éclaire et vous guide, dit le président aux mem-

bres de l'assemblée en terminant son discours de clôture, c'est la vérité qui nous rendra libres. » Tous les orateurs affirment que la principale mission de l'école est d'imprimer fortement dans l'âme des enfants des sentiments de moralité et de piété. Les télégrammes que des cercles d'instituteurs envoient de différents côtés au congrès commencent par un texte biblique et par une invocation à Dieu.

Dans beaucoup de pays, comme l'Italie, l'Espagne, la France, ceux qui s'éloignent du culte offi ciel tombent dans l'indifférence, et l'hostilité contre le clergé est généralement accompagnée d'incrédulité. Chez les nations où la Réforme a prévalu, l'Église dominante rencontre ses adversaires les plus résolus dans les sectes les plus croyantes, et le besoin de croire survit à l'abandon de certains articles de foi. C'est pour ce motif que les conversions au catholicisme sont plus fréquentes que celles au protestantisme. La piété du catholique consistant dans la pratique exacte des cérémonies et dans l'adoption d'un *credo* imposé d'autorité, quand il vient à repousser la foi traditionnelle, il rejette tout, et il ne conserve pas de besoins religieux assez forts pour lui faire adopter des formes de culte mieux en rapport avec ses idées. Habitué à scruter sa foi, à se l'approprier, le protestant, s'il trouve son culte

erroné ou insuffisant, en prend un autre qui lui convienne mieux. Mécontent, le catholique devient indifférent, tandis que le protestant se fait ritualiste ou romain. S'il n'a pas ce qu'il lui faut, l'un cherchera mieux, l'autre ne cherchera rien. L'Autrichien tient le milieu entre l'homme du nord et l'homme du midi, pour la religion comme pour beaucoup d'autres choses. Il n'a pas échappé tout à fait aux conséquences ordinaires de l'influence ultramontaine. A côté des fervents, on rencontre un très-grand nombre d'indifférents, à Vienne surtout, où le maigre produit de la collecte en l'honneur du jubilé du pape a révélé une désolante froideur.

Toutefois, dans les villes de province et dans les campagnes, les intérêts spirituels préoccupent encore singulièrement les âmes, comme chez toutes les tribus germaniques ou slaves restées fidèles au génie de leur race. Ces dispositions permettront à l'Autriche d'organiser l'école comme l'exigent les besoins de notre temps

L'école doit développer chez les enfants le sentiment moral et religieux; mais on ne peut pas, pour ce motif, concéder aux ministres du culte dominant la direction de l'enseignement, d'abord parce que ce serait méconnaître les droits des dissidents, en second lieu parce que le clergé pourrait être hostile aux principes sur lesquels

l'État est fondé. Pour résoudre cet important et délicat problème, il faut donc imiter ce qui s'est fait avec tant de succès en Hollande et aux États-Unis, laisser aux ministres du culte le soin de donner l'instruction confessionnelle, et charger l'instituteur d'inculquer dans l'âme de l'enfant l'amour de Dieu, de la justice, la charité, toutes les vertus de l'homme et du citoyen. C'est dans ce sens que le Reichsrath a voulu émanciper l'école de l'Église. Comme le disait un orateur, M. Schindler, de la Silésie, on ne veut pas bannir Dieu de l'école; ce qu'on prétend, c'est la soustraire à l'influence exclusive du prêtre, ce qui est bien différent.

Au sein du Parlement le projet de réforme concernant l'école fut vivement attaqué par les orateurs dévoués à la défense du concordat. L'État n'a pas de doctrine, disait le savant abbé Jäger : donc il ne peut enseigner. L'éducation est la chose principale, et pas d'éducation sans religion. L'État, en organisant l'enseignement, envahit donc le domaine religieux; il porte atteinte à la liberté de conscience, aux droits des parents qui veulent l'instruction confessionnelle.

Quand l'État était uni à l'Église, faisait remarquer le comte Blome à la Chambre des seigneurs, on pouvait comprendre qu'il enseignât; maintenant qu'il se déclare incompétant en matière reli-

gieuse, il doit aussi se reconnaître incapable en matière d'instruction. Rigoureusement cette objection est très-forte; mais, quand il s'agit de leur salut, les nations ne se laissent pas arrêter par les déductions logiques d'un principe abstrait. Dès qu'elles aperçoivent ce qui peut les sauver, elles se jettent sur le remède. C'est le maître d'école, non le fusil à aiguille, qui a vaincu à Sadowa; l'Autriche à été battue parce qu'elle s'est trouvée inférieure en intelligence à sa rivale dans tous les rangs et dans tous les services : donc il faut réorganiser l'enseignement à tous les degrés, l'enlever à ceux qui l'ont dirigé trop longtemps et le confier à une direction plus capable. Tel est en résumé le sens précis des discours prononcés par les partisans du projet que présentait le gouvernement.

Il faut un changement radical, dit le rapporteur de la Chambre des députés, M. Figuly. On a voulu faire de l'école un instrument d'asservissement, nous devons en faire, nous, un moyen d'affranchissement et le fondement de la liberté.

Les représentants Hermann, de la Bohême, Dintl et Schindler, de la basse Autriche, Schneider, de la Silésie, Sawczynski, de la Gallicie, Seiffertitz, du Vorarlberg [1], montrèrent par des faits

1. A Feldkirch, dans le Vorarlberg, sur les limites de la Suisse,

que le système en vigueur dans l'enseignement était incompatible avec l'établissement du régime constitutionnel. Dans la chambre des seigneurs, l'éloquent professeur Rokitansky, le comte Hartig et le ministre des cultes von Hasner défendirent les lois nouvelles. Le comte Leo Thun exposa l'opinion contraire avec une grande force et des arguments qui donnent à réfléchir.

Cependant la nécessité d'une réforme était tellement sentie que même le savant économiste dont on regrette la mort récente, M. le baron de Hock, après avoir protesté de son attachement à la religion et de son respect pour l'Église, se crut obligé de déclarer qu'elle n'était plus à la hauteur de sa mission. Et réellement les faits parlent trop haut. Entre l'État de l'instruction dans des pays comme la Prusse, la Suisse, la Hollande, les États-Unis, et dans ceux qui ont été soumis à la hiérarchie ecclésiastique, comme l'Italie et l'Espagne, le contraste est si affligeant qu'on éprouve presque du regret à le mettre en relief. « Voyez les États romains, s'écriait le député Schindler

les jésuites dirigent une institution d'enseignement moyen (*K. K. Staatsgymnasium*). Pour donner une idée de l'esprit qui y présidait à l'instruction, le député Seiffertitz cita la notion que les pères donnaient du magnétisme. « *Magnetismus animalis est aut naturalis aut supernaturalis. Naturalis non est, ergo est supernaturalis. Si est supernaturalis, aut est ex Deo aut ex diabolo. Ex Deo non est, ergo est ex diabolo.* »

dans les débats du Reichsrath : là règne sans partage le régime qu'on nous vante ! Quels résultats a-t-il produits? qu'y voit-on? Des brigands à l'affût derrière des ruines, dans une région dévorée par la fièvre. »

La loi nouvelle qui affranchissait l'enseignement de l'autorité du clergé fut appuyée par une si forte majorité dans les deux Chambres, qu'elle ne fut même pas soumise au vote nominal.

La troisième loi présentée par le gouvernement, et discutée également au mois d'avril 1868, avait pour but de régler certains points qui donnaient lieu à des conflits entre les différentes confessions.

La plus grande difficulté était celle des mariages mixtes. Le clergé catholique n'accordait sa bénédiction que quand la partie dissidente consentait à laisser élever tous les enfants dans le culte orthodoxe, et le concordat avait donné force obligatoire à ces engagements (*Reverse*). Comme le faisait remarquer M. de Lichtenfels, rapporteur du projet de loi, cette prétention était nouvelle en Autriche. Tandis que le reste de l'Allemagne était déjà troublé par ces exigences qui donnaient lieu à des procès, à des scandales, à des froissements de toute espèce, l'Autriche échappait à cette forme de l'intolérance cléricale.

Ce n'est qu'à partir de 1841 que le clergé catholique se mit à exiger ces *Reverse*, et depuis lors

les dissidents n'ont cessé de faire entendre les réclamations les plus vives. Ainsi que le disaient le professeur Rokitansky et le député Schneider, ces sortes d'engagements constituent une violation de la liberté de conscience et une atteinte à l'autorité légitime du père de famille.

L'article 1er de la loi nouvelle déclare que ces engagements seront nuls et sans effet. Les enfants mâles suivront la religion du père, les enfants du sexe féminin la religion de la mère, à moins que les conjoints n'en décident autrement. Les conversions d'un culte à un autre sont libres; seulement il est interdit de les provoquer par la violence ou la ruse. Quand une personne change de religion, l'Église ou l'association religieuse perd tous ses droits sur celui qui l'a quittée. L'enterrement dans le cimetière ne peut être refusé à un dissident, à moins que dans un rayon de deux milles il n'y ait un cimetière spécial pour le culte auquel il appartient. Nul ne peut être obligé de prendre part aux cérémonies ou de contribuer aux frais d'un culte qui n'est pas le sien. Le repos du dimanche ou des jours de fête ne peut être imposé.

Telles sont les principales dispositions de la troisième loi confessionnelle. Elles ont toutes pour but de mettre fin à la domination de l'Église catholique. Ce but, elles l'atteindront, mais en

provoquant des luttes qui eussent été moins graves si ces lois avaient séparé plus radicalement le domaine de l'État du domaine de l'Église. Avec l'Église, il n'y a que deux politiques à suivre : ou il faut accepter sa suprématie et rédiger les lois conformément au droit canon, — alors vous aurez la paix au prix de l'asservissement, — ou il faut introduire la séparation complète, comme aux États-Unis, et ainsi l'État évite la lutte, parce qu'il ignore même l'existence des Églises.

« La politique de sacristain » de Joseph II, qui consiste à vouloir régler d'une façon rationnelle les rapports de l'État et de l'Église, et qui prétend même réformer le clergé, est très-périlleuse et très-inefficace. Elle provoque les résistances furieuses des prêtres, elle multiplie les causes de conflit, et enfin elle aboutit à des échecs où succombe aussi la liberté. Vaincre l'Église de haute lutte tout en lui restant spirituellement soumis est une tentative qui n'a encore réussi à personne. L'essai de fonder l'Église constitutionnelle est une des œuvres de la Révolution qui semblait réunir le plus de chances de succès, et il n'en est pas qui ait plus tristement avorté.

En repoussant la proposition de M. Mühlefeld, qui voulait introduire le mariage civil, et en décidant que les ministres des cultes font d'office partie du comité local des écoles, le Reichsrath

s'est efforcé de suivre une voie de conciliation. Il s'apercevra probablement bientôt qu'il s'est trompé. Les transactions de ce genre font plus de mal que les solutions tranchées ; c'est comme dans les unions mal assorties : mieux vaut une franche rupture qu'une brouille maussade et de perpétuelles querelles.

Les lois votées par le Parlement, on se demandait avec inquiétude si elles ne seraient pas arrêtées par le *veto* impérial. Vivement ébranlé par les revers successifs qu'il avait subis, l'empereur sentait bien qu'il était urgent de changer de système de gouvernement ; mais les souvenirs de sa jeunesse, son éducation, sa foi, l'influence de sa mère et de son entourage, tout l'attachait aux défenseurs de la suprématie ecclésiastique. Plusieurs semaines s'écoulèrent avant que les lois nouvelles ne reçussent la sanction impériale. Déjà pendant la discussion tout avait été mis en œuvre pour agir sur l'esprit du souverain. L'impératrice était sur le point d'accoucher. On profita de cette circonstance pour s'emparer de son âme ébranlée et pour l'exciter à défendre la foi. Le saint-père lui envoya même des reliques qui furent déposées sur sa couche à Pesth, comme un sûr moyen d'attirer la bénédiction du ciel sur sa délivrance. L'empereur résista à ces pieuses manœuvres et sanctionna les lois nouvelles.

Cette tentative d'intimidation de la part du clergé donne à réfléchir. Il est étonnant de voir à quel point se trompent souvent les partis extrêmes sur les moyens d'atteindre le but qu'ils poursuivent. Aveuglés par la passion, il n'aperçoivent que l'avantage immédiat. Les inconvénients, les dangers éloignés qui y sont attachés, leur échappent. Ils poursuivent avec une furieuse ardeur telle fin qui, s'ils l'atteignaient, les conduirait à leur perte.

Supposons que l'empereur François-Joseph, suivant comme Louis XVI les avis de ses conseillers ecclésiastiques, eût opposé son *veto* aux lois votées par les chambres. L'Église y aurait gagné de conserver le concordat dans son intégrité; elle aurait en revanche rendu plus violente l'hostilité qu'elle soulève, et l'empereur aurait perdu sa popularité.

Si le monarque, pénitent soumis, doit obéir aux injonctions de son directeur de conscience, c'est celui-ci qui sera le pouvoir suprême de l'État. Le vrai souverain sera, non le roi, mais son confesseur. Or le confessionnal, qui était une puissance acceptée et exploitée dans la monarchie absolue, est un rouage non prévu dans le régime constitutionnel. Ceux qui ont inventé et pratiqué cette forme de gouvernement étaient gens qui ne se confessaient pas. Les souverains qui écoutent

trop leurs confesseurs risquent de perdre leur couronne. Les exemples ne manquent pas depuis Jacques II d'Angleterre jusqu'à Isabelle d'Espagne. Le *veto* est un pouvoir exceptionnel, que les peuples peuvent accepter quand il est exercé par le souverain lui-même, lequel ne doit considérer que l'intérêt de la nation. Mais si le *veto* était dicté dans le tribunal secret de la pénitence par un prêtre qui peut n'avoir en vue que l'intérêt du sacerdoce, il est fort probable que les nations modernes ne s'y soumettraient point.

Le régime parlementaire est un mécanisme très-délicat et d'origine anglaise. L'introduction d'un mobile étranger emprunté au midi ne manquerait pas de le faire éclater. Que le clergé agisse sur les électeurs par la chaire et le confessionnal, il nuira peut-être à la foi dont il abuse; il ne fera cependant qu'user d'un droit que les libertés démocratiques garantissent à tous les citoyens. Mais que par son influence sur la conscience d'un royal pénitent il fasse échec à la volonté nationale, c'est une expérience qu'il deviendra chaque jour plus périlleux de tenter. Heureusement le bon sens de l'empereur François-Joseph, instruit par les leçons des événements contemporains, épargna l'an dernier cette épreuve à l'Autriche.

Si la volonté de la nation régulièrement expri-

mée par ses mandataires devait fléchir devant le *veto* d'un père de la Société de Jésus, la conclusion qu'on ne manquerait pas d'en tirer, c'est que le confessionnal est de trop dans le régime constitutionnel, et qu'un roi bon catholique ne peut régner dans un pays libre.

§ 8

Pour compléter l'aperçu des changements introduits dans les rapports de l'Église et de l'État en Autriche, il faut maintenant, après les débats parlementaires, examiner les négociations diplomatiques. Elles feront mieux encore apprécier toute l'importance de la révolution pacifique survenue dans l'antique empire des Habsbourg.

Pendant que le ministère cisleithanien présentait et défendait au Parlement les lois nouvelles, M. de Beust négociait à Rome pour obtenir que le saint-siége renonçât aux droits exorbitants que lui avait concédés le concordat. L'habile chancelier connaissait-il assez peu le Vatican pour espérer le succès de ces négociations ? Il est difficile de le supposer. Son but était plutôt de désarmer les résistances de la Chambre haute et d'adoucir les ressentiments de la cour de Rome, en lui montrant la plus extrême déférence ; mais, quant à ce dernier résultat, il fut loin de l'atteindre.

Le nonce apostolique à Vienne, M. Falcinelli, adressa le 26 mai 1868 à M. de Beust, au sujet des lois nouvelles, une protestation où les termes les plus vifs, les plus blessants même, n'étaient pas ménagés. Il montrait d'abord que le concordat liait l'empereur, et qu'il ne pouvait s'y soustraire sans manquer à ses engagements, sans faillir à son honneur. « Le concordat, disait-il, a été conclu librement par deux puissances souveraines, ratifié dans toutes les formes voulues pour donner à un traité toute sa valeur. Les souverains qui l'ont signé se sont engagés à l'observer fidèlement, et ces engagements solennels ont été pris pour eux et pour leurs successeurs. *Verbo cæsáreo-regio pro nobis atque successoribus nostris adpromittentes*, tels sont les termes mêmes dont s'est servi sa majesté impériale et royale apostolique. Le saint-siége a religieusement tenu ses engagements ; il avait droit de s'attendre à une juste réciprocité, surtout de la part d'une puissance dont la réputation d'honnêteté est hautement estimée dans le monde entier. »

Le nonce s'efforce ensuite de prouver que les raisons invoquées par le gouvernement autrichien pour modifier le concordat n'ont aucune valeur sérieuse. « Si, dit-il, les motifs que l'on a allégués pour défendre ces lois pouvaient jamais prévaloir dans le monde, il ne serait plus possible

de faire des contrats et des traités, il faudrait renoncer à toute idée de droit et de justice. *Invoquer la nécessité!* Mais la nécessité dont il s'agit est une nécessité factice dont l'œil le moins clairvoyant a pu suivre toute la trame. D'ailleurs « il vaut mieux souffrir toute sorte de nécessités que de commettre une seule iniquité (saint Augustin), » et c'en est une que de violer la parole donnée. *Invoquer l'opportunité!* c'est ériger l'arbitraire en principe et abandonner aux caprices de tous les vents l'exécution des engagements les plus sacrés et les plus inviolables. *Se prévaloir des changements survenus dans l'empire!* ce serait rendre toutes les transactions illusoires et en faire dépendre la violation du bon plaisir d'un seul des contractants. Lorsqu'on viole si facilement les engagements qu'on a pris, les événements ne tardent guère à prouver aux yeux de tous que ces faits, pour être accomplis, n'en sont pas plus licites, et que les funestes conséquences en retombent toujours sur ceux qui ont donné aux peuples de si funestes exemples. — Au reste, les faits contre lesquels le saint-siége doit s'élever sont d'une telle nature que non-seulement ils violent le concordat, mais qu'ils sont contraires aux maximes fondamentales de la religion et aux lois les plus sacrées de l'Église. Telles sont : 1° la loi sur le mariage, 2° la loi sur les écoles, 3° la loi dite

interconfessionnelle. Prétendre soumettre les questions matrimoniales à la législation et à la juridiction de l'État et vouloir séculariser le mariage, réduire un sacrement de l'Église à un simple contrat civil, c'est effacer le nom de Dieu d'un des actes les plus importants de la vie et sacrifier les consciences. Cette nouvelle législation antichrétienne est empruntée à un pays qui la doit à la plus sanglante époque de son histoire, et pour lequel elle a toujours été une de ses plus effroyables calamités. L'Église repoussera donc éternellement, comme contraire à sa doctrine, ce principe qui a inspiré toutes les dispositions de la nouvelle loi sur le mariage : « l'État ne peut se démettre de son droit de législation et de juridiction dans la question matrimoniale. » La loi concernant les écoles est une autre et bien grave infraction au concordat. L'enseignement de la religion et de la morale appartient au sacerdoce, et cela de droit divin. L'empêcher de remplir officiellement ce devoir, c'est porter atteinte aux droits les plus sacrés de l'Église d'abord et de ceux qui ont l'obligation d'écouter ses enseignements, c'est-à-dire tous les catholiques. »

La pièce finit par les protestations les plus énergiques « contre les nombreuses dispositions des nouvelles lois sur le mariage, sur les écoles et sur les rapports interconfessionnels, qui sont des

atteintes aux droits du saint-père comme chef suprême de l'Église catholique et des violations de la loi divine et ecclésiastique. »

Dans sa réponse en date du 30 mai, M. de Beust s'abstient de discuter les considérations qui accompagnent la protestation du nonce apostolique, afin d'éviter tout ce qui pourrait porter dans ce débat un nouvel élément d'irritation. Le 4 juin, le baron de Meysenburg écrit de Rome que le cardinal Antonelli « relègue dans la région des choses impossibles l'idée d'établir une entente, au moment où l'une des parties vient d'altérer, sans le consentement de l'autre, plusieurs articles des plus importants du contrat synallagmatique de 1855 ».

Du point de vue où se trouve placé le saint-siége, les admonestations qu'il adresse à la cour de Vienne paraissent parfaitement justifiées. Un contrat est intervenu, il a été solennellement signé par les deux souverains, et ce qui rendait ce traité bien plus sacré encore, c'est qu'il ne faisait que reconnaître les droits antérieurs et incontestables que l'Église tient de Dieu lui-même, et que la tradition catholique consacre. Ce que l'on aurait pu répondre, c'est qu'il est des contrats qui sont nuls en eux-mêmes, parce qu'ils portent sur des droits que l'on ne peut aliéner. Un État ne peut pas plus concéder à n'importe qui le droit

de régler ses affaires intérieures qu'un homme ne peut s'engager à ne pas suivre les commandements de sa conscience. Quiconque stipule de pareilles conditions prouve seulement par là qu'il n'a pas une notion claire de ce qui est licite. C'est pour ce motif que tous les concordats sont frappés de nullité et ont toujours été traités comme tels.

Aucun État constitutionnel n'en doit plus contracter, car ils portent sur des matieres que le pouvoir civil doit se réserver la faculté exclusive de réglementer, comme l'instruction publique, ou sur d'autres objets dont il ne lui appartient pas de s'occuper, comme la nomination des ministres des cultes. Un souverain absolu traitant sans contrôle et sans mandat ne peut point lier la nation, qui, redevenue libre, jugera dans sa pleine souveraineté quels sont ceux de ces prétendus engagements qu'il lui conviendra de respecter ou de rompre.

Dans sa réponse au saint-siége, M. de Beust n'exposa point des considérations aussi tranchantes. Il contesta plutôt, comme l'avait fait autrefois Joseph II, les droits que s'arrogeait le saint-siége. Dans sa dépêche au comte Crivelli, du 10 mai 1868, il s'exprime de la façon suivante: « Le droit de régler les liens du mariage, de les casser et de les dissoudre, s'il y a lieu, et d'en

tenir registre, a été, depuis les temps les plus reculés de l'église catholique, la prérogative exclusive de la commune. Les anciens canons n'ont jamais considéré le lien conjugal autrement que comme un contrat civil ordinairement béni par l'Église. Ils ont reconnu dans la promesse formelle et réciproque du fiancé et de la fiancée de s'épouser le seul titre légitime, efficace et suffisant de la cérémonie nuptiale, entièrement indépendant du concours et de la bénédiction du prêtre. C'est ainsi que les savants auteurs du code Napoléon ont envisagé et résolu cette question avec la tolérance du saint-siége. Les législations d'autres États ont marché depuis en cette matière sur les traces de celles de la France consulaire. Toutes les objections qu'on a voulu soulever contre l'institution du mariage civil se trouvent réfutées par les résultats de l'expérience et les faits de l'histoire. On voudra nous faire croire que cette institution minera parmi nous la foi divine et ruinera la sainteté du lien conjugal. Il n'en sera absolument rien. Elle n'a affaibli ni en France ni en Belgique la foi de l'Église et du sacrement du mariage, pas plus qu'en Prusse elle n'a affaibli le sentiment religieux. » Ce dernier argument semble décisif en Autriche, car il a été répété très-souvent dans la discussion au sein du Reichsrath. Voyez la France, disaient les orateurs; le mariage

civil y est introduit depuis plus d'un demi-siècle, et cependant c'est l'un des pays du monde où le catholicisme exerce le plus d'empire et est pratiqué avec le plus de ferveur; elle l'emporte de beaucoup sur l'Autriche sous ce rapport.

On devine que des raisons de cet ordre ne peuvent exercer aucune influence sur l'attitude de la cour de Rome, qui s'appuie, dit-elle, sur la tradition immuable de l'Église. Elle tolère ce qu'elle ne peut empêcher; mais jamais, prétend-elle, elle n'a ratifié une législation contraire aux droits de la religion catholique.

Le chancelier de l'empire n'ignorait pas qu'on préparait au Vatican un acte d'éclat. Le pape lui-même devait condamner du haut du siége apostolique les nouvelles lois et lancer une sorte d'excommunication contre ceux qui avaient violé les priviléges ecclésiastiques. M. de Beust essaya de détourner le coup en montrant la situation très-difficile où se trouvait le souverain de l'Autriche, tiraillé entre son attachement au pape et les nécessités de son rôle constitutionnel. Le 10 mars 1868, le chancelier écrit au comte Crivelli à Rome : « Et d'abord je vous avouerai sans hésitation que personne ne déplore plus que l'empereur lui-même la situation perplexe qu'on lui a faite en le plaçant entre sa condescendance bien connue pour le siége apostolique et les devoirs que lui impose sa

position de chef d'État. Toutefois je vous prie d'être intimement persuadé que, quelque pénible, affligeante même que soit cette position, dès qu'il sera placé entre le respect filial qu'il porte au gouvernement suprême de l'Église et ses devoirs rigoureux de souverain envers ses sujets, sa majesté n'hésitera pas à faire ce que sa double profession de prince et de législateur exige impérieusement d'elle dans la conjoncture actuelle. Cette position éminente, l'empereur la doit tout entière à la haute intelligence qu'il a des besoins de ses États, des mœurs laïques et des conditions honnêtement libérales de notre société, et il risquerait de perdre le côté le plus précieux de sa gloire, du moment qu'il irait se heurter contre le développement intellectuel de ses peuples et la marche générale de la civilisation moderne. »

Tous les efforts de M. de Beust pour arrêter les foudres pontificales furent vains. Dans le consistoire du 22 juin, le saint-père prononça une allocution destinée à annuler les lois votées par le Reichsrath et sanctionnées par l'empereur. Il condamnait aussi « la loi odieuse du 21 décembre, cette loi qui établit une liberté entière de toutes les opinions, de la presse, de toute foi, de toute conscience et de toute doctrine, qui accorde aux citoyens de tous les cultes la faculté d'élever des institutions d'éducation et qui admet sur le même

pied dans l'État toutes les sociétés religieuses, quelles qu'elles soient. » Après avoir montré que les lois nouvelles portaient atteinte de la façon la plus abominable aux droits de l'Église, le pape ajoute : « En vertu de l'autorité qui nous appartient, nous déclarons ces décrets nuls et sans force en eux-mêmes et dans tous leurs effets, tant pour le présent que pour l'avenir. Quant aux auteurs de ces lois, à ceux particulièrement qui se flattent d'être catholiques et qui n'ont pas craint de proposer, d'approuver et de mettre à exécution les lois susdites, nous les conjurons de ne pas oublier les punitions spirituelles que les constitutions ecclésiastiques et les décrets des conciles œcuméniques infligent comme devant être encourues *ipso facto* par ceux qui violent les droits de l'Église. »

Supposez les populations animées des mêmes sentiments qu'au moyen âge et soumises, comme beaucoup le désirent, à l'autorité ecclésiastique, et ces paroles du saint-père donnent le signal de l'insurrection. Les lois étant déclarées nulles, les fidèles ne leur doivent pas l'obéissance, et si tous es citoyens étaient des fidèles, l'autorité des pouvoirs civils serait anéantie. Quand le chef du culte catholique arrive à prêcher ouvertement la désobéissance aux lois, faut-il s'étonner de l'hostilité que soulève ce culte et que ne provoquent pas

les autres communions? Par des actes semblables, le pape force les gouvernements les plus modérés, les plus respectueux envers lui, à se mettre en lutte contre l'autorité du clergé, car si cette autorité l'emportait, ils seraient sûrement renversés. Le saint-père et l'épiscopat ne laissèrent passer aucune occasion d'exciter les populations cisleithaniennes contre le gouvernement [1]. Dans son

1. Voici un exemple qui montre de quelle façon la hiérarchie romaine s'efforçait de soulever les populations contre un gouvernement persécuteur de l'Église. Vers la fin de 1868, un journal catholique du Tyrol (*Tyroler Volksblatt*) est condamné pour avoir attaqué les lois confessionnelles. Son rédacteur, l'abbé Oberkofler, mis en prison, envoie au saint-père une lettre accompagnée de cent napoléons, produit de quêtes faites par lui. Le saint-père lui répond: « La lettre que tu nous as adressée de la prison nous a paru recevoir un lustre admirable des tribulations que tu subis. Tu t'es attiré la haine et la persécution de ceux qui ont devié du chemin de la vérité, parce que tu as combattu pour les droits et la liberté de l'Église sans craindre leur colère. Cela t'obtiendra de grandes grâces auprès de Dieu et la louange de tous ceux qui jugent avec équité l'état des choses. Considère, cher fils, que ceux-là sont heureux qui souffrent persécution pour la justice et réjouis-toi d'avoir été trouvé digne de souffrir pour elle l'injure et l'ignominie. Nous avons la confiance que cette persécution donnera une nouvelle efficacité à tes écrits, ce que nous te souhaitons de tout notre cœur.

« Pius P. P. IX.

« 9 décembre 1869. »

Le journal catholique de Vienne, le *Volksfreund*, qui avait reproduit la lettre du pape, fut saisi et poursuivi pour avoir publié une pièce « qui approuve des actes illégaux et qui renferme une injure aux tribunaux autrichiens. »

allocution, le pape s'adressa même à l'épiscopat hongrois pour réveiller son zèle un peu tiède en faveur du concordat.

En transmettant un exemplaire de l'allocution du saint-père du 22 juin, M. de Meysenburg, qui avait remplacé M. Crivelli, croit pouvoir ajouter que, si « ce langage paraît austère à première vue, on ne saurait toutefois méconnaître que, comparé à beaucoup d'autres documents de même nature émanés du saint-siége, il ne laisse pas de porter l'empreinte d'une certaine tendance à tempérer les expressions autant que le permet le point de vue invariable de l'Église. » Il faut avouer qu'on ne saurait se montrer moins susceptible que l'envoyé autrichien.

M. de Beust ne partagea point l'opinion de M. de Meysenburg, et le langage du saint-siége lui parut plus qu'«austère». Dans sa dépêche du 3 juillet 1868, il se plaint vivement de ce que l'allocution ait attaqué et condamné les lois fondamentales sur lesquelles reposent les nouvelles institutions de l'empire. Il ne dissimule pas non plus la pénible surprise que lui a fait éprouver l'appel adressé aux évêques hongrois. « C'est surtout, ajoute-t-il, dans l'intérêt même de la cour de Rome qu'il nous paraît peu opportun d'éveiller la susceptibilité nationale des Hongrois. L'apparence d'une pression étrangère produirait chez

cette nation un résultat tout contraire aux désirs du saint-siége, et nous verrions se former contre l'influence légitime de la cour de Rome un orage tout aussi fort que celui qui s'est déchaîné de ce côté-ci de la Leitha. »

En ce qui concerne les attaques que le pape lance contre les lois fondamentales de l'empire qui n'étaient pas en cause, M. de Beust prend une attitude très-ferme. « Le saint-siége, dit-il, étend ses observations à des objets que nous ne pouvons en aucune façon regarder comme relevant de son autorité. Il envenime une question qui n'excitait déjà que trop les esprits en se plaçant sur un terrain où les passions politiques viennent se joindre aux passions religieuses. Il rend enfin plus difficile une attitude conciliante du gouvernement en condamnant des lois qui renferment le principe de la liberté de l'Église, et lui offrent une compensation pour les priviléges qu'elle a perdus. »

Le chancelier ne se prive même pas de la satisfaction de relever par une légère pointe d'ironie ces sérieuses considérations. « Les populations de l'Autriche trouveront une consolation à se rappeler que plus d'un pays très-catholique obéit à des lois analogues, tout en vivant en paix avec l'Église, et qu'il existe surtout en Europe un grand et puissant empire dont les tendances vers le

progrès et la liberté se sont toujours alliées à un attachement très-prononcé à la foi catholique, et qui, régi par des lois tout aussi abominables, s'est trouvé favorisé jusque dans ces derniers temps des sympathies indulgentes du saint-siége. »

M. de Meysenburg, comme le comte Crivelli, ne cache point que ses sympathies sont acquises au saint-siége. Il n'est pas jusqu'à l'ambassadeur de France, M. de Sartigues, qui ne se mêle d'une négociation ne concernant point la France, pour conseiller des concessions. Le chancelier dut charger un nouvel agent, M. le comte de Trautmansdorf, de chercher un *modus vivendi*, c'est à-dire un accord qu'on n'a pas encore trouvé, qu'on ne trouvera point. L'Autriche peut s'en passer. La cour de Rome lui tiendra rigueur; mais le clergé s'habituera à la nouvelle position qui lui est faite, et dans les provinces où le sentiment national n'envenime pas les débats, tous les gens sensés soutiendront le ministère dans sa lutte pour l'indépendance du pouvoir civil. La solution définitive et désirable serait la séparation complète de l'État et de l'Église, c'est-à-dire l'application de la formule si souvent invoquée au sein du Reichsrath: l'Église libre dans l'État libre. C'est le but vers lequel marche l'Autriche, et elle y arrivera plus vite peut-être que la Hongrie, parce que le besoin de s'affranchir est d'ordinaire d'autant plus grand

que les chaînes que l'on a portées étaient plus lourdes.

L'une des grandes difficultés que cette solution soulève est celle des biens du clergé. En Autriche, l'État est très-pauvre, et le clergé très-riche [1]; le premier a des dettes énormes, le second

1. Voici l'estimation des biens de l'Église en florins autrichiens (le florin vaut 2 francs 50 centimes) :

	Valeur.	Dette.	Revenu.
Bénéfices séculiers.........	113 803 595	2 619 019	8 772 984
Biens de couvents..........	62 822 301	3 129 575	4 258 147
Églises....................	101 014 557	3 859 982	6 083 281
Établissements d'enseignement et de santé.........	5 601 187	44 709	513 260
Établissements de bienfaisance..................	144 043	535	12 033
Fonds de religion constitué par Joseph II............	68 086 807	979 622	3 410 748
Fonds d'étude	15 418 496	326 642	875 370
Total...........	366 890 996	10 960 084	23 925 831

Dans tout l'empire-royaume, on comptait, en 1861, 1020 couvents, 9660 moines et 5198 religieuses. C'est peu comparativement à la France ou à la Belgique. La valeur des biens ecclésiastiques d'après ce relevé approche de 1 milliard. Comme il a été fait en 1849, cette valeur doit avoir, semble-t-il, presque doublé aujourd'hui. Les revenus de certains évêchés sont énormes. Celui de Gran est de plus de 500 000 florins, celui d'Olmütz de 300 800 florins, Prague 71 680 florins, Saint-Florentin 95 000 florins. Les prémontrés de Schlœgl ont par an 53 150 florins, ceux de Tepl 223 000 florins, ceux de Vienne 197 000 florins. Saint-Pierre à Salzburg a un revenu de 87 500 florins, Kremsmünster de 191 700 florins, Heiligenkreuz de 93 900 florins, Osseg de 87 900 florins. Les biens de ces couvents ont une valeur et donnent un revenu supérieur à cette évaluation officielle. Les raisons qu'on invoque en faveur de la conservation des bénefices des prêtres séculiers ne s'appliquent évidemment pas aux ordres religieux.

des revenus considérables. L'exemple de tant d'autres États catholiques, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, qui ont mis la main sur le patrimoine ecclésiastique, est de nature à faire naître bien des tentations. On a trouvé d'ailleurs un mot très-innocent pour désigner cette opération lucrative : on l'appelle *incamération*.

Je ne crois pas qu'on puisse contester à l'État le droit de disposer des biens ecclésiastiques, si ceux-ci ne servent plus à couvrir les frais d'un grand service d'intérêt général. Les discussions des assemblées de la révolution française me paraissent avoir établi ce point avec tant de force, que l'esprit de secte peut seul encore le méconnaître.

Les biens ecclésiastiques ne sont pas la propriété individuelle des ministres du culte qui en jouissent; personnellement ils n'y ont aucun droit. Ils appartiennent à un corps moral qui ne les possède qu'en vertu d'un privilége que l'État concède. Si l'État enlevait la personnification civile aux cultes, ces corporations fictives cesseraient d'être, et leur domaine, n'ayant plus de maître, retournerait nécessairement à l'État. Il faut tout l'empire des idées religieuses, invoquées à tort, pour obscurcir des notions si simples.

En Suède, les militaires de l'*indelta*, au lieu d'être rétribués par le budget, vivent du revenu

de terres affectées à leur entretien. Peut-on soutenir que ces terres appartiennent à l'armée, et que la nation suédoise ne pourrait en disposer, si elle rétribuait ses troupes d'une autre façon? En Autriche, la situation du clergé est semblable à celle de l'armée suédoise; il vit aussi du produit d'un domaine foncier. La nation aurait également le droit d'en faire un autre emploi et de pourvoir d'une autre façon à l'entretien des ministres du culte. C'est ce qu'ont fait presque tous les pays de l'Europe : l'Autriche, la première, sous l'impératrice Marie-Thérèse et Joseph II, la France ensuite, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie récemment.

Le parlement anglais a adopté une mesure du même genre pour l'Irlande, et les catholiques n'ont pas été les derniers à applaudir M. Gladstone quand il a proposé l'*incamération* des biens de l'église établie. Comment ce qui est légitime au delà de la Manche cesserait-il de l'être aux bords du Danube?

Je crois donc que les hommes impartiaux seront disposés à reconnaître le droit de l'Autriche de mettre la main sur les biens ecclésiastiques; mais est-il bon qu'il soit fait usage de ce droit? C'est là que le doute commence, car on se trouve en présence de l'une des questions les moins éclaircies de notre temps.

Tocqueville a émis à ce sujet une opinion qui

mérite d'être mûrement pesée. Il est évident qu'un clergé salarié sera moins indépendant qu'un clergé propriétaire; il dépendra de l'État qui le rétribue et du pape qui l'institue. Le prêtre catholique, n'ayant point de famille, vit déjà en dehors de la société civile; s'il n'a point de propriété foncière, rien ne l'intéresse plus au pays qu'il habite. Tous les liens qui peuvent l'attacher au sol étant coupés, il n'a plus qu'une patrie, Rome, qu'un souverain, le pape, qu'un intérêt, la domination de l'Église. Quoi qu'on en fasse, l'action du clergé sur le peuple demeurera, au moins pendant longtemps encore, très-grande. En lui enlevant ses biens, on ne ruine pas son influence, souvent même on l'augmente. Il faut donc se demander si, pour former un peuple capable de vivre libre, il ne vaut pas mieux que le prêtre soit aussi indépendant que le lui permettent ses fonctions et aussi attaché que possible au territoire où il exerce son ministère.

Sous l'ancien régime, dans un État gouverné despotiquement, le clergé en France s'était fait le défenseur des libertés gallicanes et de l'indépendance de l'Église nationale; il était propriétaire. Aujourd'hui, au sein d'une société avide de liberté, il prêche des doctrines d'asservissement, et il est devenu complétement ultramontain; il est salarié. Le curé qui jouit d'un domaine rural est

encore, par quelques liens, citoyen d'un État. Celui qui n'a plus rien devient, comme le moine, citoyen seulement du monde catholique.

Parmi les partisans de l'*incamération* des biens ecclésiastiques, il en est beaucoup qui espèrent par cette mesure affaiblir l'influence d'un corps qui a déclaré la guerre aux idées et aux institutions modernes. Ils ne font pas attention que la révolution française a employé ce moyen avec une fureur et une suite implacable qu'on n'imiterait plus maintenant. Pourtant le but a été complétement manqué, et la France est citée aujourd'hui à l'étranger comme le pays le plus catholique de l'Europe.

D'ailleurs la vente des biens du clergé peut procurer quelques ressources à un trésor obéré; elle ne résout point le problème des rapports de l'Église et de l'État. Les biens vendus, accorderez-vous un traitement aux ministres des cultes, comme on l'a fait en France, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Belgique? En ce cas, le budget des cultes fait obstacle à la séparation de l'Église et de l'État, et impose ces relations compliquées et difficiles que les concordats viennent régulariser. Supprimez-vous radicalement le budget des cultes? Alors, à moins de rendre presque impossible l'organisation de tout service religieux, ce que les populations ne supporteraient proba-

blement point longtemps, il faut faire comme aux États-Unis et accorder très-largement la personnification civile avec le droit de posséder, ce qui amènerait rapidement la reconstitution de la propriété ecclésiastique. Or cette dernière conséquence demande réflexion.

La même législation qui n'offre aucun danger dans un pays qui compte une multitude de sectes dont les croyances, les limites, les visées, varient sans cesse, et dont les ministres se marient, peut conduire à l'asservissement une nation qui a un culte dominant, dont les croyances et les desseins restent les mêmes, et dont les prêtres demeurent étrangers à la société civile. On croit volontiers que des institutions excellentes dans le pays où elles ont pris naissance donneront d'aussi bons résultats partout ailleurs. Des échecs fréquents nous montrent à chaque instant que c'est une erreur.

En Autriche, certains couvents, certains évêchés, ont évidemment de trop grands revenus. Ces riches prébendes entraînent ceux qui en jouissent à mener un genre de vie peu en rapport avec les enseignements et les exemples du Christ. L'État aurait donc raison de mettre la main sur ce qui ne sert qu'à entretenir le luxe épiscopal et de l'employer, comme le voulait Joseph II, à doter l'enseignement, surtout à fonder des écoles

normales. Cela fait, il pourrait renoncer à toute ingérence dans la nomination des évêques et dans l'administration des biens ecclésiastiques. La personnification civile serait accordée, non à l'Église ou aux Églises en général, mais à chaque groupe paroissial de fidèles, dont le droit de posséder serait soumis aux mêmes règles et aux mêmes limites que celui des sociétés anonymes.

La solution que j'indique ici soulèverait, je ne l'ignore pas, de sérieuses difficultés quand il s'agirait de la formuler en projet de loi; mais, si les habiles légistes du Reichsrath arrivaient à les résoudre et à réaliser pour la première fois sur le continent européen la séparation effective de l'Église et de l'État, le service rendu à tous les pays qui poursuivent cette importante réforme vaudrait à l'Autriche une profonde gratitude.

Dans l'Empire-royaume, où le clergé possède encore des biens qui assurent le service religieux, il serait plus facile d'introduire la séparation que là où la suppression des allocations du budget enlèverait aux prêtres, momentanément du moins, tout moyen d'existence. La mesure n'aurait point cette apparence de persécution ou de rigueur qu'elle prendrait peut-être ailleurs aux yeux d'une grande partie des populations. Il ne serait même pas impossible qu'elle fût acceptée par les Églises elles-mêmes, qui acquerraient ainsi une autono-

nomie complète au prix du sacrifice de leur superflu, destiné à améliorer et à répandre l'instruction.

Il est urgent pour l'Autriche, plus urgent que pour les autres États catholiques, de mettre fin à ces luttes confessionnelles qui l'agitent et la minent. Entées sur les antagonismes des nationalités, elles pourraient menacer l'existence même de l'empire, si ces rivalités de races ne perdaient point leur âpreté. C'est un motif pour ne point reculer devant les solutions radicales. Ce ne serait point pour l'Autriche un médiocre titre de gloire si, après avoir fourni le modèle d'un État fédéral, où l'excellence du gouvernement et les bienfaits du régime constitutionnel retiendraient ensemble dans un faisceau unique des races diverses trop longtemps hostiles, elle arrivait à incarner en des lois pratiques la fameuse formule: l'Église libre dans l'État libre.

FIN

